THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

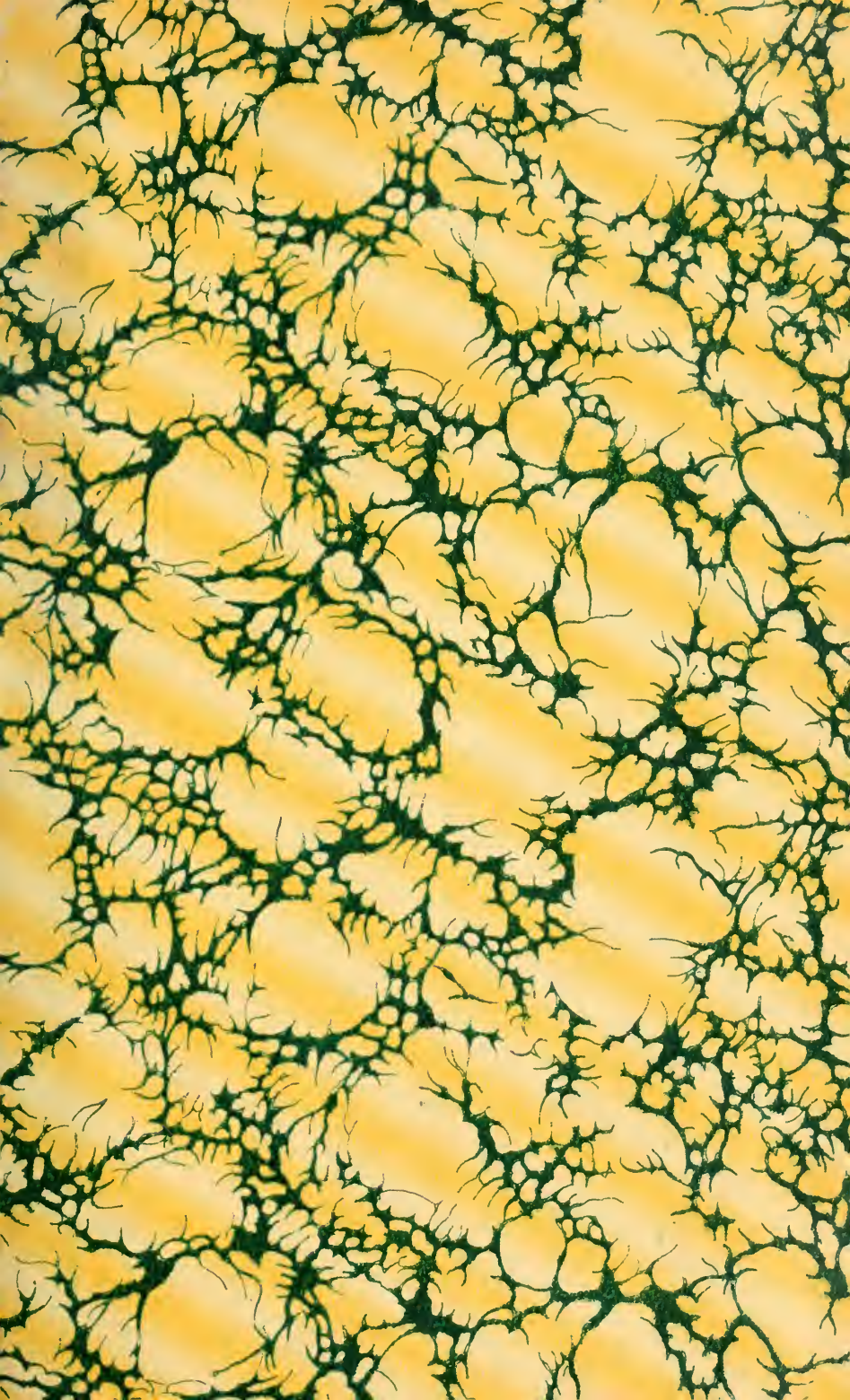

# SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES EN 1843

PAR

## LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

CAEN,

CHEZ A. HARDEL, SUCC. DE T. CHALOPIN,

IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

A PARIS, DERACHE, RUE DU BOULOY, 7.

1843.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

# SÉANCES.

# SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES EN 1843

PAR

## LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

CAEN,

CHEZ A. HARDEL, SUCC. DE T. CHALOPIN,

IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

A PARIS, DERACHE, RUE DU BOULOY, 7.

1843.

# Congrès archéologique annuel.

# PROCÈS-VERBAUX

*Des Séances générales tenues par la Société française pour la conservation des Monuments historiques, les 29, 30 et 31 mai, 1er., 2, 3, 4, 5 et 6 juin 1843, dans la ville de Poitiers.*

Les nombreux monuments de tous les âges et de tous les styles que Poitiers et ses environs offrent à l'examen de l'antiquaire, les grands souvenirs historiques qui se rattachent au nom de cette ancienne cité, ses établissements scientifiques si florissants, ses archives et sa bibliothèque si riches en documents précieux, l'existence dans ses murs d'une société archéologique qui a rendu de grands services à la science, avaient décidé la Société française à tenir dans cette ville sa réunion générale annuelle en 1843.

Une réunion préparatoire eut lieu en 1842 au collége royal dans les salons de M. Ménard, proviseur : les principaux membres de la Société des Antiquaires de l'Ouest voulurent bien s'y rendre et promettre leur concours pour les préparatifs du congrès archéologique, M. Lecointre-Dupont fut prié de remplir les fonctions de secrétaire-général. Sur sa demande,

MM de La Mariouze et de La Marsonnière, président et secrétaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, lui furent adjoints avec le même titre. Plus tard l'ouverture de la session fut fixée au 29 mai. Ce congrès archéologique a duré huit jours, il a offert un intérêt soutenu ; nous allons présenter le compte-rendu des séances.

---

## *Séance du* 29 *mai* 1843.

### Présidence de M. DE CAUMONT.

### OUVERTURE DE LA SESSION.

La séance est ouverte à 9 heures, au palais de l'Université, sous la présidence de M. de Caumont, directeur. M. le Préfet de la Vienne, M. le Recteur, MM. les Présidents de la Société des Antiquaires de l'Ouest et de la Société académique de Poitiers, M. de Chergé, inspecteur des monuments historiques du département, M. le Supérieur du séminaire, sont appelés par M. le Directeur à venir siéger avec les membres du bureau.

On remarque parmi ces derniers M. de La Fontenelle de Vaudoré, inspecteur-divisionnaire de la compagnie, M. Lecointre-Dupont, secrétaire-général de la session, M. Gaugain, trésorier, MM. l'abbé La Curie, de Saintes, Des Moulins, de Bordeaux, Cte. de Gourgues, de la Dordogne, Girandet, de Tours, membres du conseil général administratif. 90 membres environ assistent à cette séance.

M. de Caumont ouvre la séance par la lecture d'un discours dans lequel il expose le plan général des travaux adopté pour la session et remercie la Société des Antiquaires de l'Ouest et la Société académique de Poitiers de l'empressement avec

lequel elles ont coopéré aux travaux préparatoires du congrès.

M. de Caumont propose ensuite de former trois commissions, savoir : 1°. commission des vœux ; 2°. commission de l'iconographie ; 3°. commission des travaux architectoniques. M. De La Fontenelle est désigné pour présider la commission des vœux. — M. de Chergé est prié de composer la commission d'iconographie et de moulage. M. de Chasteignier lui est adjoint en qualité de secrétaire. — Quant à la commission des bâtiments, M. le président propose d'attendre, pour la composer, l'arrivée de M. Segrétain.

M. le directeur demande à M. l'inspecteur des monuments historiques du département des renseignements sur les négociations relatives à la tour de l'église St.-Porchaire de Poitiers. M. de Chergé répond que, sur son rapport adressé au ministre de l'Intérieur, une lettre de M. Mérimée, qui ne doit précéder que de quelques jours la dépêche officielle, l'engage à faire auprès de l'autorité municipale des démarches tendant à ce que la démolition ne soit faite qu'avec toutes les précautions indispensables pour la reconstruction de l'édifice, tel qu'il est aujourd'hui, et l'autorise à donner à la ville cette assurance que, si les dépenses nécessitées par ce supplément de travaux excèdent la somme portée au cahier des charges, le gouvernement allouera des fonds pour l'excédant. M. de Chergé ajoute que, sur cette assurance, il a adressé au maire une demande tendant à ce que les matériaux provenant de la démolition fussent étiquetés et déposés en lieu sûr, et qu'il en a reçu cette réponse : que le cahier des charges ne stipule point les précautions destinées à la reproduction fidèle du monument sous sa forme primitive, que le conseil municipal l'a adopté tel qu'il est, qu'il n'est plus possible par conséquent de surseoir à la démolition. Au surplus, ajoute M. le maire, il y a péril en la demeure. Ceci résulte des conclusions des architectes chargés officiellement de l'examen de l'édifice.

Par suite de cette déclaration de M. l'inspecteur, on propose qu'une commission soit nommée par la Société afin de procéder à une nouvelle expertise. Cette commission sera chargée d'examiner 1°. s'il y aurait péril à surseoir aux travaux de démolition ; 2°. s'il ne serait pas possible de restaurer et de conserver la tour sans la démolir. MM. Thiollet, Robin, Dupré, Jolly, Brochier, Masson et Bourgnon de Layre, membres désignés pour faire partie de cette commission, sont priés de se rendre immédiatement sur les lieux et de faire leur rapport à la séance suivante.

Toutefois en supposant que les conclusions de la commission ne fussent pas favorables à un sursis, peu importerait, dit M. de Chergé, que l'adjudication fût faite de suite et que les travaux commençassent immédiatement. Il est très-facile d'ajouter au cahier des charges un paragraphe à l'effet d'obliger l'adjudicataire à étiqueter et déposer en lieu sûr les matériaux provenant de la démolition. La ville ne courrait aucun danger, puisque le gouvernement s'engage à payer l'excédant des frais occasionnés par les travaux que nécessiterait l'addition de ce paragraphe. Au surplus, les conclusions de la commission n'obligeront en rien l'autorité administrative. M. le préfet déclare faire ses réserves et ne point vouloir engager d'une manière absolue sa responsabilité.

Sur la proposition de M. de La Fontenelle, on fixe à midi l'heure de la seconde séance et l'on prie la commission de se mettre en mesure d'y faire son rapport.

M. le Directeur passe à la lecture de la correspondance et dépose sur le bureau plusieurs manuscrits qui lui ont été adressés. La lecture de ces mémoires est renvoyée à la fin de la session. Les lettres contenant des propositions sont renvoyées aux trois commissions indiquées.

Avant de lever la séance, M. le président propose de commencer l'enquête archéologique. Sur l'observation faite par

un membre que l'heure est avancée, M. de Caumont donne lecture des questions qui seront adressées sur les monuments celtiques et prie les personnes qui prendront part à la discussion de vouloir bien faire une liste des monuments de ce genre qui existent dans le pays et indiquer les divers mémoires dans lesquels ils ont été décrits.

La séance est levée à 11 heures.

*Le Secrétaire,*

J. DE LA MARSONNIÈRE,
De Poitiers.

---

*Séance du 29 mai 1843, à midi.*

Présidence de M. DE LA FONTENELLE, inspecteur divisionnaire de la Société.

La séance est ouverte à midi. M. de Caumont, directeur, invite à présider la séance M. de La Fontenelle, inspecteur divisionnaire de la Société. On remarque au bureau, avec les fonctionnaires de la Société française, M. d'Imbert, préfet de la Vienne; M. Moyne, premier président de la Cour royale; M. le procureur-général Letourneux, président de la Société académique de Poitiers; M. de La Mariouze, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, et M. Segrétain, membre du conseil. M. Flandin, avocat-général, et plusieurs magistrats assistent également à la séance

La commission chargée par la Société de procéder à un nouvel examen de la tour de St.-Porchaire est priée par M. le président de faire connaître son opinion sur la question de savoir s'il est urgent de procéder à la démolition de cet édifice. M. Jolly, membre de la commission expose de la ma-

nière la plus détaillée et la plus précise quel est l'état actuel de la tour, et quels sont les moyens de l'améliorer : en terminant ce rapport qui est écouté avec le plus vif intérêt, il prend les conclusions suivantes au nom de la commission :

« L'état du monument ne peut faire appréhender aucun « danger imminent. Par des moyens de conservation que l'art « a déjà souvent employés avec succès, non seulement on « peut empêcher la chûte de l'édifice, mais encore lui assurer « une longue existence.—Au surplus, ajoute M. Jolly, mon « opinion personnelle est qu'il y a plus de danger à démolir la « tour qu'à la laisser subsister, car elle sert de contrefort aux « voûtes de l'église. »

Les conclusions de la commission nouvelle étant entièrement opposées à celles de la commission officielle dont le rapport a décidé le conseil municipal à opter pour la démolition immédiate, on demande à M. le préfet de la Vienne si l'autorité administrative ne pourrait pas surseoir provisoirement à l'adjudication des travaux qui, suivant la délibération du conseil municipal, doit avoir lieu dans quelques heures.

M. le préfet déclare qu'en présence des conclusions contradictoires des deux commissions sur les résultats possibles d'un retard apporté à la démolition, il ne peut, quelle que soit son opinion personnelle, engager sa responsabilité dans une partie dont la sécurité publique peut être l'enjeu. La tour de St.-Porchaire est un monument communal. Le conseil municipal a adopté le cahier des charges. L'autorité administrative l'a approuvé. Arrêter l'adjudication dans les circonstances présentes est donc une chose impossible.

M. de La Fontenelle, président de la séance, pense que la société n'a autre chose à faire qu'à solliciter pour cet édifice la bienveillance du gouvernement. Il propose donc l'émission d'un vœu tendant à ce que la tour de St.-Por-

chaire soit classée parmi les monuments historiques. M. de Caumont s'associe à cette proposition, et demande en outre que le rapport de M. Jolly soit immédiatement transmis au ministre.

Sur l'observation faite par M. de La Mariouze que ce vœu peut devenir inutile, puisque, d'après les délibérations du conseil municipal, l'adjudication doit être faite aujourd'hui même, M. le préfet rassure la Société sur les appréhensions que fait concevoir l'empressement possible de l'adjudicataire à commencer la démolition. Quelques jours encore, dit-il, seront consacrés à des travaux préliminaires, et en s'empressant de transmettre au ministre le vœu de la commission on serait à peu près certain d'obtenir en temps opportun une réponse satisfaisante.

Dans tous les cas, ajoute M. le préfet, en supposant que la diligence de l'entrepreneur dépasse toutes les prévisions, la restauration de l'édifice sous sa forme primitive est assurée. Conformément à la lettre de M. Mérimée dont M. de Chergé a donné communication, on ajoutera au cahier des charges un paragraphe tendant à ce que l'adjudicataire soit obligé à étiqueter pièce à pièce et à déposer en lieu sûr les matériaux provenant de la démolition, de manière à ce qu'il soit possible de leur restituer, dans la reconstruction, la place qu'ils occupent actuellement dans l'édifice. M. le maire, sur l'assurance donnée par M. Mérimée que le gouvernement se chargera des dépenses extraordinaires que nécessiteront les obligations nouvelles imposées à l'adjudicataire, ne s'oppose point à ce que cette clause soit stipulée.

En conséquence, la proposition de M. de La Fontenelle est mise aux voix et adoptée. La Société émet le vœu que la tour de l'église St.-Porchaire soit classée parmi les monuments historiques; elle décide qu'attendu l'urgence, une demande à ce sujet, accompagnée du rapport fait par M. Jolly sur

l'état actuel de l'édifice et sur les moyens qu'il croit convenable d'employer pour sa restauration, sera immédiatement adressée à M. le Ministre de l'Intérieur, avec prière de faire connaître le plus tôt possible sa décision. M. de Caumont se charge d'adresser officieusement ces documents à M. le ministre.

M. de Chergé s'associe d'autant plus volontiers au vœu dont l'objet est de soustraire l'église St.-Porchaire à l'autorité municipale, que les réparations à exécuter actuellement seraient peut-être moins dispendieuses si le conseil municipal s'était toujours préoccupé comme il le fait aujourd'hui de l'état d'une église sur laquelle plusieurs fois déjà son attention a été appelée en vain. M. le curé de St.-Porchaire a longtemps demandé, sans rien obtenir, que l'on procédât à l'examen de la tour de son église et qu'on la réparât. Depuis 5 ans l'autorité municipale ferme l'oreille à ses réclamations. M. de Chergé insiste aussi sur les dangers que présente l'incurie avec laquelle on laisse s'accumuler sur les vieux édifices des végétations qui, à la longue, finissent par ébranler leur solidité, sur l'indifférence avec laquelle on laisse s'élever des constructions adjacentes aux édifices publics et en particulier aux églises.—M. de Caumont demande que ces observations soient consignées au procès-verbal.

La parole est donnée à M. le secrétaire-général pour lire le procès-verbal de la séance du matin. Ce procès-verbal est adopté.

## ENQUÊTE ARCHÉOLOGIQUE.

M. de Caumont commence l'enquête archéologique.

*Monuments celtiques.* M. de La Mariouze lit une note dans laquelle il énumère les monuments celtiques que contient le département. Quelques-uns d'entr'eux sont construits en

pierres calcaires, d'autres en grès. Dans plusieurs localités, et en particulier à Loudun, les pierres qui composent les dolmen sont évidemment étrangères au sol sur lequel elles se trouvent.

### NOTE DE M. DE LA MARIOUZE.

Les monuments celtiques sont en très-grand nombre dans le Poitou, on en rencontre de toute espèce. Beaucoup ne sont pas encore décrits, mais déjà M. de La Lande avait fait un travail d'ensemble qui a été, je crois, adressé à la Société des Antiquaires de France.

24 dolmen, demi-dolmen, peulvans ou menhirs, découverts dans l'arrondissement de Loudun, ont été décrits par M. Arnault Poirier, de Loudun (3e. volume des mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.) — Ils sont en grès. Leur orientation n'est pas uniforme, ils sont de dimensions diverses. — Parmi ces monuments, l'un, nommé la pierre Folle, dans la commune de Bournand, présente une galerie couverte par quatre dalles, dont la longueur est de 18 mètres sur 9 mètres 50 cent. de largeur; la hauteur des pierres qui soutiennent cette table, est au moins de 2 mètres. — Direction du couchant au levant. — Ce sont les fées qui, suivant la tradition, ont bâti la Pierre-Folle, et les paysans n'osent entrer dans la galerie qu'à la clarté du jour.

Des fouilles ont produit des ossements d'hommes et d'animaux et des instruments celtiques.

Près de Civray, la pierre Pèse, longue de 7 mètres 30 sur 3 de large, présente la même orientation que celle de Poitiers.—Du sud-ouest vers le nord-ouest,—pierre calcaire, dans les fouilles, ossements humains et d'animaux.

Pierre de Mavaux, en grès. Près de cette pierre se remarquent de nombreuses pierres répandues sur le sol, et

qui ont été évidemment apportées là. Elles existent sur un monticule assez étendu.

Pierre levée, ou dolmen en granit coloré, près de Lisle-Jourdain ; elle est nommée pierre peinte par les habitants de la campagne.

Dolmen à Champigny-le-Sec, arrondissement de Poitiers, en grès, avec quelques parties micacées ou ferrugineuses. — Ossements humains et d'animaux.

Plusieurs dolmen dans l'arrondissement de Montmorillon ont été signalés par M. Nouveau, mais non encore décrits. M. de Boismorand a fouillé plusieurs dolmen dans le même arrondissement, et il a recueilli beaucoup d'instruments celtiques qui ornent son cabinet. — Des dolmen ont été trouvés dans des tumuli. M. de Boismorand doit une partie de sa collection à des fouilles faites dans ces éminences. Ce sont des ossements, des flèches et des couteaux en silex, mais pas de monnaies ni d'instruments en fer. — Nous avons encore les dolmen d'Andillé et la galerie couverte d'Arçay, mais ce qui offre surtout un très-vif intérêt, c'est le plateau de Château-Larcher, autrement dit le plateau de Thorus ; il présente un ensemble unique de tous les monuments celtiques découverts jusqu'ici. On aperçoit d'abord de nombreux monticules qui dominent irrégulièrement le sol, ce sont de grands cercles présentant d'énormes galgals, lesquels sont, la plupart, surmontés de dolmen plus ou moins considérables, et d'une orientation diverse. — Le plateau a été l'objet de fréquentes études, les mémoires et les bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest font connaître les idées émises sur les monuments qu'on y voit ; M. de Caumont l'avait décrit de son côté dans le 1er. volume du Bulletin monumental (p. 78). — Le dernier travail est de M. St.-Hypolite, colonel d'état-major, et il montre le plateau sous un point de vue nouveau et qui semble en augmenter encore l'intérêt.

Une observation générale me semble devoir terminer cette courte note. C'est que, dans la partie crétacée du département, les dolmen sont en grès, dans la partie où se rencontre le terrain primitif, les dolmen sont en granit, et dans le reste du département où dominent les formations oolitiques ces monuments sont en pierre calcaire. — Ceci tend à prouver que les Gaulois, à moins de circonstances extraordinaires, formaient les monuments avec leurs pierres les plus voisines.

M. de La Fontenelle signale aussi plusieurs monuments druidiques dans la Vendée et dans le département des Deux-Sèvres. Le dolmen de la Frebouchère entr'autres, dont les proportions sont gigantesques, paraît avoir été transporté d'une distance assez éloignée. D'autres monuments inédits de ce genre sont situés l'un à Bazoges (Deux-Sèvres), du côté de Melle, l'autre à St.-Jouin près de Bressuire.

M. Rondier, de Melle, signale une série de dolmen établie sur les bords de la Sèvre. En remontant le cours de cette rivière, on trouve à Nanteuil deux dolmen, à Villedieu, trois, à Bougon, près le ruisseau de Pamproux, des tumulus, puis à Chiron une pierre druidique. Enfin la pierre Pèse.

Tous les membres entendus déclarent n'avoir point eu connaissance que dans les fouilles pratiquées sous ces monuments on ait trouvé quelqu'instrument qui établît que l'art de travailler le fer fût connu des nations celtiques. M. Mauduyt proteste contre cette déclaration et annonce avoir trouvé sous un dolmen récemment fouillé, à Château Larcher, des bagues en métal et plusieurs autres objets dus à une grossière industrie.

M. Fillon ajoute que des débris de poterie ont été découverts avec des haches celtiques.

*Géographie ancienne.* M. de Caumont pose la question

suivante : « A-t-on reconnu d'une manière précise les voies « romaines indiquées sur la carte de Peutinger et dans « l'itinéraire d'Antonin ? »

M. de La Fontenelle rappelle ses dissertations sur les voies de Poitiers à Nantes et de Poitiers à Angers. Son tracé de la voie romaine de Poitiers à Nantes lui paraît certain jusqu'à St.-Pierre-du-Chemin. Plus loin il ne répond pas avec la même confiance de l'exactitude de ce tracé. M. Audé, de Bourbon-Vendée, lui a donné une autre direction et a placé sur un point nouveau, à Sigournay, la station *Segora*. M. de La Fontenelle attend que de nouvelles recherches de M. Audé aient dissipé les doutes qui lui restent encore.

Quant aux voies romaines des environs de Poitiers, elles ont été reconnues d'une manière précise, à l'exception de celles qui rayonnent de Poitiers vers la partie orientale du département.

M. Rondier, de Melle, annonce qu'il s'occupe en ce moment d'un travail spécial sur la voie qui passe à Brioux où il a trouvé une colonne milliaire. Cette colonne se rapporte à l'époque de Constantin.

M. de La Mariouze annonce l'existence d'une voie romaine située sur les plateaux qui dominent Lisle-Jourdain ; elle se dirige vers le pont de Lussac près duquel elle traversait la Vienne. M. de La Mariouze a suivi cette voie de Lisle-Jourdain à Lussac.

M. de La Fontenelle signale aussi la voie romaine qui mène au vieux Poitiers. Il insiste sur l'importance qu'il y a de déterminer cette voie, parce qu'elle pourrait servir à fixer le lieu où se livra la bataille de Charles Martel contre les Sarrasins.

M. de Caumont demande quelles sont les particularités qu'ont offertes les voies antiques observées dans le département.

M. de Chasteignier annonce que M. de Boismorand a

observé près de St.-Savin une voie qui présente des caractères singuliers. Des pierres posées de champ maintiennent le remblai de la chaussée.

M. de Caumont engage M. de Chasteignier à étudier cette voie de concert avec M. de Boismorand. Il l'a visitée avec cet honorable antiquaire il y a 12 ans (1), et M. de Boismorand lui fit remarquer, dans un endroit où la voie est creusée dans la roche calcaire, la trace laissée par les roues des chars dont se servaient les Romains. Ces traces sont tout-à-fait différentes de celles que laissent les voitures que l'on emploie actuellement : l'écartement des roues n'est pas le même.

M. Rozan, de Tonneins, signale une voie romaine qu'il a observée sur la ligne qui sépare le département de la Gironde du département de Lot-et-Garonne. Cette voie n'est pas moins remarquable par les matériaux qu'elle contient. Le sol est souvent mélangé de scories sur les bords de cette voie : plusieurs fouilles ont été pratiquées. L'une d'elles a amené la découverte d'un vase antique et de nombreux fragments de mosaïque.

M. de Caumont résume la discussion et émet le vœu que la Société des Antiquaires de l'Ouest publie d'une manière complète l'itinéraire romain de toute sa circonscription archéologique, et l'accompagne d'une carte.

*Monuments gallo-romains.* M. de Caumont demande si les recherches faites dans les campagnes ont amené la découverte de *villæ* gallo-romaines ; il cite, dans la forêt de Candebec, des mosaïques qui se trouvaient enfouies à une petite profondeur et qui appartenaient à des maisons antiques d'une grande richesse.

M. de La Mariouze signale aux *Tours-Milandes*, près Vandeuvre (Vienne), de nombreuses constructions gallo-

(1) V. le tome 1er. du Bulletin monumental, page 76.

romaines qui promettent de riches fouilles. Un mur de 600 mètres de longueur, terminé par un hémicycle, est dans un état de conservation assez complet. On n'y a point encore pratiqué de fouilles, mais tout fait présumer qu'elles seraient fructueuses, car en remuant le sol avec le pied, on a découvert, presqu'à sa surface, des marbres, des porphyres, des médailles et une statuette de Mercure en bronze qui a été déposée au musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest. M. de Caumont fait observer qu'à sa connaissance on a trouvé en France des constructions gallo-romaines dans plusieurs lieux très-éloignés les uns des autres et portant le nom de *Vandeuvre.*

M. Redet rend compte des fouilles récemment pratiquées à Villenou, commune d'Anché, sous la surveillance d'une commission désignée par la Société des antiquaires de l'Ouest. De nombreux débris de ciment romain et des tuiles ont été découverts sur ce point. Des fouilles ont amené la découverte d'une excavation hexagone. Parmi les murs ont été trouvés des fûts de colonne annonçant des constructions importantes, des bois de cerf, des défenses de sanglier, des ossements d'animaux. Les fouilles ayant été continuées assez long-temps et n'ayant produit aucun résultat qui fût en rapport avec les dépenses faites par la Société des Antiquaires de l'Ouest, on les a arrêtées pour le moment.

M. de La Mariouze signale un autre établissement romain à Moussac près Montmorillon ; un mur de 100 mètres de longueur, des briques, du ciment épandus sur le sol ; au levant du mur du sud-ouest, deux emplacements circulaires, sur lesquels étaient probablement des tours, tels sont les restes qu'il a observés avec M. Nouveau. Au surplus, on n'y a point trouvé de médailles : seulement à une distance assez rapprochée, dans un mur en pierre sèche, M. de La Mariouze a découvert une statue de pierre probablement ro-

maine qui s'y trouve engagée. On attend l'assentiment de M. de Moussac pour l'enlever au profit du musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

M. Redet annonce qu'à Bonneuil-Matours, sur les bords de la Vienne, on a découvert des restes de monuments romains. Une charmante trouvaille y a été faite. Le musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest doit à M. de La Touche une jolie tête de Diane en marbre blanc, recueillie au milieu des débris.

M. Redet signale aussi, entre Sauzais et Ménigoute, un emplacement sur lequel se trouvent des murs romains et des débris de tuiles.

M. de Caumont demande si parmi ces ruines, quelques-unes avoisinent des sources minérales. M. Fillon de Fontenay répond que près de Bourbon, au lieu des Fontenelles, se trouvent des eaux minérales près desquelles on a trouvé des briques et des fourneaux qu'il présume être romains.

*Aquéducs.* — M. de Caumont demande si, indépendamment des grands aquéducs de Poitiers, qui sont suffisamment connus, on peut signaler dans le département de petits aquéducs conduisant l'eau à des *villæ* ou à des centres de population d'une importance secondaire?

M. Pressac dit avoir observé à Béruges un aquéduc destiné probablement à conduire l'eau ailleurs qu'à Poitiers. Il est impossible de le confondre avec l'aquéduc de Fleury, car ce dernier occupe la rive droite de la Boivre, tandis que le premier est assis sur la rive gauche.

M. Babault-de-Chaumont a observé à Mirebeau deux fontaines dont il lui est impossible de préciser la direction, mais dont les eaux étaient sans doute conduites par des aquéducs romains dont on trouve, à une petite distance, des traces encore visibles.

M. Bourgnon fait connaître à la Société qu'il vient de ter-

miner une dissertation sur les quatre aquéducs de Poitiers. M. l'ingénieur civil a mis à sa disposition tous les plans nécessaires pour qu'il pût marcher à coup sûr. Ces plans seront lithographiés et accompagneront son travail. Il ajoute que récemment des traces d'aquéduc viennent d'être découvertes à Bonnevaux et à Marrais. Si ces reconnaissances étaient faites, peut-être éclaireraient-elles la question de savoir si la fontaine qu'on appelle la Font-de-Cé venait à Poitiers.

*Etat de la sculpture Gallo-romaine.* — M. de Caumont demande si l'on peut dire quel était dans le département l'état de la sculpture gallo-romaine.

Peu de documents peuvent être fournis, les monuments sont rares. Toutefois M. Bourgnon signale l'autel de Baptesresse, une corniche corinthienne provenant des tours Milandes, et un fragment de colonne ornée de feuillages qui est déposée au musée St.-Jean.

M. de Caumont demande si l'on s'est occupé de la topographie gallo-romaine de Poitiers, et si l'on a levé le plan de la ville antique, de manière à indiquer fidèlement l'emplacement de ses rues, et de ses autres établissements publics.

Nul travail de ce genre n'ayant été fait, M. de Caumont engage les antiquaires de l'Ouest à s'en occuper. Il cite pour exemple le beau plan de Lyon antique, par MM. Artaud et Chenavard.

A ce sujet, M. de La Fontenelle signale les constructions souterraines qui se prolongent sous une grande partie de la ville, et dans lesquelles ont été découverts de nombreux fragments appartenant à l'époque gallo-romaine.

M. Babault-de-Chaumont annonce aussi que derrière la maison de M. Oudin se trouvent des murs de construction romaine, qu'il suppose avoir été des thermes. Des murs sem-

blables ont été observés par lui chez M. Valette, marchand de bois.

*Cimetières gallo-romains.* — M. de Caumont prie les membres du congrès de vouloir bien faire le dénombrement des cimetières gallo-romains découverts dans le pays, et d'indiquer quels sont les objets que l'on y a trouvés.

M. Rondier, de Melle, annonce qu'à Rom, près de la voie romaine, un cimetière gallo-romain a été découvert. Ce cimetière renfermait des urnes cinéraires. A Brioux, ajoute M. Rondier, on a trouvé des urnes cinéraires, des vases lacrymatoires et des cercueils en pierre.

M. de La Fontenelle en signale un autre à Chantonnay, dans la Vendée; des pièces romaines ont été trouvées dans les auges. — M. Latourette dit avoir découvert une urne cinéraire à St.-Jean-de-Sauve. Enfin des urnes ont été découvertes à la Cataudière, chez M^me^. Millet.

M. de Caumont remet au lendemain la continuation de l'enquête.

La séance est levée.

*Le Secrétaire,*

J. DE LA MARSONNIÈRE,

De Poitiers.

---

*Première séance du* 30 *mai* 1843.

Présidence DE M. de LA MARIOUZE.

A huit heures, la séance est ouverte sous la présidence de M. de La Mariouze, président de la Société des Anti-

quaires de l'Ouest. M. de Chergé, inspecteur des monuments de la Vienne, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le président annonce que, conformément au vœu de la Société, M. de Caumont a écrit à M. le Ministre de l'Intérieur pour réclamer avec instance sa protection en faveur de l'église de St.-Porchaire. Un extrait du procès-verbal des deux séances, dont une partie a été consacrée à l'examen de la question relative à St.-Porchaire, a été joint à cette lettre, ainsi que le rapport de la commission chargée par la Société d'examiner l'état du monument et les travaux de consolidation qu'il réclame. M. Segrétain, architecte du département des Deux-Sèvres, a fait un examen personnel des questions qui avaient été soumises aux membres de la commission ; ayant adhéré pleinement à leurs conclusions, il a signé leur rapport. M. de Chergé a écrit de son côté à M. l'inspecteur général des monuments historiques, en le priant de hâter l'intervention ministérielle.

M. Launay, de Vendôme, membre de la Société française, adresse deux projets d'autels à élever dans l'église de la Trinité de Vendôme, en réclamant l'avis de la Société :

Renvoi à la commission d'iconographie.

M. de La Fontenelle fait hommage d'une notice intitulée *Coutumes de Charroux*. Cette notice est extraite des mémoires de la Société des Antiquaires l'Ouest (année 1842).

M. le Chr. de Camprond (de Fougères) remet une note dans laquelle il signale des pierres assez curieuses trouvées en Bretagne, et qui offrent des traces de sculptures singulières : il en promet un dessin.

L'ordre du jour amène la suite de l'enquête. Elle doit porter sur le moyen-âge.

*Géographie.* La géographie de la France sous les Méro-

vingiens et les Carlovingiens présente de bien grandes difficultés. M. de La Fontenelle n'a point été arrêté par elles, et il a traité, dans un mémoire publié par la Société des Antiquaires de l'Ouest, la question importante et compliquée de vigueries en Poitou. Il annonce de plus un travail sur l'établissement des Visigoths dans le midi de la France, travail pour lequel il s'inspirera de l'œuvre qu'un membre de l'Académie de Turin a consacré à la question de l'établissement des Burgondes dans l'Est. — Il annonce aussi devoir traiter, dans la nouvelle statistique de la Vendée, qui se publie en ce moment, la partie concernant la statistique féodale du Bas-Poitou. M. Rédet demande la parole, et lit la note suivante :

## NOTE DE M. RÉDET.

J'ai entrepris avec M. Beauchet des recherches sur la géographie du Poitou, au moyen-âge.

Nous nous sommes proposé d'abord de recueillir les noms de toutes les localités mentionnées dans les chroniques, chartes et autres documents écrits avant l'an 1,000 et de fixer autant que possible la position de ces localités. Dufour, dans son histoire générale du Poitou, a déjà donné un tableau des lieux connus avant le VII^e^. siècle : cette liste est fort restreinte. Les ouvrages de géographie que nous ont laissés les anciens et les vies des saints sont presque les seules sources qui fournissent des documents antérieurs à cette époque. Les plus anciennes chartes originales ne datent que de la fin du VIII^e^. siècle, et ce n'est qu'au X^e^. qu'elles deviennent multipliées. Celles qui proviennent des abbayes de St.-Hilaire, de St.-Cyprien et de Nouaillé nous seront surtout d'une grande utilité. La table chronologique, publiée en 1838, a révélé déjà les trésors que renferme en ce genre la collec-

tion manuscrite de D. Fonteneau. La plupart d'ailleurs de ces précieux documents, de ceux du moins qui concernent les abbayes de St.-Hilaire et de Nouaillé, sont conservées en original aux archives du département. Ces mêmes textes ont servi à M. de La Fontenelle, dans ses Recherches sur les vigueries. MM. Filleau, Dufour, les ont aussi dépouillés dans le but d'éclairer la géographie de la province. Les travaux de ces derniers, sous forme de table alphabétique, sont restés manuscrits. M. de Boismorand, possesseur d'une copie du travail de Dufour, a bien voulu nous en donner communication. M. Beauchet-Filleau possède un manuscrit de son aïeul; mais ni l'un ni l'autre de ces manuscrits ne remplit les conditions qu'on doit exiger de semblables travaux. La nomenclature de Dufour ne donne ni dates ni indications de sources, celle de M. Filleau marque bien les dates, mais sans citer ses auteurs; l'un et l'autre ont placé le nom français du lieu à côté du nom latin, et sous ce rapport, nous leur devons d'utiles renseignements. Cette tâche, c'est-à-dire celle qui consiste à reconnaître les localités actuelles désignées dans les documents anciens, offre beaucoup de difficultés à cause des transformations et des changements survenus dans leurs noms ainsi que dans l'état du pays. On le remarque dans les Recherches de M. de La Fontenelle sur les vigueries : il y a quelques-unes de ces vigueries même dont il est très-difficile de déterminer la position. C'est en recueillant et comparant avec soin tous les textes imprimés et manuscrits que nous espérons parvenir à débrouiller ces points encore fort obscurs de la géographie. Nous nous servirons dans ce but, avec avantage, de la table géographique et alphabétique qui embrasse la 1re. série, c'est-à-dire les 27 premiers volumes de la collection de D. Fonteneau. Notre travail, d'après ce plan, exigera de longues recherches, et comme nous ne l'avons entrepris que depuis

peu de temps, il est trop peu avancé pour que nous puissions dès aujourd'hui en présenter les résultats.

A ce travail sur la géographie s'en rattache un autre pour lequel j'ai déjà rassemblé beaucoup de matériaux. J'ai dressé sur des feuilles séparées un état de toutes les paroisses anciennes qui sont entrées dans la circonscription actuelle du département de la Vienne, et, sous le nom de chacune de ces paroisses, je range tous les documents de quelque intérêt que je découvre aussi bien dans les imprimés que dans les manuscrits. Au préalable, j'ai établi sur le contrôle de chaque paroisse le nom du saint sous l'invocation duquel elle était placée, le collateur ou patron de l'église paroissiale, le diocèse et l'archiprêtré auquel appartenait la localité, le nombre de feux ou de communiants à diverses époques, la châtellenie ou ressort féodal, le ressort judiciaire, la généralité, l'élection, la subdélégation, le nom du seigneur du lieu; puis la commune et les circonscriptions administratives auxquels appartiennent à présent chacune de ces localités. J'ai puisé les divers éléments qui m'ont été nécessaires pour ce travail dans le Pouillé du diocèse de Poitiers, publié en 1782, dans des listes des paroisses de la généralité de Poitiers, conservées aux archives départementales, dans des comptes des aides et équivalents de la fin du XVI^e^. siècle, appartenant à la Société des Antiquaires de l'Ouest; dans des comptes des tailles de l'élection de Fai, appartenant aux archives de la ville, dans des listes des paroisses composant le ressort des anciens sièges-royaux, dressé par M. Pillet, etc. J'ai eu soin de recueillir dans le Pouillé manuscrit du grand chartrier de l'évêché, rédigé au commencement du XIV^e^. siècle, tout ce qui intéressait les paroisses comprises dans l'étendue de territoire que j'ai prise pour limites de mes recherches. J'ai aussi trouvé une source abondante de renseignements dans des déclarations fournies en 1728 par tous

les bénéficiers du diocèse, des revenus et de la situation de leurs bénéfices. Un grand nombre d'autres documents et notes ont déjà été groupés de la sorte, et de leur agglomération successive résultera un répertoire qui, je l'espère, pourra être utilement consulté pour les recherches relatives à chaque localité.

La Société adresse des remerciments à M. Rédet.

*Monuments.* M. de Caumont demande quels sont les principaux ouvrages déjà publiés pour la statistique monumentale.

M. Segrétain rappelle à la Société le travail d'ensemble de MM. Baugier et Arnauld, de Niort, sur la statistique monumentale des Deux-Sèvres.

M. Lecointre expose que la Société des Antiquaires de l'Ouest a déjà pris depuis long-temps des mesures pour arriver à la rédaction de cartes monumentales de l'ancien Poitou. Une commission a été nommée, des instructions ont été adressées, des signes ont été convenus. Avec les renseignements fournis, il sera permis de publier plus tard la carte des monuments celtiques, celle des monuments romains, celle des monuments religieux du moyen-âge et celle des monuments militaires de la même époque. Il ajoute que Mgr. l'évêque de Poitiers ayant chargé M. l'abbé Auber de remplir les fonctions d'historiographe du diocèse, cet ecclésiastique accompagne S. G. dans ses tournées pastorales et pourra mettre à profit sa position favorable, pour dresser une liste de tous les monuments religieux des départements des Deux-Sèvres et de la Vienne.

M. l'abbé Auber dit qu'en effet telle est son intention, et qu'il exposera dans une lecture prochaine ce qu'il compte faire pour répondre à la confiance dont il a été honoré.

M. de Lambron (de Tours) exprime le vœu qu'il soit fait, pour chaque ville importante, un travail complémentaire dans

lequel seraient retracés, par grandes périodes, les changements successifs que ces villes auraient subis. Il a lui-même entrepris des recherches de ce genre pour la ville de Tours, et il croit qu'elles offriront de l'intérêt. M. de Chergé fait observer que M. Beauchet-Filleau a déposé dans les archives de la Société des Antiquaires de l'Ouest un travail semblable sur la ville de Poitiers, et qu'il n'y manque que fort peu de chose pour qu'il soit complet.

La question posée ensuite par M. le Directeur étant celle-ci :

*Quels sont les monuments religieux les plus anciens du pays ?*

M. Lecointre expose qu'à son avis il faut mettre en première ligne l'église de St.-Hilaire, de Poitiers, dédiée le 1er. novembre 1049 ; celle de Montierneuf (id.) fondée à la fin du XIe. siècle ; la tour de St.-Porchaire, qui est peut-être antérieure à cette dernière époque ; M. de Chergé cite une partie de l'église de la Puye, qui lui semble dater de la fin du XIe. siècle, M. Segrétain, de Niort, cite l'église de St.-André, de Mirebeau, qui est construite avec des piliers carrés dénués de tout ornement, sans plafond, éclairée par des fenêtres toutes simples, ayant en hauteur deux fois leur largeur, entourées à l'intérieur d'archivoltes en billettes et portant un appareil carré à larges joints. Elle appartient certainement à une époque antérieure au Xe. siècle.

M. Bourgnon annonce qu'en effet il résulte de chartes anciennes, concernant l'hospice de Mirebeau, que l'église de St.-André existait déjà dans le Xe. siècle.

M. de La Fontenelle rappelle qu'une fondation de messe en mémoire et en expiation du meurtre d'Arthur de Bretagne, mis à mort par son oncle Jean-Sans-Terre, après avoir été fait prisonnier à Mirebeau, avait été faite et remplie jusqu'à

ce jour. Il parle d'une inscription qui constaterait ce fait, et d'un bas-relief existant. M. Segrétain donne la description de ce bas-relief.

M. de Latourette, de Loudun, déclare que le bas-relief dont il s'agit a été transporté de l'ancienne chapelle de Poligny dans l'église où il se trouve actuellement. Les débris de la chapelle qui n'existe plus n'ayant pu lui fournir l'indication de la date à laquelle elle avait été construite, il se borne à dire qu'elle était dédiée à St.-Léobin, patron des agriculteurs, et que le bas-relief était l'objet d'une vénération toute particulière dans le pays.

M. de Chasteigner cite comme appartenant à la période romane l'ancienne église de St.-Cybard de Poitiers, qui sert aujourd'hui de salle de gymnase.

M. Segrétain pense qu'une certaine partie de l'église Notre-Dame, de Poitiers, appartient au XI^e. siècle; M. Fillon cite comme appartenant au XI^e. siècle l'église d'Angles; M. Rédet cite l'église St.-Just, de Chauvigny (qui est aujourd'hui l'église Notre-Dame de cette ville), comme ayant été fondée par Isambert II, évêque de Poitiers, suivant une charte du milieu du XI^e. siècle existant dans les manuscrits de D. Fontenean; M. de La Fontenelle cite les églises de Marnest, de Vouvant, mais cette dernière paraît, à quelques membres, moins ancienne; M. Bourgnon, de Layre, cite l'église de Vouillé.

M. Thiollet promet un travail complet sur certaines églises de Poitiers, et sur l'ancienne église de l'abbaye de Charroux. Il demande aussi quelle interprétation on pourrait donner à un signe qu'il a découvert sur le côté d'une colonne du clocher de Notre-Dame de Poitiers. Ce signe, qui ressemble à une M surmontée de deux O réunis ensemble par un trait horizontal, lui semble désigner la date 1080; Mais M. Rédet fait observer que la réunion des chiffres arabes avec un

chiffre romain lui paraît trop extraordinaire pour rendre cette interprétation plausible.

M. le Directeur annonce que la promenade archéologique qui aura lieu à St.-Savin et à Chauvigny est fixée à jeudi 1er. juin, et que ceux qui voudront en faire partie auront à se faire inscrire à la fin de la séance.

*L'Inspecteur des monuments de la Vienne remplissant les fonctions de Secrétaire,*

DE CHERGÉ.

## *Séance du soir* 30 *mai* 1843.

Présidence de Mgr. L'EVÊQUE de Poitiers.

MM. les vicaires-généraux de Rochemonteix et Samoyault sont priés de siéger au bureau.

Lecture est donnée par MM. les secrétaires des procès-verbaux des deux dernières séances, les procès-verbaux sont adoptés.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. de La Liborlière fait observer que les caractères qui ont été assignés dans la discussion d'une séance précédente à la tour de l'église de St.-Porchaire, de Poitiers, se retrouvent exactement reproduits dans la tour de l'église de Lusignan et qu'on peut ainsi attribuer à peu près la même époque à la construction des deux monuments.

M. de Chergé lit le rapport suivant sur ce qui a été fait pour conserver les monuments historiques du département de la Vienne, dont l'inspection lui est confiée.

## RAPPORT D'ENSEMBLE SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE;

PAR M. DE CHERGE,

Inspecteur des monuments historiques de la Vienne.

MESSIEURS,

Chargé par la confiance de M. le Ministre de l'Intérieur du soin de veiller à la conservation des monuments historiques du département de la Vienne, nous avons pensé que la réunion du Congrès archéologique de la Société française à Poitiers nous imposait des obligations rigoureuses. Nous allons essayer de les remplir, du moins en partie, en soumettant à votre appréciation l'historique fidèle de tout ce qui a été fait pour atteindre le noble but vers lequel tendent aussi vos généreux efforts.

Nous avons pensé toutefois qu'un simple exposé des allocations faites et des sommes employées ne vous présenterait pas tout le degré d'utilité que vous seriez en droit d'attendre d'un rapport d'ensemble sur les monuments si remarquables de notre département, nous avons donc cru devoir consacrer à chaque monument en particulier une rapide esquisse destinée à vous le faire connaître sous le point de vue historique et artistique. C'était le seul moyen de vous faire apprécier sa valeur réelle et de vous expliquer les motifs de la faveur spéciale dont il a été l'objet, c'était le seul moyen de vous faire comprendre l'opportunité des restaurations déjà opérées et l'utilité de celles qui ne sont encore qu'à l'état de projet non réalisé.

L'exercice de nos fonctions nous a fourni depuis 4 ans le sujet de quelques observations, nous prendrons la liberté de vous les soumettre en appelant sur elles votre bienveillante attention si vous les jugez dignes de la fixer, votre indulgence si vous pensez qu'elles n'aient droit qu'à de l'indulgence.

## ARRONDISSEMENT DE POITIERS.

§. Ier. *Arènes de Poitiers.* Il ne reste plus guère de l'amphithéâtre de Poitiers, dont on fait remonter la construction au IIIe. siècle, que quelques ruines majestueuses encore, malgré les mesquines demeures qui se sont soudées à ses flancs comme des plantes parasites. La forme elliptique de l'arène, des précinctions et gradins est cependant retracée à l'œil par des ruines éparses et placées comme autant de jallons sur le vaste emplacement qu'occupaient autrefois, dans leurs jeux gigantesques, le peuple roi vainqueur et le peuple gaulois vaincu. L'amphithéâtre de Poitiers était remarquable par son étendue, et quoique des fouilles faites sous nos yeux nous aient autorisé dans le temps à réduire de quelques mètres le diamètre de l'arène, cette hypothèse justifiée depuis par les travaux consciencieux de M. le Bon. Bourgnon de Layre, loin d'enlever au monument un degré d'importance en rétrécissant l'espace consacré au spectacle, augmente au contraire l'intérêt qu'il nous offre en donnant une plus juste idée du grand nombre de spectateurs qu'un étage de plus conviait aux jeux sanglants des gladiateurs (1). Le grand *vomitorium* qui donnait entrée aux combattants et aux chars existe encore, et il a conservé, sinon toute sa splendeur primitive, du moins des traces nombreuses de l'ornementation sévère et grandiose des constructions de cette nature. Çà et là règnent encore la corniche sur laquelle reposait la retombée de la voûte et l'appareil en *minuto lapide* dont le placage solide a résisté aux siècles, au feu et à l'intempérie des saisons. Cependant à sa partie supérieure la voûte menacée par des infiltrations que ne prévenait point l'épaisse couche de terre compacte qui couvre les reins de la partie inférieure, pouvait faire redouter

(1) Ce nombre pouvait s'élever, d'après les calculs positifs, à 40,000.

quelque éboulement. Chargé d'employer une assez faible somme pour prévenir ce résultat, nous avons fait enlever les terres sur une assez grande étendue et fait crépir à deux couches de ciment l'arceau, les reins de la voûte et les deux jambages où des arrachements nombreux existaient depuis long-temps. Une teinte noire mêlée au ciment a coloré d'un vernis antique cette restauration de peu d'importance, mais qui atteindra le but qu'on s'était proposé, faute de pouvoir mieux faire. Espérons que lorsque le monument sera restitué à l'administration, par suite de l'expiration du bail emphitéotique qui l'a fait passer en des mains étrangères, des mesures seront prises pour prolonger l'existence des ruines imposantes qui attestent la haute antiquité de notre ville et son importance historique dans les fastes du passé.

§. II. *Temple St.-Jean.* Le temple St.-Jean, aujourd'hui musée des antiquités de l'Ouest, a été l'objet de nombreuses dissertations, et les opinions opposées des écrivains qui en ont fait l'objet de leurs études s'appuyent toutes sur des considérations non dépourvues de force. Nous n'essaierons point de nous ériger en juge suprême entre ceux qui voient dans le temple St.-Jean le tombeau de Claudia Varenilla, et ceux qui ne peuvent lui accorder d'autre origine que celle d'un édifice consacré primitivement au culte chrétien, mais il nous sera permis sans doute d'avoir notre opinion et de la résumer en peu de mots. Il faut écarter dans l'appréciation de l'architecture du temple la nef ajoutée après coup et la petite apside actuelle, laquelle a été incontestablement ornée intérieurement et extérieurement, avec les colonnes, les corniches et les décorations de la partie occidentale, alors que cette partie a été démolie pour être remplacée par la nef et par les trois arcades actuelles : les peintures et fresques, même celle du haut, auxquelles on avait voulu attribuer un caractère par-

ticulier beaucoup plus ancien et beaucoup moins chrétien qu'à celles de la partie inférieure, sont aussi postérieures à la construction de la nef et sont aussi en harmonie avec le symbolisme connu et employé dans les édifices religieux d'une époque reculée, mais qui ne nous paraît pas antérieure au XI^e. siècle. Quant à l'appareil même de la construction générale de l'édifice, il nous semble appartenir à l'époque gallo-romaine. Nous avons lu dans D. Fonteneau (nous ne citerons point la page, mais nous sommes certain du fait que nous avançons) une note qui tendrait à faire croire que le temple St.-Jean aurait été construit avec les débris mêmes de l'amphithéâtre romain : or, l'amphithéâtre que l'on croit avoir été bâti au III^e. siècle dut être respecté tant que le peuple roi, ses jeux et même le souvenir de sa grandeur pesèrent sur les vaincus, et une main sacrilége ne fut sans doute portée sur ce vaste palais qu'à l'époque où la décadence de l'empire romain réveillait, avec des idées d'indépendance nationale, le mépris qu'une religion nouvelle vouait au temple des faux dieux et aux arènes où avait été versé depuis si long-temps le sang de ses martyrs. Le coup-d'œil le moins exercé aperçoit en entrant dans le temple, qu'il est composé de pièces de rapport, de chapiteaux qui ne sont pas en harmonie avec les fûts des colonnes qui les supportent et qui ont dû nécessairement être enlevés à un monument vaincu, d'un goût et d'un style plus pur, pour orner les murailles nues d'un monument vainqueur. Cette observation, en justifiant au besoin la note du savant bénédictin, sape par sa base le système qui consacre à Varenilla un tombeau qui, ayant été construit à une époque antérieure, aurait dû par conséquent présenter dans son exécution une plus stricte observation des règles de l'art et du bon goût romain. D'ailleurs les signes du christianisme y brillent dans toute leur splendeur, non seulement sur le fronton, mais sur les chapiteaux ornés du poisson symbolique. Nous pencherions

donc vers l'opinion qui voit dans le temple de St.-Jean un monument consacré par le culte chrétien à l'administration exclusive du sacrement de Baptême. La piscine octogonale, la tradition, le nom du saint sous le vocable duquel il se trouve placé, l'absence de preuves pour justifier l'existence ancienne de l'inscription de Varenilla dans ce temple, tout nous semble concourir à démontrer la justesse de cette attribution.

Devenu musée des antiquités de l'Ouest, le temple St.-Jean reçoit les débris antiques appartenant à la ville et à notre Société archéologique. Aussi en échange de cet abri protecteur qu'il accorde aux richesses communes de la ville de Poitiers et de la Société, son entretien est-il tout entier et exclusivement à la charge de cette dernière. Ceci s'appelle chez nous de la justice distributive.

Quelques sommes allouées par M. le Ministre de l'Intérieur ont été employées à faire disparaître, le plus qu'il a été possible, les constructions disgracieuses que de prétendus restaurateurs avaient fait subir au temple St.-Jean; il en reste encore beaucoup trop, mais malheureusement il y aurait danger en y portant la main de produire des effets plus désastreux; mieux vaut s'abstenir en gémissant.

§. III. *Eglise de Montierneuf de Poitiers.* — Fondée en l'année 1075 par Guillaume Guy-Geoffroy, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, l'abbaye de Montierneuf fut richement dotée par son puissant protecteur qui ordonna en mourant à Chizé, en 1086, que ses restes fussent déposés au milieu des bons moines dont il réclamait les prières, après avoir souvent fraternisé avec eux. — Montierneuf éprouva le sort de toutes les fondations religieuses. D'abord riche et puissante, cette abbaye vit s'accroître par les donations des comtes de Poitou et même des rois d'Angleterre, ducs d'Aquitaine, ses immenses possessions; puis elle vit baisser peu à peu, avec l'ardeur

de la foi, le zèle des donateurs, et après les guerres de religion qui ensanglantèrent la patrie et firent autant de ruines des beaux monuments qui couvraient le sol français, elle déclina rapidement. Une portion des bâtiments claustraux est aujourd'hui enclavée dans la caserne de cavalerie, et forme le corps du milieu de cet établissement militaire. Il ne fallait rien moins qu'une terrible révolution pour produire un tel changement de destination !

Bâtie au XI^e. siècle, par Pons, moine de l'abbaye, ainsi que l'indique sa signature au bas d'une charte précieuse sous ce rapport, l'église qui existe encore aujourd'hui fut dédiée le 24 janvier 1096, par le pape Urbain II, lorsque ce souverain pontife revint du Concile de Clermont, où il avait prêché la croisade contre les infidèles. C'est ce que constate une inscription importante, pour la conservation de laquelle la Société des Antiquaires de l'Ouest a fait exécuter un chassis vitré qui la protégera désormais contre les mutilations des amateurs et des badigeonneurs, races bien nuisibles aux monuments que l'une veut restaurer et l'autre immortaliser dans ses albums plus ou moins archéologiques.

L'église de Montierneuf offre un beau type de l'architecture romane pure, unie à celle du XIII^e. siècle. On admire surtout la largeur de sa nef et de ses bas côtés, largeur peu ordinaire au XI^e. siècle, et la portion supérieure de l'apside, appelée vulgairement *la Lanterne*, dont les vastes fenêtres, en ogive primordiale, laissent pénétrer une vive lumière dans le chœur, tandis que les petites fenêtres en plein-cintre des bas côtés éclairent la nef et les transepts d'un demi-jour qui inspire le recueillement et la prière. Un clocher flanqué de 4 clochetons, surmontait le dôme surbaissé, qui domine le grand autel; il s'écroula après la révolution, et endommagea par sa chûte l'édifice entier. Montierneuf avait servi à des usages ignobles pendant la révolu-

tion. Elle fut arrachée aux démolisseurs par les soins persévérants de M. le curé Sabourain, mais elle dut tomber alors entre les mains des architectes. Restaurée (comme on restaurait en 1817), sous les auspices de Mgr. le comte d'Artois, depuis Charles X, et de son auguste fils, qui fournirent des sommes considérables, Montierneuf put offrir un temple spacieux à la paroisse la plus pauvre de Poitiers, mais elle ne lui rendit pas sa vieille basilique romane avec ses chapiteaux variés, avec ses sculptures sévères, mais originales. L'ornementation uniforme des chapiteaux restaurés, les oves et les arcs grecs, remplaçant les feuillages gracieux du moyen-âge, les mauvaises fresques qui ont la prétention de faire saillir de l'architecture en relief là où le sculpteur n'avait jamais porté le ciseau, les chapelles à rétables et à frontons grecs, tout ceci défigure malheureusement cette belle basilique. Ajoutez à cet affront moderne celui qu'a reçu son fondâteur, grâce à la ciselure d'un artiste Poitevin, et vous déplorerez le sort qui a rendu au culte, 20 ans trop tôt, un monument défiguré (1).

Cette église étant dominée, dans la plus grande partie de son pourtour, du côté du quartier de cavalerie, à une hauteur moyenne d'un mètre 50 cent. par les terres exhaussées, une humidité incessante produite par l'infiltration des eaux, altérait depuis long-temps la base des murs. Pour prévenir les tristes résultats d'un tel état de choses, l'architecte du département, M. Dulin, rédigea un projet qui, sur notre demande, fut approuvé par la commission des monuments historiques; et depuis lors, grâce au concours du conseil mu-

(1) Il est juste de reconnaître que M. l'abbé Lacroix, curé actuel de Montierneuf, a montré jusqu'ici autant de réserve et de goût dans la décoration de son église que ses prédécesseurs avaient déployé de maladresse et d'ignorance.

nicipal de la ville de Poitiers, de la fabrique de l'église et de M. le Ministre de l'Intérieur, les travaux d'assainissement ont été exécutés. On a dégarni, du côté de la caserne, la bâse de l'édifice; un canal souterrain, vouté et avec regards, a été construit pour établir un courant d'air qui pût assainir la partie des murs imprégnée d'humidité, et la protéger contre ce danger; le crépissage intérieur a été refait à neuf. Il y a lieu d'espérer que la somme employée à cet objet, et qui s'élève à près de 4,000 fr., n'aura pas été inutile pour atteindre le but qu'on s'était proposé.

Hélas! Messieurs, pourquoi avons-nous fait ces dépenses devenues inutiles. La population entière va être privée des exercices de son culte, car un danger imminent, terrible, plane sur les têtes des fidèles qu'il va écraser demain, aujourd'hui peut-être, peut-être même à l'heure où nous vous parlons. Un surplomb double, quadruple de celui qui nous a si justement alarmé ailleurs, s'est manifesté avec ses menaçantes conséquences; le mur du collatéral gauche est chassé par la poussée des voûtes. L'édifice entier est ébranlé dans ses fondements.... La tour de Valenciennes.... Rassurez-vous cependant, Messieurs, car si quelque chose peut plaider pour Montierneuf, c'est qu'il y a déjà des siècles qu'il menaçait ainsi nos pères, et nos pères sont morts dans leur lit.

Nous ne pouvons terminer ce § de notre rapport sans émettre le vœu formel que la Société puisse voter quelques fonds destinés à rappeler la mémoire du fondateur de Montierneuf par une inscription plus monumentale et plus durable que celle qui désigne aujourd'hui le lieu où repose Guillaume VII d'Aquitaine. Quant au cénotaphe, n'en disons rien de plus, car il serait à souhaiter qu'on pût rejeter la responsabilité accablante de ce lourd chef-d'œuvre sur le ciseau barbare d'un moine du XI^e. siècle.

§ IV. *Eglise de St.-Hilaire-le-Grand, de Poitiers.*

Nous ne nous arrêterons point à retracer ici l'historique si connu du chapitre royal de St.-Hilaire-le-Grand, de Poitiers. On sait quels furent sa puissance, l'étendue de ses vastes possessions et de ses priviléges et le sort qu'il partagea avec toutes les fondations de ce genre, lors des guerres du XVI^e. siècle, et de la suppression plus récente des corporations religieuses, nous ne nous occuperons ici que de son église.

Cette église existait à une époque très-reculée, car elle figure dans le drame historique dont le dénouement eut lieu, en 507, dans les plaines de Vauclade. Reconstruite après avoir été plusieurs fois brûlée, l'église actuelle fut recommencée au X^e. siècle par l'architecte Gaultier Coorland, sur les ordres d'Adèle d'Angleterre, femme d'Ebles-le-Manzer, comte de Poitou, et terminée par Agnès de Bourgogne, troisième femme de Guillaume III, comte de Poitou, et duc d'Aquitaine. Elle fut dédiée le 1^er. novembre 1049.

Cette église se ressentit des vicissitudes de fortune du chapitre royal et elle fut en partie démolie en 1793 après avoir subi à diverses époques, et notamment en 1762, des modifications intérieures importantes. Ce monument remarquable, et qui présentait, entr'autres singularités, une grande nef, surmontée de six dômes et flanquée de six collatéraux de divers diamètres, a été mutilé d'une manière horrible par les réédificateurs du XIX^e siècle. Réduit à moins de moitié de sa longueur, il a vu son portail latéral s'encadrer dans l'ignoble pignon occidental qui verse par un oculus la lumière dans ses nefs. Une voûte embrassant dans sa circonférence la nef et ses bas-côtés a enlevé à la partie supérieure de cette nef son caractère, tandis que les immenses remblais qui ont caché dans le sol les bases de ses colonnes la défiguraient dans la partie inférieure. Telle qu'elle était cependant, elle pouvait

encore rappeler quelque chose de son passé, mais les peintures et décorations intérieures dont elle a été l'objet, font regretter aux hommes de goût de voir défigurer ainsi une victime, hélas ! bien innocente et bien résignée. — Demandons à Dieu, messieurs, et au grand Docteur de l'église dont le siége de Poitiers s'énorgueillit à bon droit, qu'ils daignent protéger leur temple contre de nouveaux embellissements.

§. V. *Notre-Dame-la-Grande de Poitiers.* Cette église qui fut occupée dès l'origine par des prêtres réguliers ou séculiers, n'a fourni jusqu'ici aucun élément positif sur lequel on pût baser une certitude, au sujet du motif qui présida à sa fondation et sur le nom du fondateur auquel elle doit être attribuée. — Cependant comme elle était située dans le fief de l'Evêque de Poitiers, cette considération, jointe à celle que l'Evêque au jour de sa prise de possession partait de l'église Notre-Dame pour se rendre en procession dans sa cathédrale, a fait penser que cette église avait dû être fondée par un évêque de Poitiers.

L'aspect du monument, les costumes des personnages qui couvrent sa riche façade, l'ornementation générale, et diverses inductions historiques, ont porté des auteurs et des antiquaires à fixer l'époque de sa construction au XII^e^. siècle. Malgré ce qu'on a pu dire des grands personnages qui y avaient été enterrés avant cette époque, cette opinion est à notre avis la mieux établie. — Dédiée dès l'origine à la mère de Dieu, dont l'histoire joue un grand rôle dans l'immense bas-relief qui constitue sa façade, l'Eglise Notre-Dame de Poitiers présente aux yeux de l'antiquaire le type le plus remarquable de l'architecture romano-byzantine, parvenue à son apogée. Aussi cette sublime page d'architecture (comme dirait un romantique) a-t-elle été reproduite dans tous les ouvrages spéciaux et même dans les in-

nombrables *pittoresques* qui ont envahi depuis quelques années la place des publications sérieuses. — Ce concours unanime prouve du reste le mérite réel de l'œuvre que nous avons recommandée avec d'autant plus d'instance à M. le Ministre de l'Intérieur, que sans de prompts secours il ne restera bientôt plus de tant de magnificence architecturale qu'un souvenir et des gravures plus ou moins exactes.

En effet, il résulte d'observations faites depuis long-temps, qu'il s'est opéré dans toutes les fermes de la charpente de l'église de Notre-Dame, un mouvement de l'Est à l'Ouest qui a produit entre chaque ferme des écarts tels que mesurés sur la ligne de faîte ils ont été trouvés avoir depuis 19 jusqu'à 116 centimètres. Cet effort immense, agissant de l'Est à l'Ouest, a poussé en avant le sommet du pignon triangulaire qui surmonte la façade, lequel n'a que 60 centimètres d'épaisseur dans la partie qui précisément résiste à la poussée; et comme cette épaisseur n'est pas réelle, parce qu'il faut en déduire les creux et les entailles profondes qui forment le médaillon du milieu du pignon, comme d'un autre côté les reliefs de cette façade ne sont, à vrai dire, qu'un simple placage fort peu adhérent, le pignon présente déjà, sur une hauteur de 6 mètres 60 centimètres, un surplomb de plus de 18 centimètres qui augmente tous les jours. Les chapiteaux qui soutiennent les archivoltes et les cintres des portes ne sont pas dans un état de conservation propre à rassurer; les claveaux se disjoignent, les pierres rongées par le temps semblent autant d'éponges solidifiées, mais que le poids supérieur va bientôt réduire en poussière. Si on ne porte un prompt remède, il est à craindre que plus tard il ne soit plus temps d'y songer. — Cet état de choses a dû nous préoccuper vivement, aussi pouvons-nous dire sans exagération que dans plus de vingt rapports différents, nous avons insisté avec force pour obtenir un concours efficace de la part

de M. le Ministre de l'Intérieur. Récemment encore nous avons eu l'honneur de lui annoncer que le conseil municipal de Poitiers avait affecté près de 2000 f. à la réparation de la charpente, que la fabrique s'engageant à faire en quatre annuités de 500 fr. une somme pareille, c'était déjà une somme totale de 4000 f., qui, employée avec discernement, pouvait être d'un grand secours. — Nous avons tout lieu de croire que la protection efficace du gouvernement ne se fera pas attendre long-temps, et que, suivant l'expression énergique dont M. Mérimée se servait dans une de ses dernières lettres, la commission des monuments historiques *se saignera à blanc* plutôt que de laisser crouler, faute de secours, la riche façade de Notre-Dame de Poitiers.

Mais il y a tant de monuments à protéger contre l'action destructive du temps, sur le sol de notre vieille France, et celui qui nous intéresse si vivement réclame par sa nature même, une restauration si complète et si intelligente qu'il est facile de comprendre les retards dont il est l'objet. Disons aussi que déjà des travaux préparatoires ont été faits sur l'ordre de M. Lion, architecte du ministère de l'Intérieur, d'après la lettre du 3 septembre 1842, adressée à cet architecte par M. le Ministre. M. Robin, architecte de la ville de Poitiers, suivant ces instructions, a fait enlever les décombres qui humidifiaient les voûtes de l'édifice, à l'épaisseur énorme d'un mètre 80, et qui surchargeaient le pignon de la façade, et il a fait exécuter des recépements partiels dans les murs sous la portée de la charpente. Les réparations qui préviendront de nouvelles dégradations remplissent, dit-on, le but qu'on s'était proposé, et nous pourrons attendre avec moins de crainte le moment où une allocation importante nous fournira les moyens de commencer des travaux indispensables. Nous avons tout lieu de croire que la restauration de la façade de l'église de Civray terminée permettra d'entreprendre sans retard celle de la façade de Notre-Dame de Poitiers.

A part, sa riche façade et son clocher à toiture conique, à retraits appareillés en écailles de poissons, l'église Notre-Dame de Poitiers n'offre rien qui exige une mention particulière. Par sa distribution, par sa nef et ses deux collatéraux prolongés au pourtour du sanctuaire, par sa crypte, elle rentre dans la catégorie des églises des XI^e. et XII^e. siècles, et rien ne la signale sous ce rapport d'une manière particulière à l'examen de l'antiquaire. Mais ce qui doit attirer toutes les malédictions des hommes de goût, c'est la décoration générale de l'édifice et spécialement des chapelles. N'y aurait-il pas moyen de faire en ce genre quelque chose de moins monstrueux et de plus chrétien, n'y aurait-il pas moyen de faire disparaître avec ces choquantes couleurs, le plâtrage qui cache, sur une grande partie des chapiteaux, les sculptures qu'une humilité bien grande nous semble avoir fait disparaître sans motifs ? Ce sont autant de questions que nous prendrons la liberté de soumettre au jugement éclairé du pasteur actuel, lequel est entièrement étranger aux actes que nous blâmons, et de MM. les membres du conseil de fabrique, en les suppliant d'en faire l'objet de leurs méditations.

§. VI. *Ste.-Radégonde de Poitiers.* Cette église destinée dès le principe, selon Dufour, aux clercs qui desservaient le monastère de Ste.-Croix, fut élevée plus tard sur le tombeau de Ste.-Radégonde, sous le vocable de laquelle elle fut alors placée. Pepin I^er., roi d'Aquitaine, mort à Poitiers le 13 décembre 838, y fut enterré selon l'opinion de divers auteurs. Rebâtie en 840 par Louis-le-Débonnaire, cette église fut occupée vers cette époque par des chanoines qui remplacèrent les clercs réguliers, et elle devint alors une collégiale. Brûlée en 955 par le C^te. Renaud, général de Hugues-le-Grand, lequel s'empara du faubourg de Poitiers qu'on appelait alors la petite ville de Ste.-Radégonde, l'église restaurée peu après

devint encore, au dire de la chronique de Maillezais, la proie des flammes, le 18 novembre 1083. Enfin elle fut de nouveau rétablie et consacrée le 18 novembre 1099. — Le style de la tour du porche, si admirable pour la pureté des formes et pour sa conservation, répond en effet à l'époque du XI^e. siècle, et notre savant directeur a cru reconnaître dans la partie supérieure qui est octogonale une tradition du style byzantin. Le portail qui a été en quelque sorte plaqué à la base de la tour dénote le faire du XVI^e. siècle, par la forme des ogives, par ses balustres à jour et par les arrêtes prismatiques des enroulements sculptés en relief. Il faut distinguer dans l'église de Ste.-Radégonde le style d'époques bien différentes ; la nef, par exemple, est en partie de beaucoup postérieure à l'apside, et la portion la plus près de la tour est elle-même postérieure à celle qui s'étend depuis l'apside jusqu'à la première travée. Les voûtes et les arceaux, ainsi que la décoration des piliers, indiquent une parenté très-rapprochée entre l'église de Ste.-Radégonde et celle de St.-Pierre de Poitiers. La crypte et l'apside nous paraissent seules appartenir à la construction primitive. Dans cette crypte reposaient autrefois les cendres de la reine de France que la vénération des peuples et les suffrages de l'Eglise ont placée au rang des bienheureuses et qui est honorée chez nous d'un culte tout particulier. Là se voient encore l'autel et la statue en marbre blanc donnée par la mère du roi Louis-le-Grand, en reconnaissance de la guérison de son royal enfant, guérison attribuée au vœu de la reine et à l'intercession de celle qui l'avait précédée sur le trône. Chaque jour le pauvre vient faire brûler sur la tombe de la sainte un cierge bénit et suspendre un humble *ex-voto* aux mains de cette statue royale qui fut l'*ex-voto* d'une puissante princesse. Les souvenirs que rappelle le nom de la fondatrice de l'abbaye de Ste.-Croix, se mêlant au nom du savant évêque Fortunat, les riches vitraux qui

décorent les fenêtres de la belle nef du temple, sa crypte vénérée, tout, dans l'église de Ste.-Radégonde, réclamait la protection spéciale du gouvernement, aussi avons-nous réclamé dans notre rapport de 1840 son inscription sur la liste des monuments historiques du département de la Vienne parmi lesquels elle n'était pas alors classée.

§. VII. *Fontaine-le-Comte (près Poitiers).* — Fondée par Guillaume X, duc d'Aquitaine, si fameux dans l'histoire par son adhésion au schisme de l'anti-pape Anaclet et par l'abjuration éclatante que lui arracha la parole puissante de St.-Bernard, l'abbaye de Fontaine-le-Comte fut mise dès le principe sous la direction de Geoffroy de Loriol ou Loroux, depuis archevêque de Bordeaux. Le prélat n'oublia point sur le siége archiépiscopal, la retraite où il avait passé ses premières années, et ce fut à sa protection, puis plus tard à celle d'Aliénor, fille du fondateur, que l'abbaye dut ses succès contre des voisins jaloux, et les richesses qu'elle acquit en peu de temps. Ravagée lors des guerres contre l'Angleterre, elle tomba en ruines. Sauvegardée par le prince de Galles, elle vit ses biens confisqués par le roi Charles V, puis restitués par une ordonnance du connétable Duguesclin, le 8 août 1372. L'abbaye de Fontaine-le-Comte eut à souffrir, comme toutes les autres, des ravages des protestants; elle fut pillée, et les religieux furent réduits à 3, dont 2 âgés et infirmes; aussi, plus tard, François Leveneur, animé du désir de relever son abbaye de l'état de langueur où elle se trouvait après tant de désastres, fit-il un concordat le 15 juin 1647, pour y établir des Génovéfins qui en prirent possession le 16 juin 1654. Mais la modicité des dotations provoqua bientôt la réunion de la Mense conventuelle avec celle de l'abbaye de St.-Hilaire de Poitiers, et cette réunion enfanta comme de coutume d'interminables procès. Lorsque la ré-

volution de 1793 étendit ses ravages sur les monuments religieux, elle respecta, on ne sait pourquoi, la vaste église de Fontaine-le-Comte qui existe encore

Ce monument offre le type du genre roman dans toute sa sévère nudité, les ogives des arcades des transepts dénotent bien l'époque de transition à laquelle se rapporte l'érection du monument. Cependant, l'absence des bas côtés, la pénurie d'ornements, l'aspect massif de toute la construction, semblent indiquer, comme l'a fort bien dit M. Rédet, dans une savante notice insérée dans les mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest que l'art roman, naguère si florissant, avait déjà subi une grande altération sans avoir été régénéré par le style ogival qui commençait à briller dans le nord.

Cette église est remarquable par le grandiose de sa construction. Sa nef unique sans bas-côtés, l'élévation des deux murailles latérales qui ont 10 mètres jusqu'à la naissance des voûtes, la largeur de cette nef qui, par une bizarrerie assez extraordinaire a, du côté des transepts, 28 centimètres de plus qu'à l'entrée, les grandes arcades ogivales sur lesquelles s'appuie le lourd clocher carré, l'apside et les sept fenêtres en plein-cintre qui y font pénétrer une lumière abondante, tout cela réuni constitue un ensemble sévèrement grandiose et dont l'entretien est au-dessus des forces d'une fabrique et d'une commune fort pauvres, rendues plus misérables encore par la mesure récente qui en a distrait l'annexe de Croutelle.

En 1825, M. l'abbé Gibault avait obtenu du gouvernement un secours de 3,000 fr., qu'il employa à faire reconstruire la partie supérieure des murs de l'apside, la voûte du chœur, le lambris de la voûte du transept à gauche et la couverture de la nef; mais malgré ces dépenses, malgré celles que les sacrifices imposés à la commune ont mis en

état de faire postérieurement, il était à craindre qu'elles ne devinssent inutiles si on eût laissé porter plus long-temps le poids de la charpente sur la voûte du transept de droite, lequel devait s'écrouler bientôt comme celui de gauche. Les eaux pluviales se joignant à celles qui, en hiver, sourdent et jaillissent du sol même de l'église en changeant la nef et les transepts en un vaste étang, sont aussi une cause incessante de ruine qui réclamait un prompt remède. Notre rapport de 1840 signala le mal, et provoqua plusieurs devis infructueux. Enfin M. Segrétain, inspecteur des monuments historiques des Deux-Sèvres, fut chargé de présenter à la commission un nouveau projet. Son plan, qui consiste à refaire la charpente du transept de droite et à éloigner les eaux qui envahissent, en hiver, l'église entière, à l'aide de saignées, et en faisant recurer à fond le ruisseau dont le niveau ainsi abaissé ne laisserait plus infiltrer l'abondance des eaux qu'il distribue à l'église, a été approuvé. Il ne reste plus à applanir que quelques difficultés auxquelles ont donné lieu des promesses faites et non réalisées, quand sonna le quart-d'heure de Rabelais, mais nous avons tout lieu d'espérer que les fonds qui ont été alloués par le Ministre de l'Intérieur, pourront être utilement employés dans un bref délai. Le nom de M. Segrétain est une garantie qui ne laisse rien à désirer, et qui doit bannir toutes préoccupations pour l'avenir.

§. VIII. *Ligugé (près Poitiers).* — Dans le même rapport de 1840, nous réclamions l'inscription, sur la liste des monuments historiques, de l'église de Ligugé, située près de Poitiers, et qui consacre de biens importants souvenirs; ce fut là en effet, dirons-nous avec notre savant confrère, M. l'abbé Cousseau, que le thaumaturge des Gaules, St.-Martin, donna à toute l'église d'Occident le premier modèle de la vie monastique,

c'est là, par conséquent, le berceau de cette institution qui depuis prit un si grand essor, couvrit l'Europe de maisons de prières, de science et de travail, et fit ainsi l'éducation des peuples modernes, enfants ingrats qui lui donnent aujourd'hui quelques tardifs regrets, après l'avoir mise au tombeau.

Le monastère de Ligugé qui, dès sa naissance, avait brillé d'un si grand éclat emprunté au nom de son saint fondateur et au souvenir des miracles qu'il y avait opérés, ne jeta plus depuis que de faibles lueurs, grâce à St.-Savin, à Défensor et à Ursin; mais, après la mort de cet abbé, le monastère ne reparaît pas dans l'histoire, et il ne peut sortir des ruines qu'avaient faites les mains dévastatrices des Normands. Cependant sous Alphonse, comte de Poitiers, il semble briller d'un reflet de sa gloire passée, mais les guerres du XIV^e^. siècle causent de nouveaux ravages, et ce n'est que cent ans après que l'église est restaurée par Jean d'Amboise, évêque de Maillezais, qui en fit le monument gracieux que nous voyons aujourd'hui.

Cette église, dit encore M. l'abbé Cousseau, longue seulement de 24 mètres, large de 9, en a 14 de hauteur; trois belles voûtes, dont les nervures s'appuient sur des demi-piliers de forme prismatique, portent à leurs clefs des armoiries difficiles à déterminer aujourd'hui, mais où l'on peut encore aisément reconnaître les couleurs qui brillaient sur l'écu de la maison d'Amboise. Les vitraux étaient sans doute ornés de verres peints par les meilleurs artistes, on en peut juger par les beaux restes qu'on admire encore aujourd'hui au-dessus du grand autel. Mais le fanatisme ayant brisé ces chefs-d'œuvre, on a reconnu que les verres blancs verseraient dans l'église un jour trop éblouissant, et l'on a pris le parti de murer plusieurs fenêtres, et même une partie de celles du portail. Ce portail, véritable prodige de délicatesse dans son ensemble

et dans tous ses détails, nous paraît difficile à décrire. Le dessin ne saurait donner une idée à ceux qui ne l'ont pas vue de cette élégante torsade et de cette dentelle légère qui en suivent tout le contour; et ceux même qui les voient défigurés par la mutilation de ses figures si fines et si délicates, par l'ignoble maçonnerie qui ferme une partie des vitraux, et par la triste statue si peu digne du riche dais qui la couronne, ont peine à se le figurer tel qu'il devait être dans la pureté et la belle harmonie de son dessin primitif.

Cette église fut embellie par Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezais, qui aimait beaucoup le séjour de Ligugé, et qui y avait vécu long-temps avec Rabelais, dans la familiarité la plus intime. (On montre encore la tour où était, dit-on, la chambre du célèbre auteur de *Gargantua*). Mais la réforme en armes dévasta bientôt le monastère et brûla la charpente de l'église; par suite, l'abbaye de Maillezais qui ne pouvait restaurer sa propre cathédrale, consentit à l'union du prieuré de Ligugé avec le collége des Jésuites de Poitiers, qui en restèrent possesseurs jusqu'au bannissement de la Société. Pendant leur séjour à Ligugé, ces religieux firent élever un oratoire, sur les lieux témoins de la résurrection d'un catéchumène, pour conserver le souvenir de ce miracle, transmis par la conviction sincère de Sulpice Sévère, et c'est là que vont encore prier chaque jour de nombreux pélerins. Depuis 1780, l'église de Ligugé est devenue paroissiale, mais les ressources de la commune ne peuvent suffire à son entretien, et la faible somme mise à notre disposition par M. le Ministre de l'Intérieur, est trop insuffisante pour qu'on puisse entreprendre la reconstruction totale de la charpente du clocher, laquelle menace de s'écrouler. Espérons que M. le Ministre des cultes se joindra à son collègue pour conserver la seule église encore subsistante parmi celles qui furent construites dans le but de rappeler les

principaux souvenirs de la vie de St.-Martin, et qui fut établie sur les ruines mêmes du premier monastère des Gaules.

§ IX. *Nouaillé (près Poitiers).* Fondée en 799 par Aton, évêque de Saintes, chanoine de la cathédrale de Poitiers et abbé de St.-Hilaire de la même ville, dont le chapitre fournit le terrain où furent jetés les fondements et les ressources nécessaires aux premiers cénobites, protégée par Charlemagne et Louis-le-Pieux, l'abbaye de Nouaillé fit bientôt de grands progrès rendus plus sensibles encore par la vénération des fidèles pour les reliques de St. Junien qui y furent déposées en 830. Ravagée et ruinée par les Normands en 863, elle sut réparer promptement ses pertes, et les recueils manuscrits de Dom Fonteneau témoignent du zèle qui portait de nombreux donateurs à l'enrichir de leurs pieuses largesses, afin d'obtenir l'honneur insigne et le bénéfice religieux de reposer après leur mort sous les voûtes de son temple. La suprématie, que le chapitre de St.-Hilaire voulait exercer en souvenir de la part qu'il avait prise à la fondation de l'abbaye, entraîna selon la coutume des discussions nombreuses que l'intervention des papes put à peine calmer, mais qui furent suspendues lorsque les guerres intestines et étrangères menacèrent ses murs. Témoin du grand désastre qui livra en 1356 le roi Jean aux mains de son vassal d'Angleterre, l'abbaye dut souffrir sans doute de cet évènement qui eut lieu à l'extrémité du bois qui la défend encore du côté de Poitiers contre la vue du voyageur. Ravagée plus tard par les Calvinistes qui la brûlèrent en 1569, elle fut restaurée par les soins de ses abbés, mais elle ne put échapper aux démolisseurs de la révolution française, et ses vastes bâtiments devinrent la proie des spéculateurs. L'église seule ne fut point vendue. Si elle ne trouva pas d'acheteur, ce serait un fait honorable pour le pays. Quoi qu'il en soit, on ne sait point d'une manière posi-

tive à quelle époque fixe doit être attribuée la construction de cette église. Cependant, à part les modifications, restaurations et additions qu'elle subit à toutes les grandes époques de notre histoire, par suite des guerres et des ravages internes, nous serions porté à croire que la partie essentielle de l'église date du XIII^e. siècle, et que sa façade présente cette rectitude et cette beauté inimitable des lignes que l'architecture doit au XIV^e. L'histoire et la tradition ne mentionnent aucuns des chevaliers anglais ou français tués à la bataille de Maupertuis comme ayant été ensevelis sous les voûtes du temple que sa proximité semblait indiquer de préférence aux choix des amis et des parents des morts. Ce fait extraordinaire ne s'expliquerait-il pas par cette hypothèse que l'église de Nouaillé, alors en reconstruction, ne pouvait point offrir encore aux cendres des nobles chevaliers un asile digne d'elles. — Cette église qui se compose d'une vaste nef et de deux collatéraux, de transepts et d'un chevet, ajouté au XVII^e. siècle, mérite de fixer l'attention des antiquaires; son clocher carré orné d'une arcature est vraiment digne de remarque. Les boiseries des stalles et du jubé en bois de chêne offrent, par leurs sculptures délicates, quoique peu chargées d'ornements, des modèles du faire de la renaissance. On les attribue à la générosité de Sigon de La Béraudière, abbé de Nouaillé en 1597, lequel appartenait à l'une des plus illustres familles du Poitou.

Aujourd'hui la charpente du clocher et de l'église de Nouaillé sont dans un état qui peut causer des inquiétudes. Une somme peu élevée et employée avec discernement suffirait peut-être pour prévenir des dégradations fâcheuses produites par l'infiltration des eaux qui feront bientôt, si l'on n'y prend garde, crever les murs latéraux après les avoir fait pourrir par une humidité incessante; mais notre département est si riche en monuments recommandés à la sollicitude de M. le Ministre de l'Intérieur qu'ils ne peuvent être secourus tous

à la fois. Une première somme allouée a été malheureusement employée à toute autre chose qu'à guérir les maux qu'elle était destinée à prévenir, et ce fait n'est pas encourageant. Nous ne désespérons point cependant que les instances de la Société des Antiquaires, jointes à un devis détaillé des réparations qu'exige l'église de Nouaillé, ne parviennent à provoquer un secours devenu indispensable.

§. X. *Colonne de Château-Larcher (près Poitiers).* Au milieu du cimetière de Château-Larcher s'élève une de ces colonnes funéraires auxquelles on a pu donner avec raison le nom de *Lanternes des Morts* et sur l'origine et la destination desquelles on n'est point encore entièrement d'accord, quoique des données assez positives résultent depuis quelque temps des nombreuses observations dont ces monuments ont été l'objet. Précieuse sous ce rapport, la colonne de Château-Larcher fut recommandée à M. le Ministre de l'Intérieur, et une somme mise par lui à la disposition de M. le Préfet de la Vienne fut employée, sous la surveillance de notre confrère M. Mauduyt, à consolider la base du monument et à le faire surmonter d'une croix en pierre semblable à celle que les anciens du pays avaient vu s'élever autrefois au sommet de la colonne.

## ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT.

§. XI. *Eglise de la Puye.* — Cette église, aujourd'hui paroissiale, était avant la révolution l'église d'un monastère de filles, l'un des plus considérables de l'ordre de Fontevrault. Elle fut bâtie du vivant même de Robert d'Arbrissel, vers 1110, par les libéralités de plusieurs seigneurs des environs, et surtout du grand évêque de Poitiers, Pierre II, honoré d'un culte public dans notre diocèse. Il

est facile d'y reconnaître l'architecture de l'époque. La voûte en plein-cintre et l'ogive naissante des arceaux, qui supportent la coupole, indiquent assez la transition qui se faisait alors dans nos contrées du roman au gothique. Quelques rares sculptures conservées çà et là au-dedans et au-dehors de l'édifice, accusent également la 1re. moitié du XIIe. siècle. — Cette église avait beaucoup souffert dans les guerres contre les Anglais, mais les désastres du XVIe. siècle la réduisirent presque à un monceau de ruines et toute la nef fut détruite. Rétablie au XVIIe. siècle, un simple lambris remplaça la voûte en pierres ; la porte d'entrée occidentale fut murée et mutilée, et un rétable, qui a son mérite comme objet de sculpture, mais qui n'est point en harmonie avec le reste de l'édifice, fut placé après la croisée de manière à faire de l'apside une sacristie. Ce rétable en pierres est de style corinthien avec accompagnement obligé d'arabesques, de frises, de frontons, de guirlandes, de fruits, de fleurs, d'anges, de cornes d'abondances assez bien fouillés, mais qui ont le malheur de ne point être à leur place dans un sanctuaire roman.

Ce qui reste de l'église primitive consiste dans l'apside et le transept, dont la coupole, surmontée d'un gros clocher carré, exige de promptes réparations. En effet, le poids de cette coupole que l'on peut évaluer à 100,000 kil., ajouté aux murs qui l'entourent, qui pèsent environ le double, et au poids de 120,000 kilog., auquel on peut évaluer la pression de 60 mètres cubes de murs en moellons, construits pour remplacer des étages détruits de l'ancien clocher, constituent un poids total de 450,000 kilog., portant sur 4 piliers seulement. Ces 4 piliers n'offrent chacun qu'un mètre carré de résistance, ce qui est bien peu de chose, aujourd'hui que, les voûtes de la nef étant détruites, la force auxiliaire qui maintenait l'équilibre et l'aplomb a cessé d'exister ;

aussi la pression de la masse supérieure tend-elle incessamment à renverser les piliers dont les chapiteaux ont été brisés par l'effort. Les voussoirs ont éclaté, le mur du clocher s'est lézardé du haut en bas, des pierres se sont échappées, et il y avait à redouter des accidents si l'on ne se fût hâté de porter remède à un tel état de choses. Aux raisons d'art se sont jointes des considérations puissantes. La bonne volonté, le zèle et le dévouement des habitants de la commune, l'utilité de l'ordre dont la Puye est le centre et la maison principale, et d'où sortent chaque année de pieuses institutrices qui vont donner à 15,000 pauvres petites filles de la terre de France les bienfaits d'une bonne éducation, tous ces motifs ont provoqué la sollicitude du gouvernement. Dans une lettre récente, M. le Ministre de l'Intérieur nous a annoncé qu'une allocation venait d'être mise à la disposition de l'architecte chargé de l'employer conformément aux instructions de la commission des monuments historiques. Nous apprenons aujourd'hui que M. Jolly est désigné pour remplir cette mission ; elle sera bien remplie.

## ARRONDISSEMENT DE CIVRAY.

§. XII. *St.-Nicolas de Civray.* — Tous les Antiquaires connaissent, au moins par des dessins, la magnifique façade de l'église de St.-Nicolas de Civray, qui mérite à tous égards la réputation qu'on lui a faite et la protection particulière dont elle a été l'objet de la part du gouvernement.

Cette église dépendait primitivement de l'archiprêtré de Gençay. Elle était l'église du château de Civray et déjà sous le vocable de St.-Nicolas, dès le 28 octobre 1119, époque à laquelle le pape Gélase II confirma les possessions de l'abbaye de Nouaillé, parmi lesquelles elle figure.

La seigneurie de Civray, qui ne remonte point à une haute

antiquité, appartenait, au XII^e. siècle, à Othon, fils de Henri, duc de Bavière et de Saxe, et de Mathilde, fille de Henri II d'Angleterre, et par conséquent, petit-fils, par sa mère, d'Aliénor d'Aquitaine, comtesse de Poitou, puis successivement reine de France et d'Angleterre. Ce prince, qui devint depuis empereur sous le nom d'Othon IV, rendit en effet, en 1190, un aveu à Guillaume Tempier, évêque de Poitiers, de ses château et châtellenie de Civray (*castrum et castellaniam*).

Cette seigneurie passa depuis dans la maison de Lusignan, et fut possédée par Raoul d'Issoudun, qui la céda, en 1246, à Alphonse, comte de Poitou. A la mort d'Alphonse, elle fut réunie à la couronne de France, mais elle fut de nouveau donnée à un prince du sang, le comte d'Angoulême. Ce rapide historique ne saurait nous révéler le nom du fondateur de l'église et l'époque précise à laquelle elle a été élevée. Nous sommes cependant portés à croire qu'elle a pu être commencée par Othon, dont la puissance et la position élevée expliqueraient la construction d'un monument remarquable par sa richesse, dans une terre qui était primitivement de peu d'importance.

Ici se présenterait naturellement l'occasion de parler avec détail de cette église et de la restauration dont elle est en ce moment l'objet, mais nous nous bornerons à mentionner ce monument, nous réservant de vous exposer, dans un rapport spécial, ce qui se rattache à un autre ordre d'idées.

§. XIII. *Château de Gençay.*—Le château de Gençay, situé sur une colline non loin du confluent des deux petites rivières la Clouère et la Belle, à 20 kilom. de Poitiers, offre un type remarquable et rare chez nous de l'architecture militaire du moyen-âge.

Par sa position, non loin des marches du Poitou et du

Limousin, il fut souvent exposé à des attaques successives. Pris et démantelé en 993, par Aldebert, comte de Périgord, rétabli par Guillaume II, comte de Poitou, il vit périr sous ses murs le même Aldebert, qui y fut tué d'un coup de flèche. Donné par Guillaume, à Boson comte de la Marche, qui, par sa révolte, fut cause de l'anéantissement du château, il fut rebâti peu de temps après par le même Guillaume, et passa successivement dans les mains de plusieurs seigneurs particuliers. Confisqué par Charles V, qui le donna à Jean de Berry, son frère, il fut pris par ce prince qui l'enleva aux Anglais après un assez long siége. Cette baronnie enclavée par François Ier. dans la sénéchaussée de Civray, appartint à la trop infortunée Marie-Stuart, puis elle passa dans les mains de quelques familles nobles, parmi lesquelles nous citerons celle de Créquy.

Ses restes grandioses appartenant aujourd'hui à plusieurs particuliers, nous avions eu la pensée de les acheter au nom de M. le Ministre de l'intérieur, mais nos propositions n'ayant pas été acceptées, parce qu'il est reçu en principe que l'État doit toujours payer plus cher qu'un autre acquéreur, nous n'avons pas cru devoir consacrer ce principe déplorable par un nouvel exemple. Les négociations sont donc aujourd'hui rompues.

§. XIV. *Coupole de Charroux.* Abbaye royale fondée par Charlemagne et par Roger, comte de Limoges, Charroux vit ses possessions s'étendre avec une rapidité prodigieuse jusqu'en Angleterre, et devint bientôt une puissance qui traita de pair avec les seigneurs, les princes et les rois. Plusieurs fois elle vit des prélats réunis en conciles agiter ces questions religieuses qui avaient une si haute portée, alors que la science le talent et le pouvoir qui en découlait étaient les plus beaux priviléges du clergé, alors enfin que les intérêts de l'église

intimement liés avec ceux de la nation ne pouvaient s'en séparer. L'église de l'abbaye de Charroux fut choisie pour lieu de sépulture par de hauts personnages, et le fameux Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, lui légua ses entrailles, de même qu'il avait donné son cœur à Rouen, indiquant par ce partage matériel l'affection qu'il portait tout à la fois et à l'abbaye, capitale de l'Aquitaine, et à la reine de la Normandie.

Le grandiose des constructions répondait aux marques de faveur dont l'abbaye de Charroux avait été comblée, et son église, citée dans tous les ouvrages archéologiques à cause de sa forme peu commune, attestait aux yeux les moins clairvoyants qu'elle avait été exécutée par un architecte éminent, puissamment secondé par le zèle des populations et par les trésors des grands de la terre. Elle se composait d'un parvis de 7 mètres de profondeur, d'un porche de 5 mètres, d'une nef avec ses collatéraux de 50 mètres, formant ensemble un rectangle de 62 mètres de long sur 27 mètres de large. Ce rectangle précédait un chœur circulaire de 45 mètres de profondeur, décoré de cinq chapelles et divisé en 4 parties par le prolongement des collatéraux autour du sanctuaire. On ne saurait rendre ici l'effet que produisait le grandiose de cette admirable construction.

Il ne restait plus de tant de magnificence qu'un cercle ogival formant une partie de l'ancien porche, et la coupole dont nous avons reproduit l'image. Ce cercle ogival dépendait de la maison dite *Café du Commerce* et soutenait une portion de cette maison. Une cloison en briques avait fait de la partie supérieure un grenier à déposer les farines du propriétaire, notre boulanger. En-dehors, les fagots de l'honnête industriel s'entassaient pêle-mêle sur les saints, les évêques et les rois en relief, et plus d'une fois leurs crosses, leurs sceptres et leurs figures vénérables recurent les affronts de la fourche impitoyable du farinier.

Voulant arracher à une perte certaine les beaux restes du ciseau de nos pères, M. l'inspecteur général des monuments historiques fit mettre à notre disposition la somme nécessaire pour en faire l'acquisition. Après des négociations diplomatiques fort longues et fort multipliées, nous parvînmes à obtenir le consentement du propriétaire. Les statues, au nombre de 29, ont été depuis démontées avec soin, puis transportées dans l'intérieur de l'établissement des Dames Ursulines de Jésus, qui ont pris l'engagement par écrit de les conserver intactes à titre de dépôt et de ne les employer à aucun usage, sans l'autorisation préalable de M. le Ministre de l'Intérieur.

Quant à la coupole qui couronnait autrefois le sanctuaire de l'église, seule debout au milieu des ruines, elle semble braver sur ses 8 piliers, la fureur du vent et l'outrage des hivers; mais faute d'une toiture, la pluie s'infiltre chaque jour à travers la voûte et les murs latéraux, et si cet état de choses continuait, l'humidité ferait bientôt ce que le temps n'a pu faire. Déjà, en 1837, la Société des Antiquaires de l'Ouest avait fortement insisté en faveur de la coupole de Charroux qui fut classée parmi les monuments historiques. Les demandes de secours furent adressées avec une persévérance d'autant plus grande que ce monument est pour nous à plus d'un titre un monument d'affection. Enfin, après avoir obtenu de Mesdames les religieuses Ursulines de Jésus, qui en sont propriétaires, l'engagement par acte authentique de ne point démolir ce dernier reste de tant de splendeur et de n'y opérer aucune restauration sans l'autorisation préalable de M. le Ministre de l'Intérieur, nous pûmes espérer de voir nos efforts couronnés de succès.

En effet, depuis lors, une somme de 1,500 fr. a été mise à la disposition de M. Lion, architecte, pour commencer les premiers travaux de consolidation. Les difficultés qu'oppose à l'exécution des travaux l'isolement complet de cette

tour pittoresque, ont été augmentées par le refus positif des ouvriers du pays de compromettre leur vie pour parvenir au sommet. Le souvenir des accidents arrivés lors de la démolition de la basilique a refroidi malheureusement le zèle des restaurateurs, mais aujourd'hui les résistances ont été vaincues, et bientôt une toiture couronnant cette tour svelte et élancée assurera pour long-temps encore l'existence d'un monument unique dans son genre. Des fouilles pratiquées dans la crypte de cette tour ont donné des résultats qui feront l'objet d'un rapport spécial.

## ARRONDISSEMENT DE MONTMORILLON.

§. XV. *Octogone de Montmorillon.* — Baptisé par Montfaucon, Don Martin et bien d'autres, du nom pompeux de Temple druidique, l'octogone de Montmorillon a été restitué par la science des archéologues à sa véritable origine et à sa destination primitive. Il est reconnu aujourd'hui qu'il faisait partie d'un ancien établissement de charité, fondé au retour de la 1re. croisade sous le nom de Maison-Dieu pour recevoir les pauvres et les pélerins. Cet établissement détruit en partie par les protestants, en 1562, fut l'objet d'interminables procès, et fut adjugé en 1613 aux moines Augustins. A défaut de nombreuses preuves qui constatent la nature positive de ce monument, un simple examen de son appareil, de sa construction et de son système général, suffirait pour fixer d'une manière à peu près précise l'époque qui l'a vu s'élever. La voûte de la partie souterraine de l'octogône, ses nervures, sa forme de celles qui surmontent la partie supérieure, la toiture, tout concourt à faire attribuer au XIIe. siècle, ou tout au plus au XIe., cette chapelle funéraire élevée dans le cimetière de la Maison-Dieu, dont elle pouvait éclairer pendant la nuit les hôtes dans leur dernière demeure. Quant à la partie souterraine, elle paraît avoir été

tout simplement un charnier destiné à recevoir les ossements extraits des fosses renouvelées. Les figures grossières et allégoriques qui avaient contribué à accréditer l'erreur dans laquelle Montfaucon est tombé sont évidemment une addition postérieure à l'érection du monument et proviennent sans doute d'édifices antérieurs dont l'existence est ignorée. La manière dont elles sont disposées confirme cette présomption qui offre tous les caractères d'une certitude.

La voûte du souterrain présentait quelques traces d'un effort qui aurait fait craindre un affaissement vers la clef. Une somme fut mise à la disposition de M. Nouveau, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, par M. le Ministre de l'Intérieur, et il y a tout lieu de croire que son emploi fait avec sagacité, préviendra pour bien long-temps encore la chute de ce monument précieux, quoique déchu de sa grandeur première et privé de l'auréole de gloire exceptionnelle dont Montfaucon l'avait entouré.

§. XVI. *Tombeau de la Hire.* — Le tombeau de la Hire, d'abord caché aux yeux par les soins intéressés des Augustins de Montmorillon dans l'église desquels ce monument semblait accuser une origine qu'ils devaient chercher à faire oublier, avait été détruit plus tard au milieu des ruines que le vandalisme de 1793 avait faites. Il eût été difficile de retrouver dans les fondements de l'hospice actuel la statue du grand guerrier qui avait failli éprouver l'affront d'être façonnée à l'image de Pelletier St.-Fargeaux, mais qui avait été préservée de cet outrage par la révolution du 9 thermidor. La somme mise à notre disposition pour consacrer par un monument le souvenir d'un héros, était trop faible pour qu'on pût songer à rien faire qui fût digne de lui. On s'est borné à poser une simple pierre rappelant l'ancienne inscription du tombeau, là où avaient reposé long-

temps les cendres du héros dont l'épée contribua dans des temps désastreux à sauver la France. M. Nouveau, membre de Société des Antiquaires de l'Ouest, fut chargé de la direction de cette œuvre expiatoire, et un procès-verbal, inséré depuis dans nos Bulletins, fut rédigé et signé par les autorités civiles et religieuses qui avaient cru devoir ajouter par leur présence à la solennité d'un acte réparateur honorable pour la génération actuelle.

§. XVII. *Château de Chauvigny.* — Dans un éloquent plaidoyer qu'il adressait, en 1838, à la Société des Antiquaires de l'Ouest, M. l'abbé Auber gémissait sur le sort fatal qui semblait menacer les ruines du château de Chauvigny. Il réclamait, pour ces restes d'un passé plein de magnificence, les sympathies des hommes qui se passionnent pour les grands souvenirs, et il faisait sentir avec une admirable vérité qu'aux yeux du peuple il y a quelque chose de moral dans la conservation de ces vieilles choses qui lui apprend à lui-même à respecter et à maintenir... Plus tard, rassuré par un fait qui semblait garantir aux ruines du château de longues années d'existence, il nous annonçait qu'un magistrat honorable s'en était rendu adjudicataire et saurait bien les défendre contre les attaques de l'ignorance et de la cupidité. A quelques temps de là, un concours de fâcheuses circonstances replaçait dans des conditions presqu'aussi défavorables l'objet de notre sollicitude; un nouveau cri d'alarme retentit jusqu'au sein de nos séances, mais c'était en vain, car nos ressources et les prescriptions de la loi ne nous permettaient point de devenir propriétaires; ce fut alors que nous crûmes devoir nous adresser directement à M. le Ministre de l'Intérieur, dans une lettre où nous lui peignîmes l'importance réelle que présentait, sous tant de points de vue divers, la conservation des ruines de l'antique château de

Chauvigny. Huit jours après notre demande, une somme destinée à l'acquisition de ces ruines était mise à notre disposition, et c'est avec bonheur que nous pouvons vous dire qu'après de nombreuses négociations les restes du palais de nos plus puissantes familles et de nos plus dignes prélats, sont aujourd'hui placés sous la sauve-garde de l'État au nom duquel ils viennent d'être achetés.

§. XVIII. *Eglise St.-Pierre de Chauvigny.* Cette église était autrefois celle d'un chapitre fondé au IX^e^. siècle par les barons de Chauvigny, ainsi qu'il paraît résulter d'un mémoire adressé par les chanoines à l'évêque de Poitiers, pour qu'il contribuât aux portions congrues. Le chapitre qui se composait de 10 chanoines éprouva le sort de tant d'autres, il fut supprimé; mais l'église resta debout, du moins en partie, car elle fut pillée et incendiée en 1569. Les ornements, les vases sacrés, les orgues, les cloches, tout fut alors volé et la plupart des titres et papiers furent perdus. C'est ce qui explique la pénurie de nos archives sur tout ce qui concerne l'église St.-Pierre de Chauvigny. — Cette église a la forme d'une croix latine avec trois nefs, des transepts, une apside flanquée d'apsidioles et un chœur du même genre que celui de St.-Hilaire de Poitiers. Rien n'égale la richesse et la variété des ornements qui décorent l'extérieur des apsides et des chapelles. Les chapiteaux des colonnes sont sculptés avec un soin prodigieux; sur les uns brillent les mille symboles enfantés par l'imagination des ciseleurs romans, sur les autres, grimacent les animaux fantastiques, couverts de riches entrelacs de perles, armés d'ailes aériennes, sur l'autre, le ciseau de *Godfridus* a tracé en relief le pieux récit de l'adoration des rois mages. Les admirables détails qui ornent les archivoltes offrent aux regards étonnés cette variété de formes qui caractérise l'art roman parvenu à son dernier degré de per-

fection, aussi serions-nous porté à attribuer à la fin du XII^e. siècle le mérite d'avoir produit l'œuvre remarquable dont nous esquissons à grands traits l'histoire. Pourquoi faut-il que les chapiteaux historiés du chœur qui offrent un type parfait en ce genre aient été horriblement défigurés par un hideux badigeonnage, pourquoi faut-il surtout qu'on ait été assez malheureusement inspiré pour cacher sous une épaisse couche de couleur gris foncé les détails qu'il aurait fallu mettre en lumière, tandis que le même pinceau barbouillait en jaune les culs-de-lampe et leurs sculptures.

Si l'importance de l'église St.-Pierre de Chauvigny ne pouvait échapper à l'attention éclairée du gouvernement, l'état de délabrement dans lequel se trouve sa vaste charpente devait exciter de vives inquiétudes, car donnant passage à l'infiltration des eaux sur les voûtes, elle pouvait provoquer de sérieux dangers. Nos demandes furent donc incesssantes et nous obtinmes une allocation en harmonie avec les besoins de l'édifice. 10,000 fr. furent mis à la disposition de la commission des monuments, mais sous la condition expresse que la commune et le département voteraient celle de 7,000 fr. jugée nécessaire pour l'exécution des travaux portés au devis. Selon la coutume de tous les conseils généraux, dont il faut pourtant excepter celui des Deux-Sèvres, le nôtre fut sourd à la demande du Ministre et il se borna à faire des vœux. C'était un moyen de ne pas surcharger son budget, mais aussi c'était un moyen pour tout perdre. En vain la commune de Chauvigny fit-elle un sacrifice assez important eu égard à ses ressources, le Ministre maintint son ultimatum, et nous devons dire qu'il était parfaitement dans son droit. — Un changement survint dans l'administration, un homme animé de meilleures intentions pour les monuments du passé vit par ses yeux l'état allarmant de la belle basilique de Chauvigny qu'il avait admirée, M. d'Imbert plaida avec énergie

sa cause et nous fûmes heureux d'apprendre que, nonobstant le refus de MM. du conseil général, l'allocation primitive était maintenue. Sous peu de temps, nous l'espérons, les travaux seront commencés, car M. Jolly, chargé de les exécuter, s'occupe en ce moment de remplir la mission importante qui lui a été confiée.

§. XIX. *St.-Savin.* L'église de St.-Savin est sans contredit le plus précieux monument d'architecture romane pure que possède le département, tant par le grandiose de ses proportions qui dépassent celles de la plupart des édifices religieux de son époque que par les fresques curieuses dont il est orné. La protection spéciale dont elle a été l'objet s'explique donc par cette importance même, et vous nous pardonnerez d'entrer, au sujet de la restauration de ce monument, dans des détails plus minutieux que ceux qui précèdent. Ces détails feront donc l'objet d'un rapport spécial en-dehors de cette rapide esquisse et nous nous renfermerons pour le moment dans les limites ordinaires que nous nous sommes tracées.

L'historique de cette église n'est pas plus dramatique et n'offre pas plus d'éléments pour une monographie que tant d'autres, dont on ignore, grâce au silence des chartes et des documents écrits, le constructeur, l'architecte, les restaurateurs, la date des diverses reprises et celles des additions successives qu'ils ont subies.

Tout ce que l'on sait au sujet de sa fondation, c'est qu'elle est attribuée à Charlemagne, lequel aurait bâti, vers l'an 800, dans un lieu appelé Cérisais (*Cerasus*) un *castrum*, et à côté une église. La tradition d'accord sur le fond avec les chroniques plus sérieuses n'a pu résister au besoin d'embellir les détails, et elle raconte par la bouche des *anciens*, que Charlemagne ayant fait vœu de bâtir autant d'abbayes qu'il y avait de lettres dans l'alphabet assigna à celle de St.-

Savin la cinquième place dans cet enfantement prodigieux. Sur quels éléments, sur quelle base repose cette singulière et précise affirmation? Les voici sans doute : lorsque la flèche élancée qui domine la tour principale fut jetée dans les airs par la main hardie d'un savant architecte, la forme même de cette pyramide, qui va en se rétrécissant pour s'affiler comme la pointe d'un dard acéré, exigeait des précautions dans la taille des pierres, elles furent donc appareillées avec soin et la lettre E majuscule fut tracée sur la plupart d'entr'elles comme signe destiné à indiquer les assises. Ce signe frappa plus tard la vue des observateurs, et comme il est à présumer qu'il a existé de tout temps des antiquaires, c'est-à-dire des hommes à imagination très-ardente et prêts à bâtir des constructions colossales sur la pointe d'une aiguille, les antiquaires du moyen-âge, combinant l'existence de cette lettre E avec le grand nombre de fondations pieuses que l'histoire attribuait à Charlemagne, échaffaudèrent la naïve histoire que la piété filiale de leurs enfants nous a conservée dans sa pureté primitive.

Disons au reste que les antiquaires du XIX^e. siècle seraient gens à rendre des points à leurs devanciers dans bien des circonstances, témoin la réflexion de ce journaliste de Châtellerault qui disait, en 1842, que la flèche de St-Savin tendait à se pencher d'une manière sensible sur un côté, ce qui ne devait point paraître étonnant dans un édifice dû à la puissance de Charlemagne, et qui avait par conséquent 10 siècles et demi d'existence. Nous ignorons si le paratonnerre qui garantit la flèche contre le feu du ciel, était compris dans l'acte de naissance délivré au monument séculaire par *le Chatelleraudais.*

Quoi qu'il en soit, le fils de Charlemagne restaura ou plutôt acheva l'œuvre de son père, et dès-lors cet établissement jouissait de tels priviléges, qu'il ne devait au prince ni redevances

ni service militaire, mais seulement des prières pour le salut du souverain et de ses fils et pour la conservation de l'empire. Ravagée par les Normands, reconstruite et restaurée par la piété des fidèles, l'église de St.-Savin subit toutes les phases successives qui affligèrent, pendant nos troubles et nos guerres avec l'étranger, les monuments les plus précieux. L'abbaye elle-même fut encore plus maltraitée, et ses religieux qui avaient réformé d'autres abbayes célèbres, tant étaient renommées leurs mœurs et leur stricte observance de la règle, tombèrent eux-mêmes dans le relâchement après avoir eu à subir les odieuses vexations et les terribles exécutions d'un seigneur du pays nommé Des Francs, mort à la bastille pour expier ses méfaits. Supprimée comme tant d'autres abbayes, celle de St.-Savin n'existe plus, ses bâtiments claustraux sont attribués aujourd'hui au département; mais son église, debout encore, devenue paroissiale, puis classée parmi les monuments historiques dignes d'une faveur toute spéciale, est maintenant l'objet de la protection bienveillante du gouvernement, et diverses allocations qui s'élèvent presque à trente mille francs permettront d'assurer son existence et de lui restituer une partie de son antique splendeur. L'emploi de cette somme et tous les détails qui s'y rattachent feront l'objet du rapport spécial que nous avons annoncé au commencement de ce §.

Arrivé presqu'au terme de la carrière que nous nous étions tracée, il convient de faire une halte et de résumer les réflexions qu'une course rapide ne nous a pas permis de faire sur notre route. Vous avez pu remarquer plusieurs fois que nous nous sommes élevés contre ce goût déplorable qui semble devoir, à la longue, enlever aux monuments leur véritable caractère en les défigurant d'une manière horrible. On ne saurait imaginer, en effet, combien de chapelles grecques, romaines, voire pompadour, ont été grotesquement appliquées dans

des apsides des XI^e. et XII^e. siècles, comme pour donner une idée comparative de ce que peuvent enfanter la foi d'un peuple enthousiaste et la décrépitude morale d'une nation de petits maîtres énervés par l'atmosphère des boudoirs. On ne saurait croire avec quel art le pinceau de nos *vitriers* sait sculpter des marbres surnaturels aux frontons triangulaires de nos autels devenus autant de pitoyables mosaïques. Rien n'égale l'effet *pittoresque* de nos rétables d'autels et l'exécution des grisailles et des fresques qui *décorent* les murailles que nos pasteurs trouvaient trop nues. Là, c'est un trompe-l'œil qui essaye de prolonger la vue en ajoutant à un transept rectangulaire une rangée de colonnes circulaires pour en faire une seconde apside, et personne, Dieu merci, n'est trompé par ce grossier mensonge qui n'aurait d'autre mérite, s'il pouvait induire en erreur, que d'ôter au monument son véritable caractère. Ici, ce sont des chapiteaux peints en gris et la couche de badigeon, et même quelquefois de mortier, est tellement épaisse que les détails des feuillages, des crochets ou des sujets historiés restent ensevelis pour jamais. Plus loin les animaux fantastiques, les symboles, les gaudrons, les culs-de-lampe sont peints en jaune, et pour ajouter à ce que les figures grimaçantes ont déjà de terrible, les yeux se détachent en noir d'une manière diabolique, pour donner sans doute aux pécheurs un avant-goût des scènes infernales. Nous ne saurions trop répéter qu'il faudrait s'abstenir sévèrement de telles décorations. Une simple teinte uniforme, revêtue de lignes peu tranchantes horizontales et verticales, mais dans des proportions qui ne fassent pas ressembler cette ornementation à celle de nos corridors, telle est, selon nous, le seul genre de peinture qu'on puisse se permettre à défaut des fresques historiées, impossibles de nos jours, parce qu'elles coûteraient trop cher pour être dignes de nos temples. Ce genre a pour soi la consécration du temps, car bien des

exemples nous sont fournis par des monuments déjà anciens, et il est d'ailleurs raisonnable, puisqu'il rappelle le petit appareil romain qui dut orner les édifices primitifs consacrés au culte par les premiers chrétiens.

Il est une autre observation que nous ne saurions omettre, elle a rapport à l'emploi des fonds dont disposent les pasteurs ou les fabriques. Des personnes charitables leur confient quelquefois des sommes assez considérables qu'elles destinent à l'embellissement du temple du Seigneur, et tandis que la moitié de ces sommes suffirait souvent pour protéger contre une ruine imminente le temple même, on les gaspille tout entières en travaux, inutiles au moins, quand ils ne sont pas de trop. Nous savons bien que la faute en est quelquefois aux donateurs, nous savons bien que leur amour-propre est plus flatté de se contempler dans des dorures éblouissantes et de s'admirer dans le vernis des faux marbres resplendissants, que de remplacer sans bruit une modeste pierre qui tombe en poussière par un moellon grossier, ou d'arrêter par un simple contrefort la poussée des voûtes qui éclatent; nous savons bien qu'ils renvoient le soin de protéger l'édifice à l'administration chargée *des grosses réparations*, mais tandis que les dossiers pourrissent dans les cartons officiels, les murs du temple pourrissent sous l'infiltration des eaux, et faute d'être restauré à temps, l'édifice croulera avec les vains embellissements qu'il engloutira sous ses ruines. Ceci nous rappelle l'idée intelligente de ceux qui voulaient qu'on employât une somme assez forte à restaurer des fresques inrestaurables au lieu de songer à arrêter l'écroulement du temple qui les renfermait. Il appartient aux fabriques, il appartient aux pasteurs de nos églises de comprendre et de faire comprendre aux personnes bien intentionnées, que leurs pieuses largesses peuvent recevoir fort souvent un meilleur emploi que celui auquel elles les destinent, et qu'avant de se préoccuper du

soin de restaurer une miniature, il faut songer à empêcher la dissolution de l'ivoire sur lequel elle est appliquée.

Un calcul bien déplorable a souvent fait tronquer une portion des colonnes engagées des nefs et des bas-côtés, afin, dit-on, de faciliter la vue de l'ensemble en effaçant les saillies trop fortes et plus souvent pour se procurer l'emplacement de quelques chaises qui produiront cinq, dix ou quinze centimes selon la nature des cérémonies et la solennité du jour. On ne saurait blâmer trop énergiquement ce stupide moyen d'augmenter son revenu. Il faut se persuader en effet que dans nos vieilles basiliques rien n'a été placé sans dessein. Nos pères, bien qu'ils ne fussent point éclairés par les lumières de notre siècle, savaient aussi bien, nous pourrions dire mieux que nous, calculer, peut-être instinctivement, les effets de l'ensemble d'un monument sur les nécessités matérielles d'une solide construction; ils savaient quelle force ils devaient opposer à la poussée d'une voûte, quelle épaisseur de murailles devait résister à l'écartement et à la pression des arcades; de là le diamètre qu'ils donnaient aux piliers, aux colonnes engagées, aux dosserets et aux contreforts. Si donc un maladroit maçon diminue, à l'aide de la scie et du marteau, ces forces combinées pour la résistance, s'il déplace en même temps le point sur lequel repose la pression totale des arcades ou des arcs-doubleaux, il est évident que l'effet que se proposait l'architecte est manqué, et qu'une perturbation se manifestera bientôt dans le système général de l'édifice. De là naissent ces écaillements qui annoncent un travail incessant, de là ces lézardes qui sillonnent en tous sens les reins des voûtes, de là le déchirement des nervures et l'affaissement des clefs. Avouons que le gain produit par quelques chaises est bien tristement compensé par de tels résultats, et qu'ils furent bien malheureusement inspirés ceux qui les premiers remplacèrent la force qu'une demi-colonne allait puiser au sein

de la terre sur de solides fondements, par des consoles en plâtre figurant une feuille d'acanthe ou une main herculéenne. La main d'Hercule devient alors celle de Samson, prisonnier des Philistins, elle ébranle l'édifice, mais si elle fait crouler un temple, c'est le temple du vainqueur de Dagon.

Il existe une erreur communément répandue et qu'il serait intéressant de faire disparaître, car elle est bien nuisible à la conservation des monuments qui font l'objet de notre sollicitude. Le déblaiement des voûtes de l'église de Notre-Dame de Poitiers, ordonné comme travail préparatoire, a été sur le point de causer une émeute commerciale dans notre paisible cité, nous avons failli être obligé de réclamer la menace d'un arrêté préfectoral pour que force restât aux dispositions convenues avec l'architecte; mais ici ce n'était pas une préoccupation désintéressée pour le monument qui guidait les honnêtes marchands aveuglés par l'intérêt personnel et par la poussière des décombres, tandis que dans une autre sphère, à St.-Savin par exemple, où pareille opération a eu lieu, les gros bonnets de l'endroit ont jeté les hauts cris en se fondant sur ce que décharger les voûtes d'un édifice des amas produits par les siècles, c'était leur enlever toute solidité, toute chance de durée, loin de les dégager d'un fardeau qui les écrase. Cette erreur, il faut le reconnaître, et nous le répétons, est fort répandue, et il serait utile de la détruire en répétant à satiété, s'il le faut, que les décombres amoncelés par les siècles et par des réparations successives sur les reins des voûtes de nos temples augmentent la poussée, provoquent l'écartement des murs latéraux et des contreforts dont la force n'a point été calculée primitivement sur cette surcharge additionnelle, et par suite le déchirement des nervures ou l'affaissement des clefs. Ajoutez à ce grave inconvénient celui de l'humidité éternelle que provoque la moindre infiltration de l'eau de la toiture et l'action incessamment progressive de cet

agent destructeur, et vous tremblerez au souvenir de l'erreur quasi superstitieuse qui, en aveuglant des hommes même éclairés, produit chaque jour et partout de déplorables effets.

Nous nous sommes élevés contre l'ornementation généralement adoptée par nos pasteurs pour la décoration intérieure de nos églises, et tous les hommes de goût gémissent sur les tristes résultats que préviendra, nous l'espérons, pour l'avenir la réaction qui s'opère aujourd'hui. Cependant il est bon d'exposer aux récalcitrants, car il y en a, les raisons qui nous ont fait arborer un drapeau devant lequel ne se courbent point encore toutes les têtes, quoique ses couleurs puissent être appelées, mieux que tant d'autres, nos couleurs nationales. Pourquoi, nous dit-on, cherchez-vous à rétrograder jusque dans les siècles passés quand il s'agit de la décoration de nos églises au lieu d'être de votre siècle, et pourquoi évitez-vous avec tant de soin d'imprimer le cachet spécial de votre époque aux œuvres qui lui appartiennent. Si vous faites de l'architecture et de la sculpture en 1843, que votre architecture et votre sculpture soient celles de la moitié du XIX^e^. siècle et non pas du XII^e^. N'allez pas crier contre nos anachronismes, car c'est vous-mêmes qui commettez les plus monstrueux. A cette observation répondent péremptoirement bien des raisons d'art, de bon goût et de bon sens. Nos antagonistes voudraient-ils bien nous préciser les caractères spéciaux et le cachet original de l'architecture du XIX^e^. siècle afin que nous puissions établir la comparaison entre elle et sa rivale? Et s'ils n'arrivent pas à nous démontrer que ce caractère spécial existe, qu'il a une individualité, un mode d'être, qu'il se formule dans des œuvres qui sont les siennes et qui n'appartiennent à nul autre qu'à lui, qu'il n'est point une pâle copie du style grec, du style romain ou de celui de la renaissance qui n'était lui-même qu'une réminiscence des deux autres; ne pourrons-

nous pas dire à notre tour que, quant à copier, mieux vaut copier le XII^e. siècle, tout français, tout national, architectoniquement parlant, si le monument qu'il s'agit de restaurer est du XII^e., que d'y implanter, en la personne de l'architecture que vous appelez du XIX^e. siècle, le style bien autrement rétrograde de la république romaine et des enfants de la Grèce. L'œil de l'homme comme son intelligence se complaisent surtout dans l'ensemble qui naît d'un système complet, d'un tout dont les proportions, dont les moindres détails se fondent dans une harmonieuse unité. Les disparates les mieux ménagées sont toujours choquantes et désagréables au premier aperçu, faisons donc s'il se peut de l'unité. D'ailleurs, disons-le hardîment, tout ce qui touche au culte catholique ne saurait puiser un caractère réellement chrétien, réellement catholique ailleurs que dans les sources vives que fit jaillir la foi ardente de nos pères. C'est là seulement que nos pasteurs trouveront aujourd'hui des modèles appropriés à toutes les exigences du rite et reproduisant dans leurs moindres détails ces idées symboliques qui vont si bien à l'âme, qui l'émeuvent si délicieusement et qui produisent souvent plus d'effet sur une intelligence passionnée que les dissertations de la froide raison. Qu'on nous pardonne donc d'être exclusifs en faveur des motifs qui provoquent notre intolérance. — Eh ! mon Dieu, l'intolérance, c'est la conviction. Eh bien, nous sommes intimement convaincus qu'il y aurait beaucoup à gagner dans une sphère d'idées qui doit préoccuper nos pasteurs, s'ils daignaient se faire un peu plus français et un peu plus chrétiens dans la décoration de leurs églises.

Que l'autel soit donc en harmonie avec le sanctuaire, le tabernacle avec l'autel, les ornements accessoires avec l'objet principal, et si l'église est réellement chrétienne, réellement catholique, qu'on nous délivre à toujours des Grecs et des Romains.

Beaucoup de niches servaient à renfermer autrefois des tombeaux qui ont disparu. Si on ne veut restaurer ces tombeaux, si on ne peut en faire des chapelles, qu'on y place les confessionnaux dont on ne sait que faire dans nos églises tant ils sont gênants partout où ils se trouvent, mais tâchez que le contenu soit en harmonie avec le contenant, qu'on s'abstienne d'enjolivements à colifichets et à boudoirs, que ces saints tribunaux soient sévères comme le front d'un juge, qu'on laisse au temps le soin de poser sur le chêne son vernis religieux. Si le temps est un grand destructeur, il est aussi un grand peintre. Soyez sûr qu'il ne trouvera pas sur sa palette le vert brillant du bronze artistique.

Supprimez les grandes vitres, remplacez-les par des vitraux de couleur, s'il se peut, et à leur défaut par des verres blancs enchassés dans les plombs, et si vous les défendez par des grillages extérieurs, que ces grillages soient mis en harmonie avec la teinte noircie des murailles séculaires.

Il est une foule d'observations qui trouveraient ici leur place, mais il faudrait dépasser les limites de ce travail et abuser des moments qui nous sont accordés par votre bienveillance; nous les résumons donc en deux mots, parce que ces deux mots disent tout : Harmonie, unité.

Du reste, nous avons tout lieu d'espérer aujourd'hui que les tristes exemples signalés dans les jours qui nous ont précédés ne se renouvelleront plus et que nos temples placés sous la surveillance spéciale de l'autorité ecclésiastique ne seront plus exposés à de trop déplorables restaurations. Un premier acte émané du chef du diocèse de Poitiers, doit nous faire penser qu'il ne voudra pas rester statationnaire dans une voie où tant de prélats français marchent depuis longtemps, et qu'il accueillera favorablement la proposition que nous avons pris la liberté de soumettre à sa haute approbation, persuadé que l'intervention de l'autorité ecclésiastique est la

seule qui puisse être efficace auprès de ceux qui ne tiennent aucun compte des recommandations de l'autorité civile avec laquelle les moins hostiles ne marchent pas toujours d'accord.

Nous avons supplié Mgr. l'évêque de Poitiers de vouloir bien faire dresser une liste des monuments religieux les plus remarquables de son diocèse, lesquels, une fois portés sur cette liste officielle, ne pourraient être l'objet d'aucune espèce de restauration ni subir aucune sorte de modification sans l'autorisation spéciale de S. G. Cette autorisation serait elle-même motivée sur le vu des plans, devis et projets accompagnés de dessins propres à permettre de saisir facilement le caractère du monument et la nature exacte des modifications que lui feraient subir les restaurations proposées.

Il serait peut-être pour le mieux que cette mesure s'étendît à toutes les églises sans exception, mais il en est, il faut bien l'avouer, qui peuvent être abandonnées sans de trop graves dangers pour l'art, à la truelle des marguilliers et aux expériences des architectes communaux, d'ailleurs nous courrions grand risque en nous montrant trop exigeants de ne rien obtenir, il faudra donc bien nous contenter de ce qui nous sera accordé. Heureux encore si la voix du chef est entendue et si ses prescriptions sont observées !

Il faut bien dire, pour être juste, que l'autorité municipale mal conseillée ne se préoccupe pas toujours assez de l'état des édifices religieux confiés, comme toutes les propriétés communales, à ses soins protecteurs. Une économie mal entendue, qui cache même quelquefois des intentions hostiles contre les monuments du culte, entraîne l'abandon presque complet d'édifices importants à tous égards, lesquels deviennent par là victimes des passions fâcheuses de ceux qui croient sans doute représenter par ces actes anti-conservateurs les sentiments des hommes qui les ont élus. Nous croyons devoir faire observer que leur calcul ne peut avoir d'autre

résultat, quant à présent, que de préparer pour les communes un avenir financier déplorable et des conséquences désastreuses. Voudront-ils assumer sur eux une si terrible responsabilité ?

Vous nous permettrez, Messieurs, de vous dire en terminant quelques mots au sujet de la mission qui nous est confiée par M. le Ministre de l'Intérieur et de vous communiquer quelques-unes des réflexions puisées dans une expérience de peu d'années, il est vrai, mais dans des observations continuelles. Nous devons dire d'abord que nos fonctions, par cela même qu'elles sont gratuites et qu'elles exigent de la part de ceux qui les acceptent un dévouement purement désintéressé, sont comme toutes les fonctions non salariées (à l'exception pourtant de celles des maires), remplies avec zèle et avec amour. Ceci est un fait qui résulte des rapports officiels et qui ne saurait être démenti. Ce qui ne peut être également nié ; c'est que la création de ces fonctions a déjà produit d'heureux effets. Mais ces effets sont-ils complets, ne laissent-ils rien à désirer de plus? Telle est la question que nous nous sommes adressée et que nous examinerons ici fort succinctement. Nous aurions mauvaise grâce à critiquer le personnel dont nous faisons partie et que nous ne connaissons pas en entier ; nous devons même, ne fût-ce que par esprit de corps et par des raisons faciles à comprendre, présumer qu'il est parfaitement composé ! Cependant nous croyons qu'il y aurait de grands avantages à ne confier l'exercice de nos fonctions qu'à des architectes qui réuniraient aux connaissances spéciales et techniques celles qu'exigerait leur position nouvelle. On ne saurait se dissimuler en effet que l'homme qui peut, en constatant l'effet d'une maladie, apprécier les causes, proposer le remède et l'administrer en même temps, n'ait une incontestable supériorité sur celui dont l'intervention se bornerait à signaler, par exemple, l'existence d'une affection mor-

bide sans pouvoir indiquer les moyens propres à la faire disparaître. Si on ajoute à cet avantage celui qui naît d'un plus grand ensemble dans la marche, si on réfléchit à la promptitude de la décision, à la facilité de l'exécution, à la surveillance plus sûre, plus intelligente, plus complète qui sera exercée, on ne peut hésiter à reconnaître la vérité de notre observation. Il y a lieu d'espérer que dans quelques années tous nos départements seront, comme ceux de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres, sous la direction d'inspecteurs habiles qui, réunissant à la théorie et à la pratique de l'architecte le zèle, le dévouement et le savoir de l'antiquaire, offriront toutes les garanties que réclament les monuments confiés à leurs soins protecteurs. Les départements que nous venons de citer justifient d'une manière éclatante notre opinion à ce sujet.

Cette organisation permettrait aussi d'éviter un grave inconvénient, c'est-à-dire, celui qui résulte de la nécessité, où se trouve fort souvent la Commission des monuments historiques, de confier la restauration d'un édifice remarquable à un architecte de Paris ou d'un département étranger, ce qui entraîne de fâcheuses conséquences. En effet, sauf quelques exceptions, les sommes à dépenser sont d'une importance minime et l'intérêt matériel ne peut dès lors solliciter bien vivement cet architecte à entreprendre et à renouveller des voyages longs, pénibles et coûteux, qu'il serait pourtant nécessaire de multiplier pour assurer une bonne exécution. Quelle garantie présentent dans la plupart des cas les ouvriers du pays qui sont chargés en sous-œuvre de diriger les travaux ou de les exécuter, quels moyens y a-t-il pendant l'absence de l'architecte de porter remède à un mal qu'une démolition signale dans l'intérieur d'un mur qui paraissait sain et dont le cœur est réduit en poudre? Des instructions générales et quelquefois vagues peuvent-elles suffire pour guider des intelli-

gences souvent médiocres au milieu de difficultés sérieuses, et la correspondance permet-elle bien, à défaut d'un transport sur les lieux, d'indiquer ce que la vue seule de l'homme de l'art pourrait lui faire connaître d'une manière exacte et complète. Nous ne le pensons pas, et c'est ce qui nous a toujours porté à demander en principe que le même architecte, quel qu'il fût, reçût mission spéciale de surveiller toutes les restaurations du département de la Vienne, dans l'espoir que, sollicité par un intérêt plus vif, il rendrait ses voyages plus fréquents, et par suite sa surveillance et sa direction plus efficaces. Nous avons cherché à prévenir par des mesures spéciales les inconvénients qui résultent de l'absence nécessaire des architectes; nous avons demandé que des instructions détaillées fussent laissées par eux, à chaque voyage, entre les mains de l'ouvrier directeur et de l'autorité administrative, avec ordre de nous les communiquer toutes les fois que nous le jugerions convenable; des arrêtés émanés de M. le Préfet ont même investi certains membres de la Société des Antiquaires de l'Ouest du droit d'exercer une surveillance active et officielle qui garantît l'entier accomplissement des prescriptions de l'homme de l'art; mais cette intervention, bien que fort utile, n'est pas toujours efficace auprès des ouvriers, la présence du chef peut seule obtenir le résultat qu'on est en droit d'exiger, et cette présence ne sera possible (dans des limites raisonnables bien entendu) que lorsque les inspecteurs, tout à la fois architectes et inspecteurs, seront chargés de la surveillance des restaurations de tous les monuments compris dans leur juridiction.

Pour être plus fructueuse, l'institution des inspecteurs des monuments historiques aurait dû établir entre tous ceux qui exercent ces fonctions une confraternité que les distances ne devraient pas empêcher; il n'est pas douteux en effet que des renseignements utiles, des observations de haute portée, des

difficultés signalées ne surgissent chaque jour des études plus intimes dont les monuments nous fournissent à chaque instant un sujet inépuisable. Eh bien, pour être résolues, ces difficultés auraient besoin d'être comparées avec les difficultés de même nature observées dans les départements voisins et ailleurs; pour être sérieuses, ces observations voudraient être corroborées par des observations identiques ou analogues, faites dans une autre zône; pour être intéressants, ces renseignements demanderaient à être présentés en regard de ceux que fourniraient l'ouest, le midi, l'est et le nord de la France; mais pour atteindre ce résultat, pour obtenir cette fusion dans un centre commun de tous ces rayons épars, il faudrait des facilités de correspondance auxquelles s'opposent de toute la puissance de leur énergie les règlements de l'administration des postes, rendus plus gênants encore par la sévérité souvent ridicule de certains employés. Si Dieu nous prête vie et si cette sévérité va toujours croissant, nous verrons venir le jour où non seulement il ne nous sera pas permis de correspondre sous le couvert de l'autorité compétente pour des faits uniquement relatifs à nos attributions avec les architectes, maires ou curés du département, mais où M. le Préfet de la Vienne sera sommé, de par la loi et le directeur des postes, de renvoyer à Paris pour nous être transmises par l'administration économique de ce service les dépêches ministérielles qu'il recevra pour nous.

Ceci est absurde; car si nous consentons à supporter des frais que ne compense aucune allocation, si nous voulons bien servir qui ne nous paye pas, il serait juste que l'Etat allégeât au moins les charges qui proviennent de son fait au lieu de nous contraindre à le payer pour avoir l'honneur de le servir.

On se plaint avec amertume, dans une haute sphère, d'une maladie grave que la science administrative appelle la manie

des places ; on gémit sur le grand nombre de victimes qui en sont atteintes et qui, sous le nom de solliciteurs, assiègent les antichambres des ministres auxquels ils demandent des ordonnances qui ne sont pas précisément des ordonnances de médecins ; on dit avec anxiété que cette maladie qui gagne chaque jour du terrain est devenue incurable ; ces craintes sont exagérées. Voici le remède : qu'on assigne à tous les malades le même traitement qu'aux inspecteurs des monuments historiques, ils seront tous bientôt guéris.

Telles sont, Messieurs, les réflexions que nous avons cru devoir vous présenter, il nous reste à vous remercier de votre bienveillance et à réclamer maintenant votre indulgence fraternelle.

Cet intéressant rapport est vivement applaudi.

M. l'abbé Auber, nommé par Mgr. l'évêque de Poitiers, historiographe du diocèse, donne lecture du plan qu'il a cru devoir adopter pour accomplir la tâche difficile qui lui est imposée. Modération, indépendance, vérité, tels seront les points vers lesquels convergeront constamment tous les efforts de son zèle.

M. Jolly présente des dessins de l'église de Cunault ; il a surtout pour but, en faisant cette présentation, de détruire cette idée accréditée, quoique reposant sur une erreur, que le plan et les coupes de l'édifice sont établis dans le genre de la décoration théâtrale.

L'église, dit-il, est établie sur deux axes différents et les colonnes sont elles-mêmes posées parallèlement à ces axes et sans la convergence indispensable à la vue perspective. Seulement l'écartement perpendiculaire est plus grand dans les cinq premières travées et plus resserré dans le fond et dans le chœur.

M. de Chergé prend de nouveau la parole pour lire une dissertation sur la 8e. question spéciale du congrès, cette question est relative à la façade de l'église de Notre-Dame de Poitiers :

## SUR LA FAÇADE DE NOTRE-DAME DE POITIERS ;

PAR M. DE CHERGÉ.

Parmi les questions spéciales proposées au congrès archéologique de Poitiers se trouve inscrite sous le n°. 8 celle qui suit :

« Rechercher si la façade de l'église de Notre-Dame de Poitiers a subi d'autres modifications que l'application des deux niches surmontées de dais qui accompagnent aujourd'hui la fenêtre et si cette fenêtre a été dans le principe une rose ou un oculus. »

Permettez-nous, Messieurs, d'appeler un instant votre attention sur ce point de votre programme et d'exposer en peu de mots les motifs sur lesquels repose notre opinion au sujet de la difficulté qu'il a pour but de résoudre ou tout au moins d'éclaircir.

Nous ne rentrerons pas ici dans l'exposé de l'historique de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, nous l'avons présenté dans un rapport précédent ; nous nous bornerons seulement à faire observer que nous partageons entièrement l'opinion de M. Lecointre-Dupont au sujet de la date de construction de cet édifice ; nous pensons qu'elle n'a point dû précéder le commencement du XIIe. siècle, époque à laquelle elle fut élevée, enfin qu'après l'incendie de Notre-Dame hors les murs, arrivé en 1099, la sainte Vierge ne cessa pas d'être la patronne d'une des principales églises de Poitiers. La façade plus jeune encore que le reste de l'édifice nous paraît aussi ne pouvoir être attribuée à une époque antérieure à la fin du XIIe. siècle, et elle porte à notre avis tous les signes carac-

téristiques inhérents à cette période de l'art roman dans nos contrées.

Or, est-il à présumer qu'à une époque où déjà les conceptions architectoniques puisaient dans l'introduction de l'ogive naissante un caractère plus grandiose et quelque chose de plus gigantesque dans leurs allures, l'architecte habile qui enfanta la façade de Notre-Dame ait réduit aux proportions d'un simple *oculus* d'un diamètre excessivement étroit l'espace qu'il accordait à l'air et au soleil? Est-il possible d'ad-

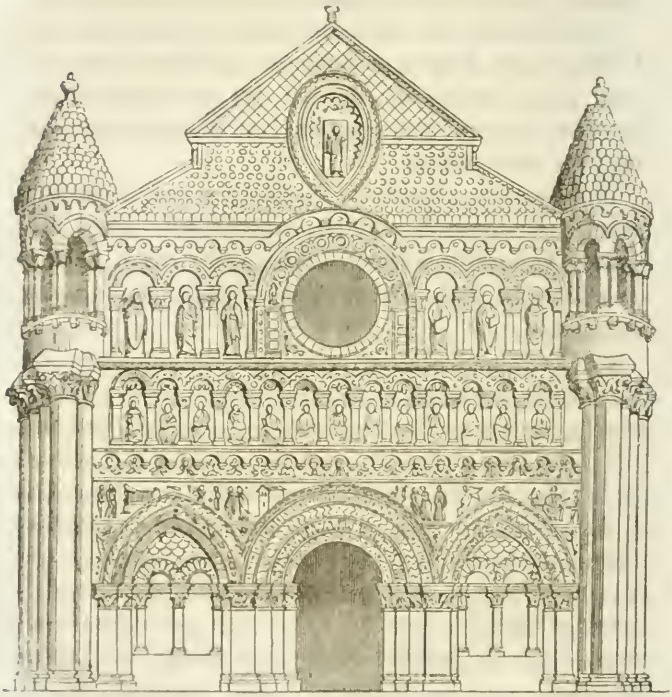

mettre que l'homme capable de produire cet ensemble complet, qui fait aujourd'hui l'admiration des ignorants et des

artistes, ait refusé un instant d'écouter le génie créateur qui l'inspirait, et qu'il ait pu noyer au milieu de l'immense bas-relief sorti de ses mains une rosace mesquine, alors surtout que d'accord avec le bon goût qu'il faut nécessairement accorder à cet homme, les idées à l'ordre du jour lui permettaient, lui conseillaient même de donner à son œuvre des proportions plus justes tout en lui imprimant une plus majestueuse harmonie? Nous ne le pensons pas et bien d'autres sont de notre avis. A cette première induction viennent se joindre des considérations d'un ordre différent. Si la fenêtre de la façade de Notre-Dame était autrefois un oculus, il faudra bien couvrir de sculptures l'espace plein que ce système laisserait sur cet immense et riche bas-relief et continuer sur toute la façade la première rangée d'arcades et de statues assises qui la décorent. Or, en mesurant l'espace qui devrait être occupé, il est aisé de reconnaître que pour le remplir il ne faut rien moins que l'addition de cinq arcades et de cinq statues semblables à celles qui existent aujourd'hui. Ces cinq statues nouvelles ajoutées aux huit autres élèvent leur nombre total à treize, ce qui ajoute des difficultés réelles à l'interprétation de cette page d'architecture si bien déchiffrée, selon nous, par notre honorable collègue, M. Lecointre-Dupont. En effet, si l'on examine cette façade telle qu'elle est aujourd'hui, on applique aisément un nom à toutes les statues qui décorent le premier et le second rang d'arcades. St. Pierre placé le premier à gauche de la fenêtre au rang supérieur; St. Jean au-dessous du chef des apôtres; St. Mathieu placé le deuxième, à droite, au rang inférieur sont facilement reconnus, le premier, aux deux clefs, symboles de la puissance qui lui a été conférée par son divin maître; le second, à ses longs cheveux, à sa forme féminine; le troisième, au phylactère, au livre d'évangile déroulé qu'il tient dans ses mains comme St. Jean pour indiquer qu'ils

réunissent au titre d'apôtres celui d'évangélistes. Les neuf autres statues représentent les neuf autres apôtres. Quant aux personnages crossés et mitrés qui se trouvent placés symétriquement à côté de chaque clocheton, ce sont les patrons vénérés du Poitou, St.-Hilaire, la gloire du siège épiscopal de Poitiers, St.-Martin-le-Pieux, cénobite de Ligugé, l'élève du grand docteur Poitevin. Ainsi analysée, la façade de Notre-Dame forme donc avec la frise consacrée à la gloire de Marie, dont chaque pierre rappelle l'intervention dans l'acte réparateur qui a sauvé le monde, un tout plein d'unité et qui n'a besoin de rien autre chose pour être complet. Ajoutez les cinq statues obligées, que deviendront cette harmonie, cet ensemble ? Dira-t-on que ces treize statues sur une seule ligne représentent J.-C. et ses Apôtres. Mais le Sauveur, qui est fort bien à sa place au milieu du fronton d'où il domine dans sa gloire la grande scène qui se déroule à ses pieds, serait-il convenablement placé dans ces arcades inférieures au-dessous du prince des apôtres, au-dessous des évêques de Tours et de Poitiers? Certes, à défaut du tact qu'il faudrait leur refuser, les sculpteurs du XII^e. et du XIII^e. siècle avaient une connaissance trop approfondie des règles consacrées dans l'agencement des scènes religieuses pour qu'on puisse leur attribuer une aussi maladroite inconvenance. Dira-t-on que ce treizième personnage est la S^te. Vierge au milieu des Apôtres? Cette opinion serait plus admissible, car il ne serait pas étonnant que la Vierge, qui sur quelques façades est représentée assise entre les Apôtres de son fils, occupât cette place honorable sur la façade d'une église qui lui est spécialement consacrée. Mais des raisons graves combattent cette hypothèse. Pourquoi en effet saint Pierre qui se trouve sans aucun doute au rang supérieur serait-il reproduit deux fois sur la même façade sans qu'il ait comme les Evangélistes deux titres différents qui puissent autoriser cette répétition?

« Le roman comme le gothique, dit fort bien un auteur (1) que nous aimons à citer ici précisément parce qu'il ne partage pas notre opinion sur la question qui nous occupe, le roman comme le gothique aime peu les répétitions. L'unité et la monotonie payenne sont brisées à chaque instant par la variété chrétienne. » Cette vérité est incontestable et suffit pour prouver que le constructeur de Notre-Dame, voulant représenter sur la façade les douze Apôtres, et se trouvant gêné par la place qu'occupait dans ses plans primitifs la fenêtre en plein cintre roman qui partageait la hauteur, a été forcé de mettre au rang supérieur ceux des compagnons du Christ qui n'avaient pu trouver place un peu plus bas; et il l'a fait avec intelligence en réservant précisément une de ces places élevées à celui qui était le plus éminent en dignité, au prince des Apôtres. Disons aussi que la place occupée aujourd'hui par St. Jean est un obstacle à l'admission du système qu'on nous oppose. En effet, on sait que le disciple bien-aimé, celui dont la tête reposa sur le sein de son divin maître, est représenté, dans les scènes auxquelles il prit part, à la droite du Sauveur; dans plusieurs monuments anciens légués par l'art du peintre et de l'émailleur, cette idée de l'affection de J.-C. pour son disciple privilégié a été même rendue d'une manière encore plus sensible et plus matérielle, car N. S. y est représenté assis tenant St. Jean entre ses bras, et le disciple est lui-même sur les genoux du Sauveur. On ne saurait donc révoquer en doute que cette place d'honneur, qui s'explique du reste tout naturellement, ait été réservée de tout temps à l'exilé de Pathmos. Or, croira-t-on que l'homme inspiré auquel nous devons la façade de N.-D. ait été assez oublieux de cette règle consacrée par le temps, par la tradition, par la raison même, pour négliger de

(1) M. Didron.

l'observer ; croira-t-on surtout que si son imagination chrétienne a voulu représenter la Ste. Vierge au milieu des douze Apôtres, il n'ait pas placé à ses côtés l'ami du Sauveur, celui que du haut de la croix le Christ mourant avait légué pour fils à sa mère, en disant : femme, voici votre fils, et vous, voici votre mère !

Eh bien, si l'on ne peut supposer dans l'architecte de la façade de Notre-Dame une ignorance dont son œuvre même repousse la simple idée, cette réflexion rigoureuse conduit nécessairement à repousser le système qui nous est opposé. En effet, d'après l'état actuel des arcades du premier étage de la façade, l'apôtre St. Jean n'aurait pu occuper que la troisieme place à droite de la Vierge. Quelque raison qu'on puisse donner de cette disposition insolite, nous soutenons qu'elle est impossible et que jamais l'architecte de N.-D. n'a pu avoir la pensée qu'on lui prête.

Avant de passer à l'examen des lieux, examen qui doit nous fournir nos derniers et nos plus solides arguments, il est nécessaire d'expliquer les motifs qui, au XIVe. siècle, provoquèrent le maladroit *embellissement* dont se plaignent à si bon droit les hommes de goût.

Un miracle attribué à l'intervention de la Vierge et des saints patrons de Poitiers, Hilaire et Radégonde, avait sauvé, dit la légende, la ville de Poitiers qu'un traître avait promis de livrer aux Anglais le lundi de Pâques, année 1202. Les clefs de la cité, que cet homme déloyal avait en vain cherché à dérober au maire, dont il était secrétaire, s'étaient miraculeusement trouvées suspendues « entre les bras de l'image de la Benoiste Vierge Marie, en son église de Notre-Dame-la-Grande », tandis que les Anglais excités par une fureur inexpliquable s'entretuaient sous les murs de la porte de la tranchée. En commémoration de cet événement une procession fut instituée et les statues de la Vierge, de Ste. Radé-

gonde et de St.-Hilaire furent placées au-dessus de la porte de ville et dans une petite chapelle voisine. On comprend aisément que l'église de Notre-Dame, qui avait été le principal théâtre de ce drame étonnant et sous les voûtes de laquelle retentissaient chaque année, à pareil jour, les chants de reconnaissance des Poitevins, dut posséder dès l'origine un monument spécial destiné à transmettre aux races futures le souvenir de l'éclatante protection de Marie. Puis, plus tard, lorsque le monument ajouté après coup parut trop mesquin au goût des hommes qui croyaient pouvoir faire mieux, ils profitèrent de la construction de la porte latérale du midi pour la décorer des trois niches qui y existent encore et où furent placées les trois statues qui n'y sont plus. Mais ce monument ne pouvait encore suffire à leur zèle constructeur, il leur parut trop accessoire là où, semblait-il, on devait voir briller dans tout son lustre le témoignage éclatant de la protection de la mère de Dieu; la façade principale fut donc condamnée à recevoir, elle aussi, les trois statues. Ce fut alors que le XV^e. siècle appliqua sur les pieds-droits ornementés de la fenêtre romane ces niches, aujourd'hui vides, dont les montants à moulures prismatiques sont couronnés de dais mutilés et se terminent en lourds culs-de-lampe garnis de pampres et de grappes de raisin. Ce fut alors aussi, que, pour mettre plus d'harmonie dans cette addition maladroite, on remplaça au bas de cette fenêtre par des sculptures du même genre la belle corniche qui repose sur des modillons joints par un arc et qui se continuait sur toute la façade. Puis du sommet de ces niches s'élançait un vaste dais aux riches dentelures qui garnissait l'espace compris entre les deux niches et qui reçut sous son abri la statue de la vierge, tandis que les deux autres renfermaient S^t. Hilaire et S^te. Radégonde. Pour soutenir ces masses et pour les rendre plus solides, il fallut les incorporer avec l'édifice; on remplaça donc

les pieds-droits couverts de sculptures par des pierres de taille dans l'épaisseur desquelles avaient été fouillées les niches latérales; et c'est ce qui explique pourquoi, au point où s'arrêtent les sculptures de l'archivolte intérieure, l'ornementation cesse brusquement sans même laisser les traces des moulures de l'imposte des pieds-droits intérieurs, moulures dont on remarque des restes sur l'imposte des pieds-droits extérieurs, lesquels n'avaient pas besoin d'être et n'ont point été attaqués.

Il est une remarque à faire et qui ne nous paraît point indifférente, c'est que si l'*oculus* que l'on suppose avoir existé avait existé réellement à l'époque où eut lieu l'addition dont nous parlons, on se fût bien gardé de l'altérer. Quel était en effet le but que voulaient atteindre ceux qui, au XV^e^. siècle, agrandissaient les fenêtres et brisaient les vitraux peints sous prétexte que le peu d'étendue des unes et la sombre transparence des autres nuisaient à la lumière dont les yeux des fidèles affaiblis comme leur foi avaient sans doute besoin pour être éclairés, c'était précisément de livrer plus d'espace au passage de l'air et aux rayons du soleil. Eh bien, dans le cas dont il s'agit, était-ce la peine d'ouvrir à grands frais ce passage, pour le remplir, pour le boucher immédiatement à l'aide d'un dais, à l'aide d'une niche vaste et spacieuse et qui renfermait en avant d'un massif de maçonnerie une statue; non, évidemment non, et il faut en conclure que cette fenêtre romane qui existait alors n'a subi d'autre modification que celles qui viennent d'être signalées.

Mais ce n'est pas tout encore, qu'un homme désireux de s'éclairer sur cette question pénètre dans l'intérieur de l'église, qu'il examine avec une froide attention et avec une scrupuleuse impartialité cette fenêtre spacieuse aujourd'hui et dont l'agencement accuse l'existence séculaire, qu'il se demande où il a vu des colonnes de la dimension de celles

qui soutiennent la retombée du cintre de cette fenêtre, supporter l'archivolte d'une rose dont le diamètre eût été deux fois moins grand que la hauteur de ces colonnes; si la réponse est négative, s'il ne peut citer un exemple d'une si inconcevable disposition; certes, à la vue de l'harmonie de ce tout, à la vue de l'impossibilité d'une addition faite après coup, cet homme sera bien forcé de reconnaître que, sauf une légère dépression dans le bas de cette fenêtre, ce qui existe aujourd'hui à l'intérieur a existé de tout temps depuis que la façade existe, et que par conséquent il a dû en être ainsi de l'extérieur. Des hommes de l'art consultés à ce sujet ne conçoivent pas la possibilité d'un *oculus* circonscrit dans une véritable baie romane dont le plein eût été en retrait de la surface générale du mur à l'intérieur. A l'extérieur même, que l'observateur se place au point où son œil embrassera le tout dans son ensemble et dans ses détails, qu'il mesure au compas le diamètre de ce cercle qui fut, dit-on, une rose, un oculus, si cette double épreuve ne justifie point l'impossibilité matérielle du système que nous combattons, il faudra dire que tous ceux qui ont dessiné la façade de N.-D. ont mal vu, mal pensé, mal copié, car tous, à l'exception de notre honorable confrère M. Thiollet qui l'a reproduite pour le comité des arts et monuments, ont indiqué, en ne tenant pas compte de l'addition des niches du XV^e^. siècle, le cintre parfait d'une fenêtre romane.

A ces arguments tirés d'un examen attentif de l'édifice lui-même, nous joindrons ceux que nous pouvons tirer par induction de l'examen des monuments qui dans nos contrées remontent à la même époque, appartiennent au même genre et offrent les mêmes caractères. Eh bien, dans tous ces monuments la fenêtre romane brille avec majesté là où le système que nous combattons veut ouvrir un *oculus* sans grandeur dans ses proportions, sans harmonie avec l'ensemble

qu'il devait décorer. Cet argument nous paraît un des plus solides et des plus concluants.

Disons-le donc en nous résumant, comme nous l'avons dit ailleurs : si on examine avec une sérieuse attention la forme générale de la façade de l'église Notre-Dame, l'emplacement qu'occupe la fenêtre actuelle, l'ornementation qui l'accompagne à l'intérieur et les restes d'ornements extérieurs que les dais et niches du XV^e. siècle ont respectés, si on analyse l'ensemble de cet immense bas-relief, complet et facile à expliquer, l'origine est réduite aux seuls éléments qui le composent aujourd'hui ; si on compare cette façade avec celles des églises de nos contrées dont la construction remonte à la même époque, on arrive à cette conclusion rigoureuse (qui répond à la question posée au programme) que la fenêtre romane qui existe aujourd'hui est telle qu'elle était primitivement ? est telle qu'elle a été conçue par l'architecte, sauf un prolongement de quelques centimètres dans la partie inférieure, et l'addition maladroite faite au XV^e. siècle des niches et dais qui l'accompagnent si disgracieusement.

Si le congrès ne partageait pas notre opinion sur ce point, nous sommes convaincus qu'il ne pousserait du moins pas l'intolérance et le fanatisme jusqu'à nous jeter à la face cet orgueilleux anathème. « Je suis seul orthodoxe, hors de ma foi archéologique point de salut. »

Cette lecture soulève une discussion à laquelle prennent part MM. Thiollet, Segrétain, Jolly, de Caumont et de La Sicotière.

M. Thiollet, qui soutient l'existence d'une rose ou d'un oculus, retrace au moyen de cinq dessins différents la pensée primitive qui a dû, selon lui, diriger l'architecte et il l'a suit jusqu'à nos jours.

La discussion fait reconnaître généralement que les clochetons ne sont pas du même temps que la facade, mais on

ne constate pas s'ils sont antérieurs ou postérieurs. M. Jolly croit que la fenêtre romane date de la même époque que la façade et il donne les raisons de son opinion.

M. de Caumont adopte l'avis de MM. de Chergé et Jolly ; il ne se rappelle pas avoir vu d'oculus dans les grands monuments du XII^e. siècle qui existent en France.

M. de La Sicotière combat les inductions architectoniques au moyen desquelles on voudrait reconnaître un oculus dans la fenêtre dont il s'agit.

La question reste en cet état, et M. Thiollet propose une nouvelle visite du monument : cette proposition est acceptée.

## SUITE DE L'ENQUÊTE.

A cette question : Quelles sont les églises romanes à citer dans le pays?

M. Le Baron Bourgnon cite celle de Vouillé ; M. Poussin celle de Maillé, près Surgères ; M. Sureau, Nieuil-sur-l'Autise ; M. Mauduyt, Vasles et Château-Larcher, que M. de Chasteigner croit postérieure ; M. Fleury, Benet-sur-Charente ; M. Rédet, Alloue et Benet, à laquelle Charlemagne a donné des priviléges ; M. Pressac, Courcôme ; M. Thiollet, la Ville-Dieu et St.-Maurice de Gençay ; M. de Chasteigner, Smarve.

Sur cette question : Quelles sont les plus remarquables églises du XII^e. siècle, quel type le plus ordinaire y remarque-t-on, quant à la forme du plan ?

M. Auber cite Nueil-sur-Dive, une portion de la cathédrale de Poitiers ; il croit avoir remarqué que les chapelles autour de l'apside sont rares à cette époque ; elles sont plus fréquentes dans le siècle précédent. Exemples, St.-Hilaire de Poitiers, St.-Pierre de Chauvigny, St.-Savin, etc. Il faut excepter St.-Jouin de Marne et Noaillé. A l'occasion de l'église de Neuil, M. Joly indique que cette église est entiè-

rement ruinée, et que M. l'abbé de Brezé se propose de faire quelques efforts pour conserver ce qui en reste. M. Sureau pense comme M. l'abbé Auber, relativement aux chapelles des apsides, et cite St.-Hilaire de Melle. M. de Chasteigner cite St.-Maurice de Gençay; M. Rédet, Jazeneuil, remarquable par son ornementation et par les arcades polylobées de sa façade.

La question suivante est ensuite posée : Y a-t-il des églises circulaires, et quelles sont-elles ?

On cite Charroux et Montmorillon seulement ; on n'en connaît pas d'autres. M. Thiollet entre, au sujet de cette dernière, dans quelques détails.

*Y a-t-il des églises en forme de croix grecque* ? On n'en connaît aucune.

*Quelles sont les cryptes connues?* Divers membres citent Ste.-Radégonde de Poitiers, St.-Maixent; M. Latourette cite celle de N.-D. du château de Loudun, au-dessus de laquelle a été construite à une époque postérieure la chapelle de ce château. M. Rédet cite encore St.-Nicolas-Mortemer; M. Joly, St.-Savin : en outre de la grande crypte, il en existe une plus petite dans laquelle il a fait déposer les ossements qui avaient été trouvés, car elle servait de charnier; on cite encore à Montmorillon, N.-D. comme renfermant une crypte avec des fresques. A Lusignan, dit M. de La Liborlière, il existe sous l'autel une crypte sans entrée. M. de Chergé cite, en outre, celle de Charroux.

## NOTE SUR LES FOUILLES DE CHARROUX (1);

PAR M DE CHERGÉ.

La tour qui surmontait le sanctuaire de l'ancienne église de l'abbaye de Charroux appartient aujourd'hui, ainsi que je l'ai dit, à la congrégation des dames Ursulines de

(1) Pour l'historique de cette église, voir le rapport d'ensemble, §.

Jésus, dont une succursale occupe ce qui reste encore des anciens bâtimens claustraux. Mme. la supérieure nous ayant manifesté le désir de faire opérer des fouilles sous le sol actuel de cette tour, pour retrouver l'ancienne crypte dont l'existence était certaine, la Société des antiquaires de l'Ouest voulut bien nous accorder quelques fonds pour faciliter cette recherche, qui ne pouvait manquer d'offrir un résultat intéressant. C'était au moment même où M. Lion, architecte, chargé de la restauration de ce précieux monument, faisait commencer quelques travaux préparatoires sous la surveillance et la direction d'un homme habile. Il était dès lors tout naturel de lui confier le soin de poursuivre et de diriger en même temps ces fouilles. Après avoir déblayé sur une étendue de quatorze mètres de développement le terrain, on constata que la voûte qui soutenait autrefois le grand autel, dit autel de St.-Maurice, placé au-dessous de la coupole, avait été brisée et rompue. Puis on retrouva les deux escaliers latéraux qui, du niveau du sol du chœur et du sanctuaire, donnaient accès dans la crypte L'escalier à gauche était droit, celui de droite était en spirale et était réservé pour les officiers du chœur. Lorsque la base des piliers fut mise à nu, on fut étonné à la vue de la maçonnerie sur laquelle ils reposent. Cette maçonnerie qui se développe sans solution de continuité sous la base des piliers, rappelle, par la nature de ses matériaux

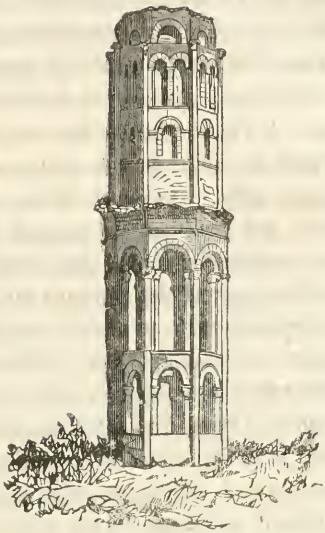

énormes, les constructions cyclopéennes; cette masse compacte qui a 2 mètres d'épaisseur, offre une résistance inaltérable et qui était bien nécessaire, puisque l'église, bâtie dans le fond d'une vallée arrosée de cours d'eau, ne pouvait trouver sur le sol marécageux les éléments d'une solidité suffisante. A l'intérieur, ce mur grossier était recouvert d'un appareil et orné, dans la partie correspondante à l'axe de chaque pilier extérieur, d'une colonne cylindrique fort simple. Sur les chapiteaux reparaît, tout autour de la crypte, une corniche soutenue, dans l'intervalle des colonnes, par un pilastre et par des corbeaux ou modillons sans ornements. Au dessus de cette corniche, ou plutôt de ce cordon, et dans la partie qui correspondait extérieurement au vide laissé par l'intervalle qui séparait les piliers extérieurs, trois petites ouvertures en forme de parallélogrammes laissaient pénétrer, sans doute, la lumière douce et mystérieuse que réclamaient les profondeurs de la crypte, et qui provenait du sanctuaire. Immédiatement au-dessus de ces petites fenêtres commençait la naissance de la voûte. Au bas de l'escalier en spirale se trouvait la fontaine miraculeuse dont l'eau, dit la légende, opérait des guérisons nombreuses et qui était devenue, dit-on, un puits assez profond, depuis que la crypte était comblée.

M. Lion, ayant retrouvé dans un cercle concentrique trois colonnes correspondant d'une manière assez exacte par leur disposition avec trois des piliers du cercle extérieur, en a conclu qu'il devait exister huit colonnes semblables. C'était entre ces colonnes qu'était placé l'autel des miracles, autour duquel on pouvait circuler, selon dom Baunier, qui donna en 1727 la description peu détaillée de cette crypte. D'après sa narration, ces colonnes, d'une délicatesse remarquable, soutenaient la voûte de la crypte, mais il n'y en avait que six au lieu de huit; si ce fait était vrai, et rien ne peut faire suspecter la véracité du bénédictin, il faudrait reconnaître que M. Lion n'a peut-être pas déterminé d'une manière ri-

goureuse la position exacte des trois colonnes retrouvées. En effet, si elles devient, même légèrement, du milieu de deux parallèles tracées de la base de l'un des piliers extérieurs à la base du pilier correspondant vis-à-vis, cette circonstance suffirait pour expliquer leur réduction au nombre de six.

Quoi qu'il en soit, les fouilles de Charroux n'ont pas moins mis à découvert les profondeurs d'une crypte autrefois vénérée, et dont les restes, quoique mutilés, offrent encore çà et là les traces des fresques curieuses qui décoraient ses murs. Parmi les objets ensevelis sous les décombres, on a trouvé les débris du lion de pierre, que la tradition nous avait déjà signalé comme étant autrefois placé à la porte de la crypte. C'était le gardien fidèle de ce dépôt sacré confié à la vigilance et à la force, mais il n'avait pu le défendre contre des tentatives sacriléges, et sa tête a disparu avec l'autel, avec les colonnes, avec la voûte.

Nous ignorons quelles dispositions ultérieures seront prises à l'égard des travaux déjà commencés, mais nous avons pensé qu'en attendant des résultats plus importants, ceux que nous venons de vous signaler ne seraient pas sans intérêt pour vous. Ils vous donneront la preuve certaine du zèle que déploie la Société des antiquaires de l'Ouest dans tout ce qui tend à lui faire atteindre le noble but qu'elle s'est proposé.

Sur la question des appareils :

M. Thiollet annonce un travail très-étendu dont il se propose de donner lecture quand il sera terminé.

M. l'abbé Auber croit que l'appareil moyen était employé en général dans les édifices de grandeur moyenne, et que l'appareil grandissait assez souvent avec l'étendue des bâtiments. Il a souvent remarqué, sur les façades surtout, l'appareil réticulé, en feuilles de fougère, etc.

M. de Chasteigner cite comme très-remarquable l'appareil de la partie supérieure de l'apside centrale de St.-Hilaire de

Poitiers qui représente le petit appareil romain à larges joints. On trouve dans le même édifice l'appareil en arêtes.

M. de Caumont passe à l'examen des formes des contreforts et fait à ce sujet diverses questions.

M. Lecointre dit qu'au XII^e. siècle ils étaient en général tout simples et sans ornement, qu'on n'avait cherché qu'à en faire des soutiens et non un motif de décoration.

M. de Chasteigner en cite de fort remarquables : à St.-Jacques de Châtellerault ils se composent d'une colonne demi-engagée, de 2 à 3 mètres de hauteur, surmontée de saillies carrées.

M. Segrétain fait remarquer les nombreux contreforts en colonnes engagées simples ou multiples qui décorent plutôt qu'ils ne soutiennent les murs de beaucoup de nos églises du XII^e siècle.

Quelles sont les moulures les plus ordinaires?

M. Auber se propose de les décrire avec détail dans les travaux qu'il projette sur l'architecture religieuse du diocèse de Poitiers ; il cite comme très-fréquents les ornements en entrelacs.

M. Thiollet a remarqué à S^te.-Radégonde des moulures qui rappellent de tout point les formes grecques, un quart de rond orné de feuilles ; il en a aussi trouvé de semblables à N.-D. ; les bases ont leurs tores à plomb de la plinthe de leurs bases et non saillantes en-dehors.

M. Lecointre a remarqué, dans l'ornementation de plusieurs églises, des losanges avec fleurons au milieu.

M. le directeur invite les membres à réfléchir sur les questions du programme.

Avant de clore la séance Mg^r. l'évêque, dans une allocution vivement applaudie parce qu'elle a été dignement appréciée, témoigne de sa profonde sympathie pour les travaux de la Société qui s'élevant, dit le prélat, par delà les monuments, vont remuer l'intelligence et la pensée dans un grand intérêt de moralité. — Mg^r. finit en annonçant qu'il prend les dis-

positions nécessaires pour la création d'un cours d'archéologie dans le grand séminaire de Poitiers.

Cette nouvelle, d'un heureux augure pour l'avenir de la science archéologique, est accueillie avec reconnaissance.

La séance est levée. *Le Secrétaire*,

DE LA MARIOUZE.

---

*Séance du* 31 *mai* 1843. — 8 *heures du matin.*

Présidence de M. LE TOURNEUX, procureur-général.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le procureur-général Le Tourneux, président de la Société académique de Poitiers. Le bureau est composé comme la veille. M. de La Marsonnière remplit les fonctions de secrétaire.

M. de La Fontenelle présente à la Société plusieurs dessins parmi lesquels se trouve celui de la façade de l'église de Vouvant et demande l'avis de l'assemblée sur l'époque à laquelle doit remonter la fondation de cette église.

L'examen des dessins porte plusieurs membres et en particulier M. de Caumont à fixer à la fin du XII^e^. siècle la construction d'une partie de cet édifice. M. de La Fontenelle confirme cette opinion en démontrant qu'il serait impossible que la fondation de l'église de Vouvant fût antérieure à la fin du XI^e^. siècle, puisqu'il possède des documents qui établissent d'une manière certaine qu'avant cette époque la localité sur laquelle l'église est bâtie était entièrement déserte. De vastes forêts, dit M. de La Fontenelle, recouvraient cette partie du Bas-Poitou, lorsqu'au commencement du XII^e^. siècle un des comtes du Poitou chassant dans ces forêts trouva le site, qu'occupe actuellement Vouvant, si pittoresque qu'il résolut d'y faire construire un château et une église.

M. de Caumont fait remarquer dans le dessin communiqué

par M. de La Fontenelle les figures qui se trouvent sur plusieurs églises, notamment à droite un personnage à cheval sur une espèce de lion, comme notamment on en voit à N.-D.-de-la-Coudre et au vieux Parthenay. M. de Caumont parle ensuite de la manière dont la cène est reproduite à Vouvant. Les douze apôtres y compris J.-C. sont accompagnés d'un treizième personnage qui n'est point assis avec les autres, mais qui se trouve du côté opposé de la table. Ce personnage serait-il Judas ? M. de Caumont a déjà observé à Bordeaux, l'année précédente, et dans un grand nombre d'autres localités, en France et en Allemagne, sur un parcours de plus de 200 lieues, la cène représentée de la même manière. Dans des monuments de diverses époques souvent séparés par 5 siècles de distance, Judas occupe toujours la même place. La Société pense que ce personnage est Judas, et cette opinion est confirmée par M. Ménard qui, après examen du dessin de Vouvant, montre que ce treizième personnage tient entre les mains un objet dont la forme lui paraît celle d'une bourse. Sans doute c'est la bourse qui contient le prix du sang du Sauveur.

M. de Caumont demande à M. de La Fontenelle s'il est à sa connaissance que l'église de Vouvant possédât des reliques qui lui fussent particulières. L'apparence d'un reliquaire sur le dessin communiqué par M. de La Fontenelle pourrait le faire supposer. M. de La Fontenelle répond qu'il ne peut donner sur ce point aucun renseignement.

M. de La Liborlière croit trouver, dans un des bas-reliefs, l'époque mémorative de la fondation de l'église. — Le bas-relief, dit-il, porte d'abord un groupe de moines, puis deux arbres, puis au milieu de ces deux arbres un objet qui peut représenter la charpente d'un édifice aussi bien que la forme d'un reliquaire, puis enfin à genoux de chaque côté de cet objet, un personnage en costume ecclésiastique, un autre en costume laïc. Les arbres, dit M. de La Liborlière, c'est

la forêt de Vouvant au milieu de laquelle le comte du Poitou vient fonder un monastère. L'objet qui se trouve au milieu, c'est l'édifice ; l'ecclésiastique à genoux, c'est l'abbé; le laïc, c'est le comte qui fléchit le genou devant son œuvre.

M. de La Fontenelle demande que cette interprétation de M. de La Liborlière soit mentionnée au procès-verbal.

M. de Caumont dépose sur le bureau le plan de l'église de Maillezais et le devis des réparations à y faire, et demande que le tout soit renvoyé à la commission des vœux.—Adopté.

M. l'abbé Cousseau a la parole pour signaler la fondation d'une église du XII^e. siècle dont il est à même de donner la date précise. C'est la petite église de la commanderie du Temple de Mauléon. Cet édifice fondé par Alienor Foresta, de 1170 à 1180, a été consacré par Jean de Bellemains, évêque de Poitiers, ami de St.-Thomas de Cantorbéry. M. l'abbé Cousseau a puisé ces renseignements dans un extrait des archives du grand prieuré d'Aquitaine, copié par dom Mazet, et que l'on retrouve dans les cartons de Dom Fonteneau. Quant à la forme et à l'ornementation de l'édifice, elles sont parfaitement d'accord avec les dates. Cette église n'est point complète. Plusieurs parties sont en ruine, de sorte qu'il est impossible de savoir si l'apside se terminait par un rond point. On croirait plutôt qu'elle reproduit la forme de la croix grecque. On n'y trouve point l'ogive, les fenêtres sont très-petites. A l'extérieur elles sont si étroites qu'à peine la tête d'un homme pourrait-elle y passer, intérieurement elles s'élargissent brusquement. Quant à l'ornementation, elle est fort simple, les corniches ne sont marquées que par de simples moulures.

Aux environs on trouve plusieurs autres églises dont l'origine est fort ancienne. A leur base, règne le plein-cintre; à la partie supérieure l'ogive, ce qui porte M. l'abbé Cousseau à penser que l'ogive fut introduite plutôt pour la solidité que pour l'élégance de la construction.

La Société remercie M. l'abbé Cousseau de ses communications.

M. de Caumont prie les membres de l'assemblée qui auraient observé l'ornementation des églises du Poitou de fournir la nomenclature des détails de ce genre qu'ils ont remarqués. Il communique une gravure représentant un genre d'archivoltes qui dans le nord de la France sont

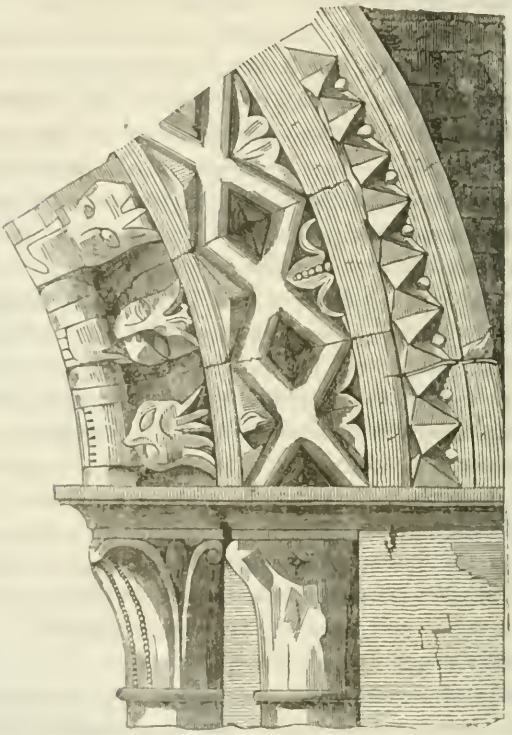

très-communes. Ce sont des moulures géométriques et des têtes plates qui embrassent le dernier tore des portes avec

le menton. Ce type, demande M. de Caumont, est-il ordinaire dans le Poitou ?

M. Mauduyt cite l'église de Marnay, près Château-Larcher, où ce type se trouve reproduit, mais il est fort rare.

M. de Chergé est prié de donner connaissance des principales moulures remarquées par lui dans les églises du Poitou ?

Les moulures les plus fréquentes dans les monuments du XII^e. siècle, répond M. de Chergé, consistent en palmettes fouillées à une très-petite profondeur, mais présentant cependant une certaine saillie. Des losanges travaillés après coup par le ciseau et taillés à facettes, de manière à former des pointes de diamant, sont aussi très-communs dans les églises des XI^e. et XII^e. siècles. A Chauvigny surtout ces moulures se produisent presque constamment. Au surplus, ajoute M. de Chergé, certaines églises telles que Notre-Dame présentent tous les genres d'ornementation.

M. de Chasteigner prétend que dans les églises qu'il a observées les moulures signalées par M. de Chergé sont moins fréquentes que les damiers, les losanges, les dents de loup, les étoiles. Au cloître de Bonnevaux surtout les étoiles à six pointes sont très-communes. M. Ménard signale l'église de la Villedieu où sont prodiguées les étoiles à quatre pointes.

M. de Caumont demande si les églises du XII^e. siècle présentent en Poitou des colonnes chargées d'ornements.

M. l'abbé Auber dit avoir vu dans une église qui appartient au XII^e. siècle une colonne dont l'élégance et la richesse l'ont frappé. Cette colonne droite et très-légère est adossée à une colonne principale. Ce qu'elle présente de remarquable, c'est une guirlande de fleurs tout-à-fait en-dehors de la nature qui s'étend en spirale du haut en bas. Au-dessus se trouve un chapiteau dont le travail est d'une grande délicatesse.

M. Jolly signale dans l'église de St-Savin des colonnes ornées de cannelures horisontales.

M. de Chergé dit n'avoir point observé dans le département de cannelures verticales dans les églises du XII^e. siècle.

M. Segrétain confirme ce que vient d'avancer M. de Chergé en ajoutant toutefois que dans d'autres parties du Poitou il en a remarqué quelques-unes.

M. de Caumont présente à la Société une gravure sur bois reproduisant les moulures flabelliformes que l'on remarque dans l'église de Notre-Dame-de-la-Coudre à Parthenay et demande si ailleurs on a observé le même type. M. de Caumont croit que cet ornement est particulier à l'école Poitevine, car outre-Loire les monuments qu'il a visités ne le reproduisent plus.

M. de Chergé cite l'archivolte de l'église de Civray qui présente d'assez grands rapports avec le dessin communiqué par M. de Caumont, mais qui cependant ne lui ressemble pas complètement.

M. de Caumont demande quelles sont les figures qui ornent le plus habituellement en Poitou les chapiteaux des églises

du XII^e. siècle. Il montre le dessin d'un chapiteau provenant de l'église de Chauvigny qui représente deux corps d'animaux

se réunissant en une seule tête. La même figure est reproduite sur un chapiteau de l'église de St.-Savin. Peut-on attribuer cette figure à une pensée symbolique ?

M. l'abbé Cousseau suppose qu'on a voulu personnifier ainsi l'union de certains vices, l'orgueil et l'envie par exemple. Au surplus, ajoute-t-il, c'est une simple conjecture qu'il ne prétend point justifier.

M. de Chergé dit avoir observé plusieurs chapiteaux sur lesquels sont figurées des têtes qui semblent avaler des hommes.

M. de Chasteigner dit avoir vu à St.-Hilaire une tête d'homme dévorant un oiseau dont la forme était celle d'un canard.

M. Ménard signale un grand nombre de chapiteaux ornés d'oiseaux dont le cou est fort allongé. A ce sujet M. de Caumont fait observer qu'en général, dans les édifices du Poitou qui appartiennent au XII^e. siècle, les oiseaux sont mieux dessinés que dans les autres parties de la France. Il ajoute qu'il serait bon que la Société des Antiquaires de l'Ouest s'occupât de faire dessiner ou mouler ces oiseaux.

M. de Chergé pense que la longueur du cou de ces oiseaux, peu en harmonie souvent avec l'espèce à laquelle ils semblent appartenir, était peut-être, au XII^e. siècle, le résultat d'un besoin d'ornementation plutôt que celui d'une pensée symbolique. M. de La Sicotière appuie cette observation, et rappelle que dans la tapisserie de Bayeux les oiseaux qui sont figurés ont aussi des cous d'une longueur prodigieuse.

M. de Caumont montre la gravure d'un chapiteau de l'église de Cunault qui représente une sirène tenant de chaque main un poisson. Près d'elle est une barque. Un pêcheur à genoux

reçoit de sa main un de ces poissons. Il demande si l'on a retrouvé cette figure dans le Poitou.

M. l'abbé Auber annonce que l'on a trouvé à Civaux un chapiteau semblable, avec cette différence que de l'autre côté de la barque se trouve un second personnage qui semble s'élancer dans le gouffre sur lequel la barque est supendue. Ceci, ajoute M. l'abbé Auber, est évidemment symbolique. La sirène, c'est l'âme chrétienne. Le poisson, c'est le Christ. Le pêcheur qui la reçoit, l'humanité. Le personnage qui se précipite dans l'abîme, le génie du mal qui voit bien qu'il ne lui reste plus rien à faire dans un monde régénéré.

M. l'abbé Cousseau attire l'attention sur une gravure qui fait partie des illustrations du bulletin de la dernière session de la Société. Cette gravure représente un chapiteau de formes bizarres. Deux personnages sont en présence, l'un porte le bonnet plébéien, l'autre la couronne royale. Le premier tient la tête couronnée par la barbe et fait un geste menaçant; le second, dont la jambe paraît cassée, a le corps terminé par un objet informe, où quelques-uns voient un navire et les autres un coq. Le personnage coiffé d'un bonnet est à cheval sur cet objet. M. Cousseau suppose que le personnage boiteux et couronné est Jacob, boiteux depuis sa lutte avec l'ange, couronné parce qu'il a acheté d'Esaü le droit d'aînesse; l'autre personnage serait Esaü. Or, dit M. Cousseau, pourquoi ne pas supposer que Jacob représente l'église et Esaü la puissance qui est opposée à l'église.

M. de Chasteigner prend la parole pour combattre l'interprétation de M. Cousseau. Suivant lui, ce qui termine le corps du personnage couronné est la partie inférieure d'un coq. Or, le coq signifie la puissance. Pourquoi ne pas voir dans cette figure la royauté, et dans le plébéien coiffé d'un bonnet la bourgeoisie. Ce serait l'emblême ingénieux de la lutte qui se termine par l'affranchissement des communes.

M. l'abbé Auber répond que cette interprétation n'est pas en harmonie avec l'esprit du siècle. Assurément au XII^e^. l'esprit était trop religieux pour qu'on se permît de traiter des sujets politiques sur les chapiteaux d'une église.

M. de La Liborlière demande la parole pour décrire une obscénité observée par lui sur un des chapiteaux de l'église de St.-Hilaire. Ce chapiteau a disparu, il ignore sa destinée.

M. l'abbé Auber lit un fragment d'une notice publiée par lui dans laquelle il exprime sur les figures singulières qui se retrouvent fréquemment dans les missels et dans les églises cette pensée qu'ils avaient pour objet de donner à l'humanité

des leçons d'autant plus sévères que la forme sous laquelle on représentait ainsi le vice était plus odieuse et plus repoussante.

M. de Fleury lit une note sur les modillons et figures grimaçantes qu'il a observés dans plusieurs églises de Poitiers.

### NOTE DE M. DE FLEURY.

MESSIEURS,

La question du programme qui nous a été rappelée hier par M. le Directeur de la Société, relativement aux modillons et aux figures grimaçantes qui se trouvent dans nos églises, m'a suggéré quelques réflexions, et puisque l'occasion se présente, j'ai pensé que j'étais autorisé à vous soumettre mes vues à ce sujet, dussent-elles n'être que des imaginations ou des conjectures.

Il y a long-temps, Messieurs, que la sculpture est employée dans les églises; il y a long-temps même que pour répondre à je ne sais quelle idée symbolique, elle a commencé à les peupler de figures de monstres et d'animaux sauvages. Dès le milieu à peu près du VI^e. siècle, Léonce II, treizième évêque de Bordeaux, avait fait rebâtir à Saintes l'église de St.-Eutrope: à l'intérieur il l'avait ornée de fresques, et les images de bois y reproduisaient les merveilles de la peinture.

Saint Fortunat, à qui j'emprunte ces détails, nous apprend encore que le même évêque avait fait bâtir sur le tombeau de St. Vivien une église magnifique. *Là*, dit-il, *les lambris sont façonnés avec un art inconnu, et vous croiriez volontiers que les monstres même y ont pris vie par l'habileté de l'artiste.*

Ingenio perfecta novo Tabulata coruscant,
Artificemque putes hic animasse feras.

Ces indications semblent ici d'autant mieux à leur place

qu'elles sont données dans un pays qui nous touche, et par un évêque de Poitiers qui dès lors appartenait à notre province.

Quelle fut dans le principe l'idée symbolique qui inspira les artistes? Voulurent-ils que toute la création fût représentée au temple de son maître? Voulurent-ils, comme selon nous cela arriva plus tard, cacher sous ces formes bizarres un sens mystérieux qui pût être la terreur du vice et l'espérance de la vertu? On comprend que nous ne voulons point examiner la question pour ces temps reculés, mais il n'en est pas ainsi pour nos monuments de la belle époque, c'est-à-dire du XII^e^. au XV^e^. siècle, et nous croyons qu'on peut, sur cette période, hasarder des idées qui offrent bien des caractères de vraisemblance.

Un professeur célèbre avançait naguère dans une leçon d'histoire, entr'autres assertions qu'il ne m'appartient pas d'examiner ici, que *dans nos cathédrales ces misérables figures, accroupies sous le poids d'un pilier énorme, tâchent pourtant d'élever la tête, et expriment l'aspiration visible du triste peuple d'alors.*

Rien ne me semble moins archéologique que d'appliquer l'esprit de système soit historique soit philosophique à l'étude des monuments, et d'aller chercher ses idées à soi, là où il n'y a réellement que l'idée de l'artiste et la manifestation des croyances de son temps. Ainsi nous avons en général aujourd'hui la pensée que le peuple d'alors était très-opprimé, très-malheureux, très-accablé. Ceci tient peu à l'archéologie : mais ce qu'il importe à l'art de constater, c'est que ce malheur le peuple ne s'en plaignait pas, faute sans doute de le sentir et de connaître un état meilleur, circonstance qui n'est point exclusivement propre au moyen-âge. C'est que la société toute entière était animée d'une foi qui ne laissait place à aucun autre sentiment en-dehors de celui-là; c'est enfin que le ciment de nos cathédrales n'était point détrempé avec les larmes du

peuple ; que ces monuments, au contraire, furent l'œuvre d'amour et de prédilection des masses exaltées et soutenues par le sentiment religieux qui dominait tout alors. Loin donc d'y voir une occasion de souffrances, elles y cherchaient une source de consolation, et en faisaient l'objet de leur juste et noble orgueil.

On a dit souvent que dans le moyen-âge l'élément populaire n'avait pas eu place ; que toujours écrasé et foulé, il n'avait pas laissé de sillon dans l'histoire. Je crois, Messieurs, qu'on s'est trompé : je crois que les monuments les plus durables, les plus solides qui nous soient restés de cette époque sont précisément la poésie du peuple. S'il ne nous a pas légué de chroniques ou d'histoire de ses actes, il nous a transmis de magnifiques tableaux de ses sentiments et de ses pensées. Les vieux châteaux de la féodalité ne sont plus, mais les cathédrales restent encore. L'idée a survécu au fait, la foi et l'espérance à la force et à la victoire. Et si j'ai parlé de poésie, c'est que, selon moi, nos grandes églises sont de vastes, d'admirables poëmes. Ces poëmes n'ont point été écrits par la main des puissants, ils sont l'œuvre de tous, la véritable épopée sociale, le cycle populaire, si je puis m'exprimer ainsi. Et qu'on me permette de le dire, ces épopées pleines de la vie et de la majesté du Dieu qui les habite, si on les confronte au côté grave et sérieux de l'humanité, peuvent bien valoir, peut-être, même sous le rapport de l'art, ces chants de l'aveugle Mélésigènes, dont je sens d'ailleurs le prix comme un autre. Ce qui fera à jamais l'avantage de nos poëmes de pierre, c'est qu'ils ennoblissent et élèvent l'âme, qu'ils se lisent avec le cœur, et que tout le monde comprend cette langue.

Cette digression qui n'est qu'apparente nous conduit à penser, Messieurs, que toute étude de nos monuments qui ne partira pas de la foi ne sera plus dans les conditions de

l'artiste, se placera à un point de vue différent, ne comprendra rien à son admirable unité, et ne pourra qu'aboutir à l'erreur. La foi est le mobile qui a tout inspiré, tout dirigé, tout conduit. Tous les détails sont arrangés pour s'harmoniser à cet axe universel, et c'est de là seulement qu'on en peut reconnaître la tendance et l'ensemble. Si donc ceux dont nous nous occupons, si les modillons à figures grimaçantes ont un sens symbolique, demandez ce sens à la foi, vous ne le trouverez ailleurs nulle part. Or, ce sens, il est selon moi facile de le déterminer d'une manière générale, et en tenant compte des variations particulières qu'il a pu subir quelquefois sous le caprice de l'artiste.

Vous pouvez, si je ne me trompe, classer en deux catégories toutes ces figures qui sous des poids accablants servent comme de console et de support. Les unes portent l'expression d'une indicible souffrance, les autres semblent sereines et même triomphantes. Les premières représentent les réprouvés, les vices, les démons, les autres représentent les élus, les vertus et les anges. Ainsi voyez cette nervure qui partant de la clef de voûte descend rapidement et vient tomber sur une tête qui la supporte tout entière. Le poids est effrayant, la pauvre tête s'aplatit sous la pression : quelquefois deux mains paraissent et semblent s'approcher pour alléger s'il se peut la torture; les traits sont horriblement décomposés et convulsifs, et il semble à chaque instant qu'on va entendre jaillir la plainte ou le blasphême. Cependant vis-à-vis est un visage calme et radieux, sur lequel la nervure de l'angle opposé paraît craindre de s'appuyer, tant elle s'y pose légère. Evidemment vous avez là l'enfer en face du ciel.

Que l'on suive en appliquant ces données, par exemple, dans la cathédrale de Poitiers, la série de ces figures qui soutiennent tout autour de l'édifice les galeries intérieures. Là vous trouverez véritablement l'image des Titans engagés

sous la montagne, sortant à peine la tête et encore une tête qui est elle-même écrasée sous le poids. Peut-on imaginer pour Satan un supplice plus atroce que celui de servir de fondement ou d'appui au temple même du Dieu qu'il abhorre, de voir ses saints heureux, d'assister à son triomphe, à la pompe de son culte, aux prières de ceux qui le servent, et d'entendre éternellement chanter ses louanges. Il y avait assurément du Dante et du Milton dans la tête qui a imaginé cela. Ne semble-t-il pas encore qu'il soit là, cloué sous tant de formes, pour effrayer le sacrilége et l'impiété par l'horrible sourire qui se joint quelquefois chez lui aux convulsions de la douleur et de la rage? Voyez, au contraire, auprès et tout autour, mille têtes qui semblent heureuses de porter une portion de ce fardeau qui est le temple du Seigneur. D'autres qui n'y tiennent que par une aile, petites figures qui rappellent l'emblême sous lequel les imagiers des beaux siècles figuraient l'âme sortant du corps. Beaucoup de ces âmes élues font de la musique, qui avec une harpe, qui avec une lyre, qui avec une trompette, qui même avec un violon, et tout cela aux oreilles du Diable qui voudrait bien ne pas entendre ou se venger, mais qui solidement maçonné dans sa gehenne de pierre et saisi invinciblement à sa place ne peut que grimacer un peu plus horriblement encore.

Véritablement, Messieurs, je crains de m'abandonner trop volontiers aux mille imaginations qui m'ont été suggérées, et dans lesquelles, par parenthèse, le Diable a bien pu quelquefois prendre sa part, s'il me les a envoyées à certains moments où il est mieux de s'occuper dans le temple d'idées plus sévères et plus importantes. Je m'arrêterai donc, et aussi bien il doit être temps. Je n'ai pas, on le comprend, la prétention d'épuiser la question, mais je vous prie d'examiner en vous plaçant au point de vue que j'ai indiqué. Sans doute l'application de la règle que je crois avoir remarquée se

produit sous une multitude de formes, vous avez des diables de toutes façons, mâles et femelles, vous en avez en mitre, en froc, en cuirasse, en manteau royal, en haillons, en monstres et en animaux de toute espèce. La même variété se retrouve dans la peinture des élus et des anges, mais tout cela, loin de contredire, me semble confirmer mes observations; dans cette immense variété même, tout converge vers cette unité que j'ai indiquée, c'est-à-dire que partout on retrouve ou l'expression de la fureur et du supplice des démons, ou celle du calme de la paix des élus qui, l'une et l'autre proclament la force et le triomphe de l'église de Dieu.

Je m'arrête à cette dernière idée, qui résume tout ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, en laissant mes conjectures au jugement des hommes plus habiles que moi, reconnaissant que dans les cas particuliers le caprice de l'artiste peut bien avoir modifié les caractères, mais sans jamais cependant les effacer.

Avant de lever la séance, M. de Caumont annonce qu'à deux heures commencera la discussion relative aux statues équestres. Il annonce également qu'à une heure on se réunira à St.-Hilaire pour visiter l'église. Cette visite sera faite sous la présidence de M. le Mq^s. de La Porte assisté de M. de La Liborlière qui voudra bien remplir les fonctions de secrétaire.

*Un des Secrétaires,*

J. DE LA MARSONNIÈRE.

*Seconde séance du* 31 *mai* 1843. — 2 *heures.*

Présidence de M. le curé de Niort, membre du Conseil.

M. le curé de N.-D. de Niort, grand-vicaire, est invité à présider la séance.

M. de La Liborlière, secrétaire de la commission chargée de visiter l'église St.-Hilaire, rend compte des observations auxquelles cette visite a donné lieu.

### VISITE DE L'ÉGLISE St.-HILAIRE.

Le mercredi 31 mai plusieurs membres du congrès se rendent à une heure dans l'église de St.-Hilaire de Poitiers, sous la présidence de M. de La Porte.

Après avoir déploré les mutilations opérées par suite des événements révolutionnaires dans l'ensemble de ce vaste et curieux édifice, réduit maintenant à la moitié tout au plus de son étendue primitive, les membres du congrès examinent les détails échappés à l'ardeur destructive des démolisseurs. Parmi le petit nombre de piliers qui ont été conservés, les regards se portent sur trois chapiteaux historiés, dont l'élévation empêche peut-être encore moins que les couches de chaux dont ils sont revêtus de bien distinguer les sujets. Des vœux sont exprimés pour que ces antiques sculptures soient nettoyées et présentées aux recherches des archéologues par un dessin exact.

On forme aussi le désir qu'un confessionnal placé à gauche en entrant dans l'église par la petite porte latérale puisse être transporté ailleurs afin de laisser paraître l'inscription tumulaire d'un des membres de l'ancien chapitre, qui se

trouvait autrefois dans les cloîtres et qui a été incrustée dans un mur de nouvelle construction, lors de la réparation et de la réouverture de l'église à l'époque du concordat (1).

Dans une autre partie de l'édifice repose sur le pavé la couverture, en marbre blanc sculpté, d'un tombeau qui

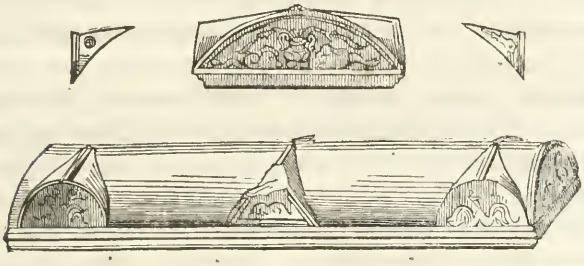

passe, mais sans indices précis ni probabilités positives, pour avoir contenu le corps de Ste. Abre, fille de St.-Hilaire. On demanderait qu'il fût élevé sur des supports en pierre et préservé à l'avenir des dégradations auxquelles il a été jusqu'à présent exposé de tant de manières et en tant de lieux différents. Il était jadis placé dans les cloîtres.

On observe dans les combles plusieurs constructions et plusieurs distributions dont il est impossible de se rendre compte d'une façon satisfaisante ; mais surtout on remarque vers le haut des murailles qui soutiennent la charpente, des vestiges de fresques d'où résulte la preuve que les voûtes, bien que d'une date très-reculée, ont été bâties postérieurement à ces peintures. Des sculptures intéressantes et qui offrent même des particularités reconnues assez rares, ornent dans quelques endroits les constructions dont la destination est

(1) Cette inscription a été relevée et publiée par M. de Caumont dans le tome Ier. du Bulletin monumental, page 71.

devenue tout au moins un problême. Au surplus, il n'est pas inutile de dire que ces constructions, à travers lesquelles se dérobe si mystérieusement la pensée de l'architecte, sont encore aujourd'hui tout-à-fait dans l'état où on les voyait depuis plusieurs siècles.

M. de La Liborlière, secrétaire de la réunion, lequel a écrit sur l'église de St.-Hilaire une notice très-étendue et très-détaillée, qui est insérée dans les bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, fixe l'attention sur un pavé dont il n'a fait qu'assez récemment la découverte. La pierre qui forme ce pavé est un fragment de bas-relief où l'on aperçoit très-distinctement un lièvre poursuivi par un chien et la place d'un large encadrement. Le bas-relief était visiblement couvert d'un enduit de couleur brune et de telle solidité que le passage habitué et multiplié qui a lieu depuis trente ans dans cette portion de l'église n'a pu l'endommager. Il est même arrivé que les parties qui formaient autrefois saillie et que le ciseau a dépouillées de l'enduit pour les rendre planes, se creusent sous le frottement des sabots ferrés, tandis que la couche préservatrice étendue sur le fond résiste à toutes les attaques. On a exprimé le désir que cette pierre fût enlevée et transportée au musée du temple St.-Jean.

M. Segrétain dit avoir remarqué à l'église St.-Hilaire plusieurs chapiteaux dont deux fort remarquables : l'un représente l'apothéose d'un homme à cheval, l'autre l'image d'un homme mourant. Malheureusement, ajoute M. Segrétain, ces figures sont encrassées sous une couche épaisse de badigeon d'où il serait fort à désirer qu'on les dégageât.

M. Segrétain a reconnu aussi avec un vif intérêt les traces qui rappellent la face primitive de l'église St.-Hilaire. — Des fresques qui existent encore au sommet d'un transept ont également attiré son attention.

M. Thiollet signale dans l'église St.-Hilaire une corniche qui lui paraît d'autant plus remarquable qu'elle est la seule de ce genre qu'il ait observée dans le département. Cette corniche est sculptée non seulement à sa partie antérieure, mais encore au-dessous. M. Thiollet annonce qu'il se propose, avec l'approbation de M. de Caumont, de mouler cette corniche et d'offrir à la Société des Antiquaires de l'Ouest un exemplaire de sa copie.

M. de Caumont rappelle à la Société le sujet de discussion à l'ordre du jour. « Quels sont les personnages que repré-« sentent les statues équestres qui se trouvent sur la façade « de plusieurs églises ? »

M. de Chergé a la parole pour donner son avis sur cette question et s'exprime ainsi :

## SUR LES STATUES ÉQUESTRES.

PAR M. DE CHERGÉ.

La sixième question du programme est ainsi conçue :

« Rechercher ce que représentaient les statues équestres « placées extérieurement dans la façade ou sur les faces « latérales de plusieurs églises du Poitou, sculpture qui se « trouve dans beaucoup d'autres parties de la France et « parfois sur des chapiteaux. »

Notre intention n'est point d'embrasser toute l'étendue de cette question qui réclamerait à elle seule de nombreux développements ; nous voulons seulement exposer diverses opinions qui se sont produites et soumettre les observations qui les combattent ou qui les confirment.

En Poitou on connaît plusieurs exemples de ces représen-

tations, Notre-Dame de Poitiers, St.-Nicolas de Civray, St.-Hilaire de Melle, fournissent les plus remarquables.

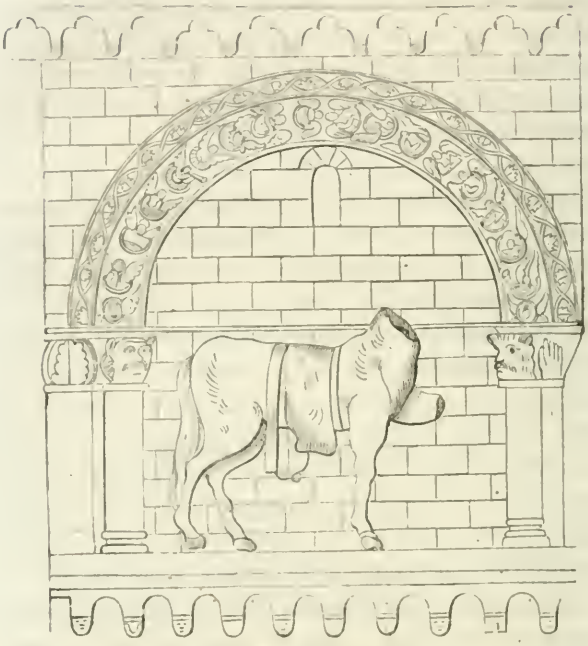

A propos de celle de Notre-Dame de Poitiers, l'historien Thibaudeau, s'appuyant sur une inscription du XVI^e. siècle, prétendait que c'était sans doute la statue de Constantin, lequel aurait exigé que son image fût ainsi placée sur toutes les églises que construisirent les premiers chrétiens. En admettant la réalité de cette singulière prescription, dont les recueils spéciaux ne font point mention, on ne pourrait s'empêcher de remarquer qu'à l'époque où furent édifiées toutes les églises qui sont décorées de cette statue, les siècles

avaient dû faire justice d'une ordonnance depuis long-temps ensevelie dans les ténèbres de l'oubli.

Des antiquaires ont vu dans les traits du cavalier le chef de la 2e. race de nos rois. Ils oublient sans doute que si les moines eussent été portés à reproduire sur le front des temples dus à leur ciseau religieux l'image d'un des chefs des Francs, ils n'eussent certainement pas choisi pour modèle l'homme qui s'était signalé par des actes bien coupables à leurs yeux.

Charlemagne pourrait réclamer avec plus d'apparence de justice l'honneur que l'on fait décerner à son père, et le vulgaire, en montrant la statue qui décore la façade de Civray, ne manque jamais de la désigner sous le nom de celle du grand empereur ; mais il est une observation qui ne nous a point échappé et qui nous semble de nature à rendre cette attribution inadmissible.

En Poitou, par exemple, les statues équestres se trouvent toutes, sans exception, placées sur des façades d'églises à la fondation desquelles le fils de Pépin est resté entièrement étranger et qui lui sont postérieures, tandis que les magnifiques églises dont il fut le fondateur certain ne furent jamais décorées de cette image.

La basilique de Charroux seule était ornée de la statue, mais de la statue en pied de Charlemagne placée vis-à-vis de celle de Roger, comte de Limoges, qui avait contribué à la fondation : au-dessous étaient sculptées deux inscriptions. Ces deux inscriptions existent, mais l'identité des statues avec les personnages qu'elles étaient censée représenter de par la tradition est loin d'être certaine.

Charlemagne, en tant que personnage purement historique, n'a donc point été pas plus que son père appliqué sur les façades de nos églises par le respect et l'admiration de nos pères.

Des antiquaires distingués, écrivant sous l'influence d'une pensée vraie en principe, mais fausse si on la produit toujours et partout comme n'admettant aucune exception, ont nié la représentation sur la façade de nos temples des personnages historiques, et ils n'ont voulu voir dans ces statues équestres que des personnages religieux. Ainsi à Civray, par exemple, un savant antiquaire (1) a vu St.-Martin coupant son manteau pour couvrir les membres nus d'un pauvre mendiant.

Cette dernière attribution est impossible par deux raisons inattaquables. La démolition de la façade de St.-Nicolas de Civray a révélé d'une manière irrécusable l'existence d'une statue équestre, seule et sans accessoires dans le vaste cintre qu'elle occupait, et aucune autre partie de l'édifice ne contient le personnage exigé pour compléter la scène dont St.-Martin fut le héros.

D'ailleurs il est un fait certain, c'est que dès le 28 octobre 1119, l'église de Civray était déjà placée sous le vocable de St.-Nicolas. Or, la statue de ce saint patron, reconnaissable à ses attributs et à une inscription qui le désigne et qui est la seule de toute la façade, occupe une petite place bien modeste sous le cintre opposé ; est-il possible d'admettre que la place d'honneur eût été ainsi affectée à un saint secondaire, quant à l'église de Civray, tandis que le saint patron qui avait droit à tous les honneurs du temple qui lui était dédié eût été relégué sans pitié dans un coin obscur de ce temple. Cette hypothèse est donc encore inadmissible.

Des observations importantes ont été faites au sujet de ces statues : ne pourrait-on pas en les résumant aider à la découverte de la vérité ? Un fait général et qui n'admet aucune exception, c'est que toutes ces statues sont privées du nimbe.

(1) M. Didron

Ce ne sont donc pas des personnages religieux (1). Elles sont de plus représentées presque partout la couronne en tête, chaussées de l'éperon des chevaliers, quelques-unes même sont revêtues de la cotte de maille; celle de Notre-Dame de Poitiers tenait de plus une épée à la main. Toutes, sans exception, sont revêtues du grand costume de cérémonie consacré par les traditions bysantines. Quelques-unes conservent encore les traces du faucon qu'elles portaient sur le poignet. Toutes ces observations importantes ont fait penser à plusieurs de nos amis que ces statues représentaient les fondateurs, protecteurs ou donateurs des églises, lesquels jouissaient à ce titre, comme on le sait, de très-grands privilèges. Cette opinion conforme aux idées reçues ne détruirait point un principe incontestable selon nous; savoir, que la sculpture du moyen âge ne consacrait guère son ciseau à la reproduction, sur les édifices religieux, de personnages et de faits purement historiques. On conçoit en effet qu'un fondateur riche et puissant était, dans l'ordre des idées religieuses, tout autre chose qu'un personnage purement historique; ses pieuses largesses l'élevaient bien vîte, pour un moment et pour un cas spécial, à une hauteur telle, que l'homme mortel disparaissait pour faire place au pieux protecteur appelé à participer plus tard aux privilèges et au bonheur des saints.

D'ailleurs les exigences du droit féodal et la puissance de cette organisation si vigoureuse alors expliqueraient bien des choses que notre œil constitutionnel ne saurait découvrir. Par exemple, la position précaire de l'humble vassal que le superbe suzerain semble fouler aux pieds de son coursier.

(1) On a dit que les saints de l'ancien Testament n'étaient point nimbés, cela est quelquefois vrai, mais il y a de nombreux exemples du contraire.

Nous sommes donc portés à croire qu'il ne faut point chercher, dans les statues équestres qui décorent les façades de nos églises, des personnages purement religieux ni purement historiques, mais des personnages auxquels leur titre de fondateurs, de patrons, d'avoués des églises, conférait des qualités participant en quelque sorte de ces deux natures et des droits que les mœurs du temps autorisaient par suite à leur reconnaître.

M. de Lambron pense que les statues équestres étaient pour les édifices ce que le sceau des seigneurs était pour les actes qu'ils signaient.

M. de Caumont, généralisant la question, demande comment on peut expliquer la présence d'un personnage foulé aux pieds du cheval des statues équestres lorsque le sujet se trouve ailleurs que sur les portails; il montre le dessin d'un chapiteau de la cathédrale d'Autun sur lequel le même sujet est repro-

duit : il n'est pas fait de réponse satisfaisante à cette question.

M. Rondier a la parole pour faire connaître à la Société les

motifs d'après lesquels il pense que la statue équestre de l'église St.-Hilaire de Melle représente le fondateur de cet édifice.

M. Rondier : — « Dans les chartes qui concernent l'abbaye « de St.-Jean d'Angely se trouve un acte par lequel Guil- « laume IX, duc d'Aquitaine, fait donation de l'église « St.-Hilaire de Melle à l'abbaye de St.-Jean. — J'ai pensé « que ce Guillaume était le personnage que représentait la « statue équestre qui se trouve sur la façade de l'église, — « voici pourquoi : — Cette statue figure au milieu de la fa- « çade, à la place d'honneur. Elle est posée dans une niche « entourée de feuilles de lotus. — Au-dessous de la niche est « un lion. — Or le lion figure dans les armes de l'Aquitaine : « sur le tombeau de l'un des ancêtres de Guillaume IX on le « retrouve. Ce lion pourrait donc établir tout au moins l'iden- « tité du personnage aux pieds duquel il se trouve avec un « des ducs d'Aquitaine. — D'un autre côté, les feuilles de « lotus qui entourent la niche dans laquelle est placée la « statue n'avaient-elles pas pour objet de rappeler le long « séjour de Guillaume IX en Palestine ? — Si ces observa- « tions ne sont pas concluantes, du moins elles doivent faire « réfléchir. — Au surplus, ajoute M. Rondier, je n'affirme « pas, je suppose. »

L'absence de nimbes étant le caractère le plus remarquable de ces statues équestres, on demande *si le nimbe était au XII^e. et au XIII^e. siècles le caractère distinctif des saints postérieurs au nouveau Testament* ?

M. de Caumont croit se rappeler que les personnages de l'ancien Testament qui sont à la porte de la cathédrale d'Angers sont nimbés ; mais il affirme bien positivement que ceux de la porte latérale de la cathédrale du Mans le sont tous : les grandes statues des portes occidentales de la cathédrale de

Chartres, qui selon toute apparence représentent des personnages de l'ancien Testament, ont aussi des nimbes. Guillaume Durand, qui vivait au XIII^e. siècle, dit bien que la tête des saints était toujours entourée du nimbe, mais il ne distingue pas entre les personnages de l'ancien Testament et les saints qui lui sont postérieurs.

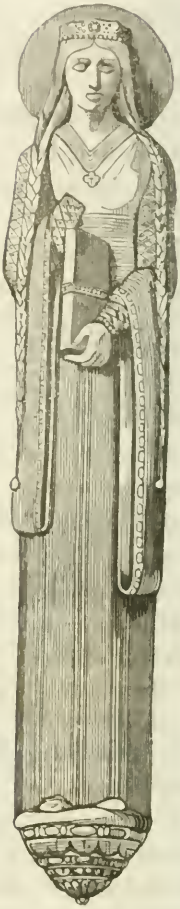

M. l'abbé Cousseau : — Il n'est pas étonnant que Guillaume Durand qui parlait le langage de son siècle n'ait point établi cette distinction, car au XIII^e. siècle on entendait toujours, du moins dans l'église d'Occident, par *Saints*, les saints du nouveau Testament. Ce n'est que bien postérieurement que les personnages bibliques commencèrent à devenir l'objet d'un culte et que dans le langage religieux on dit, par exemple : *Sanctus Moses*, *Sanctus Job*, etc. Il est donc vraisemblable qu'alors qu'il appelait le nimbe le caractère distinctif des saints, Guillaume Durand entendait parler des saints du nouveau Testament.

Quant à la forme du nimbe, carrée pour les saints vivants, ronde pour les saints morts, la ressemblance que Durand lui trouve avec celle du bouclier est expliquée par un passage de l'écriture :

« *Scuto bonæ voluntatis tuæ coronasti nos.*

Il semble, au premier abord, bien étrange de couronner avec un bouclier : un bouclier et une couronne sont des objets si différents : mais quand il s'agit de la faveur divine, qui est tout à la fois une faveur et une protection pour celui qu'elle environne, on conçoit qu'elle nous soit présentée en même temps comme une couronne de gloire et un bouclier de défense. Dans les saints déjà glorifiés il ne faut plus voir que la couronne, de là le nimbe rond : tandis que les saints vivants, qui ont encore à combattre contre les vices, doivent être couverts du bouclier des quatre vertus cardinales figuré par le nimbe carré. Cette distinction est confirmée par un grand nombre de monuments, entre autres, par un ancien bas-relief représentant la mort de saint Hilaire. On y voit le nimbe carré derrière la tête de ses disciples, tandis que le nimbe rond s'épanouit sur la tête de saint Pierre et de saint Paul.

M. Fillon pense que les statues équestres représentent les fondateurs des églises sur la façade desquelles elles figurent. En général, dit-il, les fondateurs étaient des chevaliers. Or, il a remarqué sur ce qui reste de la statue de saint Hilaire de Melle une jambe qui lui paraît recouverte d'une cotte de mailles grossièrement travaillée. Cette jambe porte l'éperon.

M. de Caumont clot la discussion et demande si la Société croit qu'après les éclaircissements qui ont été donnés on peut formuler une réponse à la question qu'il a posée.

La Société se prononce pour l'affirmative et pense que les diverses considérations présentées, et en particulier celles qui résultent de l'absence du nimbe, autorisent à admettre comme l'opinion la plus vraisemblable celle qui fait des grandes statues équestres des églises du Poitou la *représentation du fondateur*.

M. de Caumont demande si les tympans des portes des

églises portent souvent l'image en bas-reliefs des saints sous le vocable desquels elles sont placées.

Dans le N.-O. de la France, dit-il, on trouve sur le tympan des portes d'églises de campagne des bas-reliefs grossièrement sculptés, représentant l'apôtre saint Pierre. Ces représentations sont toujours très-curieuses et bonnes à dessiner.

On répond que ces sculptures sont très-rares en Poitou.

M. de Chergé dit qu'à l'église St.-Nicolas de Civray, saint Nicolas est placé sous l'une des trois arcades de la façade. Son nom est écrit au bas. Toutefois, il est vrai de dire que le saint n'est pas, à proprement parler, placé sur le tympan de la porte de l'église, etc.

Diverses questions sont ensuite présentées sur l'ordonnance la plus habituelle des portes romanes.

M. Cousseau demande à prendre la parole sur la question relative aux colonnes surmontées de figures de lions, qui se trouvent aux portails de certaines églises. Il a observé en Italie, et en particulier à Ancône, à la porte principale des grandes églises, des colonnes de forte dimension reposant sur des lions. Il pense que dans ces édifices la disposition particulière de ces colonnes, qui rappelle le trône de Salomon, indique le siége sur lequel s'exerçait jadis le pouvoir de la juridiction pontificale, *inter leones*. Or, ajoute-t-il, dans les

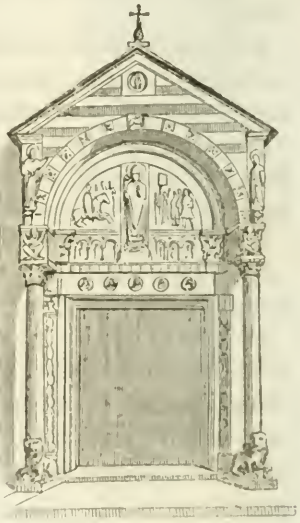

églises de moindre importance, où les dimensions du portail n'étaient point en harmonie avec de grands décors, la même

idée se reproduisait, mais sur une plus petite échelle, dans les petits lions qui au lieu de supporter la colonne étaient supportés par elle. Mais comme ces petites figures étaient peu apparentes, il arrivait quelquefois qu'on inscrivait le nom de l'animal au-dessous, afin que nul n'ignorât que c'était là que s'exerçait la juridiction abbatiale. C'est ce que l'on peut remarquer sur le portail de St-Porchaire, qui au-dessous des petits lions que supportent les chapiteaux de ses colonnes porte le mot *leones*, traduction fort utile assurément de la sculpture par le sculpteur.

La parole est à M. l'abbé Lacurie pour donner lecture du procès-verbal rédigé par lui de la visite d'un tombeau, découvert récemment à Saintes dans la crypte de St. Eutrope. Ce tombeau, que d'après l'inscription EUTROPUS on supposait être le tombeau du saint martyr, contenait une grande quantité d'ossements humains de divers âges. Au-dessus était une couche de charbon dans laquelle on a trouvé un grand nombre de médailles de billon appartenant au XI^e. siècle.

M. de Chergé lit une notice sur l'église St.-Savin. C'est le programme de la course archéologique du lendemain.

## RAPPORT SPÉCIAL SUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE St-SAVIN;

PAR M. DE CHERGÉ.

Cette église (1), qui offre une longueur de 73 mètres à partir de la porte d'entrée, se compose d'une nef d'environ 7 mètres de diamètre sur 43 de longueur et de deux collatéraux de 5 mètres de diamètre auxquels on arrive en passant sous la grande tour; de transepts ayant, compris la croisée, 29

(1) Voir l'historique de cette église dans le rapport d'ensemble, §. XIX.

mètres de développement sur 6 mètres de profondeur ; d'une apside circulaire renfermant le sanctuaire et des collatéraux prolongés au pourtour, le tout ayant 13 mètres de profondeur sur 10 mètres 50, non comprises les apsidioles, lesquelles sont au nombre de cinq en n'y comprenant point deux autres chapelles qui ouvrent dans les transepts ; d'une grande crypte sous le sanctuaire ; d'une autre crypte sous la chapelle principale de l'apside, entre ces deux cryptes se trouve ou un trou circulaire ou un puits comblé jusqu'à un mètre du bord. Ces deux derniers ouvrages sont maçonnés en moellon et sans enduits lissés ni parements dressés. La voûte de la nef est en berceau, sans arcs-doubleaux, excepté aux trois premières travées. Les voûtes des collatéraux et du chœur sont à arêtes sans nervures.

Le sol de l'église, bâtie sur le rampant du versant ouest de la Gartempe, est inférieur au sol de la place publique, située au devant ; on y arrive par onze marches formant 1m. 08 de hauteur sous la grande tour et cinq autres formant une hauteur de 0,74 descendant de la tour à la nef.

A l'extérieur, les murs des bas-côtés furent primitivement appuyés par des contreforts ayant une saillie de 0,45 à 0,48 seulement ; plus tard un écartement se manifestant au nord, des contreforts de grande saillie de 2,38 à 2,40 furent appliqués de ce côté pour maintenir la poussée.

Le chevet est orné d'arcatures sur pilastres contournant toutes les chapelles apsidales et le chœur. Au point de rencontre du transept et de la nef s'élève une tour carrée basse et à couverture obtuse recevant les cloches.

La grande tour à l'entrée de l'édifice forme au rez-de-chaussée le *pronaos*. Au premier étage elle renferme une chapelle voûtée très-élégante et ornée de fresques grandioses. Son ensemble ne paraît pas avoir eu d'autre but que d'ajouter à la décoration de l'édifice. L'appareil de cette tour est en

pierres de taille grossièrement rustiquées à la partie inférieure, plus soignées dans les deux étages à arcatures supérieurs à la première corniche, et d'un grand fini dans la flèche et les clochetons qui l'accompagnent. Une baie de fenêtre actuellement bouchée et joignant l'extrados de la porte d'entrée, réunie à d'autres observations, a fait naître dans l'esprit de M. Jolly la pensée que cette portion de l'édifice pouvait avoir été dès le principe la chapelle attenante au *castrum cerense* bâti par Charlemagne ; l'appareil des murs des bas-côtés se compose de chaînes en pierre de taille formées par les colonnes engagées, leur dosseret et le contrefort extérieur, l'intervalle entre ces parties est rempli de maçonnerie de moellon grossièrement faite; les voûtes sont toutes construites en moellons non taillés noyés dans le mortier; les murs du chœur et des chapelles apsidales sont tous en pierre de taille.

A l'intérieur, tout, murs, voûtes, colonnes, est enduit en mortier de chaux, dressé et lissé, et c'est sur cet enduit que se trouvaient et se trouvent encore les fresques, dont plusieurs couches successives attestent le renouvellement à des époques différentes, mais qui, à n'en pouvoir douter, décoraient l'église entière.

Les plus remarquables de ces fresques sont sans contredit celles de la voûte de la nef et celles de la grande crypte. Les premières représentent des scènes de l'ancien et du nouveau Testament, mis en rapport suivant les interprétations figurées auxquelles elles se prêtaient ; les secondes reproduisent dans toutes ses phases le martyre du saint sous le vocable duquel l'église fut placée dès l'origine et de son frère St.-Cyprien. On admire surtout dans ces fresques, malgré la naïveté de poses et une ignorance assez complète des règles de la perspective et de l'historique des costumes, un mérite de composition et de conception vraiment prodigieuses. Ces

fresques reproduites sur les dessins de M. Gérard-Seguin, jeune artiste envoyé par M. le Ministre de l'instruction publique, sont aujourd'hui publiées par le comité des arts et monuments. Un texte confié à la plume habile de M. Mérimée accompagnera et expliquera les planches qui contribueront à faire connaître et à recommander au monde artistique notre précieuse basilique de St.-Savin.

Cet édifice se recommandait du reste trop par lui-même à la protection du gouvernement pour que cette protection lui fit défaut. Dès 1836 une somme de 2,000 fr. lui fut allouée, des difficultés surgirent à cause des formalités à remplir pour obtenir la démolition de deux barraques qui flanquaient disgracieusement la base de l'édifice et qui permettaient aux locataires, comme nous l'avons constaté depuis, de saper par les fondements le géant qui dressait sa tête superbe au-dessus de leurs infimes habitations, sous prétexte de se donner les agréments d'une armoire ou d'agrandir leur bauge. Une nouvelle somme de 2,000 fr. en deux excercices fut réordonnancée en 1838 et 39; enfin au mois de mars 1840 un secours plus efficace, basé sur la nécessité de plus grandes réparations, fut accordé et le secours s'éleva à la somme de 10,000 fr.; depuis lors deux nouveaux crédits s'élèvant à la somme totale de 15,000 fr. ont complété les ressources jugées indispensables à une restauration digne du monument auquel elle devait s'appliquer.

M. Joly, architecte à Saumur, inspecteur des monuments historiques de Maine-et-Loire, que des travaux de ce genre heureusement et habilement exécutés avaient signalé à l'attention du Ministre, fut chargé de la mission difficile, mais non pas au-dessus de ses forces, dont l'église St.-Savin était l'objet, et je m'empresse de dire que chacun doit applaudir aujourd'hui à ce choix éclairé.

Nous avons parlé d'une mission difficile, vous allez juger

par vous-même de la vérité de cette expression. Un effort semblait se manifester dans le mur latéral du bas-côté gauche. La charpente et la toiture entière de ce côté menaçaient d'une ruine certaine. L'un des forts piliers qui soutiennent la coupole surmontée de la tour carrée où se trouve la sonnerie paraissait ébranlé par une pression énorme ; mais cet état inquiétant n'était rien en comparaison de celui où se trouvait la tour qui sert de base à la belle flèche, dont la pointe s'élance à 75 mètres au-dessus.

Si le mal était grand, le remède n'était pas facile à appliquer, car vous savez que toucher à un monument qui menace, c'est courir souvent la chance de hâter sa chûte au lieu de la prévenir. Cependant M. Joly ne recula point devant l'œuvre qu'il devait accomplir et dont toute la responsabilité pesait sur sa tête. Des contreforts nouveaux assurèrent le mur latéral contre un écartement dangereux, tandis que l'enlèvement des décombres qui surchargeaient les reins et les clefs des voûtes et l'application d'un système de charpente particulier, pour ménager les murs de portée, complétaient cette mesure indispensable et bien salutaire. La toiture entière fut repassée et remise à neuf, et le fort pilier de la coupole fut relié et boulonné à l'aide de colossales bandes de fer. Pendant que ces travaux s'exécutaient on préparait ceux que devait exiger l'état allarmant de la tour principale.

Ici, Messieurs, nous avons besoin de toute votre attention, car il s'agit d'expliquer, à l'aide de la description des lieux, une mesure que M. Jolly a cru devoir adopter ainsi que nous sous notre responsabilité personnelle, bien qu'elle nous paraisse déplorable, et qui ne peut en effet se justifier que par la nécessité absolue où nous nous sommes trouvés de nous y soumettre.

Parmi les prétendues restaurations dont l'église de St.-Savin avait été l'objet à une époque assez rapprochée de

nous, nous devons citer particulièrement les travaux opérés dans la tour de la façade. La pointe de la flèche, frappée de la foudre, avait été relevée, et un paratonnerre (qui ne date pas du temps de Charlemagne) y fut appliqué pour prévenir le retour d'un semblable malheur; ce fut alors (nous le croyons du moins) que l'administration municipale voulut protéger les voûtes de la tour contre les infiltrations de l'eau à l'aide des jalousies qu'elle fit poser aux 16 fenêtres qui décorent deux étages de cette tour. Le moyen était bon, il y avait même intelligence et prévoyance à l'employer, mais il devait malheureusement par le fait provoquer la ruine de ce qu'il était destiné à protéger. Le charpentier chargé d'exécuter cette œuvre de menuiserie, soit qu'il eût mal pris ses dimensions, soit que ses talents artistiques ne s'étendissent point jusqu'à la connaissance et à l'exécution d'un cintre, se préoccupa fort peu du soin de façonner ses jalousies à l'image des baies qu'elles devaient clore; il fit des carrés longs tracés avec la plus pure équerre, et lorsqu'il s'aperçut qu'ils ne pouvaient pénétrer dans les baies en plein-cintre, plutôt que de déformer son œuvre en abattant les angles, il crut devoir couper en plate-bande les cintres de l'édifice. Puis lorsque, grâce à cet effort d'imagination, il eut obtenu que son œuvre s'adaptât parfaitement à celle de l'architecte du XIII^e. siècle, il la scella dans les pieds-droits avec des goujons en fer qu'il fit pénétrer, à grands renforts de massues, au détriment des pierres qui les reçurent. L'effet produit par cette barbare et stupide opération s'explique assez de soi-même pour qu'il paraisse presque superflu de vous dire que la pression de 40 à 50 mètres de constructions supérieures, pesant sur ces cintres mutilés, provoqua bientôt des ravages terribles; les trumeaux fléchirent, les trompes qui supportaient la base de la flèche se déprimèrent, et si un accident terrible n'en a pas été la suite,

nous devons en remercier Dieu. « La conservation d'un monument si singulièrement attaqué est vraiment inconcevable », nous écrivait M. Mérimée, auquel nous avons adressé un rapport à ce sujet, « et je suis d'avis qu'il faut ajouter un nouveau miracle à la légende de St.-Savin.... » A la vue de ce désastreux état, M. Joly fut réellement inquiet, et il s'empressa de remédier au mal. Dans les huit fenêtres du premier étage, la position même des choses semblait indiquer le remède : les baies, allant en s'évasant en glacis de l'extérieur à l'intérieur, permirent de renforcer les anciens pieds-droits et les cintres mutilés par de nouveaux pieds-droits et de nouveaux cintres ayant le même diamètre que les ouvertures externes, ce qui ne changeait rien à l'aspect du monument et à son caractère extérieur. Ces ouvrages furent faits en matériaux de première qualité, en pierres très-saines, parfaitement appareillées, avec un soin de pose que nous ne saurions trop signaler, mais qui, à la vérité, finit par coûter un peu cher; mais ce n'est point le cas de se plaindre en pareille occurrence, car des restaurations à forfait et par adjudication sont généralement impossibles.

Au 2e. étage, la consolidation ne fut pas aussi facile, parce que les baies n'offraient pas la même disposition. Cependant, pour la plupart d'entre elles, on put employer un système satisfaisant et qui permet de ne concevoir aucunes craintes.

Du côté du sud et de l'ouest, ce moyen ne put être pratiqué. C'était là qu'apparaissait, dans toute sa nudité, le triste résultat des mutilations signalées. Les deux trompes paraissaient déprimées par le poids supérieur et gâtées par l'infiltration des eaux ; les cintres des deux baies du sud, qui supportaient d'une manière plus immédiate la pression de la pyramide, fléchissaient, et, à leur défaut, le trumeau qui avait dû les remplacer était tellement broyé qu'il présentait 16 lézardes profondes traversant jusqu'à l'extérieur du mur.

Il est impossible de rendre l'effet que produisit sur nous la vue de cette ruine, que rien ne tenait plus à 35 mètres du sol, qui supportait elle-même 40 mètres de constructions pesantes, et qui, selon l'expression pittoresque, mais bien vraie de M. Joly « ne vivait là que par habitude. » Nul moyen artistique, nul remède factice ne pouvait suppléer à ces cintres et à ce trumeau défaillants, qu'un ver rongeur minait jusque dans leurs entrailles ; il fallait pourtant prendre un parti et le prendre instantanément. M. Joly nous avait expédié un exprès, non pour nous consulter (car nous n'avons point la prétention de donner sur ce point des conseils dont lui-même n'avait point besoin) ; mais pour réclamer que nous prissions une part dans la responsabilité qu'une décision, désormais commune, devrait faire peser sur nous deux. Après un mûr examen des lieux, de leur position, des moyens que l'on pouvait mettre à la disposition d'un architecte, il fut reconnu qu'un seul était efficace, et malheureusement c'était une mutilation, car il s'agissait de murer complètement trois fenêtres, afin de remplacer par des constructions pleines, exécutées avec soin et en matériaux de choix, la force et la solidité essentielles au reste de l'édifice, et que ne pouvaient plus offrir les cintres des fenêtres et le trumeau qui les séparait. Il fut convenu seulement que les jalousies seraient placées de manière à sauver, pour l'extérieur, le caractère du monument. Depuis lors, ces travaux ont été exécutés : ils ont permis de rendre aux trompes la force dont elles avaient besoin, et il y a tout lieu d'espérer qu'ils assureront pour long-temps encore la conservation d'un monument bien remarquable. Toutefois, comme il se trouve toujours des esprits pointilleux et des humeurs scientifiques chagrines, prêtes à blâmer ce qui a le malheur de ne pas être fait sous leur agrément et leur bon plaisir, nous avons craint qu'une boutade parisienne ou même provinciale, ne vînt jeter anathème sur les restau-

rateurs de St.-Savin, et comme l'état actuel des lieux ne justifierait ou n'expliquerait pas suffisamment la nécessité où nous nous sommes trouvés de faire ce qui a été fait (si toutefois nos juges suprêmes se donnaient la peine de venir voir avant de prononcer leur arrêt), nous avons pris la précaution de faire dresser *de visu* et à l'aquarelle une sorte de procès-verbal de l'état des lieux en juin 1842. — Un double de ce procès-verbal a été adressé à M. le Ministre de l'intérieur, l'autre est en notre possession, et nous le déposerons dans les archives de la Société des antiquaires de l'Ouest, pour servir ce que de droit, comme on dit en termes de praticien.

On doit comprendre que les déplorables mutilations dont nous avons parlé avaient provoqué dans l'ensemble de la tour un travail effrayant. Une sorte d'écrasement, né de l'absence des forces que la construction puisait autrefois dans les cintres des seize fenêtres, s'était manifesté : il fallait l'arrêter afin de prévenir de terribles résultats. Trois cercles de fer boulonnés et scellés, non dans la construction ancienne, mais dans celle qui a été ajoutée pour les défendre contre l'oxidation, maintiennent au 1er. et au 2e. étages de fenêtres et à la base de la pyramide l'aplomb du monument, en opposant un obstacle à l'écartement des murs. Pour neutraliser l'action variable de l'atmosphère, ces fers ont été élevés, à l'aide de fourneaux de doreur, à la température de 50 degrés et scellés au moment même, afin que, se contractant après la pose, ils opérassent l'un sur l'autre une traction mutuelle de dix millimètres qui pût s'établir, grâce à l'élasticité du fer, et qui pût, à quelque température que se trouvassent plus tard les barres, les maintenir constamment serrées. Des plombs ont recouvert ces chaînements et protègent l'édifice contre l'infiltration des eaux. Voici ce qui est fait. Voici maintenant ce qui reste à faire : les clochetons seront dégagés

du mortier qui cache leurs dentelures à jour; dans l'intérieur de l'église, tout ce qui pourra être conservé des anciennes peintures, en outre des fresques de la voûte, sera conservé religieusement; des changements dont nous avons signalé l'importance à M. Joly seront faits autour du rondpoint; les stalles seront replacées avec les décorations qui les couvraient, on ajustera les bases des colonnes du chœur de manière à les laisser voir. — On a retrouvé les traces d'une sorte de litre ou bande peinte à fresque, qui entourait l'église. Cette litre a été copiée pour en faire un essai, et lorsque l'effet des couleurs sera bien jugé, cette litre sera rétablie autour de l'église et des colonnes, à la même hauteur et dans les mêmes dimensions. Quant à l'espace qui ne cache plus que du lait de chaux, quant aux voûtes des collatéraux et des transepts, on les décorera avec les lignes imitant le petit appareil romain. Ce genre de décoration a été retrouvé sous plusieurs couches de badigeon dans l'église même; il existait donc employé à une époque éloignée, nous pensons dès lors que les facilités qu'il présente dans son exécution, jointes aux motifs qui justifient son emploi dans des temps fort reculés, nous autorisent suffisamment à le reproduire. Quant à la sacristie, qui défigure le monument en tronquant le transept gauche, nous espérons bien qu'il nous sera permis de la transporter hors de l'édifice et de profiter de l'état des lieux pour lui trouver une place plus commode et plus convenable. Nous sommes en instance aujourd'hui sur ce point.

Tels sont, Messieurs, les détails que nous avons cru devoir vous communiquer. Ils sont peu attrayants, nous le savons; mais tout ce qui se rattache à la restauration d'un monument aussi important que l'église de St.-Savin ne saurait vous trouver indifférents, et nous osons espérer qu'à défaut du charme de style que ne comportait point notre sujet, ce sujet aura puisé en lui-même le secret de vous intéresser.

M. l'abbé Auber annonce que la section Poitevine de l'Institut des provinces de France tiendra une séance à l'Hôtel-de-Ville, et que tous les membres du Congrès archéologique sont invités à y assister.

M. de Caumont invite la Commission des vœux et la Commission d'iconographie à profiter, pour se réunir, de la journée du lendemain.

La séance est levée.

*Un des Secrétaires*,

JULES DE LA MARSONNIÈRE.

---

*Première séance du 2 juin 1843 — 8 heures du matin.*

Présidence de M. FOUCART.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Foucart, doyen de la Faculté de droit.

M. Thiollet annonce à la Société que M. le curé de St.-Hilaire s'est empressé de satisfaire au vœu de la Commission, chargée de visiter son église, et a déjà fait enlever le confessionnal qui masquait une inscription intéressante.

M. Thiollet soumet à l'examen de la Société le moulage exécuté par lui d'une corniche fort remarquable de l'église St.-Hilaire.

M. de Caumont demande à la Société qu'il soit mis *de suite* à la disposition de M. Thiollet une *somme de* 100 *francs*, afin qu'il puisse exécuter le moulage des sculptures les plus intéressantes de l'église St.-Hilaire. Les 100 francs sont votés. Il est bien entendu que, si la somme de 100 francs n'est pas absorbée par ces travaux, le surplus sera employé à reproduire les sculptures des autres églises du département, jusqu'à épuisement des fonds. A ce sujet M. Pressac signale l'église

St.-Pierre de Chauvigny qui contient des sculptures fort remarquables comme devant être choisie après celle de St.-Hilaire.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion relative aux sculptures symboliques. M. de Caumont demande quelle est l'explication que l'on doit donner à la figure des monstres rongeant un arbre, qui se reproduit souvent sur les tympans des portes des églises. Il montre à ce sujet le tympan d'une

porte de l'église de Héromville, publiée dans sa Statistique monumentale du Calvados. M. l'abbé Cousseau a la parole pour exprimer son opinion.

M. Cousseau : — Toutes ces figures qui représentent des animaux sont généralement symboliques. Dans l'imagerie, dans la sculpture, le ciseau comme le pinceau ne travaillaient que

pour l'instruction du peuple. Ce principe fut le point de départ de la sculpture religieuse. Plus tard ce point de départ fut perdu de vue, et la fantaisie se substitua souvent à la pensée première.

Quant au symbole signalé par M. de Caumont, dit M. Cousseau, il est facile à expliquer. — L'arbre c'est l'église. Elle est souvent représentée sous cette image. N'est-elle pas née du grain de senevé ? Dans l'Ecriture elle est représentée par une vigne « *Vineam transtulisti, Domine.* » Puis plus loin le texte dit encore que cette vigne est dévorée par une bête singulière : « *Exterminavit eam aper de silvâ et singularis ferus depastus est eam.* » Il est vrai que dans l'Ecriture cette bête singulière était le sanglier. Mais tous les sculpteurs n'étaient pas assez versés dans l'étude des livres saints pour le savoir ; et le plus souvent il arrivait que, frappés de ces mots *singularis ferus*, ils mettaient leur imagination à la torture pour créer l'objet le plus fantastique et le plus incompréhensible. Cette bête singulière au pied de l'arbre représenterait donc les ennemis de l'église, les schismes, les hérésies qui cherchent à dévorer la vigne céleste par laquelle l'église est figurée.

Au surplus, ajoute M. Cousseau, s'il n'est pas possible de donner spécialement une explication à chaque sculpture bizarre, du moins il est incontestable que le point de départ, l'idée générale, c'est le symbole. On objecte des sculptures singulières, satiriques ou obscènes qui semblent se refuser à toute interprétation. Eh bien ! je ne recule point devant leur explication, pas même devant celle des obscénités que M. de La Liborlière décrivait à l'avant-dernière séance.

Dans cette sculpture il est aisé de reconnaître le vice impur concentrant toutes ses affections dans ce qu'il y a de plus honteux. Cet exemple donné au peuple sous une image révoltante, pour qu'il lui inspire le dégoût plutôt que tout autre sentiment, rappellerait le mot de l'apôtre St. Paul : *Quorum deus venter est, et gloria in confusione ipsorum.*

Quant au renard prêchant des poules, qui se trouve à St.-Germain-des-Prés et que reproduit le Magasin Pittoresque, il est très-aisé d'expliquer ce symbole. Supposons qu'au lieu d'un renard ce soit un loup qui s'y trouve prêchant des brebis. Le symbole serait incontestable. On eût reconnu la parole de N. S. : « Défiez-vous des faux pasteurs qui sont des loups ravissants revêtus de la peau des brebis. » Or pourquoi ne pas supposer que le renard prêchant les poules est la traduction du loup prêchant les brebis. Le renard, emblême d'astuce et de fourberie, représenterait le fauteur d'hérésie, le faux docteur, et en définitive l'idée serait toujours la même, sauf cette différence que le prédicateur aurait un vice de plus. — Quant au costume du renard qui paraît être religieux, dit M. Cousseau, ce ne serait pas une objection à mon système, car ce costume pouvait parfois convenir aux apôtres de l'hérésie aussi bien qu'aux prêtres de la véritable religion. Qu'au XIX^e^. siècle on ait vu dans le costume ecclésiastique dont le renard est affublé une intention satirique, une caricature du clergé, cela se conçoit. Mais au XIII^e^. siècle il est impossible qu'à St.-Germain-des-Prés une pensée pareille eût pu être monumentée : d'abord l'esprit religieux s'y opposait. Non seulement l'église n'eût pu ordonner l'exécution d'images satiriques dans les lieux consacrés, mais encore elle n'eût pu la tolérer; car, comme dit St. Augustin, l'église n'enseigne ni ne tait ni n'approuve tout ce qui est contraire aux bonnes mœurs. Or, comme ces grotesques sont répandus dans toutes les églises de France, il faudrait, pour prouver qu'ils sont dus à une pensée satirique ou immorale, supposer nécessairement que l'église tout entière aurait renié au XII^e^. siècle les principes de morale et de pudeur qui cependant ont toujours été les bases sur lesquelles reposent ses enseignements.

Cependant, ajoute M. Cousseau, je ne nierai pas que parfois il ne pût arriver que l'intention d'une satire personnelle se glissât obscurément dans l'œuvre de l'artiste. De même que dans son

Jugement dernier Michel-Ange représente un damné sous les traits d'un cardinal qui avait mal parlé de ses peintures, de même aussi souvent il était possible que le sculpteur du XII^e. siècle satisfit une vengeance personnelle en représentant un vice quelconque sous les traits d'un individu qu'il n'aimait pas : mais jamais il ne se fût permis la satire des institutions religieuses.

M. Sureau demande la parole pour décrire un chapiteau, observé par lui à Melle et qui tend à confirmer l'application du texte de l'Ecriture cité par M. l'abbé Cousseau à l'appui de l'explication donnée par lui à l'arbre rongé par le *singularis ferus*. Sur ce chapiteau se trouve un sanglier, le sanglier de l'Ecriture, poursuivi par trois chiens. Le sanglier est acculé, un des chiens s'efforce de l'atteindre. M. Cousseau pense que cette observation confirme ce qu'il vient de dire et suppose que les chiens qui poursuivent le sanglier sont les pasteurs qui dans l'Ecriture portent souvent comme gardiens du troupeau, le nom de *canes*. Ainsi Isaïe parlant de prophètes sans cœur les appelle mauvais chiens, qui n'ont pas la force de japper (canes muti).

M. de La Sicotière demande la parole pour combattre ce que le système de M. l'abbé Cousseau a d'absolu. Sans doute, dit-il, je ne nierai pas qu'à une certaine époque les sculptures aient eu parfois un sens allégorique ou moral. Mais établir ce fait comme principe, c'est s'exposer aux démentis que donnent constamment aux hommes les plus instruits les grotesques inexplicables qui se refusent à toute interprétation. Je crois donc qu'à toutes les époques de la sculpture, la fantaisie a dû jouer le rôle principal ; car la fantaisie est un des éléments essentiels de l'art. Or, au XII^e. siècle, quelle était la place réservée à l'art : les figures des manuscrits et les chapiteaux des églises. La pensée une, absolue, sévère du clergé se réservait l'ensemble de l'édifice, les grands décors, les colonnes. Mais les chapiteaux étaient abandonnés au peuple qui aussi

lui écrivait là sa pensée ; de telle sorte que c'était sur la pierre de ces chapiteaux que se manifestait, au XII^e. siècle, ce que nous appelons aujourd'hui la liberté de la presse. Aussi à côté de l'unité, de l'uniformité de l'édifice, qui n'est telle que parce que l'église imprime l'unité de direction, se multiplie sous mille formes bizarres, avec toutes les allures franches de la liberté, la variété dans les détails d'ornementation ; parce qu'alors l'ouvrier est abandonné aux caprices de son imagination. Le monument est l'épopée en pierre. La figure du chapiteau est donc la satire et la caricature.

M. de La Sicotière termine en faisant observer à M. Cousseau que s'il a donné des explications heureuses à plusieurs d'entre les sculptures qui figurent aux chapiteaux des églises, le nombre en est bien restreint comparativement aux scènes grotesques qu'il essayerait en vain d'expliquer.

M. Cousseau insiste sur les considérations qu'il a déjà présentées et fait observer que si certaines figures ne peuvent être expliquées par la science, il faut attribuer cela à ce que la pensée qui a présidé à leur exécution n'a pas reçu tous les développements désirables. Ainsi, dit M. Cousseau, à Chauvigny, sur un chapiteau d'un grand modèle, se trouve une sculpture à laquelle évidemment a présidé une pensée symbolique. St. Michel tenant la balance entre ses mains. Sur un plateau les bonnes œuvres, sur un autre les mauvaises. Le Diable essayant de faire pencher la balance de son côté. Puis aux chapiteaux voisins, des vautours tenant dans leurs becs des corps humains. N'est-ce pas une scène de démons qu'on a voulu peindre? Là la pensée de l'artiste est reconnaissable. Pourquoi? parce qu'il a donné à son idée tous les développements qu'elle comportait, parce que l'idée est inscrite en gros caractères. Mais là, au contraire, où l'idée est exprimée comme en abrégé, en images isolées, le symbole est plus difficile à reconnaître. Toutefois l'intention de l'artiste ou de ceux qu'il

copiait était toujours primitivement d'offrir une intention vraiment utile.

Et qu'on ne dise pas que c'est là anéantir la liberté et la fantaisie essentielles à l'art ? Il leur était laissé un vaste champ dans le choix des symboles. S'agissait-il des vices, par exemple ? On livrait aux artistes tous les monstres de la terre et de la mer ; et si ce n'était pas assez pour eux de toute la création, le *singularis ferus* de l'Ecriture, dans sa signification indéterminée, leur permettait les représentations les plus bizarres, les caprices les plus étranges de l'imagination : en un mot, pleine liberté, licence même dans la forme ; mais toujours l'honnête, l'utile, le saint dans le but et la signification dernière. A l'époque où les arts servaient l'église comme leur mère et maîtresse, elle ne les employa jamais qu'à ces conditions.

M. Foucart, président de la séance, résume la discussion et pense qu'on peut admettre que parfois abandonné aux caprices de l'artiste le chapiteau fut destiné à recevoir la caricature aussi bien que le symbole. Le clergé séculier et le clergé régulier n'étaient pas toujours en bonne harmonie. Pourquoi ne pas supposer alors que la présence des grotesques sur les chapiteaux était pour les membres de l'un et l'autre clergé un moyen de polémique.

M. le conseiller Bourgnon de Layre signale, près des Boues-St.-Amand, une église fort ancienne qu'il a visitée, qui offre un grand nombre de sculptures singulières et sur laquelle les habitants du pays ont essayé bien des interprétations.

M. de Chergé demande pourquoi les figures qui surmontent les chapiteaux des églises sont identiques à des distances énormes, d'un point du royaume à l'autre et du royaume à l'étranger. Cela n'indiquerait-il pas que, pour la sculpture, il y avait au XII^e^. siècle un canon, un type adopté que suivait l'ouvrier et qui présidait à son œuvre quelque part qu'il portât son ciseau ?

M. Segrétain pense que cette considération n'emporterait

pas l'idée du symbole. Les types adoptés pour l'architecture du XII^e. siècle n'auraient rien de plus étonnant que l'adoption de certaines formes de convention par l'école grecque et l'école romaine.

M. Sureau ajoute que l'identité de sculptures sur divers points éloignés s'expliquerait par la vie voyageuse des corps de francs-maçons qui portaient leur ciseau là où les appelait une œuvre à faire. M. de Fleury adopte cette pensée, mais déclare en même temps qu'elle ne détruit en rien ce fait évident, qu'une forme de convention, un type présidait, au XII^e. siècle, à l'ornementation des édifices religieux.

### NOTE DE M. TEXIER.

M. de Chergé donne lecture d'un passage d'une lettre qui lui a été adressée par M. l'abbé Texier.

« Le tympan de la porte méridionale de l'église de Beaulieu (XII^e. siècle), dit M. Texier, est rempli par une immense page sculptée de la meilleure conservation. La bande horizontale inférieure est occupée par des monstres, fantaisies et grotesques que n'eût jamais imaginés la verve de Callot. Une truie a sept têtes, quatre devant et trois derrière; une figure humaine est avalée par un monstre, la tête et la queue du monstre terminée en tête se partagent le patient. La création la plus originale est une sorte de dragon dont les têtes des deux extrémités se livrent un combat acharné. *Sa croupe se recourbe en replis tortueux* et à divers intervalles des trous pratiqués le long de son dos livrent passage à des diablotins qui à demi-nés se font déjà la guerre. Tout cela, je le répète, est sculpté avec une verve et un entrain que la verve si vantée de Callot n'a jamais égalés. »

« Voilà du caprice s'il en fut jamais, diront les anti-symbolisateurs, et j'aurais partagé leur avis, si sur cette grande page ne se déroulait une inscription très-lisible dont ces représentations bizarres ne sont que le dernier mot. »

Au sommet du tympan, J.-C. montre les plaies de ses mains; les anges sonnent de la trompette et derrière le Sauveur deux autres anges élèvent la croix dont le prix a sauvé le monde; voilà le jugement dernier aux côtés du souverain juge : à droite et à gauche des personnages nimbés, apôtres, saints de toutes sortes, s'entretiennent dans la joie de leur triomphe; voici le paradis. Une bande horizontale inférieure nous montre les morts soulevant les couvercles de leurs tombeaux ; c'est la résurrection. Je suis donc autorisé à voir l'enfer dans les représentations en apparence bizarres qui sont placées au-dessous. Et en effet, les roues symboliques du prophète y sont sculptées en arrière-plan. Notons encore que la grandeur morale a encore ici pour expression la grandeur physique. J.-C. est deux fois plus grand que les anges, ceux-ci deux fois plus grands que les saints, lesquels ont une taille supérieure dans la même proportion à celle des morts ressuscités. »

M. de Caumont pose la question relative à la présence du capricorne et du sagittaire sur le tympan des portes des églises. Sur quelques portails un arbre est entr'eux. Le sagittaire est prêt à lancer sa flèche. Cette figure dont on pourrait citer grand nombre d'exemples doit nécessairement avoir un motif. — On répond que, le Christ étant né dans le signe du capricorne, on suppose que la figure de cet animal a pour objet de rappeler le mois de la naissance du Sauveur, comme l'a conjecturé M. de Caumont dans son Histoire de l'architecture, dernière édition.

On demande dans quels édifices on a observé l'image de la femme nue aux seins dévorés par des reptiles. On cite l'octogone de Montmorillon, St.-Hilaire de Melle. M. de Caumont dit qu'en général les savants ont pensé que cette représentation indiquait le remords appliqué aux passions charnelles. Au surplus, ajoute M. de Caumont, M. Branche, membre de la

Société, a adopté une opinion plus hardie. Il a remarqué dans plusieurs statues de ce genre que les morsures des serpents étaient appliquées, tantôt sur les seins, tantôt plus bas et dans un assez grand nombre d'endroits différents, et il suppose d'après cela que les serpents pouvaient bien représenter les sept péchés capitaux.

M. de Caumont passe aux questions relatives à la statuaire. La Société, dit-il, attache une grande importance à obtenir, par le moulage, la représentation fidèle des statues qui se trouvent dans les édifices religieux. Il est donc important de donner une nomenclature complète des statues grandes ou petites du XII^e. siècle, que possède le département, afin qu'on puisse examiner s'il y a lieu de voter des fonds pour faire exécuter des moulages.

Les statues du XII^e. siècle, si remarquables par leurs riches costumes, donnent lieu à diverses communications. M. de Caumont recommande le moulage de celles qui représentent des personnages sur les portails principaux. On y trouve souvent les vieillards de l'Apocalypse, la tête ornée de

couronnes, tenant d'une main un instrument de musique, et de l'autre une fiole ou une coupe. On voit des statues de ce genre fort remarquables à Parthenay, à Chartres et ailleurs.

M. Segrétain signale à Airvault, dans l'église, des statues qui tapissent l'intérieur de la nef. La manière dont elles sont disposées le porte à croire qu'elles appartiennent au XII^e. siècle.

M. de Caumont exprime le vœu que la Société des antiquaires de l'Ouest les fasse dessiner et les publie.

M. de La Liborlière signale à St.-Maixent une statue colossale qui passe pour celle de Clovis. Mais cette attribution peut être contestée et la statue doit être beaucoup moins ancienne qu'on ne le suppose.

M. de Fleury cite sur la façade de l'église de Ruffec des statues qui appartiennent au XII^e. siècle.

M. Cousseau parle de restes de statues qui se trouvent sur le portail de l'église de la Villedieu près Gençay.

Enfin on signale encore d'autres statues dans les églises d'Argenton-Château, de Chambournay et de Vouvant. La Société recommande de faire mouler ou dessiner ces statues.

Avant de lever la séance, M. de Caumont annonce à la Société qu'une visite à l'église de Montierneuf aura lieu à une heure. — La séance de deux heures sera occupée par une lecture de M. Bourgnon de Layre sur les arènes de Poitiers.

*Le Secrétaire*,

Jules DE LA MARSONNIÈRE.

*Seconde séance du* 2 *juin* 1843.

Présidence de M. DELALLEAU, recteur de l'Académie.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Delalleau, recteur de l'Académie.

M. Segrétain montre les plans relatifs à l'église d'Airvault et fait la description de cet édifice.

M. de Caumont annonce la décision du conseil d'administration qui, dans sa réunion du même jour, a fixé à Saintes le lieu de ses séances générales pour l'année 1844, et soumet cette décision à l'approbation de la Société qui en témoigne sa satisfaction.

M. Sureau, de Saintes, lit un discours dans lequel, au nom de ses concitoyens, il témoigne toute sa gratitude pour la préférence dont Saintes a été l'objet, et indique les monuments les plus curieux parmi ceux qui, l'année prochaine, seront soumis à l'examen de la Société française.

M. Lecointre annonce que M^me^. de La Sayette lui a promis d'ouvrir samedi, de midi à deux heures, son cabinet aux membres du congrès.

M. Bourgnon donne lecture de son mémoire sur les arènes de Poitiers, et fait circuler les plans qui l'accompagnent ainsi que plusieurs ornements et médailles découverts par lui dans les fouilles qu'il décrit. Cette lecture a été écoutée avec le plus vif intérêt. M. de Caumont applaudit aux longues et consciencieuses recherches de M. Bourgnon et le remercie ainsi que M. Delamotte, son collaborateur, au nom de la Société, de les lui avoir communiquées. Il espère que ce travail, le plus complet assurément qui ait été fait sur des monuments de ce genre, sera bientôt publié dans les bulletins de la Société académique.

Après cette lecture, M. de Caumont propose de continuer les questions de l'enquête relatives aux XII^e. siècle et au commencement du XIII^e., et demande si l'on peut bien préciser jusqu'à quelle époque le style roman a persisté dans le Poitou alors que le style ogival commençait déjà à se populariser en France et dans d'autres régions. Dans plusieurs parties de la France, dit-il, le style roman s'est perpétué suivant les caprices de l'architecte jusqu'aux premières années du XIV^e. siècle. Des preuves de ce fait paraissent acquises à la science.

Un fait non moins incontestable, c'est la pesanteur du style ogival aquitain, comparé au style ogival du nord de la France. En Poitou, les colonnes et les chapiteaux du XIII^e. siècle sont loin d'offrir la même légèreté que dans le nord; on n'y trouve jamais des chapiteaux effilés comme celui-ci.

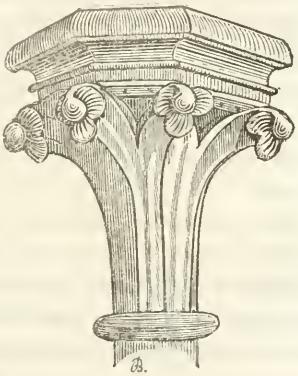

L'absence de la galerie nommée *triforium*, absence qui existe aussi le plus souvent dans les monuments du midi de la France et de l'Italie, est une des causes du peu d'élancement qu'offrent dans le Midi les nefs ogivales si hardies dans le Nord.

Or, comme dans le Poitou les édifices en ogives sont généralement plus lourds que dans le nord de la France, il est probable que le style roman s'y est conservé postérieurement à 1200. *A-t-on quelque date postérieure à 1200, qui puisse établir d'une manière incontestable qu'il ait persisté jusqu'au XIV^e.?*

M. de Chergé regrette vivement le manque de dates bien sûres pour obtenir ce résultat. Après tout, ajoute-t-il, les dates de fondations trompent plus souvent qu'elles n'éclairent. Une église peut être détruite et la date de fondation appliquée au style de la reconstruction est souvent un grossier mensonge. Tout porte à croire du reste que le style roman de transition a encore été employé souvent en Poitou dans le cours du XIII^e. siècle. M. de La Sicotière appuie cette observation en citant plusieurs églises remarquables en Normandie dont les dates de fondation ont trompé les antiquaires.

M. Segrétain dit qu'à défaut de dates le travail des pierres peut servir d'indice pour fixer l'époque de la construction. Au XIV^e. siècle la manière de fouiller et de tailler la pierre, les instruments qu'on employait ne sont plus les mêmes qu'au XII^e. Si donc une église, qui par son ensemble appartient au style roman, présente, alors qu'elle est examinée dans ses détails, les traces de la main et de l'outil d'un siècle postérieur, évidemment cette église doit être classée parmi ces monuments dans lesquels le caprice de l'architecte a fait revivre le style roman.

Un exemple péremptoire, ajoute M. Segrétain, m'a confirmé dans cette opinion. Dans une église dont le style appartient évidemment au XII^e. siècle et qui actuellement tombe en ruines, j'ai observé dans la nature des mortiers, dans l'appareil, dans les moulures, dans les outils dont on s'est servi, un faire qui fait mentir l'apparence générale de l'édifice et fait descendre d'un siècle la construction qui, au premier aspect, semblerait appartenir au XII^e.

Ceci est d'autant plus remarquable, ajoute M. Segrétain, que le passage du style roman au style ogival s'est fait ordinairement assez brusquement. Au milieu d'une construction déjà commencée, l'architecte, obéissant au charme de la nouveauté, abandonnait tout-à coup le plein-cintre pour l'ogive.

C'est ce que l'on peut remarquer à Montierneuf qui appartient par son ensemble au XI^e. siècle et dont le chœur est d'une date postérieure.

M. Cousseau ne croit pas que cette remarque de M. Segrétain soit fondée en ce qui concerne Montierneuf; cette église a été achevée en 1086, en 1096 le chœur était terminé, le tout a été consacré à la même époque. Or, la construction du chœur remontant comme celle du corps de l'édifice au XI^e. siècle, peu importe qu'actuellement on y trouve un chœur de style ogival, car ceci n'établit qu'une chose, à savoir que le chœur primitif avait été démoli.

M. de Chergé appuie cette observation et croit se rappeler avoir vu quelque part les dates qui indiquent l'écroulement de l'édifice.

M. Lecointre pense d'autant plus volontiers que le chœur actuel a été substitué au chœur primitif qu'il est supporté par des colonnes dont la forme rappelle évidemment le style roman et qui appartiennent à la construction primitive.

M. de Caumont demande si l'on peut donner la date de la fondation et de la reconstruction de l'église de Nouaillé.

M. Babault-de-Chaumont ne connaît qu'une date, c'est celle de la reconstruction du fond de l'église par M. l'abbé de La Beraudière, en 1697. Quant à la date de la partie qui paraît remonter aux premiers temps de l'ogive, il suppose que l'église fut détruite à l'époque de la bataille de Poitiers et reconstruite peu de temps après par les Anglais.

M. de La Fontenelle s'étonne que Froissart ne mentionne pas l'abbaye de Nouaillé si voisine de la bataille de Poitiers, alors qu'il fait le récit du combat. Les morts, on le sait, furent transportés à Poitiers pour y être enterrés. Pourtant l'abbaye de Nouaillé était plus près du champ de bataille, il semble qu'il était plus simple d'y faire les inhumations. Cela n'établirait-il pas alors que Nouaillé était démoli ou en re-

construction à cette époque, et ne pouvait par conséquent servir à aucune cérémonie religieuse.

Cette observation est appuyée par MM. de Chergé et Lecointre. Au surplus, ajoute ce dernier, il est probable qu'avant la bataille de Poitiers l'église de Nouaillé avait été détruite; car dix ans avant, en 1346, le Cte. de Derby parcourait le Poitou le fer à la main et il pilla l'abbaye de Nouaillé. Il est à présumer que l'église détruite en partie lors de ce pillage n'était pas encore restaurée. M. de Caumont fait alors observer que s'il était constant que l'église actuelle de Nouaillé ne remontât pas à une époque antérieure à la bataille de Poitiers, elle offrirait *une réponse catégorique à la question posée au programme*, car cette église qu'il a visitée et dessinée appartient, dans la partie de la nef et du portail qu'on dit avoir été reconstruite, au style roman de transition. Il y a au portail des chapiteaux perlés très-remarquables et d'une conservation parfaite, comme on en voit ailleurs à la fin du XIIe. siècle. Il importe donc beaucoup, selon lui, d'étudier les dates de cet édifice.

On passe à une question concernant la forme des tours en Poitou. Il est reconnu que les tours ont rarement une élévation comparable à celle qu'elles atteignirent dans d'autres parties de la France, notamment dans le Nord : elles affectent souvent la forme octogone comme à Ste.-Radégonde, et soit qu'elles offrent cette forme ou la forme carrée, elles sont très-rarement couvertes de pyramides en pierre très-élevées. Bien plus ordinairement une charpente les couronne. Le type élancé des tours romanes de la fin du XIIe. siècle, en Normandie, n'existe guère en Poitou; elles y sont toujours moins élevées.

On n'a guère entendu dans le centre de la France la cons-

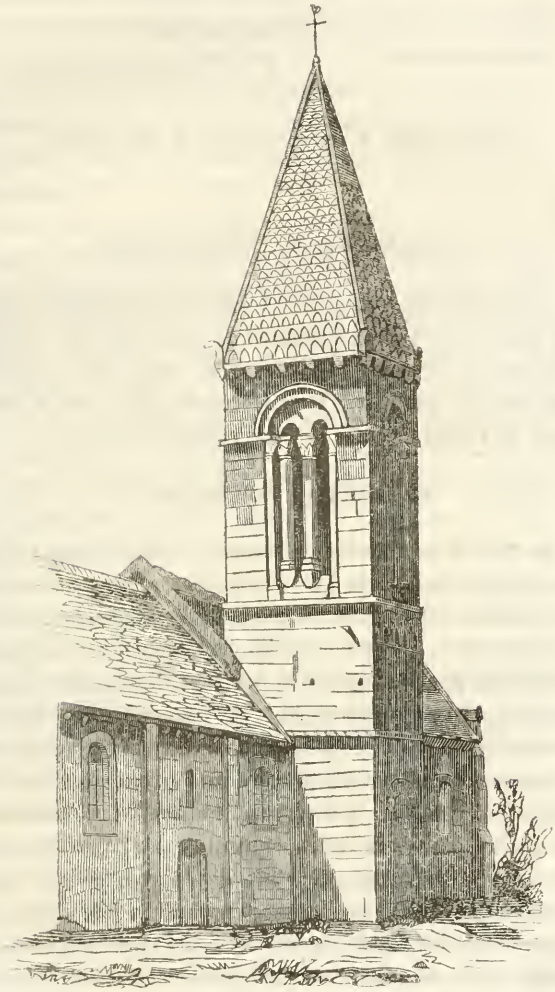

truction des pyramides terminales, et les plus belles tours

sont surmontées par une pyramide conique arrondie qui n'a pas autant de hardiesse que les flèches du Nord.

*Un des Secrétaires*,

J. DE LA MARSONNIÈRE.

## EXCURSION A ST.-SAVIN ET A CHAUVIGNY,

LE 1er. JUIN.

Présidence de M. l'abbé COUSSEAU.

A 5 heures du matin, le 1er. juin 1843, plusieurs voitures de poste reçurent les membres de la Société. M. Cousseau fut prié de présider l'assemblée. M. Segrétain remplit les fonctions de secrétaire. Voici le rapport qu'il a lu le lendemain au congrès dans la seconde séance du 2 juin.

### RAPPORT DE M. SEGRÉTAIN.

Au nom de la Commission ambulante dont l'absence a hier interrompu vos travaux, j'ai, Messieurs, à vous rendre compte de la mission, dont elle s'est chargée, de visiter, à St.-Savin et à Chauvigny, quelques-uns des monuments des environs de Poitiers les plus intéressants et que leur distance mettait à sa portée. — J'hésite pourtant, en vérité; la crainte de rester au-dessous de ma tâche, et plus encore celle d'exciter chez ceux d'entre vous qui n'ont pu prendre part à cette excursion des regrets que je ne puis modérer, en est la cause. Car, Messieurs, ma qualité d'historiographe non moins que l'esprit de corps m'imposent l'obligation de vous dire, avec ce que nous avons vu et étudié, les autres plaisirs de la journée : cette franche cordialité, cette gaieté charmante et de bon ton, cet entrain, qui ont animé et rempli tous nos instants en empêchant la fatigue du corps et de l'esprit d'y mêler ses

paroles et sa tristesse ; ce charme de nos réunions, et plus particulièrement de celles qui, comme jeudi, ont un plus grand caractère d'intimité, appartiennent en effet à notre société tout entière; c'est son bien dont nous lui devons hommage ; c'est aussi pour elle un puissant moyen de succès dont nous devons nous féliciter, et que nous ne devons pas négliger de tout notre pouvoir, en vue de l'œuvre sérieux que nous poursuivons.

Le compte-rendu d'une pareille excursion ne peut, vous le sentez, avoir ni le positif ni la forme d'un procès-verbal. Libres, en plein air, nous nous formions en groupes suivant toutes les combinaisons auxquelles notre nombre pouvait se prêter; le secrétaire, hélas ! ne pouvait se trouver partout à la fois, et, le dirai-je ? l'autorité même du président était impuissante à étendre son œil vigilant sur l'ensemble de la réunion si ce n'est pendant un seul instant, celui où, groupés sous un toit et côte à côte, autour d'une table dont la complaisance de notre collègue M. Jolly avait fait dès la veille les apprêts, nous préludions aux plaisirs de l'intelligence par l'acte fort peu spirituel en lui-même dans lequel la bienfaisante nature nous a fait une condition de notre existence et nous prépare au labeur de chaque jour.—Pendant cet acte important, Messieurs, je dois le dire ici fidèle historien, l'archéologie m'a paru bien près d'être oubliée, si ce n'est au moment où un excellent liquide Poitevin dont l'âge, très-ancien assurément, attesté par la chaude et épaisse couleur des fresques dont il avait tapissé son vaisseau et dont notre président n'a pas dédaigné d'assurer la conservation (je parle des fresques, prenez-y garde) en indiquant et exigeant l'emploi de moyens spéciaux, un toast à la Société française tout entière, au directeur à qui nous devons tous un sens nouveau, et plus particulièrement au congrès de Poitiers, nous a rappelés aux devoirs que nous avions à remplir envers

vous. Pour nous y préparer, il ne nous restait plus qu'à exciter convenablement notre sensibilité et notre goût sans l'émousser et la préparation anti-narcotique par excellence nous a donné son arôme à cet effet.

Que cette petite digression ne vous inquiète pas, Messieurs, aucune autre ne viendra couper mon récit. Nous savions que notre temps vous appartenait et, réservant la satisfaction d'un nouvel appétit pour notre retour, nous avons employé notre temps en conscience, vous allez en juger :

Réunis à cinq heures exactement, au nombre de 22, nous sommes montés, sous la présidence de M. l'abbé Cousseau, dans les véhicules qui devaient nous transporter en route, mais avec le regret de laisser ici celui que nous eussions tant aimé à voir diriger nos travaux. — A Chauvigny, le temps nécessaire pour changer les chevaux n'a pas été employé par nous à observer les beautés naturelles de la vallée de la Vienne ou à discuter sur la stabilité et les chances de durée du pont en fil de fer, œuvre malheureusement caractéristique de notre époque, et qui ne prépare à nos descendants de quelques siècles, au lieu du soin d'en relever les dates, que la peine de le reconstruire pour la 5e. ou 6e. fois. Mais, alléchés par une certaine odeur d'antiquité, et, qui plus est, d'antiquité menacée, un grand nombre d'entre nous sont allés s'abattre sur l'église basse, sans s'inquiéter s'ils ne détruisaient pas ainsi, par avance, un des plaisirs réservés pour la soirée, et s'ils ne préparaient point, gens indisciplinables, quelque retard à l'œuvre d'ensemble.

Un peu avant 10 heures, nous avons été reçus à St.-Savin par notre aimable collègue M. Jolly, qui, comme vous le savez, nous y avait précédés; puis, guidés par lui, et avant tout repos, nous nous sommes hâtés vers une reconnaissance extérieure. Le pont intéressant qui, assis sur ses larges piles

à avant-becs circulaires et à arrière-becs carrés, couvre depuis le XIIIe. siècle la Gartempe de l'ombre de ses arches à archivoltes légèrement ogivales ornées de cordons à boudin saillant, a fixé d'abord nos regards; la jolie terrasse plantée de tilleuls et la charmante vue des coteaux d'amont ne nous ont point trouvés insensibles à leurs beautés; enfin nous avons tourné autour de l'ancienne basilique, but principal de notre voyage; puis, placés à distance sur la place, nous avons terminé notre promenade par un coup-d'œil sur la haute flèche qui la précède et dont l'accès a, pour cette fois, été sévèrement interdit même à tels d'entre nous dont les cheveux gris ne modéraient pas suffisamment l'impatience.

A la reprise de nos travaux, prévenu par M. Jolly, M. le curé de St.-Savin a eu l'obligeance de se joindre à nous pour nous faire les honneurs de son église, ainsi que M. de Boismorand: M. de Boismorand auquel M. Jolly a cru devoir, avant tout, exprimer devant nous sa reconnaissance pour les soins personnels qu'il veut bien donner à l'inspection et, au besoin, à la direction des travaux pendant les intervalles de ses visites, que l'éloignement des lieux et ses autres occupations ne lui permettent pas toujours de rendre aussi fréquentes et aussi longues que le lui ferait désirer le vif intérêt qu'il attache à son œuvre. Pour payer à chacun le tribut de gratitude qu'il mérite, M. Jolly nous a aussi lu une note relative à la reconstruction faite, il y a quelques années, de la pointe de la flèche d'après les devis de M. Coutault, sous la direction de M. de Laage, maire de la ville. Ni ses 73 ans, ni l'involontaire effroi qui s'attache aux travaux de cette espèce n'ont pu l'empêcher de les visiter chaque jour et d'assister à la pose de la dernière pierre, ou seulement de la boule qui la surmonte; non plus que sa persévérance ne s'était arrêtée devant aucun de ces obstacles d'inertie ou de

mauvais vouloir si ordinairement rencontrés lorsqu'il s'agit de créer des ressources.

Avant de nous introduire dans le monument, notre cicérone nous a fait remarquer les systèmes différents qu'offrent à son œil exercé les divers étages de la tour et qui l'ont conduit à penser que son rez-de-chaussée pourrait bien remonter aux premiers siècles, où il aurait été un appendice du *Castrum Ceracense*. Il nous a encore fait remarquer la démolition récente de la bicoque autrefois accrochée aux murs de cette tour, à gauche, et exprimé l'espoir de pouvoir bientôt traiter de même celle de droite, et c'est la loi du talion appliquée avec une rigueur qui n'est que juste. —En entrant dans l'intérieur, notre œil se fût involontairement arrêté sur le magnifique spectacle, nouveau pour quelques-uns d'entre nous, des immenses fresques qui tapissent les voûtes du narthex, mais déjà la voix et la main du collègue qui dirigeait nos pas et qui nous réservait ce plaisir pour un temps plus opportun, attiraient notre attention sur la basilique alors ouverte devant nous, et sur l'anomalie de sa construction rapportée à deux axes qui se raccordent, par une seconde brisure, à celui du clocher qui nous couvrait encore; puis, sur les jambes de fer substituées par lui à deux des membres inférieurs affaissés de la coupole; enfin sur les intéressants et difficiles travaux de consolidation de la flèche.—Pour apprécier ces derniers, que nous n'avons pas besoin de rappeler ici après la description qui vous en a été faite, nous avons dû entreprendre un voyage aërien devant la fatigue duquel nul de nous n'a reculé et qui, au fait, nous a largement indemnisés de notre peine.

Les fresques de la crypte, tant par leur composition que par leur belle conservation et la merveilleuse exécution de leurs détails, que le rapprochement nous permettait d'apprécier, nous ont paru l'une des choses le plus remarquables sous le

rapport absolu, comme sous le rapport relatif, qui puissent être offertes à cette insatiable curiosité d'antiquaire à qui il faut toujours du nouveau. M. de Chasteigner y a remarqué, au milieu de la légende peinte de St.-Savin et St.-Cyprien, le caractère d'un grand Christ imberbe tenant le livre d'une main, bénissant de l'autre, vêtu d'une robe rouge et d'un manteau jaune. Nous y avons lu, sur une pierre, l'inscription tumulaire de Ste.-Savine vierge, et entendu la légende qui s'y rapporte.

Dans les apsides, nous avons remarqué surtout les traces bien distinctes des trois colorations dont les murs de l'édifice ont été singulièrement décorés : la première se compose, vers le bas, de sujets peints à fresques dont de beaux restes attestent la valeur non moins que l'adresse et la persévérance de la main habile qui a pu les mettre à nu ; ces fresques sont surmontées, dans la partie supérieure, d'une teinte jaunâtre à joints de petit appareil rouge ; c'était la décoration primitive. Celle qui l'a recouverte paraissait formée en certains points d'une teinte rouge uniforme dont le ton, plein de dureté à nos yeux, devait pourtant être motivé soit par quelque calcul d'effet, soit par une autre cause inconnue, car on la rencontre aussi, en seconde couche, sur plusieurs autres édifices du même temps; enfin la troisième décoration était cette couche de lait de chaux de notre temps dont l'uniformité fatigue l'œil sans dissimuler aucuns des défauts des surfaces.

Nous avons vu, avec un grand plaisir, dans la sacristie, les magnifiques panneaux en bois du XVIIe. siècle que l'on se propose de replacer dans la nouvelle décoration de l'édifice, et nous en avons admiré l'exécution large et le beau style de dessin en même temps que nous en avons regretté les mutilations; nous y avons aussi visité quatre anciens reliquaires en bois doré sous forme de bras et un bout de

chaîne en fer qu'une tradition populaire nomme chaîne de St.-Marin.

Quelques-uns de nous sont descendus avec intérêt dans la petite crypte pratiquée sous l'apsidiole centrale, et ont cherché à s'expliquer, en même temps que la présence des ossements qu'on y a trouvés et depuis peu réunis en autel, ses dispositions et son ancienne liaison probable avec la grande crypte.

Le chœur nous a montré ses autels primitifs couverts de curieuses inscriptions, et ses colonnes à fûts cylindriques couronnés de chapiteaux alternativement ornés de feuillages et d'animaux fantastiques.

La nef nous a offert, dans ses formes architecturales, deux systèmes de colonnes, les unes rondes avec chapiteaux compliqués, les autres à plan en trèfle avec chapiteaux plus simples. Ces derniers nous ont paru n'avoir jamais été autres qu'ils sont à présent. Les murs de la nef étaient, sur le fond blanc à petit appareil, décorés à 2$^{m}$. 50 de hauteur environ par une riche bande peinte à fresque en dessin courant brun et jaune sur fond d'azur, qui va être reproduite avec une grande fidélité, si nous en jugeons par les essais qui nous ont été montrés.

Mais ce qui, dans cette nef, a surtout fixé notre attention, un objet dont nos regards ne pouvaient se détacher, et qui à lui seul exigerait de longues journées d'étude, ce sont les magnifiques fresques de la voûte représentant, en plusieurs tableaux, des sujets bibliques et aussi quelques accessoires que nous n'avons pu expliquer. Nous noterons ici que Dieu le Père nous y a paru porter partout le nimbe crucifère et que les patriarches n'y sont jamais nimbés. Les fresques du narthex, à sujets apocalyptiques, et celles de la haute tribune qui lui est superposée, du même temps qu'elle et séparée de la nef par une arcade garnie d'un mur de masque destiné

sans doute à disparaître, nous auraient retenus bien long-temps et nous auraient fait oublier à tous que le temps ne nous en permettait pas la curieuse étude mais seulement la reconnaissance, si la voix doucement sévère de notre président, s'efforçant à regret de sacrifier au bien général sa propre satisfaction, ne nous eût incessamment rappelé que déjà l'heure de nous séparer de ces lieux attrayants était écoulée.

Il nous restait pourtant encore à écouter une intéressante communication de notre co-sociétaire, M. Jolly, qui désirait avoir notre avis sur l'emplacement à choisir pour le maître-autel projeté. Les uns, et M. Jolly et M. le curé Dubois étaient de ce nombre, pensaient que sa position normale était sous la voûte d'arête centrale qui recouvre la croisée des nefs, parce que, dans cette position, il serait visible à la fois de toutes les parties de l'église, en laissant au chœur, en arrière, une suffisante étendue; les autres ont craint que, dans cette position, il ne diminuât pour l'œil l'étendue de l'édifice, que le service n'en fût gêné par les cordes de la sonnerie, et ils ont pensé d'ailleurs qu'il serait plus conforme aux anciens usages de le repousser plus en arrière. Mais cette discussion n'a pu se prolonger, et nous avons unanimement conclu qu'on ne pouvait mieux faire que de s'en remettre entièrement au goût éclairé et au zèle de notre collègue auquel, en lui faisant nos adieux, nous avons dû adresser nos remerciements pour sa complaisance et son bon accueil, en même temps que nos bien sincères félicitations pour la hardiesse, le dévouement et la profonde connaissance des ressources de son art dont il a donné des preuves dans les opérations délicates et difficiles qu'il a eu à exécuter.

Le repos, pendant le retour à Chauvigny, a donné lieu à quelques-uns de nous de parler d'un cimetière d'époque carlovingienne depuis long-temps reconnu à peu de distance de cette ville, celui de St.-Pierre-des-Eglises, et tous nous

avons alors exprimé le désir de compléter, par une rapide excursion sur ce point, le programme qui nous avait été tracé. Nous avons en effet quitté les voitures et parcouru gaiement à pied, à peu de distance de la rivière, les deux kilomètres qui nous séparaient du point que nous voulions atteindre. Cet agréable exercice, en donnant à quelques-uns les quelques instants de recueillement qui étaient pour eux un devoir d'état, avant la fin d'une journée jusqu'ici presqu'exclusivement consacrée à leurs collègues, offrait d'ailleurs à ces derniers plus d'un motif de jouissance dans la bonté et la douce température du ciel, l'aspect séduisant de la vallée et enfin, puisqu'il faut le dire, dans la rencontre fortuite, le long du chemin, de quelques tessons de tuiles épaisses à rebords, restes et témoins irrécusables de l'existence sur ce point d'un établissement gallo-romain sur la voie de Poitiers à Bourges qui y a été retrouvée : ce qu'attestent surabondamment un poids romain marqué du nombre XII que possède M. Fillon et la construction évidemment en débris aussi romains de l'apside de l'église.

En mettant le pied sur la terre qui, depuis X siècles et plus peut-être, n'a pas cessé d'être chargée du soin de dévorer les dépouilles de ceux qui l'ont foulée, nous n'avons pas tardé à remarquer, dans quelques cercueils de pierre épars sur la surface, des traces de ce que nous venions y chercher. Une excavation peu considérable, encore béante, nous a d'ailleurs offert tout aussitôt un échantillon bien choisi des sépultures de nos ancêtres : plusieurs cercueils, en partie recouverts de 0$^{m}$. 25 à 0$^{m}$. 30 de terre, y étaient placés côte à côte et en rayonnant suivant l'exigeance de leur forme. Ces cercueils, en pierre oolitique du pays, ont moyennement 1$^{m}$. 75 de longueur intérieure, 0$^{m}$. 50 de largeur à un bout, 0$^{m}$. 25 à l'autre, et 0$^{m}$. 25 de profondeur ; leurs parois ont 0$^{m}$. 06 à 0$^{m}$. 07 d'épaisseur ;

ils sont fermés par des couvercles plats en même pierre et de même forme, sur 0m. 10 d'épaisseur, décorés en général d'une petite croix assez irrégulièrement gravée en creux ou en léger relief et reposant sur un pied carré avec un ou deux étranglements.

Un fragment de vase en poterie ordinaire, une petite pièce très-fruste et une assez jolie fibule en bronze, trouvés à fleur de sol, nous ont donné l'idée de ce que des fouilles pratiquées dans ce lieu pourraient y faire découvrir, et nous n'avons pas voulu abandonner la partie sans tenter la fortune. Une pioche, une pelle, des leviers, sont bientôt trouvés. Un coffre est d'abord enlevé, un autre est découvert, puis dépouillé de son couvercle. C'est alors que notre curiosité vivement excitée commence à prendre les formes de l'anxiété : penchés vers la terre, en groupe serré et qui laisse à peine l'espace nécessaire au mouvement des outils que nous manions tour-à-tour, chacun suit de l'œil avec intérêt et interroge avec attention chaque pelletée de terre à mesure qu'elle est rejetée au dehors. Bientôt, deux tibias groupés avec leurs péronés, quelques os du métatarse sont enlevés; des fragments de crâne, trouvés avec eux, les suivent, et sont suivis d'autres os de jambes; plus haut deux fémurs et les os d'un bassin surgissent... Nous arrivons aux parties supérieures, c'est là que quelque découverte peut être faite... Attention minutieuse à ne rien briser!... Ce n'est plus avec le fer, c'est avec les mains que la terre est fouillée... Découverte en effet! découverte inattendue! trois têtes posées jointivement et si serrées entr'elles qu'on peut à peine y trouver la place des téguments extérieurs occupent la largeur totale de la bière. L'une d'elles au moins était encore attachée à une colonne vertébrale; mais les autres!... où sont, ou peuvent être les corps auxquels elles ont appartenu et qui n'ont positivement pu trouver

place dans ce tombeau ?... Vaste sujet de conjectures, au développement desquelles quelques-uns de nous se seraient volontiers voués en restant pour ouvrir d'autres tombeaux, si la raison ne leur eût persuadé d'abandonner le simple espoir d'un gain incertain contre la perte certaine d'une ou plusieurs de nos séances intéressantes.

Le temps ainsi employé s'était écoulé rapide, et le soleil s'approchait de l'horizon ; déjà plusieurs s'étaient successivement écoulés suivant que leurs habitudes ou leur âge leur conseillaient de gagner Chauvigny d'un pas moins ou plus pressé, pendant que les autres, plus confiants en leurs forces, poussaient à bout l'entreprise, sûrs de regagner, par la vélocité de leur course, les instants employés à leurs derniers efforts. Pour ceux-ci deux mille mètres ne sont pas une distance appréciable ni quarante mètres de hauteur un obstacle, et leur groupe successivement grossi est bientôt réuni aux autres sur le plateau élevé que couronnent les trois châteaux ruinés de Chauvigny et l'église St.-Pierre qui repose paisiblement entr'eux.

Notre course, Messieurs, n'est pas une étude, c'est une reconnaissance, je l'ai dit : un simple coup-d'œil a suffi pour graver dans notre souvenir l'heureux effet de l'ancien château baronnal des évêques, et particulièrement le pittoresque du haut pan de muraille qui se dresse sur le bord de la pente sans que ni les violents efforts des puissantes machines de guerre qui ont détruit ce qui l'entourait, ni l'impétuosité des vents, ni l'action d'autant plus énergique qu'elle est plus lente des intempéries qui l'attaquent à nu depuis 2 ou 3 siècles peut-être, ayent pu lui faire prendre un centimètre de gauche ou de faux aplomb.

Un second coup-d'œil nous a mis au fait de l'état actuel du château central qui maintenant sert de prison.

Un troisième nous a permis d'apprécier l'ancien donjon,

dont la fondation au XIIe. siècle est attestée par ses revêtements en appareil moyen et les contreforts peu saillants de ses parties inférieures, tandis que sa reconstruction à une époque postérieure nous est irrécusablement attestée par les parements en moellon et les saillies en tourelles de ses parties supérieures.

L'église St.-Pierre appelle surtout notre attention et nous avons hâte d'être tout à elle, car, en passant derrière son apside pour aller au donjon, nous avons vu les trois lobes de son chevet ornés à leur soubassement d'arcades feintes reposant sur des colonnettes, la riche ornementation de leurs fenêtres, les sujets variés et l'exécution pure des modillons de leurs corniches, les deux bas-reliefs incrustés dans les parapets qui les surmontent et dont l'un représente St.-Pierre, tandis que l'autre offre la singulière image de trois animaux bizarres. La richesse de la corniche du transept sud et plus particulièrement de la tourelle par laquelle il se lie à la tour ne nous a point échappé. — Nos esprits, prévenus peut-être par les souvenirs guerriers qu'ont évoqués en nous les trois châteaux, le long des hautes murailles desquels nous venions de ramper, sont prêts à voir, dans la disposition de chevet, une intention de fortification, tant les apsides et apsidioles nous sembleraient disposées pour la défense, si, au lieu des ignobles tuiles creuses qui les coiffent si disgracieusement, elles avaient encore les terrasses d'autrefois qu'accusent des gargouilles saillantes en dehors des corniches et les hauts parapets terminés en chaperon tranchant qui reposent sur elles.

Mais, si cet extérieur à formes insolites nous a, à bon droit, étonnés autant qu'intéressés, que dire de l'intérieur? Quelles termes employerons-nous pour vous peindre notre ravissement... notre ravissement, Messieurs, à l'aspect des riches et curieux chapiteaux des colonnes de la grande apside.

La contemplation de leurs dessins variés, l'étude de leurs sujets et des inscriptions qui partout les expliquent eussent demandé de longues heures, et nous avons dû les quitter avant que le temps et l'habitude, en refroidissant notre premier enthousiasme, nous ayent à peine permis de remarquer l'imperfection du débadigeonnage qu'a essayé sur eux un ecclésiastique qui les a appréciés comme nous, et presqu'avant d'avoir pu y reconnaître, entr'autres, les représentations suivantes : Un homme à une seule tête sur deux corps entiers tenant en main deux oiseaux ; la tentation du Christ; le pèse-

ment des âmes; l'archange St.-Michel; la naissance du Sauveur; des vautours dévorant des enfants; l'inscription curieuse *Goffredus me fecit*, etc., etc.

Enfin, et pour que rien ne manquât à l'intérêt et à l'uti-

lité de notre visite, nous avons cru trouver à St.-Pierre une disposition dont nous n'avons présent à l'esprit aucun autre exemple du temps, et qui justifierait (si l'ancienneté pouvait justifier une mauvaise chose) la vicieuse disposition employée si souvent de nos jours pour élargir le chœur des églises en faisant disparaître la partie inférieure des demi-colonnes qui gênent la circulation autour des autels successivement allongés pour augmenter apparemment la pompe du culte. Ici, ces recoupements de colonnes nous paraissent primitifs, car nous répugnons à penser que les dessins qui ornent les culs-de-lampe aient pu postérieurement prendre les caractères et la variété de ceux-ci.

Cependant, Messieurs, le soleil était déjà sous l'horizon, et une longue route nous restait encore à faire pour arriver au gîte où nous devions retrouver, dans une alimentation retardée outre habitude non moins que dans le sommeil, les forces nécessaires pour assister à votre séance du lendemain. Les vastes flancs et les parois extérieures et supérieures de nos véhicules ont de nouveau reçu votre commission emmenant avec elle, comme une autre toison d'or, M. le curé de St.-Savin, désireux d'assister à nos séances. L'obscurité de la nuit, et cette espèce de fatigue ou plutôt de recueillement qui succède ordinairement à une longue tension d'esprit ne jetaient parmi nous aucune froideur, et les beaux effets d'un orage lointain égayaient encore, vers onze heures, nos derniers entretiens. Nous regrettons de nous quitter après une journée si bien remplie et que nul incident désagréable n'était venu troubler, pas même la pluie de l'orage qui n'a éclaté qu'après notre retour; journée qui laissera dans nos cœurs à tous de longs souvenirs du bonheur que peut engendrer la confraternité d'art qui nous réunit.

---

*Séance du 3 juin 1843. — 8 heures du matin.*

Présidence de M. DESMOULINS, membre du conseil.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Desmoulins, membre du conseil.

M. de Caumont dépose sur le bureau, de la part de l'auteur, un extrait du Moniteur universel du 28 mai dernier, contenant une lettre de M. Le Prévost, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'ordre du jour appelle la continuation de l'enquête sur les monuments appartenant au XIII^e. siècle.

M. de Caumont demande quel est le système d'ornementation le plus généralement adopté en Poitou au XIII^e. siècle, alors que le style roman a cessé totalement d'être employé; en un mot, quelle est *la flore murale du Poitou*? Quels sont les feuillages qui figurent le plus habituellement comme détails d'ornementation ?

M. de La Sicotière fait remarquer qu'en général les feuillages employés au XIII^e. siècle rappellent les plantes du Nord plutôt que celles du Midi.

M. de Chergé signale la feuille de chêne et le nénuphar parmi les végétations reproduites le plus habituellement au XIII^e. siècle dans les sculptures des édifices religieux.

A Charroux, dit M. de Chergé, l'arcade ogivale de la grande porte est ornée de feuillages de rosier et de roses admirablement fouillés. Dans une autre partie la feuille de pampre, qui présente de grands développements, est fouillée à une grande profondeur.

M. de Chasteigner rappelle à la Société les feuillages des chapiteaux de l'église Ste.-Radégonde. Ces feuillages sont remarquables ; dans le nombre il est aisé de distinguer la feuille

de fraisier. M. Thiollet, parmi les détails d'ornementation qui appartiennent à cette église, a remarqué à gauche en entrant, en face de l'autel, une couronne travaillée à jour qui lui a paru particulière.

Après quelques autres détails sur l'état de l'architecture en Poitou au XIII^e. siècle, M. de Caumont insiste sur la supériorité des architectes du Nord dans l'art de construire les tours au XIII^e. siècle : dans nos églises rurales du Calvados, dit-il, nous avons un nombre considérable de tours d'une élégance admirable que j'ai décrites dans ma Statistique monumentale de ce département : celle que voici offre un des types les plus élégants, et jamais je ne l'ai trouvé au-delà de la Loire où jusqu'au XV^e. siècle les tours sont toutes beaucoup moins élégantes et le plus souvent très-écrasées.

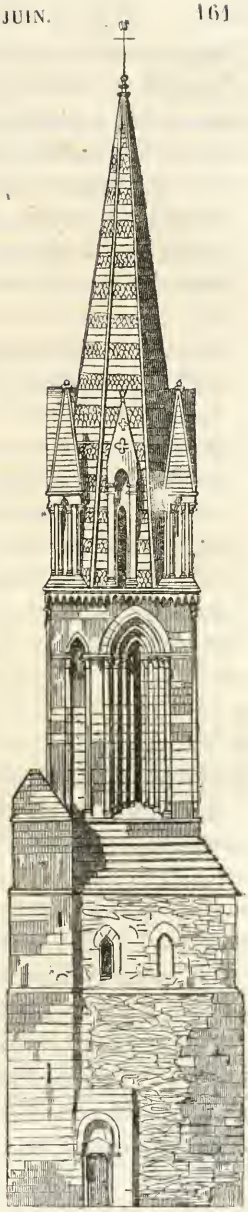

Après avoir décrit l'ordonnance des plus belles tours ogivales du XIII^e. siècle dans le Calvados, M. de Caumont ajoute :

« A notre pays la palme, Messieurs, pour les tours élevées, « pour ces élégantes aiguilles qui « s'en vont partout fendant la nue « et portant jusques dans les nuages « le signe de la rédemption hu-

maine : honneur à nos architectes pour la religieuse, la « poétique inspiration qui les anima lorsqu'ils élevèrent ces admirables pyramides aériennes qui semblent ne pouvoir « résister au moindre vent, tant elles sont frêles, et qui « pourtant affrontent depuis des siècles les plus effroyables « tempêtes : c'est bien pour concevoir et terminer de pareils « ouvrages qu'il fallait la foi de nos pères : nos architectes « modernes sont pris de vertige quand ils les contemplent « même d'en-bas. »

On passe à la question suivante : « *Quels sont au XIV^e^. « siècle les caractères principaux des édifices religieux en « Poitou?* »

M. de Chergé : « Une grande rectitude de lignes, une « grande pureté de dessin, tels sont les caractères prin- « cipaux que j'ai remarqués en Poitou dans les églises du « XIV^e^. siècle. Seulement le style ogival est moins élancé « qu'il ne l'était à la même époque dans les provinces du « Nord de la France. »

M. de Caumont : *A quelle époque commence l'amaigrissement des colonnes, ce qui est un des caractères particuliers au style du XV^e^. siècle.* — R. Ces formes ne se vulgarisent en Poitou qu'à la fin du XV^e^. siècle, tandis que dans le Nord elles sont déjà adoptées vers la fin du XIV^e^.

M. de Caumont : *A quelle époque la renaissance avec le cintre, les rinceaux et les arabesques pénètre-t-elle dans le Poitou?*

M. de Chergé cite l'église d'Oiron dont le fondateur, Artus Gouffier, est mort en 1521 pendant les guerres d'Italie.

M. de La Fontenelle indique le château du Puy-du-Fou qui remonte à la même époque.

L'église de Ligugé est citée par M. de Chergé, elle a été bâtie par Pierre de Maillezais, ami de Rabelais, vers 1530 ou 1540. Au portail se retrouvent les formes prismatiques qu'on remarque à Ste.-Radégonde.

*Monuments accessoires.* M. de Caumont passe aux questions relatives aux monuments accessoires, dont la destination est attachée au service des églises, et commence par demander l'énumération des baptistères anciens découverts en Poitou. « Il y en a, dit M. de Caumont, qui ont la forme d'une cuve, « d'autres sont pédiculés (V. mon Cours). Du XI^e. au XVI^e. « siècle la capacité des fonts baptismaux n'a pas changé, « car on baptisait par immersion ; on ne plongeait toutefois « l'enfant dans l'eau que par la partie inférieure. Cette asser- « tion est justifiée par diverses sculptures qui figurent la « cérémonie du baptême et par un grand nombre d'obser- « vations que j'ai faites dans le Nord de la France. »

M. Segrétain répond que les fonts baptismaux anciens sont fort rares en Poitou ; qu'en général ceux qu'il a observés sont de forme octogone ou arrondis, mais tout unis. Quelques uns ont des cannelures rondes. En général, ils sont en granit et ne sont ornés d'aucune sculpture.

M. l'abbé Auber a vu, dans l'église de St.-Jean-de-Sauve, une cuve en granit non sculptée, mais il hésite à penser que ce soit un baptistère, il ne peut assigner à cet objet aucune destination.

M. de Chergé cite le baptistère sculpté sur la façade de l'église N.-D. dans lequel l'artiste a représenté Jésus-Christ recevant le baptême.

M. Lecointre signale un baptistère curieux à Vouneuil-sur-Vienne.

M. de Caumont énumère les diverses formes de baptistères qu'il a observées dans le Nord. — Les uns, dit-il, sont sans support, les autres ont un pédicule central, d'autres enfin, indépendamment du pédicule central, reposent sur des colonnes auxiliaires. Quelquefois aussi l'ornementation de ces monuments est très-soignée ; il y en a dont les colonnes auxiliaires ont la forme de personnages (Corseult, Dinan). Mais

en général les baptistères supportés par des colonnes affectent à leur partie inférieure la forme hémisphérique.

Au XIV^e. siècle, les colonnes auxiliaires disparaissent. La forme octogone est généralement adoptée comme par le passé. (V. le Cours d'antiquités, VI^e. volume.)

M. Fillon cite un bassin rond qu'il a vu près de Fontenay. Ce bassin servait autrefois de baptistère, aujourd'hui il sert d'auge. Cette espèce de cuve ronde présente à une de ses extrémités une forme particulière : quatre lobes arrondis se dessinent à sa partie supérieure.

A Chauvigny, M. Segrétain a vu un baptistère semblable, à cette différence près qu'au lieu de quatre lobes il en avait six. Il suppose que le premier de ces deux baptistères doit remonter au XIII^e. siècle, le second est plus moderne.

*Autels.*—M. de Caumont propose de passer à la description des autels anciens que possèdent les églises du Poitou. Deux autels cubiques qui paraissent anciens ont été observés par lui à Notre-Dame de Poitiers. A St.-Savin il y en a qui sont d'un haut intérêt. Il les a mentionnés dans son Cours et figurés.

M. Desmoulins a remarqué près de Chauvigny, sur le bord de la route, une pierre de très-grande dimension, 6 pieds à peu près. Sa forme est allongée, pas tout-à-fait carrée, elle porte à sa partie supérieure une entaille très-peu profonde. N'aurait-elle point servi de table d'autel ?

M. de La Fontenelle rappelle ce qu'il a dit à la Société en 1840 de l'existence, dans l'église de Faye-l'Abbesse, d'un fragment de marbre qui, suivant la tradition, aurait servi à St.-Hilaire d'autel portatif. M. de Caumont lit dans son Cours (VI^e. volume) un article spécial sur ces autels, où il mentionne celui qu'a signalé M. de La Fontenelle.

On entend le mémoire suivant adressé par M. l'abbé Cirot, de Bordeaux.

## NOTE SUR LES AUTELS ;

PAR M. L'ABBÉ CIROT.

Plus on avance dans la science archéologique, et plus on découvre les applications multipliées de la loi du symbolisme religieux. Le travail de MM. les abbés Martin et Cahier sur les vitraux de la cathédrale de Bourges, est une magnifique thèse à l'appui de cette loi ; M. Branche en a aussi heureusement montré l'action dans son intéressant mémoire sur les danses des morts. Qu'il me soit permis à la suite de ces messieurs, et d'autres honorables membres de la société, de la considérer dans l'une des parties les plus augustes de nos monuments religieux, je veux dire les autels.

L'histoire tout entière des autels, les variations de leurs formes, de leur matière et de leurs ornements peut se réduire à quatre idées qu'ils ont tour-à-tour ou tout à la fois représentées, la divinité, la miséricorde, la vie et la mort ; ou à quatre noms qui expriment les mêmes choses et qui leur ont été également donnés, sacrificatoire, refuge, table et tombeau.

La première chose qui frappe en étudiant la construction des autels, c'est l'emploi presque constant et universel de la pierre, et de la pierre brute, ou au moins sans ornement, alors même que l'architecture se parait avec luxe dans ses autres détails. La première loi que l'antiquité nous offre à ce sujet est celle donnée de Dieu par la bouche de Moyse : *Si vous me faites un autel de pierre, vous ne ne le construirez point de pierres taillées, car il sera souillé si vous y employez le ciseau* (Exod. XX, 25). Les pierres celtiques ou druidiques toujours brutes et non taillées sont, comme l'a fort bien remarqué M. de Crazannes, une imitation de cette loi ; ces paroles des livres saints expliquent leur ru-

desse et leur simplicité (1). Les Grecs, dans leur culte, avaient si généralement adopté ce même usage que Pausanias dit sans exception *que l'autel est de pierre* (2). Depuis l'établissement du christianisme, à l'exception d'époques transitoires dont nous parlerons bientôt et où les persécutions et la commodité du transport forcèrent à adopter des autels de bois, on les a construits en pierre et le concile d'Epone, en 517, défendit d'accorder la consécration aux autres. Cette loi persévère, tous nos autels ont une pierre sacrée, et cette loi est telle que plusieurs organes de la tradition ont pu dire que l'autel par sa nature est de pierre (3).

Or, la pierre a toujours été regardée comme un symbole de la divinité. Les payens avaient leur *lapidem Jovem*, leur *petra mensalis*. Le nom que lui donnaient les Hébreux révélait cette signification. *Aben*, qui dans leur langue signifie pierre, se compose de *ab* qui veut dire *père* et de *ben* qui veut dire *fils*. Etymologie remarquable qui, dans la loi des figures, nous fait voir dans la pierre des autels tout à la fois le Dieu qui accepte le sacrifice et le Dieu qui l'offre et qui s'immole. Enfin les livres saints présentent de toutes parts la pierre comme symbole de Jésus-Christ.

L'autel lui-même est donc un symbole de la divinité ; notre liturgie consacre cette signification en ordonnant au prêtre de baiser, d'encenser l'autel.

La même pensée se reproduit dans le mot de sacrifice. Elle est exprimée par le nom qu'on a donné à l'autel dans toutes les langues. Chez les Hébreux *Mizebats* tiré du mot *Jabah sacrifice*, signifie *sacrificatoire*. Chez les Latins, *ara*, diversement expliqué, indique, selon Isid. orig. libr. 15. ch. 4,

(1) Bulletin monumental de la Société française, t. 1. p. 39.

(2) βωμος λιθου λευκου.

(3) S. Jean chrys. Το θυσιαστηριον. λιθος εστι την θυσιαν.

le lieu où sont brûlées les victimes (1). Le βωμος des Grecs que beaucoup ont rendu par l'idée d'élévation est traduit par Julius Pollux, pour le lieu où l'on sacrifie (2). La tradition payenne n'est ici qu'un écho de la tradition catholique dont les organes appellent l'autel *sacrificatoire* (3). Par là la divinité nous est encore montrée ordonnant, agréant et consommant le sacrifice.

Ainsi nous sommes ramenés par les témoignages écrits et par les monuments à dire que la loi primitive de la construction des autels a été l'emploi de la pierre simple, loi fondée sur ce principe que la pierre symbolise l'idée de la divinité.

La seconde pensée symbolique que réalise l'histoire architectonique des autels est celle de miséricorde et de refuge ; c'est une suite nécessaire de la première : la divinité est miséricordieuse et secourable.

Le premier ornement qu'on ait ajouté à la simplicité primitive des autels, c'est la colonne. Elle ornait les angles de l'autel des Juifs ; les Grecs et les Romains l'employaient; le christianisme l'a multipliée et l'a reproduite dans tous les siècles. D'abord la pierre d'autel reposa sur une seule colonille que l'on appelait καλαμος ; telles sont celles qu'on voit dans les cryptes de S^te^.-Cécile de Rome; puis sur quatre, sur huit (4) comme celles des cryptes sabloneuses de Saint-Sébastien. On trouve les colonilles souvent, pour ne pas dire toujours, mêlées aux autels de l'époque romane et ogivale, ainsi dans

(1) Ara quod ibi victimæ incansæ ardeant.

(2) ςφων δε θυομεν.

(3) θυθιαςηριον

(4) Promenade en Périgord. — Je n'ai pas d'exemple à citer dans l'époque ogivale. Les monuments que j'ai visités offrent des autels conservés de l'époque romane.

l'autel du XIII^e. siècle figuré par M. de Caumont dans le résumé des séances de la Société de 1842, et dans le 6^e. volume de son Cours d'antiquités nationales ; dans une autre trouvé par la Société française pour 1841 dans une chapelle bysantine de Vienne ; dans plusieurs enfin de l'église romane de Biron, décrite par M. Calvet.

Or, on a toujours attaché à ces colonilles une idée de refuge et de miséricorde. Pour ne pas multiplier les citations, qui ne la voit exprimée dans ce vers de Virgile :

Talibus orabat dictis arasque tenebat.

*Ara*, dit un auteur ab *Ansa* quam tenent precantes ; car l'antiquité, selon la description donnée par Piarius Valerianus dans ses hiéroglyphes, représentait la miséricorde par un homme embrassant l'angle ou la colonne d'un autel.

L'histoire ecclésiastique confirme cette signification symbolique. « Ceux qui se réfugiaient dans les temples, dit le savant Martenne, embrassaient les colonnes sacrées. » Au VI^e. siècle, le pape Vigile poursuivi par les soldats de Justinien se réfugia dans l'église de St.-Pierre où il tenait embrassées les colonnes de l'autel de S^te.-Euphémie, et le peuple força le préteur et les soldats à se retirer.

Il est donc encore reconnu que les autels symbolisent l'idée de miséricorde et de refuge. En avançant dans leur histoire architectonique, nous allons les revoir sous un nouveau titre, celui de *mensa*, table. Le Christianisme seul le leur a donné. Jésus-Christ ayant établi le sacrifice à la suite de la Pâque, par conséquent à table, c'était rappeler cette origine que donner à l'autel le nom de *mensa*. D'ailleurs tous les fidèles devant participer par la communion à la victime, il était naturel d'appeler ainsi l'autel où elle était immolée ; c'était la table universelle où tous avaient droit de s'asseoir et de se nourrir de la chair et du sang d'un Dieu.

D'après ce principe, les premiers autels furent de bois, semblables à celui sur lequel une pieuse tradition assure que St.-Pierre a offert le sacrifice, et dont Aringhi fait mention. (T. 2. libr. 4, c. 43.) Ils furent en usage aussi pour les martyrs dans les prisons où ils n'auraient pu d'ailleurs avoir d'autels en pierre. Plus tard les moines de Saint-Denis en eurent dans le camp de Charlemagne au milieu des mouvements de la guerre de Saxe. Enfin des lettres datées de 1289 et tirées des archives de l'abbaye de Marmoutier, renferment la concession d'un autel de bois pour l'une de ses dépendances.

Nous regardons l'idée symbolique d'Agapes chrétiennes, comme l'origine de cette dérogation momentanée et partielle à l'usage de la pierre dans la construction des autels et, à la suite, de la magnificence déployée pour la *mensa altaris* sous Constantin et dans les règnes suivants, magnificence si éloignée de la simplicité observée jusqu'alors. On peut s'en convaincre en lisant Anastase-le-Bibliothécaire, qui nous a laissé la description de ces riches tables d'or, d'argent, de pierreries, etc., élevées par les Papes. Constantin lui-même donna l'impulsion à ce mouvement en faisant faire sept tables d'autel en argent pour l'église de Saint-Jean de Latran et d'autres encore pour S^te^.-Marie-Majeure, St.-Pierre et St.-Marcellin, martyrs, et S^te^.-Croix de Jérusalem. On en voyait plusieurs de cette sorte à Constantinople et entr'autres celle de S^te^.-Sophie, composée *auro, argento, chrystallo, cæterisque metallis pretiosioribus* (1).

On peut donc conclure que pour embrasser toute l'histoire de l'art, considéré dans les autels, il faut y donner une large part à cette riche et divine invention du repas Eucharistique.

(1) Paul Le Silentiaire.

Enfin il n'est pas moins curieux d'étudier le rapprochement qui a toujours existé entre les autels et les tombeaux. Souvent ils se trouvent réunis ; souvent ils ne forment qu'un seul et même monument. Les Grecs, raconte Pausanias, construisaient leurs autels avec la cendre des morts ; dans les cimetières romains les urnes cinéraires en outre du coffre de pierre qui les protège, sont encore surmontées d'une pierre sépulcrale ayant la forme d'un cippe ou d'un autel. Il est vrai que ces cippes, en forme d'autel, ne sont qu'un monument indicateur de la sépulture ; ils ne sont pas le tombeau, mais ils sont liés au tombeau par des crampons, et cette circonstance aussi bien que l'inscription *Diis manibus* qu'on y remarque, ne nous présentent-ils pas le souvenir du sacrifice pour les morts ? Les pierres celtiques ne sont-elles pas tout à la fois des tombeaux et des autels ? Ne les trouve-t-on pas habituellement accompagnées des marques de la sépulture aussi bien que des instruments du sacrifice ? et ce rapprochement ne donne-t-il pas la solution de la question agitée entre les savants sur la destination de ces monuments druidiques.

Si nous avançons dans les siècles, le christianisme nous montre ses cryptes, ses catacombes, là l'autel et le tombeau se retrouvent l'un près de l'autre. Les fidèles veulent que le sang du sacrifice arrose leurs cendres, que la victime offerte avec leurs prières sur les tombeaux des martyrs, appelle des grâces plus abondantes. Alors les *confessions* sont construites et sur ces *confessions* où reposent les restes sacrés des martyrs, s'élèvent à une prodigieuse hauteur des autels de la Trinité. Plus tard au milieu des cimetières se multiplient les chapelles funéraires, les lanternes des morts, les charniers, véritables tombeaux-autels où la pierre du sacrifice vient toujours prendre pour base la pierre sépulcrale.

Quelle origine assignerons-nous au rapprochement que

nous venons de constater ? En rappelant tout ce que nous avons dit, il est facile de la découvrir. C'est la mort d'un Dieu mystérieusement renouvelée, rapprochée de la mort de l'humanité pour la rendre à la vie. Grande et consolante pensée de foi que le poëte Prudence exprime ainsi :

Altar quietem debitam
Præstat beatis ossibus
Subjecta nam sacrario
Imamque ad aram condita
Cœlestis auram muneris
Perfusa subtus hauriunt.

Nous pouvons donc conclure 1°. que les autels, si vénérables à la piété, sont encore un des objets les plus dignes des recherches des archéologues et qu'un historique plus complet que ce coup-d'œil abrégé serait une œuvre importante pour l'art; 2°. qu'on ne saurait trop veiller à la conservation et à la reproduction ichonographique des autels antiques qui nous restent encore.

M. de Chergé réclame de la Société un bon conseil, souvent on le consulte, alors qu'il s'agit d'édifier un autel dans une église du XII^e^. siècle, afin d'avoir le dessin d'un modèle dont le style soit en harmonie avec celui de l'édifice principal. Or, l'autel du XII^e^. siècle avec ses formes rectangulaires, plates et sans ornements, est assez pauvre d'élégance. Au XII^e^. siècle, on masquait l'extrême simplicité de l'autel par de riches draperies qui suffisaient aux besoins de l'ornementation. Mais aujourd'hui qu'il n'en est plus ainsi, comment couvrir la nudité du dessin.

M. de Caumont répond à M. de Chergé en lui montrant un dessin de l'autel de l'église St.-Germer, du XII^e^. siècle. Cet autel orné d'arcatures est très-aisé à copier et devra suffire aux exigeances de la clientelle de M. de Chergé. A St^e^.-

Marguerite-sur-mer (Seine-Inférieure), ajoute M. de Caumont, il se trouve un autel semblable.

M. de Chergé remercie M. de Caumont et s'empresse de copier le dessin qu'il a eu l'obligeance de lui communiquer et qui se trouve du reste sur la pl. LXXXIII de son Cours d'antiquités.

L'autel d'Avenas, près Macon, est encore cité par M. de Caumont ; le centre offre l'image du Christ, les douze Apôtres sont figurés en bas-relief sur deux lignes, à côté de leur divin maître. Cet autel plus compliqué que les précédents est pourtant un excellent type à reproduire.

M. l'abbé Cousseau cite des autels fort anciens aussi qu'il a observés dans la crypte de St.-Nicolas de Poitiers et dans celle de St.-Maixent. Leurs tables sont supportées par quatre petites colonnes.

M. l'abbé Cousseau, sur une question faite à ce sujet, signale en outre dans les cartons de dom Fonteneau, le catalogue des richesses possédées par l'église de Poitiers au XVI^e^. siècle, alors qu'elles étaient menacées par le vandalisme des guerres de religion. M. de Caumont engage instamment la Société des antiquaires de l'Ouest à publier ce catalogue dans son prochain volume, et insiste sur le vif intérêt qui s'attache à ces documents rares et précieux.

M. de Lambron parle aussi d'un catalogue fait en 1562 qui énumère toutes les richesses possédées par la fameuse abbaye de St.-Martin de Tours. Ce catalogue est à Paris aux archives de la bibliothèque royale. — M. de Caumont prie M. de Lambron d'engager la Société archéologique de Tours à publier ce catalogue dans ses mémoires.

Avant d'en finir avec cette partie de l'enquête, M. de Caumont parle de la richesse de plusieurs devants d'autel en cuivre ouvragé et orné d'émaux, qui, les jours de fête, cachaient la nudité des autels. M. l'abbé Cousseau cite à cette

occasion le magnifique devant d'autel de l'église de St.-Marc, à Venise. Ce meuble précieux, en or massif, est plus riche encore par ses accessoires que par sa matière principale. Des pierres précieuses de toute espèce le décorent, plusieurs sont absentes. Pendant les guerres d'Italie, les Français vainqueurs en ont dérobé quelques-unes. — Ce devant d'autel ne paraissait qu'aux jours de grandes fêtes, habituellement il était enfermé dans un étui de vermeil.

M. de Caumont appelle l'attention de la Société sur les inscriptions dédicatoires fort curieuses qu'il a observées dans les églises de Poitiers et en particulier à Montierneuf. Il lit un passage de son Cours dans lequel ces inscriptions sont mentionnées.

On passe à la question suivante : quelle est l'époque à laquelle on a commencé à mettre dans les églises les crédences destinées aux ablutions. Les plus anciennes ne remontent guères qu'à la fin du XII^e^. siècle. En a-t-on vu en Poitou qui appartiennent à cette époque ?

M. Cousseau dit qu'à St.-Savin les crédences ont été évidemment posées postérieurement à la fondation de l'église, que par suite on ne peut savoir quelle est l'époque à laquelle on doit faire remonter leur existence.

M. de Chergé signale l'église de Fontaine-le-Comte, là les crédences sont contemporaines de l'édifice.

Dans quels vases, dit M. de Caumont, conservait-on en Poitou les hosties aux XII^e^. et XIII^e^. siècles ?

A cette époque, répond M. Cousseau, les hosties étaient mises dans un instrument suspendu au-dessus de l'autel. Primitivement les pains n'étaient consacrés et ne pouvaient servir que pour une seule communion sauf la réserve des malades. Mais plus tard, lorsque la communion des fidèles devint moins fréquente, on se servit d'hosties présanctifiées qu'on déposa au-dessus de l'autel dans un tabernacle.

M. de Caumont montre le dessin d'un tabernacle en pierre attenant aux murs et dans lequel étaient déposés les instruments du culte : il n'en a point vu de cette forme qui remontent plus haut que le XV^e. siècle.

Il demande quels sont les calices anciens que possèdent les églises du Poitou ?

M. Cousseau : — Il y a en Poitou fort peu de calices très-anciens. A Faye-l'Abbesse, il y en a un qu'on suppose avoir été donné par une abbesse de St.-Jean de Bonneval, vers 1550. Le pied de ce calice est découpé. Il est de forme polygonale avec des lobes arrondis.

Dans la paroisse de Nueil-sur-les-Aubiers, il y en à deux fort antiques et fort remarquables. Le curé, engagé par sa fabrique à se défaire de ces masses incommodes pour les remplacer par de beaux calices bien luisants, était venu à Poitiers pour les vendre, mais grâce à l'intervention éclairée de M. l'abbé Cousseau, ils ont été conservés. M. Cousseau signale également un calice du XIV^e. siècle que possède M. de Larnay. M. Fillon cité les deux calices d'ivoire du XVI^e. siècle qui font partie de la collection de M. de Boismorand ; M. de Chergé, un calice orné d'émaux appartenant à M^me^. de La Sayette ; enfin M. Pressac présente un volume des annales d'Aquitaine dans lequel est représenté un calice du temps du miracle arrivé à Presac.

M. de La Fontenelle dit avoir vu dans la commune de Benets, en Vendée, un calice et un ostensoir curieux par la forme et par le métal. Ce métal est composé d'or, d'argent et de cuivre. On prétendait que le calice avait servi à St. Benoît. Malheureusement, malgré les recommandations pressantes de M. de La Fontenelle, ils ont été vendus, ainsi que plusieurs émaux remarquables, à un marchand de curiosités.

Pour arrêter ces dilapidations, M. de La Fontenelle demande

que la Société exprime un vœu pour que Mgr. l'évêque de Poitiers, dans ses courses pastorales, fasse exécuter dans chaque paroisse l'inventaire des objets curieux qui s'y trouvent, et défendre à ses curés d'aliéner sans autorisation aucun desdits objets. — M. Auber dit que Mgr. se propose de mettre à exécution cette mesure de conservation.

M. de Caumont généralise la proposition et demande que le vœu soit adressé à tous les évêques de France.

En conséquence, M. le président met aux voix la proposition : elle est adoptée.

M. de Caumont demande à M. Cousseau quelques renseignements sur la forme ancienne des hosties. M. Cousseau dit qu'il a vu un grand nombre de fers à mouler les pains destinés au sacrifice ; mais que parmi ces instruments le plus curieux indubitablement consistait en deux petits galets qui, suivant la tradition, ont servi à Ste.-Radégonde pour mouler des pains d'autels, ce qui, comme on le sait, était une de ses occupations habituelles.

Au XIIe. siècle on commença à se servir de pains très-minces qui avaient la forme du denier. On employa alors les fers. M. Cousseau a remarqué plusieurs de ces instruments dans la paroisse d'Usson, dans celle de Cerizais, près Bressuire. En général, les dessins en sont fort grossiers; toutefois les images sont assez distinctes pour qu'on puisse voir d'un côté le crucifix, de l'autre le Christ ressuscité. Le nimbe du Christ est rond et cruciforme. L'église grecque est restée fidèle aux anciennes formes. M. Cousseau a un pain dont l'empreinte est exactement la même que celle qu'on peut remarquer dans les plus anciens eucologes.

M. le président Delalleau remercie M. l'abbé Cousseau de ces détails intéressants et déclare la séance levée.

J. DE LA MARSONNIÈRE,
*Secrétaire.*

*Séance du 3 juin 1843. — 2 heures du soir.*

Présidence de M. le Mq^is. DE LA PORTE.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Mq^is. de La Porte, membre du Conseil d'administration.

Dans l'enceinte réservée au bureau on remarque plusieurs dames. Leur présence à une réunion aussi grave est une preuve nouvelle de la vive sympathie qu'éprouvent les femmes pour tout ce qui est noble et bon.

M. le secrétaire a la parole pour donner lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. Le Cointre lit ensuite le rapport suivant :

## RAPPORT DE M. LECOINTRE, SUR LA VISITE FAITE A L'ÉGLISE DE MONTIERNEUF.

La Société française pour la conservation et la description des monuments historiques, réunie en session générale à Poitiers, a visité l'église de Montierneuf de cette ville, sous la conduite de M. le curé Lacroix, l'un de ses membres.

Dans l'allée qui précède l'église se voient à terre plusieurs chapiteaux de demi-colonnes, provenant d'un des gros piliers du sanctuaire reconstruit lors de la restauration de l'église : ils représentent des lions, des feuillages et des enroulements. Quelques membres émettent le vœu que ces chapiteaux soient placés dans un endroit où ils ne seraient pas exposés à l'action de la pluie et aux mutilations des passants.

La façade de l'église est une reconstruction du XVII^e. siècle, une porte accompagnée de deux colonnes et d'un fronton en style grec est son seul ornement, sauf quelques sculptures romanes, provenant de l'ancienne construction, qui se voient çà et là dans la muraille nue.

Quoique la nef ait été raccourcie de deux travées et les voûtes baissées de plusieurs mètres, après les ravages des Protestants, le vaisseau, qui offre encore une longueur de plus de 70 mètres, présente un coup-d'œil imposant et majestueux; malheureusement on y cherche en vain les sculptures qui la décoraient jadis. Les restaurateurs de 1820 ont retaillé tous les chapiteaux sur un modèle uniforme, de même qu'ils ont abattu toutes les saillies et toutes les moulures des bases des piliers.

Le chœur n'appartient pas à la construction primitive, du moins dans sa partie supérieure, où le style ogival secondaire se montre avec toute la légèreté qui caractérise les œuvres de la fin du XIII^e^. siècle.

Deux inscriptions du XI^e^. siècle attirent l'attention du Congrès. L'une d'elles relate la consécration de la chapelle qui fait face à la sacristie en l'honneur de St. Simon, de St. Jude et des autres apôtres. La seconde monumente à la fois et la première consécration du principal autel et la mort du fondateur, le duc Guillaume-Guy-Geoffroy, et celle de Guy, premier abbé de Montierneuf, et enfin la consécration de l'autel du chœur et la dédicace de l'église, faites le 22 janvier 1096 (1097) par le pape Urbain II, assisté de trois archevêques et d'autant d'évêques.

Une pierre tumulaire portant une inscription presque totalement effacée recouvre les restes de Guillaume-Guy-Geoffroy; plusieurs membres émettent le vœu qu'elle soit remplacée par une tombe plus durable.

Quelques membres montent à l'ancien clocher, il ne consistent plus qu'en deux clochetons ronds, dont le toit conique en pierre est formé par une imbrication en forme d'écailles; une galerie composée de trois arcades à jour réunit ces clochetons. On demande s'il serait possible de rétablir l'ancien clocher tel qu'il était autrefois, M. Segrétain en reconnaît la possibilité.

Une inscription du XI^e. siècle sert de dessus à la porte du clocher qui s'ouvre au pied des clochetons. Elle constate le don fait à l'abbaye de reliques du Saint-Sépulcre.

En visitant l'extérieur de l'église, plusieurs membres remarquent sur les chapiteaux du chevet des éléphants et divers détails d'ornementation intéressants. On remarque aussi les élégants contreforts, couronnés de pyramides, qui soutiennent les arcs-boutants du chœur. Plusieurs des colonnes portent à faux et les murs sont dégradés en divers endroits. Il serait à désirer que de promptes réparations empêchassent les dégradations de s'augmenter. Une lézarde s'est ouverte dans le mur du transept gauche, au-dessous d'une ignoble campanille construite en 1823 ; on demande si elle n'est point le résultat de la construction de cette campanille. M. Segrétain ne le pense pas.

Après la fin de la visite, M. le curé remet au secrétaire la note générale des travaux que la fabrique de Montiernenf se propose de faire exécuter successivement dans cette église, et il demande les conseils du Congrès sur le mode d'exécution de ces différents travaux. Il s'agirait surtout :

1°. De rebâtir la façade de l'église dans le style de l'époque du monument ;

2°. De refaire un clocher pour remplacer l'ignoble campanille placée en 1823 sur un des bras de la croix ;

3°. D'élever un autel monumental dédié à St.-Guillaume et aux saints guerriers. Un tableau représenterait la conversion de Guillaume X par St. Bernard ;

4°. De rétablir une inscription plus durable sur les restes du duc Guillaume-Guy-Geoffroi.

M. le curé exprime l'espoir que le congrès voudra bien indiquer la forme et le style que devront avoir cette façade, ce clocher, cet autel et cette inscription, et recommander son église au gouvernement, à l'effet d'obtenir une subvention qui permette à la fabrique de Montiernenf de réaliser ces travaux.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un mémoire de M. de Chasteigner sur les lanternes des morts. Cette lecture est écoutée avec d'autant plus de plaisir que le jeune écrivain a su donner à sa dissertation tout le charme que le style emprunte à l'imagination et au bon goût. Ce mémoire paraîtra dans un des volumes de la Société des antiquaires de l'Ouest.

M. l'abbé Cousseau, après avoir cité le fanal de Journet, demande la parole pour offrir à M. de Chasteigner quelques documents à ajouter à son travail. Les lampes sépulcrales au moyen âge, dit M. l'abbé Cousseau, se rattachent aux traditions des premiers chrétiens. L'usage de tenir une lampe allumée auprès des objets sacrés ou religieux, qui rappelle l'idée du chandelier à sept branches de l'écriture, se liait toujours chez les premiers chrétiens à l'idée du sacrifice. Or, pendant le service des morts, la lampe, dans le cimetière, remplissait le même office que les cierges allumés que l'on place aujourd'hui auprès des morts pendant la messe et le service funèbre.

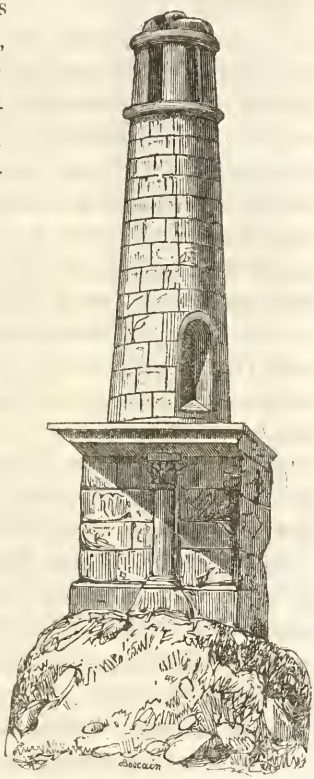

FANAL DE JOURNET.

M. de Caumont pense que les fanaux dans les cimetières

étaient destinés particulièrement aux services des morts qu'on apportait de très-loin, et qui, alors surtout que les corps étaient anciens, n'étaient point introduits dans l'église. Le service se faisait dans le cimetière et le fanal remplaçait les cierges. Il a émis cette opinion dans le VI^e. volume de son Cours d'antiquités, qui renferme des détails étendus sur ces monuments qu'il a observés en France un des premiers.

M. Cousseau adopte d'autant plus volontiers cette opinion, que toutes les églises n'avaient pas le privilége des cérémonies relatives aux services funèbres. Les églises matrices (*ecclesiæ matrices*) seules, possédaient sans restriction tous les droits qui se rattachent à l'exercice du culte. Cela résultait de ce que souvent le seigneur, en faisant donation d'une église à un corps religieux, apportait à sa libéralité cette restriction, que le droit de dîme, le droit de sépulture, etc., ne seraient pas compris dans la donation.

M. Le Cointre fait observer qu'il serait important de trouver entre l'époque romaine et le moyen-âge des traditions qui constatassent l'existence de l'usage des lanternes sépulcrales dans les cimetières. — Or, il se rappelle avoir lu dans la chronique de Fontenelles que le chef de Saint-Georges était, au VII^e. siècle, enfermé dans une petite tour en forme de phare, *in modo phari* ou *ad instar phari*.

On cite quelques fanaux de cimetières dans des provinces où on en avait peu remarqué jusqu'ici, et le nombre en deviendra plus considérable quand l'attention sera fixée, plus qu'elle ne l'a été jusqu'ici, sur ces monuments signalés il y a plusieurs années pour la première fois par MM. de Caumont, Bouillet, Tailland et Lecointre.

M. de Caumont présente le dessin qu'il a fait d'une tourelle de Nouaillé, et s'exprime ainsi à ce sujet :

« J'ai vu à l'ancienne abbaye de Nouaillé près Poitiers, au-

« dessus de la porte du couvent, et surmontant le corps de « logis accolé à l'église, une tourelle « percée de plusieurs fenêtres « étroites, et surmontée d'un toit « en forme de cône tronqué, qui « pourrait avoir été un fanal, sinon « pour le cimetière au moins pour « éclairer la porte de l'abbaye. Ce « monument est dans le style du « XII^e^. siècle. Depuis quelque « temps on y a fait pénétrer le « tuyau d'une cheminée établie « dans les appartements du rez-« de-chaussée. »

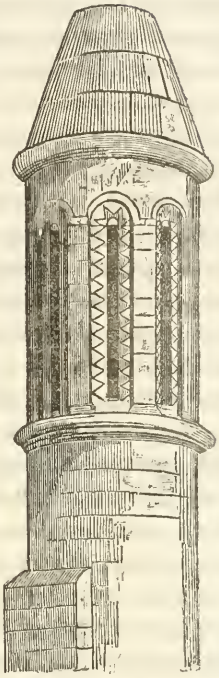

M. de Chasteigner remercie MM. de Caumont, Cousseau et Lecointre de leurs communications et les prie de vouloir bien les lui remettre par écrit, afin qu'il puisse consigner leurs observations dans ses notes.

M. de Chergé a la parole pour donner lecture d'un travail qui se rattache à la *question du symbolisme*. Dans cette notice, M. de Chergé démontre que les déviations que l'on remarque dans l'axe de l'apside des églises du moyen-âge sont le résultat d'une pensée mystique et non de l'inhabileté des constructeurs.

## NOTICE

PAR M. DE CHERGÉ.

La 2^e^. question posée au programme du Congrès est ainsi conçue :

« On remarque dans un grand nombre d'églises du moyen « âge que l'axe de l'apside, au lieu d'être le prolonge- « ment de l'axe de la nef, forme avec celui-ci un angle « quelquefois assez sensible. On remarque aussi fréquem- « ment que l'axe des transepts est un peu incliné sur celui « de la nef au lieu de la croiser à angle droit ; rechercher si « ces déviations proviennent de l'inhabileté des constructeurs, « ou si elles sont le résultat d'une pensée mystique. »

Sans entrer ici dans les immenses recherches que nécessiterait une question qui se rattache essentiellement à la symbolique chrétienne, nous allons essayer d'exposer en peu de mots les motifs sur lesquels repose l'opinion que nous avons cru devoir adopter à ce sujet.

D'abord, messieurs, si les faits signalés dans cette question étaient tout exceptionnels, si un très-petit nombre de monuments religieux du moyen âge avaient seuls fourni matière à leur constatation, certes il faudrait aborder avec une extrême réserve la discussion que vous avez provoquée, et il faudrait peut-être demander un complément d'instruction avant de nous appeler à prononcer un jugement définitif : mais il n'en est point ainsi ; dans l'ancien Poitou, dans le Berry, dans l'Angoumois et la Saintonge, partout autour de nous (et nous ne parlons ici que de ce que nous savons), des exemples des déviations signalées s'offrent aux regards de l'homme qui examine avec soin et avec réflexion. Ces exemples sont assez nombreux et ils semblent même se multiplier avec l'observation dont ils sont l'objet.

Disons donc tout d'abord que la question posée mérite notre attention parce qu'elle est sérieuse, disons aussi qu'elle porte sur un point essentiel, puisqu'elle touche à l'histoire de l'art religieux dans notre patrie.

Deux systèmes peuvent se produire, le premier consisterait à rejeter les déviations mentionnées sur la maladresse

des ouvriers et sur l'imperfection des procédés géométriques dont les architectes disposaient au moyen-âge. — Le second les expliquerait au contraire par une intention formelle de l'architecte, puisée à la source de la symbolique chrétienne. Ce sont ces deux systèmes qu'il s'agit d'examiner en les comparant.

Le premier est-il admissible dans tous les cas ? nous sommes loin de le croire, nous pensons bien, et il faudrait nier l'évidence si l'on contestait ce point, que l'ignorance et l'inhabileté des ouvriers a pu et même a dû causer des imperfections réelles dans le tracé du plan d'un grand nombre de monuments religieux. Nous pensons bien que des inégalités et des accidents de terrain ont souvent fait dévier les maçons de la ligne tracée par l'architecte. Il faut reconnaître aussi que des reprises, faites après coup, ont nécessairement produit en plusieurs circonstances quelque chose d'analogue avec ce que nous signalons ; mais ce que nous ne pouvons admettre, c'est que, lorsque l'examen des lieux a démontré l'impossibilité d'une explication de cette nature, on ne puisse pas la rechercher dans une autre sphère d'idées ; ce que nous ne pouvons admettre, c'est que l'architecte, qui enfantait ces vastes conceptions, devant lesquelles le génie de la civilisation moderne et de la science-pratique de nos jours recule épouvanté, comme s'il avouait son impuissance à produire rien de semblable, ait pu pécher par l'ignorance des premières et des plus simples règles du bon sens et du goût, qu'il n'ait pas su planter et aligner trois modestes jallons, ni tracer une ligne droite.

Quoi, vous êtes saisi d'une admiration presque extatique à la vue de ces gigantesques proportions qui forment par leur harmonieux accord le majestueux ensemble de nos temples ; si l'on connaissait les noms des artistes ignorés qui nous léguèrent tant de chefs-d'œuvres, vous seriez tenté de

vous incliner respectueusement et de découvrir humblement votre front devant l'homme qui prononcerait ces noms vénérés ; dans les temps mythologiques la Grèce eût fait de ces artistes autant de demi-dieux, et votre enthousiasme poétique serait tenté de faire aujourd'hui ce qu'eût fait la Grèce. Vous cherchez avec une ardente curiosité à vous rendre compte des moyens que ces hommes employaient pour produire tant de chefs-d'œuvres et, forcé de reconnaître que toute leur inspiration était puisée dans les sources vives et pures de la foi chrétienne, vous arrivez à briser tous les préjugés du XVIII^e. siècle et à dire que la foi chrétienne est une belle et sainte chose ; et vous voudriez refuser à ces demi-dieux, à ces génies surnaturels, à ces hommes de foi qui étaient aussi de grands artistes, la connaissance des premiers éléments de l'art qu'ils vous font admirer dans la sublimité de leurs œuvres ? Non, un tel système ne saurait se soutenir, il doit crouler au premier souffle de l'examen, il doit s'évanouir surtout à l'aspect des faits, car les faits s'élèvent de toute leur force contre lui.

Citons donc des exemples et soyons sobre, car leur nombre est immense.

L'église St.-Hilaire de Poitiers offrait certainement, dans son ensemble et dans ses détails, la preuve qu'elle avait été conçue et exécutée par des hommes capables de concevoir et d'exécuter de grandes choses ; la déviation qu'elle présente est fort sensible et rien ne motive dans les conditions du terrain ce qu'on voudrait appeler une bizarre imperfection. — Allons plus loin, choisissons toujours des types, passons de l'école Romano-Byzanto-Poitevine au type intermédiaire et qui sert de transition entre l'école Poitevine et l'école d'Auvergne, citons l'église du Dorat. Certes cette église n'a point été faite de pièces de rapports, loin de là, on peut dire au contraire qu'elle a été fondue d'un seul jet, comme une

brillante statue de bronze ; eh bien, dans cette précieuse et remarquable église, l'axe de la nef est brusquement brisé vers le sud, et cette déviation sur laquelle nous reviendrons plus tard, ne peut être attribuée ni à des constructions successives, ni à des difficultés de terrain.

Voyageons à travers les zônes qui partagent le sol français et transportons-nous par la pensée dans l'antique Bretagne, là encore, c'est une autre école ; eh bien, examinons avec soin l'église cathédrale de Quimper, nous remarquerons dans son plan une double flexion ; à partir des transepts, son axe dévie au N. E., puis vers l'extrémité du chœur il se redresse à l'Est. — « On a expliqué cette bizarrerie en di- « sant que le terrain s'était trouvé mauvais, et que pour « en trouver un plus solide on avait dû s'écarter de la ligne « droite ; cela m'a paru absurde, » nous écrit M. Mérimée dans la lettre qu'il a eu la complaisance de nous adresser en réponse aux questions que nous avions pris la liberté de lui soumettre, pour réunir les éléments de ce travail, « la « déviation est trop faible pour avoir pu donner la solidité que « l'on cherchait. »

Rappelons, en terminant, l'église de Trézay, dans la Charente-Inférieure, c'est un des plus remarquables exemples de cette contrée.

Eh bien, toutes les églises que nous venons de citer sont des monuments de haute importance et qui attestent par leur forme, par leur ensemble et par leurs détails, qu'une main savante, qu'une main habile dans les procédés techniques de l'art de bâtir a passé par là.

Il est donc impossible d'attribuer, en certains cas, à la maladresse des ouvriers ou à l'imperfection des procédés géométriques, l'inclinaison signalée dans l'axe d'un grand nombre d'églises du moyen-âge.

Dans quelle autre sphère d'idées faut-il donc rechercher la cause de cette imperfection réelle ?

Nous sommes naturellement conduit à développer le second système, qui est le nôtre, et à appeler à notre secours l'interprétation par le symbolisme chrétien, par la pensée mystique.

Deux points essentiels doivent être établis comme base de la discussion. Le premier, c'est que de tout temps les idées, les mœurs et la littérature ont exercé une influence directe sur l'art qui en est la plus sincère, la plus exacte expression. Le second, c'est qu'à une certaine époque de notre histoire l'art et la littérature refugiés au fond des cloîtres n'ont eu pour organes, pour interprètes, que des moines qui ont nécessairement fait passer dans les objets matériels sortis de leurs mains, comme dans les œuvres nées de leur intelligence, les pensées dont ils étaient imbus. Si on pouvait nier la première de ces propositions, nous rappellerions la littérature de la renaissance, littérature si opposée à celle qui l'avait précédée, littérature, qui après avoir tué l'art chrétien faisait revivre la vieille mythologie payenne, et qui fit revivre avec elle les types grecs et Romains, les dieux du paganisme, les apothéoses et les riches allégories. Or, si la littérature dut avoir une influence immense sur l'art, au moyen-âge, cette influence dut être particulièrement sensible sur les constructions architectoniques, les seules qui pussent alors parler une langue comprise par les masses, les seules qui pussent servir pour ainsi dire de truchement et d'interprète aux vérités intellectuelles qu'elles expliquaient aux imaginations les plus grossières en les matérialisant. Examinons donc quelles étaient à l'époque dont il s'agit les idées en vogue, quelles étaient les mœurs, quelles étaient les formes sous lesquelles elles se produisaient.

Au moyen-âge toute science, avons-nous dit, sortait des cloîtres, c'était au fond de ces paisibles retraites qu'elle s'était enfuie à tire d'ailes loin des violences d'une force bru-

tale, loin des mépris dédaigneux du chevalier bardé de fer; la science fut donc dès l'origine toute chrétienne, mais elle ne fut pas seulement et simplement chrétienne, car si on prend la peine de lire quelques-uns des auteurs qui l'ont résumée au XII^e. et au XIII^e. siècle, il sera impossible de méconnaître en elle le goût d'un mysticisme symbolique poussé jusqu'à la dernière subtilité. Un mot fort indifférent, une pensée commune et banale, une simple couleur employée plutôt qu'une autre, revêtent, dans ces temps de foi ardente, une valeur importante, une signification religieuse, un enseignement de haute portée; puis, comme cet enseignement était donné par le cloître d'où sortaient ces applications ingénieuses, ce qui nous paraît à nous si étrange, ces mystères, qui pour être bien compris, demandent aujourd'hui une étude si approfondie de la part des intelligences les plus élevées, étaient alors si populaires, qu'ils avaient un sens positif pour les natures les plus vulgaires. Les pierres étaient alors le seul livre que la religion pût mettre sous les yeux du peuple, la religion fit en sorte que le peuple pût lire tout couramment dans ce livre et qu'il y trouvât sans effort de saintes pensées, d'utiles enseignements.

Or, c'était aussi des cloîtres que sortaient, à l'époque dont nous parlons, la plupart de ces architectes admirables qui nous ont légué tant de chef-d'œuvres, c'était aux cloîtres qu'appartenaient ces ouvriers improvisés qui se contentaient de travailler pour la gloire de Dieu, sans souci de leur gloire personnelle, ces pauvres moines, dont les noms ignorés du monde ont été engloutis dans l'océan des âges, tandis que s'élève encore sur la terre qui les couvre le fruit des sublimes pensées dont ils furent animés.

Eh bien, c'était peut-être après une longue et savante discussion sur l'interprétation des écritures, sur leur valeur prophétique et allégorique, c'était peut-être à la suite de la

rédaction d'un chapitre, dans le genre de ceux qui se lisent dans les œuvres d'Hugues-de-St.-Victor, de Durand et de tant d'autres, que le moine mystique se trouvait appelé par son génie, par la confiance de ses frères ou par l'ordre de ses supérieurs, à tracer le plan et à diriger la construction d'un temple au Seigneur. Et l'on voudrait faire croire que cet homme imbu de principes qui avaient alors une signification réelle et une portée sérieuse, imprégné pour ainsi dire des idées qu'il avait respirées dans l'atmosphère où il vivait, n'a pas été tenté tout naturellement de faire passer dans des faits et dans l'application le système qu'il venait d'exposer à grand renfort de citations de textes sacrés et d'autorités irrécusables? On voudrait persuader que, purement spéculatif, ce système ne s'est pas formulé dans la pratique, tandis qu'il était si simple et si facile, disons mieux, si naturel de produire d'une manière sensible ce système, en lui donnant un corps, en le matérialisant ?

Cette opinion n'est point soutenable en présence des faits nombreux que nous pourrions citer, et il doit être bien reconnu aujourd'hui que la plupart des scènes, qui, à une époque que nous appelons hiératique (du XI^e. siècle au milieu du XIII^e. siècle) se reproduisent sur les bas-reliefs de nos églises, sur les tympans des portes, sur les chapiteaux historiés, sont autant d'allégories, non pas historiques, mais religieuses, allégories souvent indéchiffrables pour nous, il est vrai, parce que nous avons perdu la clef de cet alphabet mystique, hiérogliphes chrétiens souvent inexpliqués, parce que le premier venu des manants du XII^e. siècle ne peut secouer la poussière de la tombe, pour venir ici-bas jouer le rôle d'un nouveau Champollion et révéler à notre science profane les mystères d'un symbolisme oublié.

Si donc, à une certaine époque de l'art, tout tendait à cacher une pensée sous une forme matérielle commune, ce

qu'on ne saurait nier au moins pour les détails, il serait certes extraordinaire qu'on n'eût pas cherché à atteindre le même but dans l'ensemble, et que l'artiste ne se fût pas préoccupé d'exprimer une idée symbolique par la forme générale d'un tout harmonieux, aussi bien que par l'agencement des détails. Nier la possibilité de ce fait, ce serait nier l'évidence, car enfin, quelle serait donc la cause qui aurait motivé dès l'origine la forme de croix imprimée à nos temples, sinon l'intention formelle de représenter l'instrument du supplice, qui aux yeux des chrétiens était celui de la réhabilitation du monde? La mystérieuse profondeur des cryptes ne rappelle-t-elle pas les catacombes secrètes où le christianisme persécuté cachait ses autels et les ossements de ses martyrs, avant de s'asseoir vainqueur sur le trône de celui qui avait vaincu par la croix. L'orientation de nos églises, qui nous force à regarder en face pendant nos prières, non pas le point d'où part le soleil de chaque jour, mais le point d'où s'est élancé l'astre radieux pour éclairer le monde d'une lumière éternelle, n'est-elle pas le produit d'une intention mystique? la distribution intérieure de nos temples n'offre-t-elle pas le même caractère? tout dans cet ordre d'idées n'est-il pas essentiellement symbolique, les chapelles, qui rayonnent autour des chevets et des transepts, peuvent-elles être autre chose que la représentation du nimbe et de la couronne qui entourent la tête du Christ et qui ornent partout son image vénérée? Mais de cette imitation symbolique à celle qui essayait de représenter la position du corps de l'Homme-Dieu sur la croix, ou l'inclinaison de sa tête au moment où il rendit le dernier soupir, il n'y a qu'un pas à faire, nierez-vous que ce pas ait été fait? c'est du raffinement, dira-t-on; eh, mon Dieu, lisez les mystiques du XII^e^. siècle.

Vous rirez peut-être de l'incroyable subtilité de leurs imaginations, de la prodigieuse facilité avec laquelle ils échaf-

faudaient sur la pointe d'une aiguille un vaste corps de système avec ses conséquences et ses corollaires, vous ririez lors même que vous seriez antiquaire, c'est possible, mais vous conclurez nécessairement de vos observations que rien n'est inadmissible de la part des mystiques du moyen-âge, dans cet ordre d'idées qu'on appelle la *symbolique chrétienne*.

Le mot *Chevet* a été consacré chez nous pour exprimer le nom de la partie qui touche le chœur de nos églises ; pourquoi ce nom, dérivé du *caput* latin, s'applique-t-il précisément à cette portion de nos temples qui correspond à la partie supérieure de la croix, où reposa la tête du Christ crucifié, *caput*, sinon parce que là encore la pensée symbolique domine, absorbe toute autre pensée et reproduit exactement la position matérielle, non pas de la croix, mais du corps de l'Homme-Dieu sur la croix ? et l'on voudrait après tant d'observations que le Moine architecte, qui venait peut-être de lire le κλινας την κεφαλην de l'évangile de St.-Jean, n'ait pas été tenté de reproduire dans une œuvre de durée, dans la forme générale qu'il pouvait imprimer à cette création de son génie religieux, la pensée et les paroles de l'historien sacré ? Cette exclusion de l'intention symbolique rendue par la déviation de l'axe de nos églises vers l'apside, nous paraît inadmissible, et nous la repoussons énergiquement, parce qu'elle est contraire à tout ce que nous savons du génie et des habitudes de nos pères.

Remarquons aussi à ce propos un fait qui est loin d'être indifférent.

Selon la tradition, Jésus-Christ expira la tête penchée à droite : on ignore sur quoi cette tradition est fondée, car St.-Jean, le seul des évangélistes qui ait parlé de cette inclinaison, se borne à dire ces mots : κλινας την κεφαλην παρεδωκεν το πνευμα *et inclinato capite tradidit spiritum.* Quoi qu'il en soit, la tradition existe et les sculptures et

peintures du moyen-âge, qui ne l'ont pas reproduite d'une manière exacte, rentrent dans les rares exceptions. Eh bien, presque toutes les églises dans lesquelles apparaît la déviation symbolique présentent l'inclinaison de l'axe vers le nord, celles qui offrent l'exemple du contraire sont aussi des exceptions signalées comme telles. Nous avons sous les yeux une correspondance assez étendue, qui résume des observations faites, à notre prière, par des hommes compétents, dans la Saintonge et l'Aunis, dans le Nord de la France, dans le Berry, dans le Limousin et l'Auvergne, eh bien, il résulte de ces observations que partout l'inclinaison au Nord est la règle générale et l'inclinaison au Sud l'exception rare à cette règle. Dans le seul département de l'Indre, sur *quatre-vingt* églises que M. de la Tremblaye, sous-préfet du Blanc, nous a signalées, aucune ne présente l'inclinaison au Sud.

Ce fait nous paraît avoir une portée qu'on ne saurait nier et vient à l'appui des considérations générales que nous avons fait valoir. Il nous semble donc que l'on peut conclure de ces preuves multipliées, que, dans la plupart des cas, c'est au symbolisme chrétien qu'il faut attribuer la déviation singulière qui a été remarquée dans l'axe d'un grand nombre d'églises du moyen-âge.

Nous serions tentés d'aller plus loin et d'expliquer, à l'aide de ce mode d'interprétation, bien des choses qui ont pu paraître insignifiantes, mais nous craindrions d'être accusés d'exagérer l'importance de l'étude du symbolisme. Terminons donc cette courte exquisse en soumettant au Congrès une dernière observation. Cette observation, Messieurs, vous paraîtra peut-être futile, peut-être croirez-vous qu'elle ne mérite pas de fixer l'attention des hommes spéciaux qui continueront à rassembler pour vous chaque année les éléments du beau travail qui naîtra un jour du sein de vos sa-

vantes réunions, nous la livrons cependant en toute humilité à votre appréciation suprême.

L'église de St.-Savin offre dans son plan cette singularité que l'axe de l'édifice est tellement tourmenté qu'il semble serpenter vers la tour qui lui sert de façade. Des architectes et des antiquaires expliquent cette bizarrerie en disant que la nef de l'église faite après coup est venue se souder à la base de la tour qui existait avant elle, et qu'elle a été obligée de devier pour l'atteindre, parce que cette tour n'était pas originairement placée dans l'axe de l'édifice; ceci est fort possible, mais veuillez remarquer que l'église de St.-Savin a été dès l'origine placée sous le vocable du saint dont le martyre, suivant la légende et la tradition, a eu lieu à quelques pas de là, au Mont St.-Savin; veuillez remarquer aussi que ce saint confesseur a été horriblement torturé par le supplice de la roue, et que ce supplice avec tout ce qu'il offre de hideux et d'effrayant est reproduit par le pinceau d'un peintre du moyen-âge dans la crypte vénérée où reposaient sans doute les membres fracassés du glorieux martyr. Serait-ce pousser trop loin l'application du symbolisme que d'en chercher un exemple dans la forme tourmentée de cette église qui rappelle les tortures et les souffrances de son patron? Serait-ce se faire plus mystique que les mystiques eux-mêmes, que d'attribuer une valeur figurative et une signification allégorique à ce qui est aux yeux de plusieurs une imperfection réelle?

Dans la ville du Blanc la principale église est dédiée à St.-Génitour; or la légende et la tradition rapportent que St. Génitour fut décapité. Eh bien, dans cette église du Blanc, le chœur n'offre pas seulement une simple déviation de l'axe de l'édifice. Il y a en quelque sorte une brusque solution de continuité, un ressaut immense qui sépare le chœur du reste de l'édifice, et qui fait que le spectateur ne peut dès la porte

d'entrée apercevoir le côté gauche de ce chœur ; le chevet (caput) est entièrement séparé de la nef, du *tronc* de l'église. Ce défaut réel, cet oubli inconcevable de toute règle de la part de l'architecte peuvent peut-être s'expliquer par une reprise maladroite dont les conditions de terrain ne justifieraient point cependant la bizarrerie. On peut dire aussi que la reconstruction totale de l'église ayant été arrêtée en projet, on commença par la nef et les transepts, qui furent réédifiés ; et que le chœur resté debout seul de l'ancienne construction, sans liaison de style ou de structure, fut soudé plus tard avec la croisée. Mais, si cette explication est possible, il est au moins singulier qu'on soit appelé à l'appliquer à l'occasion d'un monument placé sous le vocable d'un saint *décapité*, d'un monument dont le plan par terre reproduirait exactement la forme d'un *tronc* séparé du *chef*.

Peut-être, Messieurs, serait-il utile d'étudier ultérieurement les monuments religieux, non pas avec la pensée arrêtée d'avance d'y trouver ou de ne point y trouver *quand même* l'expression d'une idée symbolique dans le genre de celles que nous soumettons à votre examen, mais avec l'intention consciencieuse d'éclairer par l'observation des faits un point qui nous paraît devoir présenter beaucoup d'intérêt, quelle que soit la solution qui lui soit réservée.

Les exemples pouvant seuls fournir les éléments d'une décision exacte, il serait indispensable de ne les puiser que dans les localités ou des monuments d'un seul jet, placés dès l'origine sous le vocable du même saint, pourraient fournir matière à une appréciation plus juste de la pensée qui les enfanta et qui en dirigea la forme, l'ensemble et les détails.

M. Le Cointre lit au nom de M. Drouet, du Mans, une notice de ce dernier sur les thermes gallo-romains, découverts à Allonnes. Cet important mémoire est accompagné de

plans et de dessins faits avec le plus grand soin par M. Hucher, du Mans.

On entend ensuite une charmante improvisation due à la plume de M. de La Sicotière ; c'est le rapport sur la visite faite, à midi, à la magnifique collection de Mme. de La Sayette.

## RAPPORT SUR LA COLLECTION DE Mme. DE LA SAYETTE,

PAR M. DE LA SICOTIÈRE.

MESSIEURS,

J'ai cédé aux instances de quelques-uns de vous, et je vais vous parler en peu de mots de notre visite à la magnifique collection d'objets d'art et de curiosité de Mme. de La Sayette. Décrire ce que nous avons vu serait impossible. Au milieu de la quantité d'objets qui composent cette collection, et qui rivalisent d'éclat, de richesse et de rareté ; dans cette confusion si bien rangée de trésors de tous les genres et de toutes les époques, l'œil voit trop de choses pour en bien saisir aucune : il se fatigue et ne se rassasie pas d'admirer. Puis, s'il y a un langage pour exprimer les besoins ordinaires de l'homme et caractériser les objets qui se rapportent à ces besoins, je n'en connais pas, je l'avoue, pour rendre ces élégantes et fragiles merveilles que l'on craint d'effacer d'une haleine, de ternir d'un regard. Imaginations qui ont pris un corps, songes réalisés, fantaisies charmantes qui feraient presque oublier le symbole... voilà ce que nous avons vu, ce que je vois encore ; — et, le voyant, comment en parler ?

Le cabinet de Mme. de la Sayette, formé depuis peu d'années seulement, est assurément l'un des plus riches de France. Je ne vous parlerai pas des minéraux, des fossiles, des coquilles, des oiseaux qu'il renferme en grand nombre ; pas

même des objets vraiment antiques qui s'y trouvent, et qui seraient remarqués partout ailleurs. Ce que le moyen-âge, la renaissance, les siècles de Louis XIV et de Louis XV ont produit de plus élégant, de plus adorablement coquet, de plus savamment gracieux, s'y trouve à profusion. Ici, des bahuts admirablement sculptés; là, des meubles incrustés en cuivre, en écaille, en plomb, en ivoire, en ébène. Les émaux y tiennent une magnifique place; le nombre et la variété en sont infinis, depuis les longues, roides et austères figures byzantines, jusqu'aux tabatières les plus ravissantes, aux plus délicieux médaillons, aux plus jolis amours, aux moutons les mieux apprivoisés, que Mme. de Pompadour ait jamais admis dans son boudoir, en passant par ce que l'Italie et Limoges nous ont laissé de plus brillant et de plus beau. Plus loin, ce sont des poteries, et quelles poteries, messieurs! le Japon avec ses fleurs incroyables; la Chine avec ses monstres impossibles; Faenza et ses magnifiques assiettes; Sèvres et ses porcelaines royales; la Saxe et ses divines statuettes; l'Angleterre et ses imitations presque inimitables... Bernard de Palissy enfin!... Je ne sais si ce plat couvert d'animaux rampants, serpents, grenouilles, lézards, de fleurs et de fruits, si riche de forme et de couleur, est celui pour la cuisson duquel le grand artiste a brûlé ses meubles, sa table et son lit... en vérité, c'eût été bien pardonnable! Et ce baptême de Notre-Seigneur, et ce lavement des pieds, qu'en dire qui soit digne d'eux? Que dire aussi, messieurs, de ces miroirs de Venise aux encadrements larges et sévères, de ces tables à pieds sculptés à jour en double vis, de ces serrures qui attireraient les voleurs au lieu de les éloigner, de ces albâtres aux attitudes naïves, de ces ivoires si délicatement ciselés? Tout cela est beau, trop beau peut-être... car le découragement, à cette vue, se mêle à l'admiration. Encore un mot, messieurs, sur des

objets qui, indépendamment de leur mérite intrinsèque, réveillent de précieux souvenirs. Voici les heures manuscrites dont se servait pour prier la duchesse de Bretagne, Isabeau d'Ecosse ; le flambeau en forme de pagode, orné de charmantes statuettes, qui éclaira peut-être les amours de Diane de Poitiers ; le camée offrant la tête du Sauveur, que portait Mme. de Maintenon ; le calice en ivoire et ses accessoires, qui décoraient une des chapelles de Louis XIV... Je m'arrête, messieurs : je n'ai plus qu'à exprimer notre reconnaissance pour le gracieux accueil qu'a bien voulu nous faire Mme. de La Sayette. Plus belle collection ne pouvait assurément tomber entre des mains plus dignes de la posséder; l'ordonnance ne pouvait en être plus charmante et de meilleur goût; les honneurs n'en pouvaient être faits avec plus d'obligeance et de grâce. Mme. de La Sayette sait se faire pardonner son bonheur... même des collectionneurs, et c'est, je vous le jure, messieurs, chose bien difficile...

Cette lecture est vivement applaudie.

M. Foucart lit ensuite le rapport suivant :

## RAPPORT SUR LE PALAIS DE POITIERS,

PAR M. FOUCART.

En sortant du riche cabinet de Mme. de La Sayette, les membres du congrès se sont transportés dans le jardin de la maison de M. Boncenne, rue des Cordeliers, pour examiner en détail la façade du vieux palais des comtes du Poitou, si malheureusement cachée par le rang de maisons qui forme le côté gauche de la rue des cordeliers. Ce palais servit d'abord à la résidence des comtes du Poitou, ducs d'Aquitaine, puis, comme cela est arrivé presque partout, il a été consacré à l'administration de la justice et aux cérémonies d'apparat.

La façade du sud est percée de trois anciennes fenêtres à

ogives flamboyantes trilobées, destinées à éclairer l'intérieur de la salle des gardes; chaque fenêtre est divisée dans toute la hauteur par une sorte de contrefort dont on ne devine pas d'abord l'usage et qui est destiné à servir de conduit pour la fumée, à une énorme cheminée pratiquée dans l'épaisseur du mur : aux encoignures s'élèvent deux tourelles qui reposent sur des culs de lampes ornés de rinceaux.

A droite, en avant-corps, se trouve une vaste construction quadrilatérale, flanquée aux quatre angles par de grosses tours; ce monument, qui devait être autrefois d'une grande élévation, a été considérablement abaissé, il est éclairé par de grandes fenêtres carrées, ornées à l'extérieur de décorations en ogive; à la hauteur de ces ouvertures sont rangées, sur tout le pourtour, des statues colossales des anciens comtes du Poitou, reposant sur des consoles soutenues par des figures richement sculptées. La plupart de ces statues ont subi le même sort que l'édifice, très-peu ont conservé leurs têtes, d'autres sont mutilées jusqu'à la ceinture. Ce monument qu'on croît être la tour de Maubergeon, de laquelle relevaient les fiefs du Poitou, est relié à la façade dont nous venons de parler par un bâtiment dans lequel siégeait autrefois le bureau des finances et qui, nouvellement restauré, est occupé aujourd'hui par la Cour d'assises et le tribunal de commerce.

Les membres du Congrès ont ensuite visité l'intérieur du palais dont ils venaient d'étudier les dehors. On entre dans l'immense salle des gardes, aujourd'hui salle des Pas-Perdus, par un de ces péristyles grecs que l'inintelligence des architectes a trop souvent accolés à des constructions du moyen-âge. La salle des Pas-Perdus présente un parallélogramme long de 49 mètres et large de 17, couvert par un toit fort élevé que soutient une magnifique charpente de châtaignier; les murs sont ornés d'une double arcature, d'un côté en plein

ceintre et de l'autre en ogive. Dans la façade du Sud s'ouvrent les trois grandes fenêtres qui ont été étudiées à l'extérieur et qui à l'intérieur sont surmontées d'une galerie décorée de pinacles à ogives, de bouquets, de feuilles frisées et surmontées de statues. Au-dessous des fenêtres, s'avance en saillie une large corniche décorée de rinceaux et de trois écussons supportés par des anges. Cette corniche formait le manteau d'une immense cheminée, qui aujourd'hui, fermée par un mur, sert, dans sa partie supérieure, de cage pour l'horloge, et dans sa partie inférieure de magasin de bois pour la Cour royale. Dans les angles on remarque deux escaliers en hélice, conduisant au sommet de l'édifice ; une main maladroite avait formé avec des pans de brique l'intervalle des légers pilastres entre lesquels serpentent les escaliers. L'un des membres de la Société des antiquaires, M. le conseiller Bussière, chargé par la Cour de surveiller quelques travaux de restauration du palais, a fait disparaître ces clôtures qui cachaient aux yeux des constructions pleines d'élégance ; de légères balustrades de fonte, en ogives tréflées, vont être placées le long des escaliers, de manière à éviter les accidents. C'est dans cette salle que Charles VII fut proclamé roi de France en 1422.

L'intérieur du palais, dont la plupart des dispositions sont modernes, n'offre d'intéressant sous le rapport de l'art que la salle destinée aux témoins, pratiquée, au rez-de-chaussée de la grande tour carrée, dans deux travées élégamment voûtées. La partie supérieure consacrée aux réunions du jury consiste dans une immense salle aux murs épais, aux profondes embrâsures de croisées, flanqué de quatre petites pièces octogones, qui forment le dernier étage des tours latérales, et de deux autres cabinets pratiqués dans l'épaisseur des murailles. On remarque, en sortant de la salle des Pas-Perdus par le côté est, la porte cintrée ornée de colonnettes et d'archivoltes, qui paraît dater du XII^e. siècle.

*Séance du 4 juin 1843.*

Présidence de M. le PRÉFET de la Vienne.

La séance est ouverte à midi sous la présidence de M. le préfet de la Vienne.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Bourgnon fait observer que, parmi les questions relatives aux monuments du moyen âge, une question fort intéressante n'a pas été posée. C'est celle qui aurait pour objet de provoquer la description des instruments et machines employées pour les constructions.

M. Segrétain dit que les seuls documents à consulter sur ce point sont les vieux dessins dans lesquels sont représentés les corps de métiers avec les outils qui étaient propres à chacun d'eux. En général, ces dessins reproduisent les mêmes machines et instruments que ceux qui servent aujourd'hui pour les constructions, à cette différence près qu'ils ont acquis actuellement un degré de perfection qu'ils n'avaient pas alors. Ainsi les marteaux, les ciseaux chassés par le maillet, les grues, les chèvres, les cabestans étaient au XII^e^. siècle identiquement les mêmes qu'à notre époque. Seulement la pierre signale la nature et la forme de l'instrument qui l'a travaillée et de la sorte on peut établir certaines différences qu'un homme de l'art peut seul apprécier.

M. de Caumont demande si l'on a observé des signes de maçon pour l'appareillement des pierres ? Dans un grand nombre d'églises et de cathédrales ces signes ont été remarqués. Est-il en Poitou quelques édifices dans lesquels ils se reproduisent ?

Cela est rare. Toutefois, dit M. Fillon, des signes semblables sont assez évidents à St.-Savin. M. Jolly a remarqué sur

diverses pierres de l'église des E adossés l'un à l'autre. — Dans les armes d'évêque qui se trouvent dans une autre partie de l'édifice près de l'autel l'E couronné se reproduit. Ne serait-ce pas un signe de convention que les corporations d'ouvriers étaient autorisés à prendre comme armes par certaines ordonnances et en particulier celle de 1696 ?

Avant la continuation de l'enquête, M. de Chergé donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Intérieur à M. de Caumont, annonçant à ce dernier l'ordre donné à l'autorité administrative d'interrompre les travaux de démolition de la tour St.-Porchaire, et la commission par laquelle M. Jolly est chargé de mettre à exécution les moyens proposés par lui pour la conservation de cet édifice.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur « de m'adresser avec un rapport sur l'état de la tour de St.- « Porchaire à Poitiers. J'étais déjà averti, par le correspondant « du département de la Vienne, de la décision qui avait été « prise *sans mon autorisation* au sujet de cet édifice et j'avais « le matin même signé une dépêche pour en arrêter les effets. « Par le courrier d'aujourd'hui, j'en adresse une seconde au « Préfet de la Vienne pour lui donner de nouveau *l'ordre* « *d'empêcher la démolition de la tour* et charger M. Jolly- « le-Terme d'exécuter les travaux nécessaires pour en as- « surer la conservation. »

Signé DUCHATEL.

M. de Caumont propose de continuer l'enquête et de s'occuper des questions relatives aux sépultures chrétiennes Pendant la première période, dit-il, deux espèces de sépultures étaient adoptées, les tombeaux apparents et les tombeaux non apparents. Les premiers sont ceux qui ont reçu de la main du

sculpteur une ornementation plus ou moins complète, qui, par exemple, sont ornés de bas-reliefs, de sculptures. Les tombeaux non apparents au contraire sont ceux qui, bien qu'ils ne soient pas précisément enfouis dans le sol, ne portent aucun ornement et se produisent sous la forme d'auges.

M. Thiollet saisit cette occasion pour exprimer un vœu. Plusieurs tombeaux, qui suivant lui se trouvaient autrefois dans le temple St.-Jean, sont abandonnés dans les jardins de divers propriétaires, il désire vivement que la Société des antiquaires obtienne des propriétaires la faculté de les faire enlever et transporter au temple St.-Jean.

Le vœu de M. Thiollet est renvoyé à la commission spécialement chargée de l'examen des propositions de cette nature.

M. Gaillard-de-la-Dionnerie fils signale à Loudun un tombeau en marbre blanc qui, suivant la tradition, est celui d'une princesse des Goths. Ce monument fort curieux est orné de bas-relief sur le devant. D'après la description de ce tombeau qui est faite par M. Fillon, on pense que c'est un sarcophage qu'il aurait pu servir au paganisme avant d'avoir été utilisé au profit d'une sépulture chrétienne. Au musée d'Arles plusieurs tombeaux anciens, ont évidemment reçu l'une et l'autre de ces destinations.

M. de La Fontenelle lit la note suivante sur les diverses formes d'anciens tombeaux chrétiens découverts en Poitou.

## NOTE SUR LES TOMBEAUX.

Messieurs, je vais vous faire une communication relativement à la manière générale d'inhumer les morts à diverses époques en Poitou et surtout au moyen âge. Je parle des tombeaux les plus communs et non de ceux qui sortent des règles ordinaires.

Si je voulais traiter la matière à fond, cela me mènerait

bien loin ; je vais me restreindre à quelques mots, pour ainsi dire.

Du reste, voici mon plan. Quelques généralités d'abord et ensuite une indication sur la matière employée pour faire des sarcophages dans notre province au moyen âge.

Et d'abord, comment les Gaulois, nos aïeux, les premiers habitants de la terre sur laquelle nous vivons, enterraient-ils les morts ? On a imprimé, on a répété à satiété qu'ils brûlaient les restes de leurs parents. Aujourd'hui, à une époque où l'archéologie a fait depuis 35 ans autant de progrès que la géologie, on peut douter de la vérité de cette proposition. Tout au moins elle ne serait pas générale, car évidemment les squelettes humains qui se trouvent sous les *tumulus* appartiennent à de très-anciens habitants du pays. Il faut même reporter à bien des siècles en arrière de nous les débris humains qu'on a trouvés sous le *tumulus* de Bougon (Deux-Sèvres) et sous plusieurs autres. En effet, dans les fouilles faites là, on n'a trouvé que des armes en pierre, des vases en terre d'une forme grossière et pas un atôme de métal. Il en résulte la conséquence que ces monuments ont été élevés à une époque bien reculée, parce que l'homme n'avait pas encore trouvé le secret de travailler les métaux. Notons ici que les Gaulois ont été habiles dans cet art, au témoignage de Pline et de plusieurs autres auteurs anciens, et qu'ils s'y étaient livrés de bonne heure.

Je ne parlerai des sépultures romaines ou réellement gallo-romaines, puisqu'il s'agirait ici des usages de la ville éternelle transportés dans les Gaules, que pour dire qu'il existait un cimetière gallo-romain à Rom, *Rauranum*, sur la voie romaine de *Limonum* (Poitiers), au *Mediolanum* des *Santones* (Saintes), et aussi dans cette dernière localité et ailleurs encore.

Mais avant d'arriver à l'objet véritable de cette note, je

dois rappeler ce qui a été dit déjà dans une autre partie de l'enquête archéologique. Au moment de l'introduction du christianisme dans les Gaules, le pays était divisé en grandes circonscriptions ou paroisses, et il n'y avait des cimetières que sur des points assez éloignés les uns des autres, souvent à 2 myriamètres (5 lieues) de distance et souvent plus. Remarquons que les lieux qui ont marqué dans la première division ecclésiastique, comme chef-lieux de doyenné ou d'archiprêtré, ou dans la première division administrative judiciaire, comme chef-lieux de *pagi* ou de vigueries avaient presque tous des cimetières. Nous citerons à ce sujet, dans le Haut-Poitou, Civaux (*Vicaria Sicvalensis*), St.-Jean de Sauves (*Vicaria Salvensis*), Rom. (*Vicaria Rodonensis*), et dans le Bas-Poitou Chantonnay (*Vicaria Cantonnensis*). Il y a aussi les *Vieilles-Églises*, dans la commune de la Jondonnière, commune toute nouvelle. C'est là où était le cimetière de l'ancienne localité de Pareds, *Alperium*, chef-lieu d'une des grandes et premières divisions ecclésiastiques.

Ce point établi, je dirai que l'emploi des sarcophages en pierre a été en usage en Poitou depuis le commencement du III^e^-siècle jusque vers le XIV^e^. C'est de ces cercueils dont je veux vous entretenir pour quelques instants, sans m'occuper ni de leur forme, ni de ce qu'ils pouvaient contenir de plus que les restes humains qu'on y déposait.

Une exception à la division que je vais établir doit d'abord être posée. Il existe quelques cercueils en terre cuite ou en briques, ce sont des sépulcres cloisonnés. On en a trouvé à Poitiers et j'en ai rencontré dans la Vendée près de Maché, dans un lieu appelé le *Cimetière des Huguenots*. Cette dénomination a remplacé un nom plus ancien, car ce cimetière est bien antérieur aux guerres de religion.

Je pose à présent mon système. Dans la période tracée ci-dessus, on a employé en Poitou (et j'entends parler de

l'ancienne province allant jusqu'à la Loire) des sarcophages en pierre de trois espèces différentes ; et il est bien entendu que ces sépulcres sont formés de deux pièces. L'une est l'auge ou la huche, comme on dit vulgairement, et l'autre est plate et forme le couvercle.

La première espèce de pierre est la pierre calcaire qui se trouve souvent sur les lieux, et qu'on n'était pas obligé d'aller chercher bien loin. Les tombeaux du Haut-Poitou, notamment ceux de Civaux et de Rom, sont formés avec cette matière. Il en est de même pour les cercueils d'une partie du Bas-Poitou, notamment ceux des *Vieilles-Églises de Pareds et de Chantonnay.* Dans ces derniers, je le dis en passant, j'ai trouvé des pièces de *Tetricus.*

A l'extrémité de l'ancien Bas-Poitou ou du Bocage Vendéen, on trouve quelques tombeaux en ardoise. Ces tombeaux sont surtout communs de l'autre côté de la Loire. Mais entre le pays où l'on trouve les cercueils en pierre calcaire et celui où se rencontrent les cercueils en pierre d'ardoise, il y a une vaste contrée où l'on a employé, pour placer les restes des morts, des sarcophages faits d'une matière qui a bien peu de solidité. Je veux parler des sarcophages en pierre coquillière. On les a tirés, on n'en peut douter, de la carrière de Doué, de la carrière même dans laquelle on a taillé l'amphithéâtre de cette localité. En passant il faut dire que cet amphithéâtre n'est pas romain, comme l'ont dit Juste-Lipse et d'autres auteurs, il est du moyen âge, du temps des rois Visigoths peut-être, et il a servi sous les rois Franks et les rois Aquitains ; plus tard on y a joué les premiers mystères. Maintenant il faut établir l'étendue du territoire dans lequel on se servait des tombeaux en pierre coquillière. On peut dire qu'on les rencontre dans presque tout l'Anjou et la Bretagne d'Outre-Loire et aussi dans la partie du Poitou actuel qui joint cette contrée ; ils ont pour

limites de la circonscription où on les employait positivement les limites du pays cédé, vers 942, par Guillaume-tête-d'Etoupes, comte de Poitiers, à Alain Barbe-Torte, comte de Nantes. On rencontre en effet de ces sarcophages à Civray et c'est leur dernière limite, à Voutegon où ils étaient très-nombreux, à Nieul-sous-les-Aubiers et en remontant vers la Loire.

Mais par quel motif employait-on une matière si friable? C'est un problême à résoudre. Je sais que l'extraction de l'auge et du couvercle était facile; restaient les risques du transport au loin, même 18 à 20 lieues. Il faut croire qu'on attachait un intérêt quelconque à l'emploi de ces cercueils, puisqu'on pouvait en avoir d'autres facilement et à peu de frais sous la main.

Je dépose sur le bureau un échantillon des sarcophages de Civray, matière pareille à celle trouvée dans les anciens cimetières de Voutegon et de Nieul-sous-les-Aubiers, pour qu'on puisse juger de la composition et qu'elle est bien et identiquement le calcaire de Doué.

M. de Caumont demande quelles sont les particularités que l'on a remarquées dans les sarcophages en pierre, et quels vases on y a trouvés?

M. de La Fontenelle dit avoir trouvé à Vouvant, dans des tombeaux en pierre, des vases avec de petites croix.—M. de La Liborlière signale une petite cruche en terre offerte par lui à la Société des antiquaires de l'Ouest et trouvée parmi plusieurs autres dans un des tombeaux qui entoure l'église de Lusignan. — M. Pressac dit avoir vu, dans des tombeaux découverts sur l'emplacement de la partie de St.-Hilaire qui a disparu, de petites fioles en verre qui lui ont semblé revêtues d'une couche de peinture. M. de Caumont lui fait observer que cette apparence de coloration est due au phéno-

mène de l'irisation du verre par suite d'un long séjour dans la terre.

M. Pressac fait observer encore que ces tombeaux étaient creusés d'une manière singulière. La place de la tête était indiquée par la forme du tombeau. Cette forme ne pourrait-elle pas renseigner pour la détermination de leur date? M. de La Fontenelle ajoute avoir vu dans certains tombeaux, à Melle, l'indication non seulement de la place destinée à recevoir la tête du cadavre, mais aussi de celle que devaient occuper les vases que l'on y déposait avec le corps.

M. de Caumont signale dans plusieurs tombeaux observés par lui dans le Nord des trous d'écoulement, tantôt pratiqués au fond, tantôt latéralement, mais toujours à la hauteur de la partie inférieure. Ces trous étaient vraisemblablement ménagés afin de faciliter l'écoulement des matières liquides.

M. Fillon dit avoir vu à Vouvant un tombeau dans lequel se trouvait un squelette d'enfant placé entre deux tuiles. Dans la bouche se trouvait une pièce de monnaie.

M. Lambron parle de l'ouverture récente à Tours du tombeau d'un ancien archevêque de cette ville nommé Theotolo. Chose remarquable, une partie de l'étoffe de ses vêtements était conservée, sa crosse en bois était à côté de lui, plusieurs médailles s'y trouvaient également. On a sur le pontificat et la mort de cet évêque des dates positives. Il a été inhumé vers 945.

L'origine et la destination du tombeau orné de bas-reliefs appelé la Pierre-qui-Pue, dont plusieurs fragments sont déposés au temple St.-Jean, deviennent l'objet d'une discussion animée entre M. Le Cointre et M. de Caumont. Ce bas-relief présente d'un côté l'image d'un homme levant les mains au ciel et placé entre deux lions. Dans une autre partie se trouvaient des scènes de vendange, puis des bergers, des boucs et des chèvres.

Ce monument, dit M. Le Cointre, appartient au culte payen. En effet, il ne faut pas, pour l'apprécier, le voir tel qu'il est actuellement, mais tel qu'il a été. On a des descriptions exactes de ce qu'il était au temps où d'autres bas-reliefs étaient conservés. Là l'homme au lion. Ici la scène de vendange, et non pas seulement les travaux de la récolte, mais ceux de la vinification. Des enfants montés sur un pressoir foulent le raisin. D'autres apportent la vendange. Puis plus loin des boucs, des chèvres, tous animaux consacrés à Bacchus. Deux opinions se sont élevées sur l'idée qui se trouvait au fond de ces sculptures. Siauve y voyait le prophète Daniel, Dreux-Duradier, Bacchus. Mais alors qu'il exprimait cette opinion, Dreux-Duradier ignorait une tradition qui la confirmait. Cette tradition, consignée dans les archives de St.-Hilaire, parlait de la Pierre-qui-Pue comme d'un monument anciennement apporté des îles de la Grèce, et provenant d'un temple consacré à Bacchus. Certes, dit M. Le Cointre, si le personnage qui se trouve entre les deux lions était isolé des figures que je viens de signaler, assurément je m'inclinerais devant l'autorité de Siauve, mais je ne puis le faire alors que je considère les bas-reliefs qui représentent les travaux habituels de la vinification et les animaux consacrés au culte de Bacchus qui se grouppent autour des personnages. Au surplus, ajoute M. Le Cointre, comment a procédé l'art chrétien ? Persécutés, menacés de voir profaner les cendres de leurs morts, les premiers chrétiens cachèrent la pensée chrétienne sous l'apparence de la forme païenne. Ainsi Jésus-Christ a été représenté, sous la forme d'Orphée, une lyre à la main, attirant à lui les hommes par le charme de ses accents. D'autres exemples pourraient être cités encore. Or, le Daniel des sarcophages chrétiens n'a-t-il pas dû, lui aussi, être copié sur une figure profane. Alors la *Pierre-qui-Pue* est-elle un original payen ou une copie chrétienne ? Telle est donc la question. Mais, ajoute M. Le Cointre,

cette dernière hypothèse serait invraisemblable, car comment expliquer les travaux de vinification qui sont le sujet d'une partie des bas-reliefs, comment expliquer surtout la présence de ces boucs, animaux consacrés à Bacchus, mais réprouvés par le christianisme. Qu'on se rappelle le passage de la prose : *Inter oves locum præsta et ab hœdis me sequestra ;* on y verra que le bouc est un animal immonde qui dans les textes figure comme l'emblême des réprouvés. — Cette impossibilité d'employer la présence de ces objets sur un monument chrétien, et d'un autre côté la tradition qui fait venir ce sarcophage des îles de Grèce et toutes les légendes diaboliques qui s'y rattachent nous portent donc à penser que la Pierre-qui-Pue est un tombeau du paganisme.

M. de Caumont : plusieurs considérations s'opposent à ce que la Pierre-qui-Pue puisse être considérée comme un tombeau payen, tout au contraire tend à prouver que c'est un tombeau chrétien. Et d'abord j'ai vu en Italie un grand nombre de monuments semblables qui sortent des catacombes de Rome et reproduisent tous le même sujet, un homme entre deux lions. Bosio, dans son ouvrage, a toujours considéré avec raison ces tombeaux comme chrétiens et représentant Daniel dans la fosse aux lions (V. Bosio, *Rome souterraine*). Quant aux objections qu'oppose M. Lecointre, il est démontré maintenant que les signes qui, suivant lui, caractérisent le culte de Bacchus doivent être attribués à l'art chrétien. Les scènes de vendange avaient pour objet de représenter l'humanité recueillant les bienfaits de la grâce vendangeant dans la vigne du Seigneur. Qui ne se rappelle la parabole ? Une foule de textes d'ailleurs concourent à établir que le raisin était une allégorie sous laquelle on représentait l'Eucharistie. Les génies qui *vendangent*, dit M. Raoul Rochette, qui a fait une étude spéciale des sarcophages chrétiens et dont l'autorité est grande sans doute, *indiquent habituellement sur les*

*tombeaux les chrétiens recueillant les grâces spirituelles.* Les images de la *vigne*, *des pampres*, *des vendanges* ont été familières aux premiers chrétiens. Enfin les tombeaux payens ne sont pas en général diminués par le bas comme celui qui nous occupe. Ils sont à parois perpendiculaires.

Mais, dit M. Le Cointre, vous ne répondez pas complètement à mon objection. Vous avez expliqué la scène de vendange, non pas celle qui représente les travaux de la vinification? Puis les traditions restent toujours pour contredire l'origne chrétienne de ce monument.

M. de Caumont répond à cette interpellation qu'il n'avait attaché aucune importance aux mots *travaux de vinification* et que par vendange il entend l'opération qui consiste à cueillir le raisin et à le déposer dans des panniers et des cuves; sur quelques tombeaux on voit aussi des tonneaux pour recueillir le liquide. M. de Caumont cite encore une scène qui est bien connue et qu'on trouve sur un des tombeaux du musée d'Arles et dans laquelle il voit absolument la même idée symbolique qu'aux vendanges ou, si l'on veut, aux opérations de la vinification. C'est celui qui représente la vendange des olives. Ce tombeau présente non seulement les travaux de la cueillette des olives, mais aussi les travaux du pressoir. Des génies font tourner la vis de la machine, le jus découle. Or ceci est pour les olives ce que pour le raisin est le travail du pressoir.

M. de Caumont attache peu d'importance à la présence des chèvres gardées par des bergers dans une autre partie du tombeau; il croit d'ailleurs qu'il est fort douteux que deux de ces animaux, dont il ne reste plus que les jambes et qui étaient sur une éminence, fussent des chèvres, la longueur de leurs jambes annoncerait plutôt des cerfs.

M. de Caumont, après avoir cité quelques tombeaux que la présence de la vigne a aussi fait à tort attribuer à Bacchus.

et l'erreur qui a existé dans l'esprit de quelques savants, relativement au baptistère de St.-Agnès hors les murs, à Rome, dont on avait encore voulu faire un temple de Bacchus, parce que les voûtes sont ornées de mosaïques figurant entr'autres choses des vignes et des raisins, conclut que, selon lui, la Pierre-qui-Pue, de Poitiers, a de toute évidence *appartenu à un tombeau chrétien.*

Quant à la tradition rapportée au sujet de l'origine du monument, M. de Caumont ne croit pas devoir s'y arrêter et pense qu'on peut en faire *bon marché* comme d'un grand nombre d'autres traditions qui ne reposent sur rien et ne sont que des contes faits à plaisir.

Après cette discussion écoutée avec un vif intérêt, M. Le Cointre signale plusieurs tombeaux apparents : entr'autres celui en marbre blanc qu'on voit à St.-Hilaire et sur lequel est figuré un dauphin ; celui de Gilbert de La Porrée dont quelques fragments ornés de bas-reliefs sont déposés au temple St.-Jean. Ces fragments indiquent une époque de l'art plus belle que celle à laquelle on les fait remonter. Ils représentent l'entrée de J.-C. à Jérusalem et sa passion. C'est un sujet très-fréquent, ajoute M. de Caumont.

M. Garran de Balzan signale, dans une petite ruelle près Ste.-Catherine, un tombeau, à fleur de terre, recouvert de larges briques et qui n'a pas encore été fouillé. Dans cette rue en a déjà été ouvert un autre il y a quelque temps.

M. Fillon annonce qu'à Maillezais on a découvert le tombeau d'un évêque appelé Goderane ; avec les ossements se trouvaient la bague pastorale ornée d'un saphir et l'anneau qui ornait la crosse sur laquelle était cette inscription *Virga pastoralis Goderani* parfaitement conservée ; puis une plaque de plomb portant le nom et la date de l'inhumation.

Parmi les tombeaux apparents il faut également compter celui de Constantin à St.-Hilaire : celui d'Airvault est rappelé par

M. de Caumont qui le montre dans l'atlas du VI^e. volume de son Cours, pl. C. Sa forme est celle d'un couvercle plutôt que d'un cercueil ; sa partie supérieure est exactement semblable à un toit. Plusieurs personnages en relief sont gravés sur ce toit. Sans doute ce sont les apôtres.

Un autre tombeau plus simple, mais de même forme, est celui qui a été figuré par M. de Caumont dans son Cours

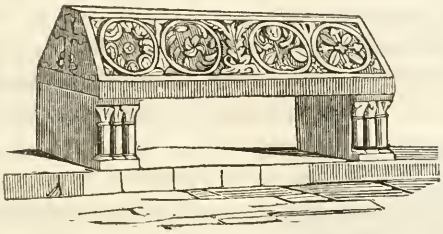

et qui était autrefois dans le cloître de Nouaillé. On offre aussi une esquisse du tombeau de Ste.-Radégonde dont la forme n'est pas ordinaire.

M. Le Cointre parle d'un passage du Memorandum de Montierneuf écrit par le moine Martin. Dans ce passage il est dit que le fondateur fut déposé dans un tombeau *satis decenter decoratum.*

M. de La Fontenelle signale, près de Bourbon-Vendée, le tombeau de Béatrix de Machecoul. M. Fillon croit que ce tombeau ne doit pas remonter plus haut que le XV^e. siècle.

Dans une crypte des Essarts, ajoute M. Fillon, se trouve un tombeau fort ancien. C'est sans doute celui d'un des comtes de Penthièvre, dit M. de La Fontenelle, car ces seigneurs étaient à une époque déjà fort éloignée propriétaires des Essarts.

M. de Caumont remarque que la forme tumulaire en dos

d'âne, qui remonte à une haute antiquité, s'est perpétuée jusqu'à présent dans le Poitou. Ainsi à Aunay, à Antigny, il a remarqué récemment cette forme encore en usage.

M. de Lambron entretient l'assemblée des fouilles commencées dans un cimetière fort ancien, récemment découvert à Mongon près Ste.-Maure.

M. Fillon parle de tombeaux découverts à Boine dans lesquels il a recueilli quelques monnaies des XII^e. et XIII^e. siècles.

M. Cardin signale les tombeaux d'Ardin.

M. de Caumont pose la question suivante : *A quelle époque remonte en Poitou l'usage de mettre des vases pleins de charbon dans les tombeaux?*

M. Le Cointre : on a cité beaucoup de vases à charbon découverts dans des tombeaux. Chose remarquable, toujours les tombeaux dans lesquels ils étaient placés se trouvaient voisins d'un centre de population ou d'un monument public. Dans les lieux isolés, je n'en connais pas d'exemple. Ceci résulte de plus de 200 observations différentes sur des lieux différents. Je présume donc, d'après cela, que ces vases à charbon étaient destinés à prévenir l'infection que devaient nécessairement produire les corps enterrés à de petites profondeurs.

Guillaume Durand, dit M. de Caumont, confirme l'opinion de M. Le Cointre. L'eau bénite, dit-il, est placée dans le tombeau afin de servir de sauve-garde contre les attaques du démon. L'encens et le charbon d'abord pour combattre les mauvaises odeurs, et aussi parce que l'encens est le symbole des bonnes œuvres qui s'élèvent comme un parfum jusqu'au Tout-Puissant (V. le Cours d'antiquités monumentales, t. VI, page 318).

Quant à l'époque à laquelle cet usage a commencé à exister, dit M. Le Cointre, je pourrais le déterminer par

induction. Dans les tombeaux des VIII^e., IX^e. et X^e. siècles, on n'en a pas trouvé ; ce n'est qu'à partir du XI^e. que les tombeaux présentent cette particularité. Au surplus M. Le Cointre pense que l'usage de mettre de l'eau bénite avec le corps s'est perpétué plus long-temps que celui de déposer avec lui de l'encens dans le tombeau.

M. de Caumont croit que l'usage de mettre du charbon a continué long-temps après l'époque déterminée par M. Le Cointre, au moins dans certains diocèses. Dans un cercueil, dont la date est bien certainement de 1688, on a trouvé des pots contenant de l'encens et du charbon.

M. de La Fontenelle demande si l'on a trouvé des armes dans des tombeaux.

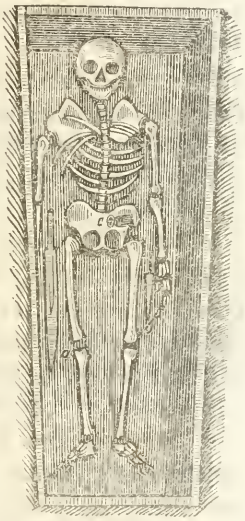

M. Fillon dit être propriétaire d'une épée, paraissant carlovingienne, qui a été trouvée à Pouzauges dans un tombeau. Il pense que cette épée est carlovingienne, car elle était accompagnée dans le sarcophage d'un denier de Charles-le-Chauve.

M. de Caumont montre le dessin fait sur place d'un tombeau découvert dans un cimetière attenant à l'église de Ranville. A côté du squelette était à sa droite la lame d'un sabre, à sa gauche la lame d'un couteau, sur le bassin l'agraffe qui attachait le ceinturon.

La séance est levée.

De La Marsonnière,
*Secrétaire.*

*Séance du 5 juin 1843. — 8 heures du matin.*

Présidence de M. MÉNARD, proviseur du collége royal.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Ménard, proviseur du collége royal de Poitiers.

L'ordre du jour appelle la suite de l'enquête sur les tombeaux, qui, à la séance précédente, s'est arrêtée au XV^e. siècle. — M. de Caumont fait observer qu'à cette époque les figures, tracées en creux sur les pierres tombales, étaient souvent remplies, du moins dans les parties principales, avec du plomb ou du cuivre. Les têtes, les mains et les pieds étaient incrustés de marbre. —Il recommande d'estamper les pierres de ce genre.

Elles offrent, selon lui, des renseignements précieux pour les costumes ; les inscriptions fournissent des documents pour l'histoire locale.

M. Fillon signale une pierre tombale dans l'église Notre-Dame de Parthenay. Il a donné le dessin d'une pierre semblable existant à St.-Cyr en Talmondais (Vendée).

M. Segrétain cite la dalle tumulaire de Constantin, existant dans l'église de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres) ; il fait observer en même temps que la date 1111, qui se trouve inscrite dans la partie fruste, ne peut pas être acceptée.

Il cite encore, à Airvault, une pierre tombale antérieure

au XVI^e. siècle; à Oirou, plusieurs pierres inscrustées en plomb; à St.-Généroux, une pierre tombale offrant des caractères très-frustes, qu'il n'a pu déchiffrer; parmi les tombes retrouvées à St.-Généroux, une pierre incrustée en creux offrant le dessin d'un araire, une autre le dessin d'une épée; enfin, à Fontaine-le-Comte, une pierre tombale gravée en creux, dont les caractères semblent indiquer la fin du XII^e. siècle.

M. de Fleury rappelle des tombes incrustées de cuivre, qui figuraient autrefois dans l'église S^te.-Radégonde. C'est du moins, ajoute-t-il, ce qui résulte d'une enquête dressée après les ravages exercés par les protestants.

A ce sujet, M. de Caumont fait observer que sans doute il y avait autrefois un grand nombre de pierres incrustées, et qu'il faut le plus souvent attribuer la disparition des incrustations aux protestants. Il regrette que les restaurations modernes fassent partout disparaître ces restes précieux.

M. de La Fontenelle cite parmi les pierres tombales celles des Arouet, trouvées à St.-Loup (Deux-Sèvres). M. de Chergé fait observer que ces pierres ont servi à établir, dans le Dictionnaire des familles du Poitou, la généalogie de la famille de Voltaire.

M. de Chergé signale, comme un exemple remarquable des ornements employés pour les pierres tombales, des pierres citées par M. l'abbé Texier, qui avaient servi d'excipient à des émaux grossiers.

M. de Fleury parle des pierres tombales de l'église de Sommières.

M. de Lambron lit une note au sujet du groupe sculpté renfermé dans la chapelle S^te.-Anne de l'église Notre-Dame de Poitiers. Il pense, d'après les observations et les recherches qu'il a faites, que ce monument doit avoir été exécuté à Tours, où se trouvait une sorte d'école pour les monuments de ce genre.

## NOTE DE M. LAMBRON.

Les habitants de Poitiers doivent à la pieuse munificence de Madame Jeanne de Clermont le mausolée si remarquable que l'on voit aujourd'hui dans l'église de Notre-Dame de cette ville.

Jeanne de Clermont, fille de Louis de Clermont-Gallerande et de Renée d'Amboise, fut pourvue par le roi François Ier. de l'abbaye de la Trinité de Poitiers, après la mort de Marie d'Amboise, sa tante maternelle, morte le 8 février 1537. Ses lettres d'institution sont sous la date du 27 avril 1537.

Elle fit élever un tombeau à la mémoire de sa tante, nous en trouvons la preuve sur l'écu en losange où sont représentées les armes de la famille d'Amboise, qui sont palé d'or et de gueules à six pièces.

Il nous est impossible de partager l'opinion de dom Fonteneau ou de son continuateur, qui prétend que ce monument fut élevé par Jeanne de Clermont à Renée d'Amboise, sa mère; s'il en était ainsi, on verrait sur ce sarcophage un autre écu, parti ou écartelé de Clermont-Gallerande et d'Amboise, entouré de la cordelière, signe distinctif du veuvage, tranchant emblême de douleur, adopté par la reine Anne de Bretagne et mis en usage depuis cette époque dans toutes les familles nobles de France.

Cette circonstance nous permet d'assigner une date à peu près certaine à ce mausolée. Nous pensons qu'il fut érigé de 1537 à 1540. Il était d'abord placé à l'extrémité du chœur de l'abbaye de la Trinité de Poitiers, près de la grille, du côté de l'Epitre.

Dom Fonteneau nous apprend qu'une autre figure, que nous ne retrouvons plus maintenant, était placée près du tombeau.

« C'était celle de Madame de Clermont à genoux, bien re-
« présentée, habillée et coiffée à la mode du temps. »

M. de Caumont cite de nombreux exemples de cette représentation de l'ensevelissement du Christ. — On le trouve à Moulins, à Troyes, à Solesmes et dans plus de 30 autres localités. Toutes ces sculptures sont du XVI^e. siècle. — M. de La Liborlière signale à Toulouse un groupe semblable. — M. Pressac un autre dans la chapelle du château de Verteuil (Charente).

Les tombeaux d'Oiron sont remarquables parmi les monuments funéraires du XVI^e. siècle. M. Segrétain appelle sur eux l'attention de la Société.

M. de La Fontenelle cite à Amboise un monument semblable à ceux d'Oiron, qui appartenaient à la famille des Gouffier.

M. de La Liborlière décrit la sépulture de la famille de Mortemart, qui existait autrefois au couvent des Cordeliers. Ce monument était surmonté de deux statues à genoux. D'un côté se trouvait un pendentif en marbre avec une inscription indicative du nom, de la date, de l'objet des monuments. De l'autre côté était un autre pendentif avec une inscription en vers latins. Au milieu des personnages à genoux était un petit tabouret en bois creux sur lequel était déposée une lampe continuellement allumée. Une messe annuelle était fondée pour le repos de leurs ames.

M. de Lambron parle de fouilles récemment pratiquées à Montrésor dans l'intérieur d'un caveau. Elles ont amené la découverte d'un monument funèbre, orné de statues, érigé par les seigneurs de Montrésor, vers 1520. Ces statues sont un peu mutilées.

M. de La Fontenelle rappelle qu'il y avait jadis à la Sainte Chapelle de Thouars plusieurs tombeaux maintenant détruits.

Sur l'un d'eux était une statue à genoux, celle de La Tremouille dit le Pieux. Cette statue a été enlevée et déposée au musée de Niort où elle est encore.

M. de La Fontenelle parle également du monument funèbre des Parabère. Trois statues en marbre soulèvent un suaire qui le recouvre, et semblent s'efforcer de s'élever vers le ciel. Au-dessus est cette inscription : « Ici repose, en attendant la résurrection.... »

A Thouars, dit M. Segrétain, on retrouve encore un monument avec une inscription qui établit que la première femme de Louis XI y fut enterrée.

M. Gaillard de la Dionnerie cite un monument funéraire à Champigny-le-Sec. — M. Lambron, le tombeau bien connu des enfants de Charles VIII à Tours. — M. Fillon, la statue en marbre blanc d'une fille du fameux Tiraqueau, à genoux devant un prie-dieu, sur lequel est un livre. Cette statue appartient à un propriétaire de Fontenay dont elle orne le jardin.

## DÉCISIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF.

M. de Caumont fait connaître les décisions suivantes prises dans la séance du 4 juin, par le conseil général administratif.

M. DE CHERGÉ, de Poitiers, est nommé inspecteur des monuments de la Vienne, en remplacement de M. Cardin, qui a prié le conseil d'accepter sa démission.

M. CARDIN, ancien inspecteur des monuments de la Vienne, est nommé membre du conseil général administratif.

M. FILLON est nommé inspecteur des monuments du département de la Vendée.

M. DE LAMARIOUZE, président de la Société des anti-

quaires de l'Ouest, et directeur de l'enregistrement et des domaines à Foix, est nommé inspecteur des monuments de l'Arriège.

M. JOLY, architecte à Saumur, est nommé membre du conseil pour le département de Maine-et-Loire.

M. l'abbé MICHON, membre de la Société, auteur de la statistique monumentale de la Charente, est nommé inspecteur des monuments de ce département, en remplacement de M. de Barthélemy, nommé inspecteur de Seine-et-Marne.

M. DE CHASTEIGNER, de Bordeaux, est nommé membre du conseil pour le département de la Gironde.

M. l'abbé BARRAUD, membre de l'Institut des provinces, est nommé inspecteur du département de l'Oise, en remplacement de M. Graves, qui a quitté ce département pour se fixer à Paris.

M. GRAVES est nommé membre du conseil administratif pour le département de la Seine.

MM. FOUCART, doyen de l'école de droit de Poitiers;
REDET, archiviste du département;
L'abbé AUBER, historiographe du diocèse de Poitiers;
PRESSAC, bibliothécaire-adjoint;

Sont nommés membres du conseil pour le département de la Vienne.

Le conseil a décidé qu'une médaille d'argent sera décernée à M. l'abbé Godefroy, curé de Bon-Secours, près Rouen, pour l'exécution de la belle église qu'il vient de faire reconstruire dans cette paroisse, et qui a été visitée l'année dernière par les commissaires de la Société. M. Barthélemy, architecte, auquel revient l'honneur de l'exécution, a reçu une médaille; mais il restait à récompenser l'homme qui, par son zèle et son activité, a su déterminer les habitants de

Rouen à fournir des fonds pour une aussi grande entreprise.

M. Godefroy a eu la bonne pensée d'employer le style ogival primitif pour sa belle construction : la Société veut témoigner toute sa satisfaction à celui qui a donné un si bon exemple (1).

J. DE LA MARSONNIÈRE.

*Séance du 5 juin 1843. — 2 heures.*

Présidence de M. SEGRÉTAIN, membre du conseil.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Segrétain, membre du conseil.

M. l'abbé de Chazelles rend compte de la visite faite avant la séance au temple St.-Jean.

VISITE AU TEMPLE ST.-JEAN.

Présidence de M. DE CHERGÉ, inspecteur des monuments de la Vienne.

Le rendez-vous de la promenade archéologique avait été donné pour 1 heure 1/2 au temple St.-Jean, curieux monument qui renferme le musée lapidaire de la Société des antiquaires de l'Ouest. La nombreuse réunion qui se pressait dans son enceinte témoignait l'intérêt que la Société porte à ce monument sauvé par la science des mains vandales des aligneurs, et qui fut en partie cause de la formation de la Société française pour la conservation des monuments historiques, il y a tantôt 10 ans. Cet édifice méritait donc à tous égards l'intérêt de la compagnie.

(1) Nous devons dire que M. Hilaire de Neville, membre de l'Association Normande à Rouen, a le premier demandé qu'une récompense fût décernée à M. l'abbé Godefroy.

On a d'abord examiné les objets formant la collection de la Société et dont elle vient de faire le catalogue ; de curieuses inscriptions soit tombales, soit historiques, entr'autres celles de la fondation de la célèbre abbaye de Charroux ; l'autel gallo-romain de Bapteresse, représentant sur les quatre faces Mercure, Minerve, Apollon et Hercule, et qui par sa beauté peut rivaliser avec celui de Paris; quelques cippes funéraires romains et gallo-romains ; la fameuse inscription du tombeau de Claudia Varenilla ; des colonnes milliaires, des débris de mosaïques, de gracieuses têtes en marbre blanc.

Puis le moyen-âge a montré ses chapiteaux historiés, ses bas-reliefs, ses monstres grimaçants, etc. ; enfin la renaissance a offert quelques curieuses pages, feuillets détachés d'un des beaux ouvrages de l'époque, du château de Bonnivet, construit par l'amiral, le favori de François Ier., et détruit maintenant (1). Ce sont des frises, des pilastres, des pendentifs, des couronnements de fenêtres, couverts, chargés d'ornements sans nombre; têtes hideuses, enroulements, furies, oiseaux, amours, tout se mêle, se confond dans le désordre le plus gracieux, et toujours au milieu de ces sculptures, l'ancre et le dauphin de l'amiral reviennent avec ses armes et sa devise : *Festina lentè* (2).

Après avoir examiné ces divers objets, la Société a passé à l'observation du monument lui-même, sur lequel la discussion avait été renvoyée au jour de la visite. M. Alexis de Chasteigner, chargé avec M. Fillon par la Société des antiquaires de l'Ouest de la description et de la reproduction des fresques, s'étant spécialement occupé de la question, a obtenu la parole pour présenter de vive voix quelques considé-

(1) Voir mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest (tome 2).

(2) Voir le catalogue du musée de la Société des antiquaires de l'Ouest.

rations à ce sujet. Il s'est d'abord attaché à réfuter l'opinion qui veut en faire un tombeau romain du IIIe. siècle, élevé à Claudia Varenilla ; après avoir prouvé que cette opinion n'est basée que sur une hypothèse sans fondement, il a démontré que l'édifice, avec sa forme primitive et sa couverture en charpente, n'a jamais pu être un tombeau. Puis, examinant le bâtiment, son appareil, son mode de construction et d'ornementation, il a clairement prouvé qu'il n'a jamais pu être un monument romain, mais un de ces rares édifices élevés vers le VIe. siècle, et, suivant l'expression des contemporains, *Romano more.* Dès lors le temple St.-Jean est et a toujours été, selon lui, un monument chrétien, un baptistère ; il le montre tel qu'il était d'abord, formant un vaste carré long, avec une grande ouverture sur chaque face, ayant au centre sa piscine octogone, qui existe encore, et à côté l'autel nécessaire pour diverses cérémonies, entr'autres la confirmation. Vers le Xe. siècle, ce monument étant devenu trop petit, l'on abat l'un des grands côtés pour le remplacer par une sorte de vestibule semi-octogone, tandis que les matériaux sont employés à construire une petite apside fermant l'ouverture du côté qui est en face ; car il est prouvé par l'observation des lieux que cette apside, que plusieurs regardaient comme du même temps que le corps principal, doit lui être postérieure et date sans doute de l'époque de cette reconstruction.

S'appuyant sur les usages généraux, les traditions et notes des contemporains, M. de Chasteigner présente ce monument comme baptistère élevé près d'une cathédrale, suivant l'usage, d'abord ouvert sur ses quatre faces et servant au baptême par immersion, puis fermé et servant au baptême par infusion, ensuite paroisse pour 50 paroissiens, et enfin tour-à-tour fonderie, fourneau de soupes économiques, décharge de la cathédrale, et maintenant musée de la Société des antiquaires de l'Ouest.

Passant ensuite à l'examen des précieux restes des fresques qui ornent la partie supérieure des murs et l'apside, et qui jamais encore n'avaient été spécialement étudiées, il en fait une description détaillée, tâchant d'expliquer les sujets et les personnages.

Puis il reconnaît deux époques principales dans le travail de ces fresques ; en se fondant sur le type des écoles, les costumes, la forme, le coloris et les caractères paléographiques des inscriptions verticales, il croit pouvoir attribuer celles du principal corps à la seconde moitié du X^e^. siècle et se fondant sur des études semblables, il attribue celles de l'apside au XIII^e^., tout en reconnaissant sous ces peintures une autre couche qui paraît de la même époque que les premières (1).

*Le Secrétaire rapporteur*,

L'abbé DE CHAZELLES.

M. Foucart rend compte d'une promenade faite le matin même aux ruines des anciens aquéducs qui couronnent les côteaux de l'Hermitage.

### RAPPORT DE M. FOUCART.

Messieurs,

Lorsqu'on est arrivé à l'extrémité *sud-est* de la promenade de Blossac et que du haut de la tour *à l'oiseau* on admire la riante vallée que parcourt le Clain et l'amphithéâtre de rochers couverts de verdure qui dominent son cours, on aperçoit, au sommet de cet amphithéâtre, vers le milieu de sa courbure, une maison à droite et à gauche de laquelle se dressent quelques constructions dont, à une telle distance,

(1) Voir, pour plus amples détails, la notice lue au congrès le même jour par M. de Chasteigner et qui sera publiée incessamment.

on ne peut reconnaître ni la forme ni la destination ; cette maison, autrefois le séjour de quelques pieux anachorètes, a conservé le nom *d'Hermitage*, les constructions qui l'accompagnent sont les débris d'un de nos nombreux aquéducs romains qui fournissaient en abondance à notre ville l'eau que la nature lui a refusée.

Les membres du congrès archéologique ne pouvaient négliger ces restes intéressants de l'ancienne civilisation romaine, et, ce matin après la séance, quelques-uns d'entre eux guidés par M. de Chasteigner, notre collègue, neveu de M. de Balathier, propriétaire de l'hermitage et des aquéducs, se sont mis en route pour aller les visiter.

L'aquéduc amenait à Poitiers les eaux de la source de Fontaine-le-Comte ; il était souterrain dans une grande partie de son cours aujourd'hui parfaitement connu, mais à l'endroit où est situé l'hermitage l'inclinaison du terrain avait rendu nécessaire la construction d'arcades dont quelques-unes étaient élevées de 10 ou 12 mètres au-dessus du sol ; trois de ces arcades soutenues par quatre piliers existent encore à peu près complètes à gauche de la maison, leur base est revêtue de pierres échantillonnées : dans tout le reste de la hauteur, le blocage, semblable à celui de nos arènes, est à nu ; à droite et dans un ravin assez profond sont plusieurs piliers destinés à supporter des arcades et un canal qui n'existent plus ; ces piliers, beaucoup plus élevés que ceux dont nous vous avons parlé d'abord, sont aussi beaucoup plus épais, l'un d'eux est complètement enveloppé par un énorme lierre qui, en échange de l'appui qu'il en reçoit, l'abrite de son feuillage et le consolide de ses rameaux.

Nous avons remarqué que les piliers étaient percés de part en part de trous ronds ou carrés qui sans doute étaient dissimulés autrefois par les pierres de revêtement ; il est à présumer que ces trous ont été occasionnés par des pièces de

bois destinées à échaffauder, qu'on aura laissées dans la maçonnerie et que le temps aura réduites en poudre.

Les arcades qui existent encore se dégradent de plus en plus, les pluies et les vents en détachent chaque année quelques pierres, l'une d'elles même n'est plus à la clef de voûte que de l'épaisseur du moellon qui la compose ; nous pensons qu'il pourrait être utile de les recouvrir d'un mortier qui les défendrait contre l'intempérie des saisons et conserverait pendant plusieurs siècles encore ces débris qui ont excité l'intérêt de tant de générations ; nous exprimons le vœu que quelques fonds soient mis dans ce but à la disposition de M. de Chasteigner.

Je ne serai qu'un organe bien infidèle des sentiments de mes collègues en adressant les plus vifs remerciements à Mme. de Balathier qui a bien voulu nous faire avec une grâce et une bonté infinie les honneurs de l'hermitage et des antiquités curieuses qu'il renferme, et nous permettre d'admirer les délicieux points de vue dont on jouit du haut de sa terrasse.

En dire davantage serait trahir les secrets du foyer domestique et violer les lois de l'hospitalité que les antiquaires surtout doivent connaître et respecter.

M. de Chasteigner lit son important travail sur le temple St.-Jean.

M. Des Moulins donne lecture de divers fragments d'un mémoire intéressant intitulé : « Notice sur quelques monuments du Bigorre. » (Cette notice sera publiée dans le 10e. volume du Bulletin).

M. de La Fontenelle lit son rapport sur les travaux de la commission des vœux qu'il préside et soumet à l'approbation de la Société les rédactions suivantes :

## RAPPORT DE M. DE LA FONTENELLE

MM. , la commission (1) chargée d'exprimer les vœux à formuler par la Société et notamment d'indiquer les monuments historiques susceptibles de fixer l'attention du gouvernement, s'est occupée consciencieusement de l'examen des matières qui rentraient dans le cercle de ses attributions. C'est le résultat de cet examen que je viens aujourd'hui vous présenter d'une manière succincte.

Ce travail se partage nécessairement en deux grandes divisions. La première est relative aux vœux à exprimer d'une manière générale, et l'autre se rattache à des points de détail et à des localités. Abordons la première division.

*Inspection des monuments historiques.* — La création de correspondants du ministère de l'intérieur, chargés de la surveillance des monuments historiques dans les départements, est une création utile. Ces inspecteurs ont sauvé plus d'un édifice de la destruction et conservé, par des réparations, un bien plus grand nombre encore. Mais les fonctions, tout-à-fait gratuites et même onéreuses, de ces inspecteurs ne sont pas suffisamment définies. De plus, il leur serait utile parfois de correspondre entre eux, et il est un besoin de tous les jours pour eux d'échanger des lettres avec les maires du département. Cependant, les inspecteurs des monuments historiques n'ont la franchise, ni pour les dépêches qu'ils reçoivent, ni pour celles qu'ils envoient dans leurs départements et ailleurs. Votre commission

(1) Cette commission était composée de MM. de La Fontenelle, président et rapporteur; de Caumont, Le Cointre, secrétaire-général de la session, l'abbé Auber (de Poitiers), Segrétain (de Niort), de Chergé (de Poitiers), l'abbé Cousseau (de Poitiers), Fillon (de Fontenay), Mauduyt (de Poitiers) et Cardin (de la Vendée).

a jugé convenable d'exprimer un vœu pour faire cesser ces inconvénients, et ce vœu sera soumis à votre approbation.

*Création d'une commission diocésaine d'archéologie à Poitiers.* — Si les édifices historiques religieux sont, pour leur conservation, sous la surveillance de l'autorité administrative, ils dépendent surtout de l'autorité épiscopale. Or, l'action de cette autorité protectrice a besoin de se faire sentir, pour empêcher qu'on ne fasse, comme par le passé, des réparations en désaccord avec les édifices qu'il s'agit de compléter. Mais le fardeau de l'épiscopat est grand ; le diocèse de Poitiers, formé de deux départements, est très-vaste, et le pasteur, même aidé de son conseil ordinaire, pourrait difficilement voir les plans et devis pour réparations, approuver les bonnes restaurations projetées et rejeter les mauvaises. D'ailleurs, dans une pareille matière, un examen fait par plusieurs hommes spéciaux ne peut qu'être extrêmement utile. Un projet de vœu a donc été formulé dans le sein de votre commission, et il tendrait à demander la création d'une commission diocésaine d'archéologie. En même temps, et au moment de l'établissement de cette commission, il conviendrait de classer les églises du diocèse qui offrent de l'intérêt sous le rapport de l'art, parce que ce serait sur ces églises que porterait le travail de la commission proposée. Elle serait, du reste, un simple conseil, en cette partie, du digne prélat chargé de l'administration spirituelle des départements de la Vienne et des Deux-Sèvres.

*Mesures pour empêcher la vente des objets anciens qui servaient à l'exercice du culte.* — Dans ces derniers temps diverses églises ont été privées, par des ventes faites à des brocanteurs, d'un grand nombre d'objets précieux, qui avaient servi autrefois à l'exercice du culte ou qui décoraient encore le lieu saint. On connaît le procès relatif à une précieuse châsse achetée par un marchand d'objets de

curiosité dans les environs de Limoges, et revendue, à Paris, à un prix très-élevé; nous avons parlé de la disparition d'un calice et d'un ostensoir, objets très-anciens, d'un beau travail, objets qui existaient dans la Vendée à Aizenay, capitale de l'ancien petit peuple des *Agesinates*. Un vœu va vous être soumis pour empêcher qu'à l'avenir les églises soient ainsi dépouillées de ce qui fait leur plus bel ornement.

*Isolement des églises.* — Votre commission, MM., en adoptant une proposition qui lui a été faite par un de ses membres, a été d'avis qu'il fallait, en thèse générale, mais en admettant de nombreuses exceptions, isoler les églises des maisons d'habitation. Une rédaction en ce sens vous sera présentée.

*Création d'un musée pour les émaux à Limoges.* — Il est bon de rendre à chaque contrée ce qui fit sa gloire sous le rapport de l'art. C'est aussi parfois le moyen de raviver une industrie languissante ou même d'y faire renaître une industrie éteinte. C'est à Limoges qu'ont été fabriqués presque tous les émaux si recherchés aujourd'hui, et objets si propres à orner des collections. La création, dans la ville de Limoges, d'un musée pour les émaux a, d'après ces considérations, paru une idée susceptible d'être adoptée, et votre commission en a fait l'objet d'un vœu à adresser au gouvernement.

*Eglise de St.-Hilaire de Poitiers.* — Une visite de l'église de St.-Hilaire de Poitiers, MM., vous a suffisamment fait connaître que c'est une bien faible partie de la magnifique basilique de St.-Hilaire-le-Grand. C'est le chœur, qui présente, demeurant seul, une singulière disposition, plus de largeur que de longueur. Mais cette position des choses, outre qu'elle est désagréable à l'œil, n'offre qu'un espace trop restreint pour les cérémonies du culte et pour contenir les paroissiens. Un agrandissement de l'église de St.

Hilaire serait donc nécessaire. D'un autre côté, un monument, qui se rattache à la fondation de la monarchie française, peut-il demeurer aussi réduit dans de minimes dimensions ? Qui ne sait pas, en effet, que c'est ce feu, qui apparut en 507 au haut de la tour de l'église de St.-Hilaire de Poitiers, qui dirigea la marche du chrétien orthodoxe Chludvik et de ses Franks, lorsqu'il allait combattre l'arien Alarik II et ses Visigoths dans les champs de Vauclade ; c'est là où, par l'établissement des Francks dans les Gaules, se fonda définitivement la nationalité française. Il serait donc convenable de rendre à cette église, si éminemment française, un peu de son ancienne magnificence. La construction d'une nef à la suite du chœur qui constitue toute l'église actuelle, construction faite dans le même style que ce qui est conservé, serait la réalisation de l'idée qu'on vient d'indiquer. Un des membres de notre Société fait un plan dans ce sens, et il semble convenable d'attirer l'attention du gouvernement sur ce projet, digne de recevoir tout son appui.

*Eglise Notre-Dame de Poitiers.* — Une proposition vous a été adressée par M. Bourgnon de Layre : elle est relative à l'église de Notre-Dame de Poitiers dont la façade est si curieuse. Vous savez que l'application de maisons d'habitation à des édifices religieux est préjudiciable à ces mêmes édifices et souvent même en entraîne la chûte. Or, il y a un projet présenté par un membre de cette Société, M. Orillard, avocat, discuté dans le sein du conseil municipal de Poitiers, qui tendrait à isoler l'église Notre-Dame, en plaçant un marché couvert entre cette même église et la maison Minoret. Ce projet remplirait donc le but qu'on se propose, mais les frais d'acquisition des maisons qui touchent à Notre-Dame sont considérables, indépendamment des frais plus considérables encore pour la construction d'un marché

couvert. Dans un tel état de choses, on réclamerait une allocation sur les fonds des monuments historiques, allocation qui, en réalité, se convertirait en frais de conservation d'un monument d'une haute importance.

*Eglise de Maillezais (Vendée).* — Nous arrivons à l'église d'une localité qui fut autrefois une cité épiscopale; nous voulons parler de Maillezais. Il ne s'agit point de la cathédrale, mais bien de l'église paroissiale dont une partie des dessins vous ont été présentés. Vous avez sans doute été frappés de tout ce que ce monument, qui date du XII^e^. siècle, a de curieux. Or, les réparations à faire s'élèvent à 10 ou 12,000 fr. Notons que si, dans ces dernières années, les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres ont, le premier surtout, obtenu des secours importants pour leurs monuments historiques, une autre partie du Poitou, le département de la Vendée, a été oublié. Sollicitons donc M. le Ministre de l'intérieur pour qu'il s'occupe de l'église de Maillezais et qu'il lui accorde une forte allocation, car autrement cet édifice serait menacé d'une prompte destruction, une commune aussi peu riche que Maillezais ne pouvant pas supporter une si forte charge. Un secours de la Société serait aussi utile, non pas tant par son importance (il ne pourrait être que minime), que par la raison qu'il attirerait l'attention de ceux qui ont à leur disposition des sommes plus considérables.

*Demande en classement des églises de Maillezais, de Vouvant, de Mareuil-sur-le-Lay, de Mortagne-sur-Sèvre, du clocher de Fontenay-le-Comte et du château de Vouvant (Vendée).* — Nous venons de parler de l'église de Maillezais et de son importance sous le rapport de l'art; nous vous avons fait connaître aussi combien était curieuse l'église de Vouvant, dont la façade est de nature à fixer l'attention, et divers dessins de ce monument, dans son ensemble et dans ses parties diverses, vous ont été représentés; il en a été de

même pour le château de la même localité attribué à la Mellusine ; l'église de Marcuil-sur-le-Lay, localité chef-lieu d'un doyenné, lors de la première division ecclésiastique, est, pour une portion de sa construction, l'une des plus anciennes de la contrée ; l'église de Mortagne-sur-Sèvre, est aussi fort curieuse ; et enfin on connaît la hardiesse du beau clocher en flèche de Fontenay-le-Comte. On vous prie de solliciter le classement de ces édifices comme monuments historiques, et vous sentez combien cette réclamation est fondée. Notons aussi que dans le département de la Vendée, contrée privée depuis 1830 des secours du gouvernement pour ses monuments historiques, le classement dont il s'agit est très-incomplet, et qu'il y a lieu de l'opérer, pour ainsi dire, à neuf.

*Châteaux et églises de Chauvigny.* — Un mémoire d'un notable habitant de Chauvigny a été communiqué à votre commission des vœux. Il parle en détail des châteaux et églises de cette localité et des moyens d'assurer leur conservation. La Société française a prouvé l'importance qu'elle attache à Chauvigny, par le voyage qu'elle y a fait et en tenant cette localité et celle de St.-Savin pour les deux points les plus dignes d'être l'objet d'un examen archéologique. Or, le principal château de Chauvigny, qu'on voulait soustraire à une destruction prochaine, a été acheté par le gouvernement. Il ne reste donc plus qu'à engager l'administration et M. l'inspecteur des monuments historiques à veiller à la conservation d'une construction si intéressante pour l'art, et devenue aujourd'hui propriété nationale.

Nous arrivons, MM., à une dernière question qui est toute spéciale, unique dans son genre, et qui n'en est que plus importante.

M. Mouraine de Sourdeval, né dans la Vendée, et aujourd'hui juge au tribunal civil de Tours, demande le classement,

parmi les monuments historiques du royaume, de la chapelle des Allouettes près les Herbiers, département de la Vendée; et à l'appui de cette demande ou au moins d'un vœu sollicité de la Société des monuments, il a fourni un mémoire très-bien écrit et très-curieux. M. de Sourdeval l'a dit, cette chapelle n'est pas antique; elle ne date que des derniers temps de la restauration; car elle était à peine terminée et non payée au moment de la révolution de juillet. Mais, si cette chapelle est d'une construction nouvelle, elle a sa spécialité. Laissons, à ce sujet, parler l'antiquaire de Tours. « La chapelle des Allouettes, dit-il, doit être considérée comme l'un des premiers, comme l'un des plus heureux essais vers le retour de l'architecture si pittoresque du moyen-âge. Depuis plus de deux siècles, l'architecture grecque était seule cultivée.... Pendant que l'on bâtissait à Paris les temples à formes payennes de St.-Philippe-du-Roule, de Notre-Dame-de-Lorette, de la Madeleine, et, à Bourbon-Vendée, l'église principale; un plan fut dressé pour ériger au milieu du bocage de la Vendée une véritable église du moyen-âge, avec des piliers, des rinceaux, des voussures, des meneaux. Le style en dut être sévère comme la pensée qui présidait à cette consécration. Par une heureuse coïncidence, les matériaux en furent sévères. Aussi tout l'édifice fut construit en quartiers de granit pris sur les lieux, et destinés, on devait au moins l'espérer, à assurer son indestructibilité comme aux monuments d'Egypte.

J'ajouterai à ces indications, données par M. de Sourdeval, que ce fut M. Moquet, architecte, qui dressa les plans de l'édifice, et que les sculptures furent dues au ciseau habile de M. Ad. La Noe. Ajoutons que la construction de l'édifice coûta environ 44,000 fr.

Mais il est à noter que la chapelle des Allouettes avait été construite par suite du passage de la duchesse d'Angoulême

dans la Vendée, et que, de cette circonstance, on a voulu y rattacher un but politique. Il ne s'agissait pourtant là que d'un de ces monuments religieux qui rappellent l'oubli des anciennes querelles politiques et la consécration de la sublime pensée d'une réunion de tous dans la grande famille chrétienne. Néanmoins, à la révolution de juillet, et notamment à la session de 1833, la destruction de ce monument fut demandée par le conseil général de la Vendée, en même temps qu'on concluait aussi au renversement de la colonne des Quatre-Chemins, faite dans un autre ordre d'idées, et qui de plus encombrait la voie publique. Mais non seulement le gouvernement ne voulut point consentir à la destruction de la chapelle des Allouettes, mais il obligea le département de la Vendée à payer sa quote part dans la construction de cet édifice.

Depuis cette époque le conseil général de la Vendée, mieux éclairé sur le but qu'on s'était proposé en élevant le monument religieux des Allouettes, qui appelait à une conciliation les habitants d'une même contrée trop long-temps divisés, et sentant l'importance de cet édifice n'en a plus demandé la démolition, tandis qu'il réclamait d'année en année pour que la colonne des Quatre-Chemins fût rasée. C'est assez dire que ce corps délibérant, qui persistait dans sa première détermination pour la colonne, avait modifié son opinion première pour la chapelle. C'est en effet une construction curieuse, parce qu'elle est venue la première en France, à peu près, rappeler le gothique, ce style si éminemment religieux. Si donc, détruire la chapelle des Allouettes serait un acte de Vandalisme, la conserver est digne d'un gouvernement protecteur des beaux-arts. Le gouvernement l'a sauvé par un premier acte, et, en le priant de le classer comme monument historique, on doit croire qu'il adoptera cette idée, consécration et continuation d'un de ses actes.

La proposition, MM., qui vous sera faite, par suite de cet exposé, est le résultat de l'avis unanime de votre commission.

Nous allons passer à la lecture de la rédaction des vœux que la commission dont je suis l'organe vous propose d'émettre.

*Inspection des monuments.* — Le Congrès archéologique, convaincu intimement que, pour devenir fructueuse l'institution des inspecteurs des monuments historiques réclame un complément indispensable à cette institution, sollicite ce complément qui consisterait à établir, d'une manière précise, les attributions des inspecteurs et à leur accorder la franchise dans leur département pour les lettres par eux écrites aux maires ou écrites à eux par les maires, et hors du département pour la correspondance des inspecteurs entr'eux, relativement à l'exercice de leurs fonctions.

*Commission diocésaine d'archéologie.* — Le Congrès archéologique demande à Mgr. l'évêque de Poitiers qu'il soit formé une commission diocésaine d'archéologie chargée d'examiner toutes les réparations à faire aux églises monumentales et de donner son avis sur tous les travaux qui pourraient y être faits. Cette même commission, entièrement consultative, dresserait immédiatement le tableau de toutes les églises du diocèse qui offrent de l'intérêt sous le rapport de l'art.

*Mesure contre les ventes des objets servant au culte.* — Le Congrès archéologique instruit qu'un grand nombre d'objets qui servaient, dans les temps reculés, aux cérémonies du culte ou même qui y servent encore, et qui sont d'une grande valeur artistique et parfois même d'une grande valeur vénale, sont achetés journellement par les brocanteurs et disparaissent ainsi des trésors des églises pour aller s'enfouir

dans les collections particulières, émet le vœu que nos seigneurs les évêques de France prescrivent, dans leurs diocèses respectifs, toutes les mesures qui leur paraîtront les plus efficaces pour empêcher l'aliénation, de la part des curés et des fabriques, des objets précieux dont on vient de faire l'indication.

*Création d'un musée pour les émaux à Limoges.* — Le Congrès archéologique invite le gouvernement à établir, dans la ville de Limoges, un musée spécial pour les émaux.

*Isolement des églises.* — Le Congrès archéologique émet le vœu que les églises soient, autant que possible, et sauf de nombreuses exceptions, isolées des maisons d'habitation.

Il émet le vœu que le gouvernement vienne au secours de la ville de Poitiers par une allocation destinée à isoler complètement l'église de Notre-Dame.

*Eglise de St.-Hilaire de Poitiers.* — Le Congrès archéologique émet le vœu que le gouvernement fasse des fonds pour compléter l'église de St.-Hilaire de Poitiers, réduite aujourd'hui au seul chœur de l'édifice ancien et insuffisante pour recevoir la population de la paroisse à laquelle elle est affectée.

*Demande en classement de monuments situés dans la Vendée.* — Le Congrès archéologique émet le vœu que les églises de Maillezais, de Vouvant, de Mareuil-sur-le-Lay, et de Mortagne-sur-Sèvres, le clocher de l'église Notre-Dame de Fontenay-le-Comte et le château de Vouvant (Vendée) soient, pour ceux de ces édifices qui ne le sont pas encore, classés comme monuments historiques.

Le Congrès archéologique émet le vœu que l'église paroissiale de Maillezais (Vendée) obtienne des secours du gouvernement et appelle en général sa bienveillance sur les édifices historiques d'un département qui se trouve dans une

position d'autant plus favorable qu'il n'a rien demandé depuis long-temps.

*Châteaux et églises de Chauvigny.* — Le Congrès archéologique recommande la conservation des châteaux et églises de Chauvigny (Vienne), et notamment du château acheté avec les fonds de l'Etat, à la surveillance de l'administration et à celle de l'inspecteur des monuments historiques du département.

*Demande en classement comme monument historique de la chapelle des Allouettes (Vendée).* — Le Congrès archéologique émet le vœu que la chapelle construite sur la Montagne-des-Allouettes, près les Herbiers (Vendée), soit classée comme monument historique. Si cette construction est nouvelle, elle se recommande par son élégance et surtout parce qu'elle est probablement la première reproduction faite en France, dans le siècle actuel, du style ogival si éminemment religieux.

Toutes ces propositions sont adoptées sans discussion, sauf la demande d'une allocation pour isoler l'église de Notre-Dame, qui est vivement combattue par plusieurs membres et qui ne passe qu'après deux épreuves douteuses.

M. de Caumont dépose sur le bureau un extrait très-curieux de plusieurs chartes du cartulaire de Saintes offert par M. l'abbé La Curie.

L'ordre du jour appelle la continuation de l'enquête sur les tombeaux postérieurs au XVI^e^. siècle.

Quels sont en Poitou les tombeaux du XVII^e^. siècle les plus remarquables ?

M. Gaillard-de-la-Dionnerie fils signale à Champdeniers (Deux-Sèvres) un tombeau du XVII^e^. : ce tombeau, dont la table de marbre est soutenue par deux licornes, était celui de Marie de Bellenave, mariée en 1645 à François de

Rochechouart et morte en couche. Il cite également une statue donnée par la République de Gènes à Lamotte-Champdeniers, gouverneur pour le roi de France.

M. Bourgnon dit avoir vu, il y a 2 ou 3 ans à peine, un tombeau du XVII^e. siècle, qui existait encore à St.-Nicolas.

M. de Chergé signale, dans l'église du Vigean, la statue d'un chevalier de la famille Du Puy-du-Fou que les habitants des campagnes honorent sous le nom de St.-Eutrope.

M. de Caumont demande s'il y a des tombeaux sur lesquels se trouvent des sculptures représentant des squelettes, des ossements, ou des scènes funèbres ?

M. Segrétain répond qu'à Oiron il existe un tombeau sur lequel on remarque des figures semblables. Ce tombeau était celui de Claude de Gouffier, grand écuyer de France.

M. de Caumont propose de continuer l'enquête par les questions relatives aux vitraux.

M. Le Cointre croit que les verrières de St.-Pierre n'appartiennent qu'au XIV^e. siècle.

M. de La Fontenelle parle de vitraux fort anciens qui existaient à Bressuire avant la révolution.

M. de Chergé signale les beaux vitraux de S^te.-Radégonde. Ceux de la grande fenêtre, dit-il, sont probablement du XIII^e.

M. de Caumont demande si l'on a remarqué quelque chose de particulier dans la. fabrication des vitraux ? On sait que les vitraux anciens présentent une surface dépolie. Est-ce le résultat d'une préparation employée avec intention par l'artiste, ou bien doit-on, comme M. Thibault, l'attribuer à l'action du temps ?

M. de Bernay demande si cette particularité ne tiendrait pas à la fabrication plus ou moins soignée des verres employés, et si d'ailleurs ils n'ont pas subi l'action des oxides qui servaient à fixer les couleurs.

M. Segrétain affirme qu'il a vu des vitraux du XVI^e. siècle qui évidemment avaient été dépolis avant de recèvoir la couleur.

*Le Secrétaire*,

J. DE LA MARSONNIÈRE.

---

*Séance du 6 juin 1843. — 8 heures du matin.*

Présidence de M. BABAULT-DE-CHAUMONT.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Babault-de-Chaumont, juge au tribunal de première instance de Poitiers et secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.

M. de Caumont propose la continuation de l'enquête sur les vitraux du Poitou.

La parole est donnée à M. l'abbé Auber pour décrire les verrières de la cathédrale, sur lesquelles il prépare un travail spécial.

M. l'abbé Auber n'a pas encore pu étudier tous les vitraux de la cathédrale. Cependant il croit pouvoir affirmer que ceux qui sont près du chevet de l'édifice appartiennent au XIII^e. siècle. La concavité du verre, la vivacité des couleurs bleue et rouge, tels sont les caractères sur lesquels il se fonde pour leur assigner cette date.

Quant aux sujets de ces vitraux, plusieurs sont très-reconnaissables. La verrière du milieu représente le Christ en croix; plus bas, au-dessous, on voit le tombeau sur lequel l'ange est assis, et dont la forme rappelle cette époque. Sur le même plan sont les saintes femmes, portant aux mains des vases de parfums. Enfin, au-dessous, le crucifiment de l'apôtre saint Pierre et l'arrestation de l'apôtre par Néron

lui-même, et, de l'autre côté, le supplice de saint Paul. Au bas de la tête de saint Pierre est une thiare soutenue par un roi et une reine, que l'on suppose être Henri II et Éléonore d'Aquitaine, fondateurs de l'église.

Sur un autre vitrail, dit M. l'abbé Auber, est une sainte Vierge tenant dans ses bras un enfant Jésus. Autour et dans l'éloignement sont des peuples tendant leurs mains vers les figures principales, et cette scène est expliquée par le mot *Pauperies* écrit en lettres du XIII^e^. siècle.

Le vitrail de droite présente des sujets incertains. Endommagé en 1562 par les protestants, et mal raccommodé par un ouvrier inhabile, ce vitrail est actuellement un amalgame de couleurs confuses, dans lequel on ne saurait démêler le sujet.

Le vitrail de la partie sud représente l'histoire de Loth. Celui qui lui sert de pendant a été maltraité, cependant à la faveur d'un beau soleil, on peut apercevoir encore Jésus dans son berceau et l'adoration des mages.

Un autre vitrail représente l'histoire de saint Jean-Baptiste. — Puis plus loin, celle de Joseph et de ses frères.

Enfin les vitraux qui regardent l'ouest, dans les transepts, sont assez maltraités; il est impossible de reconnaître les sujets.

M. de La Fontenelle demande s'il était d'usage que les verriers laissassent des cartons contenant le plan des vitraux qu'ils avaient composés. A Niort, il existe des vitraux dont les auteurs ont laissé les dessins, afin sans doute qu'on pût les restaurer avec exactitude en cas d'accident ou de destruction.

M. Bourgnon signale des vitraux très-remarquables dans diverses contrées de la France.

M. l'abbé Dubois fait une observation intéressante. Il a remarqué que partout où une redevance particulière était due

par une maison à une abbaye, les dessins de l'un des vitraux de l'église étaient reproduits dans une des fenêtres de la maison passible de ladite redevance.

M. de Lambron signale, dans la cathédrale de Tours, les vitraux du chœur, dont il peut préciser la date. Des découvertes récentes lui permettent de fixer cette date à 1270 à peu près.

M. de Caumont dépose sur le bureau divers dessins envoyés par M. Thibault, et qui représentent des vitraux restaurés par ce dernier dans l'église St.-Jean de Lyon.

*Boiseries.* — M. de Caumont demande si, dans les églises du Poitou, il y a des boiseries remarquables et quelle est leur date ? Il parle des portes, des stalles qui offrent de nombreux exemples de sculptures remarquables, et recommande de les dessiner et de les décrire.

M. l'abbé Cousseau cite comme fort ancien le siége abbatial trouvé à Vouillé, que possède M. Dupuis-Vaillant. Ce meuble remonte au XIV^e^. ou XV^e^. siècle. — M. de La Liborlière, l'aigle du lutrin de St.-Porchaire. — M. Pressac, des stalles du XVI^e^. siècle dans l'église de Nanteuil. — M. Fillon, des boiseries du XVII^e^. siècle dans l'abbaye des Fontenelles. — Enfin M. de La Liborlière signale les belles boiseries de St.-Maixent. — M. Cousseau, celles de Noaillé et de St.-Jouin de Marnes et les stalles de la cathédrale.

M. de Caumont demande quels sont les émaux que l'on possède en Poitou ? — Pour la réponse à cette question, la Société renvoie au remarquable travail de M. l'abbé Texier sur les argentiers et les émailleurs de Limoges.

M. de Caumont continue l'enquête par les questions relatives à l'architecture militaire en Poitou. Y a-t-il des donjons dont l'origine remonte au XI^e^. siècle ? Quelle est leur forme ?

Les donjons de Loudun, de Moncontour, de Cursay, sont signalés par M. Segrétain ; leur forme est carrée. — Il rap-

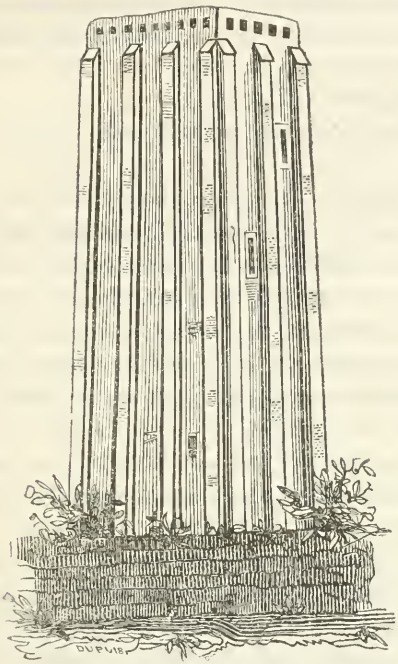


DONJON DE LOUDUN.

pellent également l'ancien monument sur la base duquel se trouvent les ruines du château de Chauvigny.

M. Fillon décrit le donjon de Pouzauges. Ce grand bâtiment carré est flanqué de quatre tours. Ces tours sont rondes et applaties sur le milieu.

Le château de Montreuil, dit M. l'abbé Cousseau, appartient probablement à la même époque. Une inscription écrite à la main sur une fenêtre du donjon reporte du moins sa

construction au milieu du XIII^e. siècle. Elle est tracée de la main d'un Juif prisonnier. « Moi, Samuel de Basle, j'ai été « captif pendant le deuxième mois d'Adar, l'an 12..... » — La tour actuellement subsistante est ronde. Le reste est plus récent. Le mur est solidement et largement construit; mais, comme le bas du château de Coucy, il ne présente aucun accessoire.

M. Ménard signale à Gençay des ruines d'un donjon triangulaire.

M. de Caumont, avant de continuer l'enquête, fait observer qu'à mesure qu'on se rapproche du XVI^e. siècle le donjon tend à se confondre avec les bâtiments dont il est flanqué. Il montre plusieurs dessins, représentant des châteaux qui jalonnent la distance par laquelle le XI^e. siècle est séparé du XVI^e., et fait observer une gradation très-remarquable dans la manière de grouper les bâtiments de service autour du donjon militaire.

M. Ménard cite les ruines du château de Bressuire, la plus belle ruine de la province, qui présentent les caractères que vient de signaler M. de Caumont. M. Segrétain ajoute que de ce château partie appartient au XI^e. siècle, partie au XIII^e., partie au XIV^e. ou XV^e. La partie la plus ancienne est celle où se trouvent les ruines de la porte de l'est à laquelle se relie une herse. Le donjon est terminé en haut par de la brique. L'enceinte fortifiée est très-vaste.

M. de Caumont recommande les plans et les dessins de ces ruines qui s'en vont. Les châteaux, dit-il, disparaîtront plus vite que les édifices religieux, car aucune idée d'utilité ne s'y rattache. Démolis pierre à pierre pour les besoins des constructions nouvelles, ils disparaissent rapidement. Que le crayon au moins nous les conserve! — Le château de Bressuire est spécialement recommandé par M. de Caumont à la Société des antiquaires de l'Ouest.

Les questions relatives à l'architecture civile terminent l'enquête. Il en résulte qu'il ne reste dans le Poitou que très-peu de maisons antérieures au XIV^e. siècle. — En général, dit M. Segrétain, voici quelle est la distribution des anciennes maisons que l'on retrouve dans les villes du Poitou : au rez-de-chaussée, un couloir avec une salle basse ; le couloir est éclairé par un grillage au-dessus de la porte, la salle basse par de petites fenêtres ; un seul appartement occupe d'ordinaire l'étage supérieur : on y monte par un escalier qui forme saillie à l'extérieur. Quant à la forme des cheminées anciennes, M. Segrétain leur a emprunté une disposition très-favorable à la conservation de la toiture. Elle consistait en une imbrication faisant corps avec la cheminée et qui formait saillie de 12 à 14 centimètres au-dessus du toît, de manière à le préserver de l'infiltration des eaux. Cette disposition ingénieuse, reproduite par M. Segrétain, s'est popularisée dans la ville qu'il habite.

L'enquête étant terminée, M. Ménard demande la parole pour faire son rapport sur le travail de MM. Bourgnon et Lamothe sur les arènes. Ces Messieurs s'occupaient de ce travail important, des architectes s'occupaient eux aussi de la description des arènes de Nîmes. Peu de différence dans les résultats obtenus par les uns et les autres; toutefois, sur les quelques points où les conclusions sont différentes, les suppositions de MM. Bourgnon et Lamothe paraissent à M. Ménard être les plus vraisemblables. Enfin, pour faire revivre complètement un monument délabré, MM. Bourgnon et Lamothe ont eu beaucoup plus à faire que les architectes de Nîmes, qui travaillaient, non pas sur des débris, mais sur un monument d'une parfaite conservation.

M. de Chergé rend compte de la restauration de l'église de Civray.

## RESTAURATION DE L'ÉGLISE St.-NICOLAS DE CIVRAY (1).

La façade de l'église St.-Nicolas de Civray, était trop remarquable pour que la sollicitude de M. le Ministre de l'intérieur ne s'attachât pas à la préserver d'une chute imminente. Depuis déjà long-temps on avait remarqué un surplomb très-sensible à l'œil, et que signalait une forte courbe de la ligne de faîte de l'édifice. Ce surplomb était de 30 centimètres, et celui des murs latéraux de 22 à 25. La tour qui flanquait cette façade à droite et qui renfermait l'horloge s'inclinait aussi, en se séparant de la façade et du corps de l'église; et une solution de continuité entre la face intérieure du mur et la voûte, et de nombreuses lézardes indiquaient assez que le jour où la tour ébranlée s'écroulerait sur la place publique, la façade et peut-être même l'église entière seraient entraînées dans sa chute. L'attention de la commission des monuments historiques fut appelée sur un tel état de choses; une première allocation bien insuffisante fut accordée; puis, après diverses propositions faites, on parut s'arrêter à l'idée de retenir la façade en la soudant à la nef et à la tour du clocher, à l'aide de fortes barres de fer. Ce système qui, selon quelques architectes, présentait des inconvénients, fut bientôt abandonné, et on se borna à démolir immédiatement la tourelle menaçante.

Ce premier pas fait dans le système de la démolition, il sembla qu'il n'y avait plus qu'à poursuivre dans ce sens, et la commission, après mûr examen, décida que la façade entière serait démolie, puis reconstruite avec les mêmes éléments, sauf à remplacer ceux qui ne pourraient figurer dans

(1) Pour l'historique de cette église, voir le rapport d'ensemble, §. XII.

une réédification. M. Lion, jeune architecte de Paris, fut chargé de diriger ces travaux difficiles, et il se rendit à Civray accompagné de M. Barles, homme capable, sculpteur, mouleur et appareilleur tout à la fois, lequel était digne, sous tous les rapports, de la confiance dont il a été investi en cette circonstance. Installé sur les lieux, au milieu de juillet 1842, sa première occupation fut de mouler les parties de sculptures qui offraient le plus d'intérêt, soit sous le rapport artistique, soit sous le rapport archéologique ; ces moulages devaient être expédiés à Paris pour être soumis à la commission des monuments historiques. Après l'exécution de cette première partie de ses instructions et l'érection d'un échafaudage que l'on cite comme un modèle en ce genre, il se disposa à dresser un plan détaillé du monument sur une fort grande échelle. Ce plan devait, en effet, être de telle dimension que chaque pierre pût y être indiquée avec son ornementation particulière, son numéro d'ordre ou d'assise et les signes distinctifs indiquant à quelle division elle appartenait. Le plan était divisé en partie supérieure et partie inférieure ; chaque partie renfermait trois divisions. Ces instructions étant observées, M. Barles fit procéder à la démolition suivant l'ordonnance du plan. Les pierres numérotées, étiquetées et déposées, avec le plus grand soin, en lieu sûr, attendirent le retour de la belle saison ; car, la démolition n'étant terminée que le 1er. janvier 1843, il n'eût pas été prudent de procéder à la reconstruction immédiate.

Des rapports nous furent adressés au sujet de l'effet produit par la démolition de la façade, et ces rapports étaient alarmants. On comprend, en effet, que cette démolition, quelques précautions qu'on eût prises, ne pouvait améliorer l'état des voûtes. Les lézardes, loin de diminuer, avaient donc augmenté ; mais ce résultat avait été prévu, les dispositions avaient été prises pour éviter tout accident ; des dou-

bles cintres de charpente, étayant les arceaux latéraux de l'église, ainsi que des arcs-boutants et jambes de force avaient été établis pour contenir la poussée des arceaux que la façade démolie ne devait plus maintenir; aussi, pendant la cessation des travaux, il n'est pas tombé une seule pierre, et, malgré les bruits alarmants répandus dans la contrée et qui étaient parvenus jusqu'à nous, il paraît que tout le mal se réduira à quelques mètres de voûtes qu'il faudra refaire.

Ce qui détruira l'édifice, c'est, là comme ailleurs, la négligence de ceux qui devraient pourtant paraître les plus empressés à ne rien négliger, puisque leur sûreté, celle des citoyens et l'intérêt bien entendu de la cité leur en fait un strict devoir. La toiture du monument est dans un état déplorable. L'eau suinte de toutes parts sur les parois, s'infiltre dans les joints des pierres, lève le mortier et fait de l'apside de l'église une grotte sauvage et champêtre, couverte d'une mousse qu'on croirait séculaire. Mieux vaudrait, il nous semble, dépenser quelques cents francs chaque année que de s'exposer aux embarras qui naîtront plus tard d'une économie mal entendue.

Aujourd'hui, Messieurs, la reconstruction de la façade est en voie d'exécution : les pierres hors de service sont remplacées par des pierres neuves; mais le directeur des travaux a soin, quand ce sont des pierres à moulures ou sculptées, d'en faire préalablement un moulage précis, pour se conformer rigoureusement au style lorsqu'on les sculptera. Ces sculptures sont aussi confiées à l'habileté de M. Barles, c'est dire que leur exécution ne laissera rien à désirer.

Tel est, Messieurs, le résumé des travaux de restauration opérés jusqu'ici à Civray sur les fonds alloués par M. le Ministre de l'intérieur. Ce résumé, extrait des rapports officiels qui nous ont été adressés par M. Barles, directeur, et directeur bien intelligent de ces travaux importants, sera pour vous

une preuve de tout le soin qui a été apporté dans leur exécution, et nous osons croire qu'à ce titre il ne vous paraîtra pas sans motif.

Il puisera un nouveau genre d'intérêt dans les détails que me permettra un examen bien complet des diverses parties de la façade de l'église St.-Nicolas de Civray. Vous comprendrez en effet que cette façade, décomposée pierre à pierre et reportée sur le papier avec sa physionomie exacte, se soumet aujourd'hui beaucoup plus facilement à l'analyse que lorsque l'œil du curieux ou de l'antiquaire essayait de saisir en passant quelques-uns de ses traits. Nous continuerons donc à suivre M. Barles dans son exposé des observations qu'il a faites. Les sculptures de la partie supérieure du monument se distinguent par une entente remarquable des méplats, dont les effets sont obtenus avec très-peu de travail. Ce genre d'exécution indique, selon M. Barles, le faire du XIII^e. siècle, tandis que la partie inférieure, par la profusion des détails joints à l'extrême finesse du ciseau, se rapproche plutôt de la manière bysantine. Dans le cintre du milieu, des chevaliers sont superposés en cercle, quelques-uns d'entre eux portent un écu sur lequel brille le signe des croisades et le croissant d'Orient. Le cintre à droite renferme, à côté de plusieurs personnages qui semblent, aux yeux de M. Barles, devoir représenter les membres de la famille du fondateur, la statue du patron de l'église St.-Nicolas. Cette statue est reconnaissable au costume qu'elle porte, et d'ailleurs l'inscription qui est sur le socle viendrait, au besoin, en aide à l'intelligence de l'antiquaire. Cette inscription est la seule qui existe sur toute la façade, ce qui laisse un libre champ aux conjectures pour le reste.

Le cintre de gauche, où se trouvait la statue équestre, se fait remarquer par sa riche archivolte, dont l'ornementation consiste en une suite de médaillons, du fond de chacun des-

quels sortent des anges jouant de divers instruments. La forme bizarre de plusieurs de ces instruments, perdus de nos jours et totalement inconnus, mérite l'attention des hommes spéciaux.

Il est à remarquer que tous les fonds de ces médaillons étaient peints en rouge, et quelques-uns ont conservé leur couleur.

Du reste, il a été constaté à Civray, comme M. Le Cointre-Dupont l'avait déjà observé sur la façade de Notre-Dame de Poitiers, que les fonds de sculpture de la façade de St.-Nicolas étaient en général tous peints. Parmi les couleurs dont les vestiges attestent l'existence, le rouge et le bleu semblent dominer, peut-être parce qu'ils ont mieux résisté que les autres teintes à l'action délétère des agents atmosphériques. Les parties unies de la façade, qui étaient couvertes d'un crépit d'un demi-centimètre d'épaisseur, étaient même colorées de peintures à fresques dont on a retrouvé des fragments dans la frise du cintre du milieu.

La plupart des figurines de la partie inférieure de la façade offrent cette particularité remarquable qu'elles ont les yeux perforés. Cette perforation de l'orbite s'expliquait par l'enchâssement dans la pierre, d'émaux imitant le globe de l'œil, mais il fallait une preuve et elle a été trouvée dans le fragment intact d'un globe semblable sur une figure bien conservée.

Vous pouvez juger, MM., de l'effet que devait produire sur les populations religieuses du moyen-âge la vue de ces magnifiques façades toutes resplendissantes de riches reliefs et de somptueuses décorations, livre sublime que le ciseau des moines offrait aux méditations du vulgaire, comme leur pinceau traçait pour les initiés et les savants d'alors ces brillants manuscrits, chefs-d'œuvre de patience et de goût, dont notre science progressive semble avoir perdu le secret.

M. Ménard propose un procédé pour reproduire les vitraux.

La séance est levée.

*Un des Secrétaires,*

J. DE LA MARSONNIÈRE.

*Séance du 6 juin. — 2 heures.*

Présidence de M. CARDIN, membre du conseil.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Cardin, membre du conseil,

M. Le Cointre donne lecture de son rapport sur les allocations votées par le conseil d'administration.

M. de Caumont pense qu'il serait bon d'ajouter encore 100 fr. aux allocations, pour mouler les personnages jouant de divers instruments de musique, qui figurent sur les médaillons de l'archivolte de St.-Nicolas à Civray.

La Société approuve les décisions prises par le conseil.

M. Cousseau annonce qu'une demande de fonds pour la belle église de Ligugé a été très-bien accueillie par deux ministères, et qu'on espère obtenir bientôt une somme importante.

Cette communication est accueillie par la Société avec infiniment d'intérêt.

M. Le Cointre donne lecture de l'analyse de divers mémoires envoyés au congrès, et dont l'examen lui avait été confié.

## ANALYSE D'UNE NOTICE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE DE M. COCHET SUR L'ÉGLISE DE L'ABBAYE ROYALE DE MONTIVILLIERS,

PAR M. LECOINTRE-DUPONT.

Au nombre des monastères de femmes qui donnaient à leurs abbesses les priviléges et quelques-uns des droits des princes de l'église, était Montivilliers, au diocèse de Rouen. L'abbesse y portait la crosse, la mitre et l'anneau des prélats ; elle avait vicaires-généraux, chanoines, official, promoteur, enfin elle siégeait comme un évêque dans une basilique grande comme une cathédrale. C'est de cette basilique, seul reste de tant de grandeur passée, que nous allons parler.

La façade occidentale de l'église se compose d'une tour carrée placée à l'angle nord et d'un pignon décoré d'une magnifique fenêtre du XIV^e. siècle. Véritable corbeille de fleurs, cette fenêtre est divisée par six meneaux ou compartiments tout remplis de roses et de quatre-feuilles déjà bien maltraitées, hélas ! par le temps, par les orages et surtout par la main de maladroits réparateurs.

Sous cette fenêtre s'ouvre la porte principale, voûtée en plein cintre, avec archivolte romane soutenue par deux colonnettes à chapiteaux bysantins. Elle est flanquée de grossiers contreforts ajoutés au XVI^e. siècle.

Comme la porte, la tour paraît appartenir à la fin du XI^e. siècle, elle est couronnée par une flèche octogone un peu plus récente, flèche dont les pans sont découpés en écailles de poisson. Quatre clochetons à bases octogones et à toits coniques accompagnent cette haute et svelte pyramide. Chacune de leurs faces est percée par des ogives primitives.

Une seconde tour, plus large et plus écrasée que celle

du portail, s'élève au milieu des transepts. Elle appartient également à l'architecture de la fin du XI^e. siècle. Les transepts, avec leurs modillons grimaçants sont de la même époque; seulement presque toutes les fenêtres ont été refaites aux XVI^e. et XVII^e. siècles. Il en est de même de celles du chœur et de la chapelle de la vierge.

La basilique de Montivilliers formait, à proprement parler, deux églises distinctes : l'une dédiée à Notre-Dame et occupée par les religieuses, avait eu pour fondatrice l'abbesse Elisabeth, de 1066 à 1107; à elle appartiennent le portail, les tours, les transepts que nous avons décrits. L'autre église, qui communiquait avec celle de l'abbaye par sept arcades de mauvais goût, était sous le titre de Saint-Sauveur et servait de paroisse aux habitants de Montivilliers. C'était une addition du XVI^e. siècle, due à l'abbesse Jeanne Mustel, qui fit bénir cette église, le 13 octobre 1513, par l'archevêque de Thessalonique. Elle consistait en une nef latérale comprise entre le transept nord et la tour du portail, et dans six chapelles accolées à cette nef.

Un porche magnifique est formé de trois belles arcades ogivales, dont malheureusement les accolades sont restées inachevées. Le tympan de la grande porte est chargé de feuillages et de rameaux et décoré d'une niche que surmonte un dais très-allongé. La voussure est également chargée de petites niches et de statuettes assises, dont les têtes sont brisées. Un ange est au milieu. Est-ce l'ange du jugement? La porte en bois, sculpture du XVII^e. siècle, est elle-même d'un beau travail.

Toutes les voûtes des deux églises ont été refaites aux XVI^e. et XVII^e. siècles; il faut en excepter pourtant celles des transepts qui datent du XII^e. Des zigzags contrezigzagués, des têtes de clou, des étoiles, des feuillages, des fleurs ornent les bandes qui séparent leurs compartiments. Au transept

nord le grand arceau des voûtes retombe sur deux colonnes à chapiteaux historiés. L'un représente une femme voilée dont le corps se termine par une queue de poisson ; l'autre un guerrier ou un génie ailé à cheval sur un animal fantastique.

Le chef-d'œuvre de l'église de Montivilliers est l'escalier de l'orgue, charmante rotonde, formée de meneaux de pierre, avec balustrades en feuilles de fougère et se terminant par un cul-de-lampe tapissé de feuilles de chardon et de sycomore ; son bijou le plus curieux, un tableau sur agathe, encadré dans l'ébène, représentant le triomphe de Marie. Rien de plus gracieux que cette petite composition, dans laquelle se pressent sans confusion, les palmes, les fleurs, les anges, toute la musique céleste.

Stalles curieuses, vitraux, monuments funéraires, il ne faut maintenant rien chercher de tout cela dans l'église de Montivilliers. Vous trouverez seulement, sous le grand portail, un humble pavé portant encore ces mots : CY GIST REVERENDE MADAME... DE LA PLATIÈRE. Voilà le seul souvenir de quarante abbesses sorties du sang des princes et qui portèrent la crosse et la mitre des pontifes.

Ne demandez pas même la chapelle où s'élevait ce sarcophage en marbre noir, avec la belle figure couchée d'une Montgommery, ouvrage de Jean Goujon, qu'avait vue entre sept et neuf ans, la marquise de Crequy et qu'elle a décrite avec de si minutieux détails. La trop jeune marquise avait rêvé la chapelle, le sarcophage, la statue, les lampes funéraires ; elle avait même rêvé l'abbesse, objet de tant d'honneur, car aucune Montgommery n'a jamais siégé dans l'abbaye royale de Montivilliers. Elle avait rêvé tout cela, et le temps avait transformé ses imaginations en réalités, ses rêves en souvenirs.

M. Fillon, secrétaire de la commission d'iconographie, lit son rapport sur les travaux de cette commission.

RAPPORT DE M. FILLON.

MESSIEURS,

Votre commission d'iconographie et de moulage s'est réunie le 5 juin, sous la présidence de M. de Chergé, pour examiner les divers objets qui devaient lui être soumis.

Étaient présents : MM. de Caumont, de Chergé, de La Fontenelle, de La Porte, Segrétain, Thiollet, Ménard et Fillon, secrétaire.

MM. le comte de Gourgues, Joly, inspecteur des monuments historiques de Maine-et-Loire, Des Moulins, l'abbé Auber, de La Sicotière et de Chasteigner, faisant aussi partie de la commission, étaient absents pour cause de départ ou de travaux particuliers.

M. de Chergé a d'abord présenté le dessin d'une chaire, dans le style du XIII^e^ siècle, destinée à la cathédrale de Bourges, que MM. Hazé et Dumontet envoient à M. de Caumont, afin qu'il soit mis sous les yeux de la Société et soumis à son appréciation. La commission, tout en admirant la beauté de la pensée qui a présidé à cette élégante esquisse, croit devoir faire observer que le caractère général des figures n'est pas en rapport avec le style du monument. En conséquence, elle engage les auteurs du projet à se rapprocher davantage des types tout chrétiens que l'on peut étudier dans les ouvrages des beaux temps de la sculpture gothique. Elle pense aussi qu'ils ne peuvent prendre de meilleurs modèles que les magnifiques vitraux qui se voient dans la cathédrale que leur chaire doit orner. Là encore, ils trouveront des mosaïques propres à être imitées en marbre et en pierre pour le carrelage de la chapelle de la vierge.

M. Thiollet émet, en outre, le vœu que la courbe du des-

sus de l'abat-voix qui surmonte la chaire soit combinée de telle sorte que, sans perdre de son caractère, les conditions d'acoustique soient rendues les plus favorables possibles pour le prédicateur et les fidèles, en se rapprochant, autant que faire se pourra, de la courbe hyperbolique. Ne pourrait-on pas en outre faire disparaître le pilier roman qui supporte la chaire ou tout au moins le remplacer par un faisceau de colonnettes.

M. le marquis de La Porte a ensuite présenté trois projets pour l'autel que notre collègue, M. Launay, doit élever dans l'église de la Trinité de Vendôme. Le premier (XII^e. siècle) se compose d'une table supportée par six anges, avec deux reliquaires en-dessous et qu'on exécuterait en bois doré. D'après les explications verbales qui ont été données, à défaut d'un dessin offrant la reproduction de la forme générale du monument et de son style, il a paru en désaccord avec l'architecture de l'édifice auquel il est destiné. La commission a donc pensé que l'on devait laisser à l'artiste le choix entre les deux autres projets (XIII^e. et XV^e. siècle), en établissant toutefois que le dernier se rapproche davantage du style du rétable et s'accorde avec les remarquables stalles du chœur. — Elle s'empresse aussi de remercier MM. Hazé, Dumontet et Launay d'avoir bien voulu lui communiquer leurs projets de travaux, et du zèle si louable qu'ils montrent pour répandre dans les provinces l'intelligence des réparations faites en rapport avec les monuments que l'on restaure.

Passant après à la question de moulage et d'estampage, M. de Caumont expose que le meilleur moyen de reproduire les ornements d'architecture est d'en prendre des empreintes en plâtre. « Par ce moyen, dit-il, on peut à peu « de frais former des collections de chapiteaux, frises, mo- « dillons, etc., qui se trouvent disséminés çà et là sur les

« murs de nos églises, et présenter ainsi aux antiquaires et « aux artistes des sujets intéressants d'études. Des cours « complets d'ornementation comparée seront alors fondés, « et, grâce à cette facilité de pouvoir consulter les copies « fidèles des œuvres de nos pères, on sera peut-être moins « souvent attristé par la vue de restaurations maladroites. »

Quant à l'estampage des inscriptions, il suffit de prendre une feuille de papier fort, légèrement mouillée, de l'appliquer sur la pierre et de frotter avec un tampon enduit d'encre à imprimer ou de mine de plomb en poudre : les lettres se détacheront en blanc sur fond noir, et, dès lors, il sera facile de conserver la copie exacte de ces monuments qui disparaissent chaque jour.

Déjà M. Thiollet, dont on ne peut trop louer le zèle infatigable, a moulé plusieurs détails de la belle sculpture de St.-Hilaire, ne pourrait-il pas reproduire, pour le musée de la ville, quelques-uns des admirables ornements de St.-Pierre de Chauvigny ? — Il nous paraît en effet préférable de se procurer les modèles que leur éloignement ne permet pas d'avoir à volonté sous les yeux, et qui peuvent servir de comparaison avec ceux qui nous entourent.

En terminant, Messieurs, la commission prie la société de vouloir bien émettre le vœu de voir exécuter le plus possible de ces moulages dans les départements, et encourager ces travaux qui auraient l'immense avantage de répandre le goût des études archéologiques.

M. Fillon fait un rapport verbal sur la visite faite à St.-Pierre dans la matinée.

## RAPPORT DE M. FILLON.

MESSIEURS,

Sous la présidence de M. l'abbé Auber, historiographe du diocèse, vous avez visité la cathédrale de St.-Pierre. Ce magnifique monument méritait à tous égards d'attirer votre attention, comme un des modèles les plus parfaits de l'architecture du XIII^e. siècle. Aussi ce n'est pas sans admiration que vous avez pénétré sous ces voûtes si hardies que supportent des faisceaux de colonnes d'une élégance vraiment remarquable.

Le portail a été le premier sujet de vos études. M. l'abbé Auber vous a fait admirer les diverses scènes qui couronnent les trois entrées. Au milieu, comme une pensée vivante de l'avenir, le Christ, juge terrible, entouré de la vierge et de saint Jean, à genoux, et d'anges portant les instruments de la Passion, donne à chacun la part que lui ont mérité ses vertus ou ses crimes. Au-dessous les anges et les démons conduisent au ciel ou dans la gueule d'un monstre affreux les âmes que l'on voit sortir du tombeau dans le bas-relief inférieur. — A droite, la céleste Jérusalem est transportée par des anges ; des personnages en prière regardent ce spectacle. — A gauche, les apôtres entourent le corps de Marie, tandis qu'elle est couronnée dans le ciel par son divin fils. — Ces trois grands tableaux sont entourés par trois rangs d'anges, de saints et de prophètes, au milieu desquels domine toujours une figure du Christ.

Faisant ensuite le tour de l'édifice pour examiner sa forme extérieure, vous êtes arrivés devant la porte latérale du nord. Là, dans des sculptures d'une délicatesse extrême, se déroulent, sur les chapiteaux des colonnes, les premières scènes

de la vie du Sauveur. — A gauche, les Mages arrivent pour offrir leurs adorations à l'enfant nouveau-né. — Hérode, qu'inspire un mauvais génie, veut apprendre d'eux la demeure de Jésus. — Les rois s'enfuient pour éviter ses embûches. — Puis le massacre des Innocents, et enfin la fuite en Egypte. — A droite, l'adoration des Mages est entourée de l'annonciation et de la visite de la Vierge à sainte Elisabeth.

Après avoir expliqué ces figures, M. l'abbé Auber vous a fait entrer dans la cathédrale. Il vous a fait observer l'abaissement successif des voûtes, depuis l'entrée jusqu'au chevet, et a dirigé votre attention vers les chapiteaux, ornés de feuilles de plantes, et les superbes vitraux peints qui ornent encore quelques-unes des fenêtres. — Je ne vous ferai point la description de ces verrières; M. Auber vous en a déjà donné un rapide aperçu, qui vaut mieux que tout ce que je pourrais dire à ce sujet.

Je n'insisterai pas non plus sur les inexplicables inscriptions des voûtes les plus rapprochées du chevet, sous lesquelles vous êtes passés pour aller voir jusqu'à quel point peuvent aller les déplorables excès des badigeonneurs. Entrez plutôt dans la salle du chapitre, pour y voir les portraits de quelques-uns des évêques de Poitiers, depuis Simon de Cramaud jusqu'à l'illustre Fénélon, qui fut évêque nommé de notre cathédrale.

En sortant, un membre vous a montré la place du jubé qu'occupe aujourd'hui la grille du fond.

Je crois, Messieurs, en terminant, être l'interprète de vos vœux en remerciant Mgr. l'évêque de Poitiers de la promesse qu'il a bien voulu faire de remplacer le baptistère actuel par un autre plus en rapport avec le monument qui doit le renfermer. Déjà la nomination de M. l'abbé Cousseau, si savant et si modeste, à la chaire d'archéologie du grand sé-

minaire est une preuve de la protection particulière que le prélat accorde aux monuments de son diocèse. Puisse-t-il surtout préserver sa belle cathédrale de nouvelles profanations *artistiques*, et faire disparaître badigeon, plâtre, flèches dorées, sans oublier les rabats de saint Hilaire et de saint Fortunat!

Mon ami, M. de Chasteignier, va maintenant continuer le rapport de votre visite, en vous parlant de Ste.-Radégonde, que vous êtes allés examiner ensuite, non sans donner un regard d'admiration au chevet de St.-Pierre.

M. de Chasteignier lit son rapport sur la visite faite à Ste.-Radégonde.

### RAPPORT DE M. DE CHASTEIGNIER.

MESSIEURS,

En sortant de la cathédrale, vous vous êtes rendus à l'église de Ste.-Radégonde, consacrée à la pieuse épouse de Chlotaire Ier., fondatrice du couvent de Ste.-Croix. Cette église est élevée à la place d'une église primitive, fondée par Radégonde en l'honneur de la Ste.-Vierge; on croit qu'elle fut brûlée par les Normands et rebâtie au Xe. siècle. Cette nouvelle église, brûlée de nouveau en 1084, fut rebâtie et consacrée dans les dernières années du XIe. siècle, mais éprouva depuis plusieurs modifications. L'église actuelle est formée d'une nef se prolongeant autour du chœur, entouré lui-même de trois apsidioles.

Cette église est, à elle seule, un musée des divers types d'architecture; je vous demande la permission de vous la décrire, en suivant, autant que possible, un ordre chronologique.

Descendus dans la chapelle souterraine où est le tombeau

de la sainte, morte en 587 et ensevelie par le célèbre Grégoire de Tours, vous avez remarqué ce tombeau de marbre noir, en forme de sarcophage, reposant sur une corniche de feuillages et supporté par des espèces de piédestaux allongés et arrondis aux angles en forme de colonnes. Il y a tout

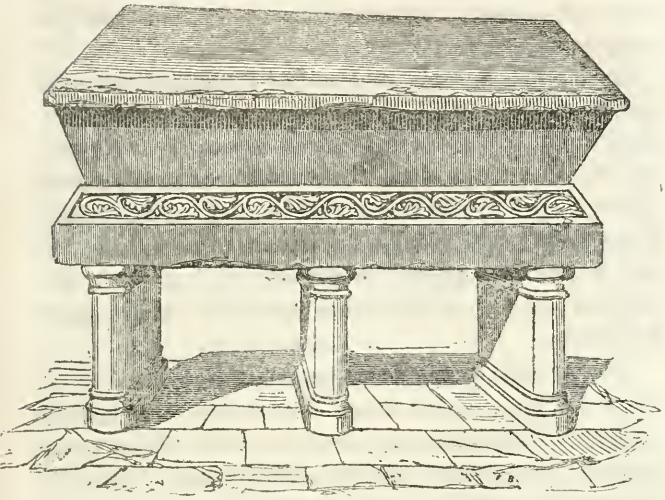

lieu de croire que c'est le tombeau primitif; si on l'eût refait plus tard, il serait sûrement plus riche et plus élégant. Ce tombeau fut ouvert, au XIV^e^. siècle, par Jean, duc de Berri; le corps de la sainte fut trouvé entier (1). En 1562 il fut brisé par des Gascons calvinistes, et les restes de Radégonde dispersés; ces reliques, ramassées par des personnes pieuses, furent enfermées dans un coffre de plomb et replacées dans le tombeau, qu'on se contenta de rattacher avec des liens de fer.

(1) Les supports sur lesquels repose le cercueil sont probablement du XIV^e^. siècle, d'après M. de Caumont.

En sortant de cette crypte, vous avez vu, encastrés dans le mur, deux tombeaux, un de chaque côté, assez semblables par leur forme à ceux de la crypte de St.-Seurin de Bordeaux, attribués au VI^e. siècle; ce sont ceux d'Agnès, première abbesse de S^te.-Croix, et qui survécut peu à sainte Radégonde, et de Disciole, jeune religieuse du même monastère, dont la mort est racontée d'une manière touchante par Grégoire de Tours.

Une inscription placée au-dessus de l'escalier qui descend dans la crypte apprend que la statue et les balustrades en marbre, qui se trouvent en avant du tombeau, ont été donnés par Anne d'Autriche, en reconnaissance de la guérison de son fils, Louis XIV. Les chiffres A. L. (Anne-Louis) prouvent qu'à cette occasion des travaux de restauration ont eu lieu dans cette crypte, qui doit être fort ancienne et appartenait sans doute à l'église primitive, où fut enterrée sainte Radégonde.

Derrière cette crypte et sous les chapelles apsidales, en est une autre fort ancienne aussi; on remarque à la voûte la trace des planches qui ont servi à la former, traces qu'on remarque dans quelques monuments fort anciens, comme les monuments romains de Trèves, et dans quelques voûtes aux arènes de Poitiers.

De là, passant à l'apside intérieure, vous avez remarqué, soutenant les arcades du chœur, ces chapiteaux courts et ornés de feuillages reposant sur des colonnes massives à bases remarquables. Sur un seul de ces chapiteaux nous avons trouvé des personnages, parmi lesquels vous avez reconnu Adam et Ève dans le paradis terrestre. Ces ornements sont parfaitement en rapport avec l'époque connue de la fondation de cette partie (940 environ); parmi les chapiteaux des colonnes soutenant les retombées des archivoltes des fenêtres apsidales, vous en avez observé un tout couvert de têtes de bélier.

Dans cette partie, entre les arcades du chœur, on a élevé vers le XVI^e. siècle, époque à peu près de la construction de la porte d'entrée, une balustrade flamboyante et un autel à riche pinacle flamboyant aussi, en partie détruit maintenant et caché par les sales boiseries du chœur actuel, qui formait le sanctuaire du chapitre.

Dans la nef vous avez reconnu plusieurs époques de construction (XII^e., XIII^e. et XIV^e. siècles); vous avez admiré ces chapiteaux à feuillages si parfaitement fouillés et si richement variés, ces modillons sans nombre, où le caprice des artistes et quelquefois la symbolique semblent avoir épuisé toutes leurs combinaisons. En témoignant de votre admiration pour la riche verrière d'une magnifique fenêtre, l'un des plus beaux types du XIV^e. siècle dans nos contrées, vous avez reconnu, à des chapiteaux octogones et à de riches feuillages, que la dernière travée, la plus près de la tour, devait être de la même époque.

Passant de là dans l'espèce de Narthex, sous la tour à trois étages, qui, depuis le XI^e. siècle environ, surmonte l'édifice, et dont, vers le commencement du XVI^e., la porte antique fut remplacée par une porte flamboyante aux armes de France, vous avez observé deux bas-reliefs de l'époque primitive, c'est-à-dire le XI^e. siècle, représentant d'un côté le Christ, et de l'autre la Vierge.

Avant de sortir de ce superbe édifice, vous avez voulu admirer la belle sacristie du XII^e. siècle, dont les retombées des voûtes sont supportées par des demi-colonnes engagées reposant sur des figures grimaçantes formant consoles. Pour clef de voûte est le Père éternel et aux quatres angles les animaux symboles des évangélistes.

Sortant du monument et passant à l'extérieur de l'apside, vous avez trouvé au rez-de-chaussée ces arcatures, que vous aviez déjà signalées aux églises de Chauvigny, lors de votre

promenade archéologique ; du reste, à l'extérieur, rien de bien remarquable, si ce n'est quelques bases attiques, n'a mérité votre attention si long-temps absorbée par la richesse intérieure de ce bel édifice.

M. Thiollet donne lecture de la première partie d'un mémoire intitulé : « Observations sur les églises de Poitiers. »

M. Thiollet, après cette lecture, présente verbalement quelques observations explicatives de son mémoire.

M. de Fleury donne lecture d'un rapport sur divers ouvrages qu'il a été chargé d'analyser, et termine en exprimant à M. de Caumont les sentiments de sympathie qui sont au fond du cœur de chacun des membres du congrès.

## RAPPORT DE M. DE FLEURY.

MESSIEURS,

Hier, à l'issue de la séance du soir, deux mémoires m'ont été remis, et j'ai été chargé de vous en présenter l'analyse. C'était beaucoup d'ouvrage pour bien peu de temps, car les deux mémoires sont étendus et ils portent sur des objets très-variés auxquels je ne suis pas toujours certain de toucher d'une main sûre. Je me suis mis cependant immédiatement à l'œuvre, et je viens vous présenter le résultat d'un examen nécessairement trop précipité, pour être aussi complet que je l'aurais désiré.

Bien qu'il ne soit pas toujours poli d'en agir ainsi, je commencerai par le travail de notre compatriote M. *Nouveau de Montmorillon.* Il m'est difficile de préciser ce qu'il y aurait à dire sur les nombreuses questions auxquelles il s'attache, et qui d'ailleurs ont été traitées dans vos précédentes séances

avec plus ou moins de développements. Je me vois donc réduit à suivre pas à pas et terre à terre, les excursions de notre zélé collègue, soit dans les champs de la science où il semble accoutumé à vivre, soit dans les champs plus vastes encore des conjectures où il nous paraît aussi quelquefois se complaire. M. Nouveau suit l'un après l'autre divers articles du programme.

ART. 1er. — *Sur le style roman et ogival.*

Notre collègue attribue au caprice ou au goût des architectes le mélange des deux styles. Il atteste qu'il y aurait erreur, au moins pour son arrondissement, à donner la prépondérance au style roman sur le style ogival.

ART. 2. — *Sur la déviation des nefs.*

Ici je ne saurais partager l'opinion que professe l'auteur du mémoire qui, dans les déviations de l'axe des églises, remarquables d'ailleurs, ne peut et ne veut voir que l'inhabileté ou l'incurie des architectes, ou le résultat des difficultés du sol. J'admire véritablement avec quelle confiance, pour nous rendre compte de ce que nous ne comprenons plus, nous appelons à notre aide l'inhabileté et l'incurie de ces artistes, dont l'habileté et le soin étaient tels, cependant, qu'avec tous nos perfectionnements, nos découvertes et notre génie, nous ne saurions arriver à les imiter complètement, eux qui avaient, outre le mérite de l'exécution, celui de la conception première. Mais ceci n'est pas la question : elle a été traitée *ex professo*, dans cette enceinte, et je ne saurais rien dire de bien qui n'eût été dit beaucoup mieux déjà. Concluons, à l'inverse du mémoire, que les architectes de nos belles églises savaient planter des jalons en ligne, et couper

un axe par un autre angle droit, et si des irrégularités se rencontrent, si surtout elles sont répétées et répétées dans des cas analogues, il faut bien admettre que ces *irrégularités régulières* — qu'on me passe le mot — avaient un but dans la pensée de l'artiste.

### Art. 4. — *Fanaux et cimetières.*

Sur ce sujet, l'auteur du mémoire se livre à une suite de remarques qui ne sont point sans intérêt. Il admet volontiers que les fanaux sont une imitation des lampes sépulcrales du paganisme. Il signale ceux de *Château-Larcher*, *Antigny*, *Journet*, et il conclut à ranger *l'octogone de Montmorillon* au nombre des monuments de ce genre. Il cherche à établir que beaucoup d'institutions du christianisme ont leur source dans les institutions du paganisme. Il signale l'eau bénite, les prières pour les morts, etc. M. Nouveau pousse assurément trop loin ses inductions qui peuvent être fondées dans certains cas rares : ainsi il veut voir les *amburbalia* des latins dans nos processions des rogations. Or, l'origine des rogations est très-connue, on sait qu'elles ne datent que du V^e^. siècle et qu'elles ne furent d'abord instituées que dans le diocèse de Vienne, en 469, par le saint évêque Mamert, à l'occasion des fléaux qui désolaient la contrée. Dans cette origine, il n'y a rien de romain. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de démontrer que l'institution du *Mois de Marie* ne remonte pas aussi à la déesse *Maia*. Au surplus et pour ce qui touche aux fanaux octogones, M. Nouveau croit qu'ils nous viennent de l'Orient, et que les croisés en ont apporté le goût dans notre patrie.

ART. 5. — *Sarcophages en pierres.*

De grandes richesses en ce genre existent dans tout l'arrondissement. *Civaux, Moussac, St.-Pierre-des-Eglises, Antigny, Béthines, Journet, Prieuré de Saulgé* et presque tous les cimetières anciens du pays offrent des exemples de ce genre d'inhumation. M. Nouveau présente une suite d'observations curieuses sur l'origine et la date de ces sortes de sépultures. Il note qu'on a trouvé des tombeaux en simple caisse recouverte d'une pierre plate, que cette couverture est quelquefois coupée de bandes, quelquefois convexe, que dans l'intérieur quelques-uns offrent un appui pour la tête, d'autres un appui pour les épaules, d'autres un orifice pour l'écoulement des humidités cadavéreuses. Enfin, il a vu à Civaux trois charretées au moins de sarcophages nouvellement découverts (nouvellement autrefois, car il y a long-temps de cela, depuis 40 ans, ce sujet occupe l'auteur) ces sarcophages formaient des colonnes demi-cylindriques, avec cannelures à l'extérieur. Cette façon était primitive, et des hommes de l'art lui ont assuré que ces matériaux ne provenaient d'aucun monument antérieur : il y en avait de toutes les dimensions et pour tous les âges. Il n'a jamais vu de médailles romaines trouvées dans ces monuments, mais bien des bouteilles, destinées selon lui à mettre du vin. Il a vu, dit-il, tirer de deux inhumations voisines de l'église de St. Martial, des bouteilles où le vin était conservé à l'état de vin.

Les matériaux employés aux sarcophages lui semblent varier suivant la nature de la pierre des lieux où on les trouve. Il fait remonter ce mode de sépulture à l'établissement même du christianisme.

Tel est, sauf omission, le sommaire des faits recueillis sur ce point par M. Nouveau, ils semblent dignes d'attirer l'attention de la Société.

ART. 7. — *Date de la construction des voûtes de la cathédrale de Poitiers et de l'église de St.-Savin.*

La date des voûtes de la cathédrale n'embarrasse pas long-temps notre ingénieux correspondant. D'après lui, l'inscription de la clef de voûte, telle qu'elle a été reconnue par Don Fonteneau, signifie que la construction remonte à 1077 ou même 1060 : ce qui ferait de la cathédrale de Poitiers, au moins pour une grande portion, un édifice du XI^e. siècle. Reste à savoir, Messieurs, si l'art ogival, qui règne à toutes les voûtes dans sa pureté et dans son plus beau caractère, permet de reculer jusqu'à cette époque une construction qui paraît surtout, si je ne me trompe, appartenir au XIII^e. siècle. M. Nouveau prévoit au surplus l'objection, mais il regarde le XI^e. siècle comme l'époque de transition; et le mélange du roman et du gothique dans quelques parties de ce bel édifice confirme sa foi dans son explication.

Pour S^t. Savin, mon auteur, que je croyais le plus pacifique du monde, donne en passant sur le nez aux bons moines, qui avaient écrit que leur église remontait à Charlemagne. Laissons-le croire et croyons avec lui qu'ils se sont ou ont été trompés. Il assigne pour date à la voûte de S^t. Savin, le X^e. ou au moins le XI^e. siècle. Cette date paraît juste, mais alors comment attribuer la voûte de S^t. Pierre à la même époque?

ART. 8. §. I. — *Monuments funéraires remarquables.*

L'église de S^t. Pierre de Chauvigny conserve deux monuments sur lesquels sont sculptés des personnages en relief. On y remarque du travail, mais aucune inscription ou indication

qui puisse éclairer sur leur origine. On peut croire qu'ils ont appartenu à la sépulture de quelques membres de l'illustre maison de Chauvigny. On signale encore le monument élevé à Jean Chandos, tué en 1369, sur la rive gauche de la Vienne, près de Lussac; simple cénotaphe, sauvé de la fureur des Vandales par le seul instinct des bons villageois. Enfin, le monument de Lahire-Vignolles dont on vous a déjà parlé à une précédente séance.

### §. II. — *Statues et bas-reliefs du moyen-âge.*

1°. Nous avons les bas-reliefs de St. Pierre de Chauvigny, malheureusement empâtés. Nous avons vu, MM., ce travail remarquable, et nous pensons aussi qu'il est à désirer qu'on fasse disparaître l'ignoble badigeon qui, depuis si long-temps, a la prétention d'ajouter à l'œuvre de nos pères, quand il n'a pas pour but de dissimuler et de cacher des détails qu'on ne trouvait pas assez coquets pour le goût de nos derniers temps; 2°. Les figures qui décorent l'octogone de Montmorillon. L'auteur donne quelques détails, mais n'ayant pas vu moi-même ce monument, je ne puis m'assurer d'avoir bien saisi toute sa pensée. D'ailleurs, le monument est connu, et il a été souvent décrit; 3°. On cite encore *les reliefs* de la *Maison-Dieu* et le portail de l'église actuelle du petit séminaire, qui représente la naissance du Sauveur, et qui, bien que mutilé horriblement, forme encore cependant un ensemble curieux.

### §. III. — *Fresques.*

Les fresques de Montmorillon ne sont pas inférieures aux fresques de St. Savin, il ne leur manque que d'être étudiées par des connaisseurs — tableau intéressant de l'adoration des Mages — le vaisseau même de Notre-Dame, fort remarqua-

ble et faisant en quelque sorte équilibre sur un roc escarpé. Une inscription pourrait aider à trouver la date des fresques. L'auteur a vu les fresques de l'église de Poitiers avant que cette belle église fût démolie, elles se rapportaient parfaitement à celles de Montmorillon. Il pense que ces dernières doivent être un peu postérieures à celles de St. Savin, parce que le travail offre plus de fini et de perfection, à son avis.

Tel est, Messieurs, le résumé du mémoire de M. Nouveau, aussi exact que j'ai pu le faire dans le court espace qui m'a été donné, et forcé de prendre ces notes en courant la lecture.

Le deuxième mémoire dont j'ai à vous entretenir est celui de M. Hilaire de Néville sur l'église de Ste-Gertrude, près de *Candebec-en-Caux*.

En faisant hommage de son travail à la Société, M. de Néville réclame en son nom et au nom de la Société normande dont il est membre, pour qu'une médaille soit accordée à M. l'abbé Godefroy, chanoine honoraire du chapitre de Rouen, curé de N.-D. de Bon-Secours, à Blosseville..... Vous avez, Messieurs, prévenu cette demande, et la médaille est accordée.

Dans une préface de quelques pages, M. de Néville expose sa profession de foi artistique et religieuse, en quelque sorte, et il entre en matière.

La première partie du travail est consacrée à l'historique assez peu connu d'ailleurs du village et de l'église de Sainte Gertrude. Ce village était une ancienne paroisse, qui depuis est devenue simple annexe. D'après l'auteur, ce hameau existait avant l'invasion des Normands ; on y a découvert des débris romains.

La paroisse existait en 1074, son église est mentionnée dans une charte de Guillaume-le-Conquérant.

Sainte Gertrude fut visitée par Charles IX : dès lors son église existait, il faut lui donner au moins 300 ans de date. Elle avait été consacrée par l'évêque de Beyroult en 1519, ainsi que l'atteste une inscription bien conservée.

Le monument est remarquable par sa forme régulière, par sa tour carrée surmontée d'une flèche élancée. Les voûtes sont la partie la plus intéressante et les détails en sont fort estimés de l'archéologue Langlois.

Un des morceaux les plus curieux est le riche tabernacle en pierre, que le même archéologue appelle un étonnant filigrane, et qu'il est, dit-il, plus aisé de dessiner que de décrire.

A l'époque de la révolution, l'église fut supprimée et pillée : les beaux vitraux furent en partie détruits, et depuis la dévastation a été continuée tant par les étrangers que par les gens du pays. Enfin l'édifice entier menaçait de devenir bientôt un monceau de ruines, le conseil municipal de la commune de Maulevrier mettait même en délibération la démolition complète, lorsque M. *Etienne Vautier* élève la voix, propose une souscription en s'inscrivant le premier pour mille francs. M. Romain, maréchal, imite cet exemple, la liste se couvre de signatures. Chacun dans le pays veut concourir à cette œuvre de réhabilitation, et le monument se restaure et reprend autant que possible son ancien aspect, je dis autant que possible, car il ne faut pas demander à notre siècle des œuvres qui dépassent ses forces, on a mêlé encore à cette reconstruction beaucoup de badigeon et d'enjolivements à la mode, ceci était inévitable.

On est heureux de voir avec quelle joie nationale M. de Néville parle de cette restauration d'un monument intéressant, opérée au moyen des ressources de la localité même et de la piété des fidèles. C'est un tableau, Messieurs, que nous sommes heureux de vous mettre sous

les yeux comme un exemple à imiter, et qu'il me soit permis de le dire ici : je suis tenté de croire que la Providence a donné de nos jours aux descendants des antiques normands, autrefois la terreur de nos monuments et de nos pères, comme une mission spéciale et privilégiée.

Ainsi, Messieurs, il suffit de regarder autour de nous pour voir que tout nous vient aujourd'hui de ce noble pays (les regards se portent sur M. de Caumont), tantôt les exemples comme celui des habitants de Sainte Gertrude, où l'on voit les fidèles s'imposer les plus lourds sacrifices, et relever à leurs frais les monuments ruinés de leurs ayeux; tantôt et surtout la science si bien représentée à ce congrès : non la science froide et inerte qui se complaît dans les curieuses théories et les vaines recherches, mais la science active et à l'œuvre, la science qui étudie, la science qui voyage, qui instruit, qui propage, qui s'épanche sans se fatiguer ni s'épuiser jamais, la science qui agite, qui remue, qui éveille sans cesse par tous les moyens et sur tous les points de la France, les esprits endormis dans l'indifférence et l'oubli. Notre assoupissement au milieu de nos richesses et de nos droits ressemblait véritablement au sommeil politique de la malheureuse Irlande. Eh bien, pour nous aussi, il s'est trouvé un libérateur; pour nous aussi, il s'est trouvé un *O'Connel* de la science, à qui rien n'a coûté, ni veilles, ni recherches, ni sacrifices; qui voyage, et accompagné de ses dignes amis, porte sur tous les points du sol de la patrie ce zèle et cette ardeur qui enfante les merveilles. Pour la deuxième fois notre antique cité a eu l'honneur d'être choisie par les élus de la science et par les chefs du mouvement qui s'opère : nous ne serons point ingrats, Messieurs, et quelque minime qu'ait pu être ma part dans les travaux de la session qui s'achève, je ne serai point désavoué par les membres de la Société entière, en portant au pacifique agi-

tateur à qui nous sommes redevables sous tant de rapports cet hommage personnel de reconnaissance et d'admiration.

(Cette digression, qui paraît rendre les sentiments de l'assemblée envers l'honorable M. de Caumont, est couverte d'applaudissements unanimes et prolongés.

M. de Caumont remercie d'une voix émue M. de Fleury, les membres du congrès, et en particulier MM. les secrétaires (1) du zèle qu'ils ont apporté aux travaux de la session. Il invite les sociétés savantes de Poitiers à envoyer des députés au congrès scientifique d'Angers.

La séance est close par un discours de M. de La Mariouze qui adresse à M. de Caumont, au nom des deux Sociétés savantes de Poitiers, le tribut d'éloge et de reconnaissance dû au propagateur de la science archéologique.

La séance est levée.

*Le Secrétaire,*

DE LA MARSONNIÈRE.

*Vu par le Secrétaire-général de la Session,*

LE COINTRE-DUPONT.

(1) La modestie de M. de La Marsonnière ne lui ayant pas permis de consigner au procès-verbal ce qui lui était personnel dans l'allocution du Directeur de la Société, nous devons dire que les félicitations les plus flatteuses lui ont été adressées pour le talent et le zèle avec lesquels il a rédigé les procès-verbaux de presque toutes les séances de cette session si bien remplie.

# TABLEAU

*Des sommes votées par le Conseil administratif pendant la session du Congrès.*

| | |
|---|---|
| Eglise de Jasseneuil, près Lusignan. . . . . | 100 |
| Id. de Vouvant (Vendée). . . . . | 150 |
| Id. de Courcôme, près Ruffec. . . . . | 100 |
| Id. de St.-Mars-des-Landes (Deux-Sèvres). . . . | 100 |
| Id. de St.-Maurice de Gençay. . . . . | 100 |
| Id. de Maillezais (Deux-Sèvres). . . . . | 200 |
| N.-D. de la Coudre (id.). . . . . | 200 |
| Rétablissement d'une inscription à Montierneuf. . . | 50 |
| N.-D. d'Alençon. . . . . | 200 |
| Eglise de Campigny. . . . . | 100 |
| Id. des Minimes, à Compiègne. . . . . | 100 |
| Restauration du tombeau de la Cambe. . . . . | 100 |
| Somme mise à la disposition de l'Inspecteur des monuments du Morbihan pour différents travaux. . . | 150 |
| Pour diverses restaurations en Saintonge. . . . . | 150 |
| Eglise de Berthaucourt (Somme). . . . . | 400 |
| Somme mise à la disposition de l'Inspecteur des monuments d'Ille-et-Vilaine. . . . . | 100 |
| Eglise de Ruqueville. . . . . | 50 |
| Id. de Cheux. . . . . | 50 |
| Crypte de la Libarde (Gironde). . . . . | 100 |
| Eglise du Breuil. . . . . | 100 |
| Somme à la disposition de l'Inspecteur divisionnaire du Mans. . . . . | 100 |
| Souscription pour le rachat de l'église St.-Julien de Tours. | 100 |
| Moulages à St.-Hilaire de Poitiers. . . . . | 100 |
| Id. à St.-Nicolas de Civray. . . . . | 100 |
| TOTAL. . . | 3,000 |

# SÉANCE GÉNÉRALE

*Tenue au Mans, le 9 juin 1843, pendant la session de l'Institut des provinces.*

Présidence de M. CAUVIN.

La Société s'est réunie sur la convocation et sous la présidence de M. Cauvin, inspecteur divisionnaire, le vendredi 9 juin, à sept heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Etaient présents MM. de Caumont, directeur-général de la Société, Magdeleine, ingénieur en chef des ponts et chaussées, inspecteur du département de la Mayenne, l'abbé Bouvet, Mq^s. de La Porte de Vendôme, l'abbé Le Bailly, l'abbé Moreau, Etoc-Demazy, Pallu, Rivault, l'abbé Voisin, Verdier, Drouet, Hucher, Mordret, etc., etc., et Richelet, membre du Conseil, remplissant les fonctions de secrétaire.

M. le Président ouvre la séance et charge M. Richelet de donner lecture d'une lettre de M. Salmon, de Sablé, dans laquelle, en exprimant tous ses regrets de ne pouvoir se trouver à la réunion, il donne des renseignements sur une découverte archéologique. En faisant des recherches sur la voie romaine de Jublains à Angers (*Juliomagus*) il arriva près d'un ancien monument connu dans le pays sous le nom de la *Butte aux fées*. La voie dont il s'agit passait par *Vagoritum* en suivant la rive gauche de l'Erre que l'on traversait au nord d'Auvers-le-Hamon, ainsi que la petite rivière de la Vaige que l'on franchissait sur le pont des Angevinières, près de St.-Loup (Mayenne), à 6 kil. de Sablé. Cette voie gagnait la rive gauche

de la Sarthe, vers St.-Denis-d'Anjou, et suivait le cours de la rivière jusqu'à sa jonction avec la Mayenne. Une des arches du pont des Angevinières est encore intacte, et l'on y retrouve la trace des anciens chars dont la voie avait 1 mètre 22 centim.

Le monument de la Butte-aux-fées, situé à 6 kil. environ du pont des Angevinières, se compose d'une tour ou enceinte circulaire, dont l'intérieur a 5 mètres de diamètre. Les murs ont encore 2 mètres d'élévation, leur épaisseur est d'un mètre. Ils sont construits en petit appareil régulier de calcaire marbre, alternant avec des cordons de brique. Un second mur d'enceinte, de 66 centimètres d'épaisseur et construit en pierres de petit appareil sur les deux faces se trouve à 2 mètres de distance et forme comme un chemin de ronde. Ce passage était vraisemblablement couvert, car on aperçoit dans la tour des ouvertures ménagées pour recevoir des solives. Tout porte à croire qu'il existait jadis une troisième enceinte dont il ne reste pas de traces. Entre la seconde enceinte et cette troisième enceinte supposée il existait des murs de refend, formant des compartiments distincts, trois de ces murs sont encore faciles à reconnaître. Le monument est situé sur le point culminant d'un côteau, à 1 kil. ouest de la route départementale qui conduit de Sablé à Grez-en-Bouère (Mayenne), à environ 3 kil. de Sablé. De nombreux débris de tuiles convexes et à rebords couvrent le sol. Les constructions apparentes aujourd'hui étaient ensevelies sous les décombres que le propriétaire actuel a fait enlever pour l'amélioration de ses terres ; malheureusement il a détruit une partie des murs au moyen de la mine.

M. Salmon regrette que les récoltes qui couvrent le sol ne lui permettent pas de continuer ses recherches, mais il s'engage à les poursuivre plus tard. Il suppose que le monument, connu sous le nom de la *Butte-aux-fées*, pouvait être un tombeau dont les issues auraient été fermées de toutes parts.

M. Salmon appelle l'attention de la Société sur cette ruine curieuse et sur les restes du pont des Angevinières ; il espère que M. Magdeleine, ingénieur en chef du département de la Mayenne, voudra bien faire les démarches nécessaires pour les conserver.

La parole est à M. Magdeleine pour donner des renseignements sur la continuation des fouilles entreprises à Jublains. Il annonce qu'au moyen d'une somme de 450 fr. donnée par le département et d'une autre somme de 1,000 fr. accordée par le ministère, il a pu continuer à faire déblayer les constructions dans l'intérieur de la forteresse et faire pratiquer des tranchées le long des murs extérieurs. Parmi les nouveaux objets que l'on a recueillis on remarque diverses ferrures, des fragments de poterie rouge, une petite boule d'or qui devait appartenir à une épingle à cheveux, un anneau en fil d'or, du blé carbonisé, enfin un assez grand nombre de médailles dont aucune n'est postérieure aux règnes de Claude II et d'Aurélien. Cette circonstance confirme l'opinion émise précédemment que la forteresse dut être saccagée vers l'an 275, et que Jublains fut une des 70 cités détruites, lors de l'invasion des nations germaniques. M. Magdeleine pense encore que la ville aurait pu être réédifiée en partie sous Probus et enfin annihilée complètement par les Normands dans le IX^e^. siècle. Les fonds mis à sa disposition ont encore servi à déblayer l'ancien cimetière qui avoisine l'église et dans lequel on a trouvé un assez grand nombre de sarcophages en pierre, postérieurs au premier établissement romain, puisqu'au-dessous se trouvent des salles garnies de piliers d'hypocauste où l'on reconnaît aisément des bains, à peu près disposés comme ceux de Saintes, d'Alonnes, etc. La grande salle, terminée par deux hémicycles, a 14 mètres 80 cent. de longueur sur une largeur de 7 mètres ; on remarque encore des tuyaux de chaleur en tuiles engagés dans les murailles latérales. La seconde salle rectangulaire offre une lon-

gueur de 6 mètres 50, sur 6 mètres 8 cent. de largeur ; on a aussi mis à découvert plusieurs cellules de diverses dimensions dont l'usage n'est pas déterminé ; et quelques ouvertures cintrées qui devaient servir aux fourneaux. M. Magdeleine a cru devoir encore faire continuer les fouilles commencées en 1834 par M. Verger dans le lieu dit Le Taillis, et il s'est assuré là de l'existence d'un temple périptère. La cella avait 11 mètres 60 sur 9 mètres 50 ; le stylobate qui entourait la cella et sur lequel reposaient les colonnes formait sur trois côtés une saillie de 4 mètres et 8 mètres du côté du péristyle. L'enceinte générale avait 72 mètres en tous sens, les murs étaient peints à fresque à l'intérieur.

Une partie des fonds mis à la disposition de M. Magdeleine a encore été employée pour la conservation des murs de la forteresse ; il n'a rien voulu réparer, mais il a cru devoir employer les moyens nécessaires pour empêcher la détérioration que les pluies n'auraient pas manqué d'amener. Il a donc fait construire des contreforts bien distincts des anciens murs et fait pratiquer sur ces murs des chaperons avec les briques trouvées dans les décombres, le tout recouvert d'un ciment passé à la truelle.

M. Magdeleine annonce qu'il se propose de faire continuer les fouilles sur un emplacement qu'a visité dernièrement M. Richelet, et où l'on peut reconnaître un théâtre ou un amphithéâtre. Il existe encore au-dessus du sol une portion de murs de forme circulaire ayant 14 mètres de longueur.

Sur la demande de MM. Cauvin et de Caumont, M. Magdeleine a fait faire un plan d'ensemble de la cité, qu'il dépose sur le bureau. Cette cité ne devait pas avoir moins de 8 à 900 mètres de longueur et renfermait outre la forteresse, des bains, un temple, un théâtre, etc.

Sur la demande de M. de Caumont, M. Magdeleine donne encore quelques détails sur l'aquéduc découvert à environ 8 kil. de Jublains, sur le territoire de Grazai. Il subsiste sur

une longueur de 75 mètres, sa prise d'eau avait lieu vraisemblablement dans la rivière de Bais. Les murs qui forment les parois ont 22 centimètres d'épaisseur, le fond 12 centimètres. L'intérieur en hauteur et en largeur offre 30 centimètres, il était recouvert en dalles schisteuses d'environ 5 c. d'épaisseur. Le corps de la maçonnerie est formé de petites pierres et de ciment rouge. Il existe aussi sur la commune de Doucet une ramification de ce premier aquéduc : c'est une simple lunette ayant 35 cent. en gueule et 20 cent. de profondeur.

M. le Président remercie M. Magdeleine de son intéressante communication, et donne ensuite la parole à M. Pallu, qui lit un fragment de son travail sur la cathédrale.

M. l'abbé Voisin entre dans quelques détails sur un ouvrage important concernant l'histoire du Maine, dont il poursuit la publication. Il s'est entre autres choses occupé dans un chapitre d'expliquer les figures qui décorent l'extérieur de la basilique de St.-Julien.

M. Richelet donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Tournesac qui s'excuse de ne pouvoir se rendre à la séance et envoie deux mémoires ; l'un est un extrait de sa description de la cathédrale, l'autre un rapport sur l'église de Châteaux-l'Ermitage, pour les réparations de laquelle il sollicite un secours de la Société. Une somme de 100 fr. est mise pour cet objet à la disposition de M. l'Inspecteur divisionnaire.

M. Voisin remet de sa part et de la part de MM. Diard et Heurtebize de St.-Calais, une brochure intitulée *Mémoire sur les recherches de la donation faite par Childebert Ier., roi des Francs, à St.-Calais,* fondateur du monastère d'Anisole, précédée du diplôme royal.

M. Cauvin lit un fragment de son important ouvrage sur la géographie ancienne du diocèse du Mans.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Ch. RICHELET, *Secrétaire.*

# PROCÈS-VERBAL

*De la séance tenue à Angers, le 1er. septembre 1843, par la Société française pour la conservation des Monuments.*

---

Présidence de M. le Vte. DE CUSSY.

A 6 heures et demie du soir, la séance est ouverte. M. le Directeur prie M. de Cussy d'occuper le fauteuil. Avec lui prennent place au bureau : MM. de La Porte, Richelet, Cauvin, Guillory, Planchenault, Godard-Faultrier et Sorin. Ce dernier est invité à remplir les fonctions de secrétaire.

On remarque parmi les membres présents : MM. Ménard et de Mazy, du Mans; Guimoiseau, d'Angers; de Nerbonne, id. ; Victor Pavie, id. ; Cte. de Quatre-Barbes, id.

Deux réclamations sont présentées, l'une au nom de M. *Fournier*, ingénieur en chef de Maine-et-Loire, l'autre au nom de M. *Béchade*, juge de paix à St.-Barthélemy (Lot-et-Garonne), dont les noms ont été oubliés sur la liste publiée en 1842.

Sont proclamés membres de la Société française :

MM. VERDIER, architecte à Tours.

Ch. DE St.-PRIX, propriétaire à Morlaix.

L'abbé LIVET, aumônier de l'hôpital du Mans.

M. le Cte. DE GELVET, à Esloo, près Mastreck, est proclamé membre étranger, sur la proposition de M. Arth.

M. le président de Cussy rappelle sommairement le but que se propose la Société, les séances qu'elle a tenues à Angers il y a deux ans et les allocations qu'elle fit à cette occasion.

MM. de Caumont et Godard font connaître l'emploi des fonds qui avaient été affectés à la conservation de quelques monuments du département de Maine-et-Loire.

Il a été employé 667 fr. ; savoir :

| | | |
|---|---|---|
| 1°. | A la réparation du clocher de Nueil. | 200 fr. |
| 2°. | Au moulage d'un chapiteau du Ronceray. | 50 |
| 3°. | Au moulage d'un chapiteau de Cunault. | 100 |
| 4°. | A la restauration de l'église Toussaint. | 100 |
| 5°. | Au moulage des arceaux de St.-Aubin. | 217 |
| | Somme égale. | 667 |

M. Godard produit les quittances qui constatent les dépenses et demande décharge de la somme ci-dessus indiquée ; ce qui est accordé.

Une somme de 100 fr. avait été votée pour les réparations de la chapelle du cimetière de St.-Florent-le-Vieil. M. Godard a écrit le 23 mars dernier à la fabrique ; il n'a pas encore reçu de réponse. Il résulte de détails donnés par MM. de Quatre-Barbes et Sorin que les travaux de la chapelle sont très-avancés. Il y a donc lieu de penser que la réponse de la fabrique ne se fera pas long-temps attendre.

100 fr. avaient été votés pour la réparation de la toiture de l'église de Trèves. M. Godard a écrit le 23 mars dernier à la fabrique de Trèves. Elle a répondu qu'elle emploierait cette somme au transport de la statue de Robert-le-Maçon à Cunault. M. Godard s'est empressé de déclarer que ce changement de destination de fonds votés pour un emploi spécial ne pouvait avoir lieu. Il a donné connaissance de cet in-

cident le 27 avril à M. Gaugain, qui a approuvé la réponse de M. Godard à la fabrique de Trèves. La Société, à son tour, approuve cette réponse.

A ce sujet, quelques explications sont données par M. le sous-préfet de Saumur, par M. Cauvin et par M. Godard, sur la nécessité de prendre toutes les mesures convenables pour que les deux monuments de Trèves et de Cunault soient simultanément conservés, sans qu'aucune des mesures prises dans l'intérêt de l'un puisse créer des obstacles pour les travaux à exécuter dans l'autre.

M. Godard propose d'affecter à l'église Toussaint les 100 fr. d'abord votés pour la chapelle de St.-Florent et les 200 fr. votés pour l'agrandissement de l'église de Beaulieu, en tout 300 fr. qui sont restés libres. Il fait observer que, le 23 mars dernier, il a écrit à Beaulieu et qu'on lui a répondu que les travaux n'étaient pas commencés. Il ajoute que M. Gaugain, informé par lui de cet état de choses, a déclaré qu'il ne délivrerait les fonds qu'après l'achèvement des travaux.

M. Cauvin propose de maintenir l'allocation des fonds votés pour Beaulieu et d'en voter d'autres pour l'église Toussaint.

La Société ajourne à la prochaine séance sa décision sur les propositions de MM. Godard et Cauvin, afin de pouvoir consulter les membres aujourd'hui absents.

M. Godard demande subsidiairement que la Société affecte 500 fr. aux réparations de Toussaint. — La Société ne peut accorder que 100 fr.; mais il sera écrit au ministère pour demander une somme plus considérable.

Sur la demande de M. Godard, il est également décidé que 100 fr. seront affectés à la souscription pour la reconstruction du tombeau du roi René.

M. le Président invite les membres qui ont des communications à faire à prendre la parole.

M. Elie Bigot lit quelques notes sur le château de Thouars. Il demande qu'il soit fait un rapport spécial sur l'état de ce monument et que des fonds soient votés pour sa conservation. La décision est remise à la prochaine séance.

M. Heuzé annonce que le propriétaire actuel de l'abbaye de Prieres (Morbihan) a retrouvé les tombeaux de Jean V et d'Anne de Bretagne. Il reste encore de cette abbaye différentes servitudes et la tour, nouvellement restaurée. Le propriétaire a rétabli la chapelle, qui va être livrée au culte. La Société apprend avec intérêt ce qu'a fait le propriétaire de cette abbaye. Elle remercie M. Heuzé de sa communication. Elle le prie de préparer sur le même sujet un rapport écrit, pour la séance qui s'ouvrira le 20 de ce mois à Vannes.

M. de Caumont dépose sur le bureau trois mémoires envoyés par M. Olivier, membre de la Société. Ces mémoires sont relatifs à l'église de Notre-Dame du Mûrier à Batz, à l'église St.-Aubin de Guérande et à celle de Notre-Dame du Croisic (Loire-Inférieure).

Il est donné lecture du premier de ces mémoires.

M. Heuzé entretient l'assemblée de plusieurs petits monticules situés à Nozay, auprès d'une voie romaine. Il les signale comme méritant d'être observés. Ils présenteraient un intérêt particulier, si, comme le pensent quelques personnes, ils avaient été destinés à protéger la voie près de laquelle ils se trouvent. D'autres personnes croient que ce sont des restes d'anciens fourneaux.

M. le Président remercie les auteurs de ces différentes communications.

La séance est levée à 9 heures.

*Le Secrétaire,*

SORIN,

Proviseur du collége royal d'Angers.

*Séance du 4 septembre 1843.*

Présidence de M. Richelet.

Une seconde séance a eu lieu dans la grande salle de la préfecture, sous la présidence de M. Richelet, assisté de MM. de Caumont, de Cussy, de La Sicotière, etc., etc. Cette séance ayant été occupée par de longues discussions concernant la conservation des monuments de Maine-et-Loire, nous allons en présenter un résumé très-court.

Après une discussion dans laquelle MM. Godard, Guillory, de La Sicotière, Vte. de Cussy, de Caumont, Richelet et plusieurs autres ont pris successivement la parole, la décision suivante a été adoptée.

Les 100 fr. votés il y a deux ans pour la réparation de la chapelle de St.-Florent-le-Vieil n'ayant pas été employés sont accordés pour la consolidation des murs de l'église Toussaint d'Angers.

La Société exprime le vœu que l'église du Ronceray d'Angers (arts et métiers) soit recommandée au Ministre de l'intérieur, afin qu'elle soit classée comme monument historique.

M. le président de Beauregard donne des détails sur des constructions romaines trouvées à Bagneux, près de Saumur, et demande qu'une petite somme soit destinée à indemniser le propriétaire du tort que ces ruines lui font éprouver et l'engagent à les laisser subsister dans son champ. 50 fr. sont mis pour cet objet à la disposition de M. le président de Beauregard.

M. Champoiseau de Tours rend compte des travaux pour lesquels la Société avait, l'année dernière, alloué des fonds dans le département d'Indre-et-Loire.

MM. de Lambron, Salmon et Boileau, membres de la

Société à Tours, prennent la parole à cette occasion pour confirmer les détails donnés par M. Champoiseau et appuyer les conclusions de son rapport.

Sont proclamés membres de la Société :

MM. Vte. DE FALLOUX, membre de plusieurs académies à Ségré (Maine-et-Loire).

DE SOLLANT, propriétaire à Angers.

Membres étrangers :

MM. J. TEMPEST, membre de la Société des antiquaires à Londres.

ASWORTH, id. à Momet (Yorkshire).

Atonio PANIZZI, l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

Ed. BOLD, capitaine de la marine royale à Southampton.

Dr. BROMET, membre de la Société des antiquaires de Londres.

SHEFFEEL GRACE, à Knowb house, comté de Kent.

La Société arrête qu'elle tiendra une séance à Nantes le 10 septembre.

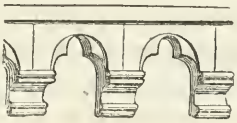

# SÉANCE GÉNÉRALE

*Tenue à Nantes, le 10 septembre 1843, par la Société française pour la conservation des monuments.*

Présidence de M. Richelet,

Membre du conseil.

---

Une assemblée nombreuse se trouve réunie, à 7 heures du soir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. M. de Caumont invite M. Richelet à présider la séance, MM. La Curie, de La Sicotière et de La Fontenelle siègent au bureau. M. Nau remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont ouvre la séance par un discours après lequel M. le président invite les membres de la Société qui connaissent le pays à signaler les édifices les plus importants qui ne seraient pas entretenus ou qui pourraient menacer ruine, et qu'il importerait de recommander à la sollicitude de l'autorité.

M. Olivier mentionne la chapelle de Batz, joli édifice du XVI^e^. siècle, construit en granit et à trois nefs; les églises du Croisic, de Batz et de Guerande. Il fait la description de cette dernière, dans la façade de laquelle on remarque une chaire au côté sud.

M. Scheult, architecte de la cathédrale de Nantes, annonce qu'il n'a rien été fait, jusqu'à ce moment, pour la consolidation du monument, mais seulement pour son achèvement. Les travaux consistent dans la partie nord du transept et le prolongement du chevet, en ce qui concerne le collatéral nord. La question de finance imprime seule à ces travaux un peu de lenteur, cependant on peut espérer de les voir achevés dans un petit nombre d'années.

M. Fournier, curé de Saint-Nicolas, est invité à faire connaître le projet de construction de cette paroisse. Il expose que le conseil de fabrique et lui, résolus à faire exécuter un monument conforme aux exigences du style catholique, en avaient fait une condition à leur architecte. Un projet présenté par M. Piel avait été accepté par la fabrique, mais repoussé par le conseil des bâtiments civils. Aujourd'hui, M. Fournier a triomphé de toutes les difficultés, un projet dû à M. Lassus est en voie d'exécution, il est mis sous les yeux du bureau, puis de toute l'assemblée, et reçoit d'unanimes éloges; son style est celui de la deuxième moitié du XIII^e. siècle.

M. Olivier décrit un tombeau, situé dans l'église de Pornic, et une porte latérale à l'église de Sainte-Marie; cette porte est romane et ornée de colonnes à fûts historiés.

M. Nau, architecte, appelle l'attention de la Société sur l'église de l'ancien prieuré de Saint-Jacques de cette ville. Ce monument est du style de transition de la fin du XII^e. siècle. Il est unique dans le département. Messieurs les fabriciens et M. le curé de cette paroisse ont renoncé au projet d'agrandissement de l'église, qui n'eût pu s'exécuter sans mutilations. Ils se bornent à un projet de restauration ou plutôt de nettoiement et d'entretien. Sous d'épaisses couches de badigeon, on vient de retrouver des chapiteaux d'un très-beau travail. Le tracé rouge d'appareil roman a été découvert

en nettoyant l'apside du transept nord, dans laquelle on a rétabli la fenêtre qui était murée. La même ornementation de couleur se remarque sur les chapiteaux : un d'eux porte les caractères suivants : XII AIA. Deux arcatures du style le plus franc du XII^e. siècle viennent d'être démasquées de chaque côté de la grande porte. Il ne peut donc y avoir aucun doute sur l'époque de cette construction ; cependant, au-dessus de la grande porte existait une inscription, dont Ogée (*Dictionnaire de Bretagne*) donne la traduction en ces termes :

*Révérend père en Christ*, Thomas, *évêque de Dol, prieur perpétuel, commandataire de Saint-Jacques, apôtre, a rétabli dès les fondements, avec grande diligence, cette église, qui de jour à autre menaçait de tomber, l'an du salut* 1484.

Les indications précises de cette inscription sont en contradiction manifeste avec toutes les données archéologiques ; car dans toute l'église Saint-Jacques, la fenêtre de l'ouest et les deux contreforts de la même façade peuvent seuls être attribués à la restauration de 1484. C'est donc à l'erreur ou à la flatterie qu'il faut attribuer cette inscription.

M. le docteur Leray répond que la reconstruction ne peut en effet s'entendre que de la façade. La construction du prieuré de Saint-Jacques pourrait être, suivant Travers, d'origine anglaise ; on l'appelait autrefois Saint-James. On lit dans cet auteur : « L'église tombant de vétusté fut rebâtie sur la fin du XV^e. siècle, tel qu'on la voit aujourd'hui, par l'évêque comte de Dol, Thomas James. »

M. Driollet, architecte donne d'intéressants détails sur la chapelle de Bethléem, située dans la commune Saint-Jean-de-Boiseau, et sur l'église de Rougé, dans laquelle la déviation de l'axe est très-prononcée.

M. de Caumont s'informe s'il existe des dessins de la chapelle de Bethléem.

M. le docteur Priou répond qu'il en existe une gravure dans le recueil de M. François Verger.

M. Driollet offre de communiquer les dessins qu'il en a faits au bureau central. M. de Caumont accepte avec empressement cette proposition.

M. Nau mentionne le château de Goulaine, construction pleine d'intérêt de la fin du XV^e^. siècle, et dans un bon état de conservation.

La Société fait des vœux pour que les propriétaires de ces divers édifices, éclairés sur leur valeur au point de vue de l'art et de l'archéologie, veuillent bien porter intérêt à leur conservation.

M. Priou a appris qu'il a été question de transporter sur une autre paroisse la chapelle de Batz. Il y a eu pourparlers à cet égard ; il craint que l'on n'ait pas encore renoncé à ce projet, qui accomplirait l'anéantissement de ce joli édifice.

M. Meresse, de Guérande, confirme cette allégation. M. l'abbé Le Bert, de Batz, fait des vœux pour que le culte soit rétabli dans cette chapelle : c'est, selon lui, le seul moyen de la préserver des mutilations incessantes des enfants.

M. de Caumont apprend que la Société peut, dans cette séance, disposer de 200 fr. pour les monuments qui en auraient le plus besoin. Il propose d'affecter 100 fr. à la chapelle de Batz, et 100 fr. à l'église paroissiale Saint-Jacques. La proposition est accueillie à l'unanimité.

M. Richelet fait observer que ce vote est moins un secours qu'un appel fait par la Société aux communes et au conseil-général du département pour s'associer à elle pour la conservation et l'entretien de ces monuments remarquables par leur époque et la perfection de leur construction.

Un assentiment unanime accueille les paroles de M. Richelet.

M. de Caumont demande s'il existe un enseignement archéologique dans le pays.

Un cours d'archéologie est professé au séminaire de Nantes, depuis quelques années, par M. l'abbé Rousteau.

Un cours a eu lieu aussi au séminaire de Guérande : le temps consacré était de moins d'une heure par semaine.

La Société des Beaux-Arts s'occupe d'une statistique monumentale du département. Elle a fait imprimer un questionnaire spécial, mais il y a moins d'un an que ce travail est commencé ; ses résultats ne sont pas connus.

M. de Caumont invite cette Société à publier quelques statistiques partielles pour exciter à ce genre de recherches.

La dernière question posée par M. le président est celle-ci : Existe-t-il des collections publiques d'antiquités dans le département ?

M. Driollet demande la parole, et expose qu'il a fait des démarches pour amener l'autorité municipale à acheter la chapelle dépendante de l'ancienne collégiale, que le congrès scientifique a visitée le matin. Un musée d'antiquités eût été à sa place dans ce précieux monument. Jusqu'à présent l'autorité n'a pris aucune décision.

Sont proclamés membres de la Société française :

MM. D. Sevret, propriétaire à Angers. Ernoult jeune, d'Angers. Driollet, architecte à Nantes. L'abbé Rousteau, professeur d'archéologie à Nantes. Seheult, architecte de la cathédrale de Nantes.

M. le président rappelle, avant de clore la séance, que le congrès archéologique de la Société française aura lieu l'an prochain à Saintes où il invite tous les archéologues à se réunir. M. Moreau, inspecteur des monuments de ce pays, dit que Saintes est une sorte de musée monumental.

La séance est levée.

*Le membre de la Société remplissant les fonctions de secrétaire*, Th. Nau, architecte.

# SÉANCES GÉNÉRALES

*Tenues à Vannes, les 19 et 22 septembre 1843, pendant la session de l'Association Bretonne.*

---

*Séance du 19 Septembre.*

Présidence de M. DE CAUMONT.

On remarque parmi les membres présents M. E. Houël, inspecteur-conservateur des monuments du Morbihan; M. J. Rieffel, de l'Institut des provinces; M. de Kerdrel, de Rennes; M. Duchastellier, de Quimper, secrétaire de l'Association Bretonne; M. Kerarmel, de Quimper, trésorier de la même compagnie; M. Bossin, de Paris; M. Brizieux, de Lorient; M. l'abbé Joubioux, de Vannes, etc., etc.

On entend un rapport de M. Cardin, de Poitiers, sur les recherches de M. Duchastellier, concernant l'alphabet celtique.

M. de Caumont, après avoir posé en principe que le but principal des séances de la Société de Vannes doit être de prendre des mesures pour la conservation des monuments de cette contrée, rend compte d'une excursion qu'il a faite la veille à Carnac et à Locmariaker; il a vu que les monuments de Carnac sont toujours exposés à la destruction, que le terrain sur lequel ils se trouvent n'est point pro-

priété publique, mais appartient à des particuliers; il s'étonne que le gouvernement ou le département n'aient pas encore acheté le sol qui porte des monuments si précieux : il croit aussi qu'il faudrait le plus tôt possible préposer un ou deux gardes-champêtres à la garde de toutes ces pierres, dont quelques-unes ont été tout récemment employées dans des constructions.

Si le monument entier ne peut être acheté par l'Etat, il demande que les parties les plus curieuses soient acquises, et annonce que la Société française sera heureuse de contribuer à cette bonne œuvre pour une somme de 200 fr.

M. de Caumont demande ensuite s'il existe de bons plans des pierres de Carnac. On répond qu'un plan très-détaillé a été publié en Angleterre. Il en existe aussi un plus petit, mais fort exact, par M. Boblaye.

Sur cette question : *Les monuments druidiques ont-ils des caractères particuliers en Bretagne?* MM. Houël, Duchastellier, de Kerdrel, prennent la parole et donnent de précieux renseignements qui seront plus tard coordonnés et publiés dans le Bulletin.

M. de Caumont, sans attaquer le fond de ces questions, croit devoir signaler un fait qu'il n'a point vu consigné dans les descriptions; à savoir, qu'un très-grand nombre de dolmens du Morbihan, aujourd'hui à découvert, étaient autrefois recouverts de terre et *formaient des grottes au centre des tumulus.* C'est ainsi que se présente encore l'énorme dolmen ou allée couverte de Gavarinis, exploré depuis peu d'années seulement et si remarquable par ses moulures : ainsi un grand nombre de dolmens ne sont en Bretagne, comme ailleurs, que l'accessoire d'anciens tumulus : il cite à ce sujet plusieurs localités observées par lui tout récemment. Il ajoute que dans d'autres provinces il en est de même, et que bien des dolmens ont été précédemment

reconverts de terres amoncelées : tel est celui de Fresnay-

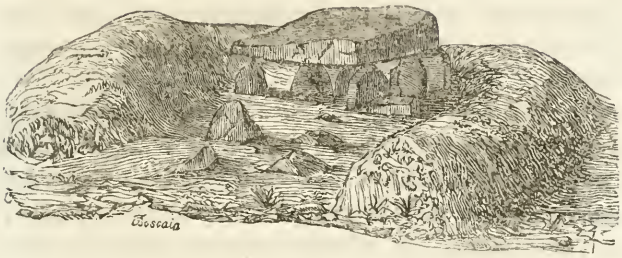

le-Buffard (Orne), et plusieurs autres en Poitou et ailleurs.

M. Duchastellier demande que la Société française consacre une somme pour faire réunir et conserver les objets d'origine romaine découverts à Carhaix. La Société s'ajourne au 22 septembre.

La séance est levée à 10 heures.

---

*Séance du 22 septembre.*

Présidence de M. le baron LOROIS, Conseiller d'Etat, Préfet du Morbihan.

Prennent place au bureau : M. de Caumont, Directeur de la Société; M. Houël, inspecteur du Morbihan, Secrétaire; M. Taslé, maire de Vannes; M. J. Rieffel; M. Duchastellier et MM. les membres du bureau de l'Association Bretonne. On remarque dans la salle environ 60 membres de cette compagnie.

M. Houël lit un rapport sur les monuments du Morbihan. Ce rapport plein d'intérêt sera complété et imprimé plus tard.

M. de Caumont annonce qu'une somme de 100 fr. peut

être destinée par la Société pour établir un plan détaillé du monument de Carnac.

M. Lorois remercie M. de Caumont de son offre obligeante, et annonce que le plan est fait et pourra être gravé bientôt.

M. de Caumont demande s'il n'y aurait pas moyen que l'administration pût préposer des gardes à la conservation des monuments de Carnac et de Locmariaker, et, les terrains où reposent ces monuments appartenant à des particuliers, si l'administration ne pourrait point les acheter.

M. Lorois répond qu'il serait difficile de mettre un garde aux monuments, mais que les maires ont été chargés de veiller à leur conservation, que relativement à l'achat des terrains 2,000 fr. ont été accordés dans ce but.

M. Taslé, maire de Vannes, donne des renseignements sur les démarches faites par la Société polymathique pour la conservation des monuments de Carnac et de Locmariaker; il dit que 2,000 fr. ont bien été accordés par le gouvernement pour acheter les terrains et faire des fouilles, mais que ces terrains appartiennent à tant de propriétaires que cela entraîne beaucoup de difficultés, enfin que rien n'a encore été fait.

M. Lorois pense qu'il faudrait d'abord acheter, puis fouiller lorsqu'on aurait pu se procurer d'autres fonds.

Un membre demande s'il ne serait pas possible de donner aux douaniers la garde des monuments de Carnac et de Locmariaker; car, dit-il, ce ne sont pas les propriétaires, mais souvent des étrangers qui les détruisent. Tantôt ce sont les entrepreneurs de routes; qui les brisent pour macadamiser les chemins, tantôt ce sont les maçons qui les exploitent pour leurs constructions; il cite un beau monument décrit par M. de Fréminville et qui a été brisé, il n'en existe plus que deux pierres. Il demande que défense soit faite aux

employés des routes et aux maçons de commettre à l'avenir ces dégradations.

M. Lorois répond qu'il est impossible de charger la douane de cette mission ; que, quant aux employés des routes, il y a long-temps que des ordres ont été donnés à cet égard, et qu'ils sont les premiers à protéger la conservation des monuments; que du reste il est très-difficile d'empêcher les dégradations ; que dernièrement un acte de vandalisme a été commis sur une pierre sculptée de Locmariaker, et que le coupable, cité devant les tribunaux, a été acquitté.

M. de Caumont pense que c'est une raison de plus pour acheter les terrains ; il insiste pour que les 2,000 fr. soient employés le plus tôt possible ; il demande en outre qu'on publie un Guide du voyageur dans le Morbihan, comprenant tous les monuments du pays. Cet ouvrage qui présentera, dit-il, le catalogue des monuments druidiques, est indispensable tant pour la conservation que pour l'exploration de ces monuments.

M. Taslé ajoute aux considérations qu'il a fait valoir relativement aux 2,000 fr. accordés par l'administration, que si cette somme n'a pas été employée, c'est que M. le Ministre a imposé la nécessité d'adresser tous les objets trouvés dans les fouilles à l'administration supérieure.

M. Duchastellier pense qu'il serait malheureux que les trouvailles faites dans ce pays fussent envoyées à Paris ; il désire que tout ce qui se rapporte à la Bretagne y soit conservé.

M. Lorois est de l'avis de M. Duchastellier ; il fait observer que c'est à ce sentiment qu'on doit la conservation du jubé de St.-Fiacre, dont il a empêché la vente qui allait être faite à des étrangers.

M. de Caumont dit qu'il est bien moins utile de faire des fouilles que d'acheter le terrain, et il s'étonne qu'on n'ait

pas depuis plusieurs années employé les 2,000 fr. du gouvernement; il eût été facile d'acquérir, sinon tous les terrains, au moins plusieurs parties d'entre eux. Il met à la disposition des membres de la Société une somme de 200 fr. pour être exclusivement employée à l'achat d'un tronçon quelconque du monument de Carnac. Que l'on tâche d'acquérir ce tronçon à un prix modéré, et vous verrez bientôt, dit-il, les autres propriétaires disposés à traiter. Il suffit de commencer.

M. Biseul lit un mémoire sur le tombeau d'Olivier de Clisson; il fait remarquer que, pour une discussion de 150 fr. que réclame un sculpteur de Rennes, la statue brisée de Clisson reste exposée depuis 15 ans à toutes les dégradations; M. le C^te^. de St.-Priest a déjà entretenu la Société de cet objet.

M. Lorois pense que cette somme est injustement réclamée; du reste, il eût depuis long-temps terminé cette affaire, s'il eût trouvé quelqu'un qui voulût se charger de l'emballage et des soins que cette mission exige. Il prie M. Biseul de vouloir bien l'accepter.

M. Biseul accepte avec empressement l'offre de M. Lorois.

## NOTE DE M. BISEUL.

MESSIEURS,

Lorsque la Société française pour la conservation des monuments historiques se réunit pour la première fois dans le département du Morbihan, je crois qu'il est à propos de lui rappeler un monument du pays, consacré à l'un de nos héros bretons du XIV^e^. siècle, le tombeau d'Olivier de Clisson. A une époque qui n'est pas encore fort éloignée, en 1828, il fut question d'en rassembler les débris et d'en opérer la restauration. Je viens aujourd'hui reproduire le même vœu,

et vous offrir en même temps quelques recherches historiques sur ce tombeau, qui, démoli et brisé dans la tourmente révolutionnaire, court risque d'être à jamais anéanti, aujourd'hui que partout une généreuse pensée veut empêcher la destruction des monuments du passé, auxquels se rattachent les souvenirs de notre gloire nationale.

*Tombeau d'Olivier de Clisson, à Josselin.* Au mois de février de l'an 1406, suivant l'ancienne manière de compter (l'année 1407 ne devant commencer qu'à la fête de Pâques suivante), Olivier de Clisson, presque octogénaire, se mourait dans son château de Josselin. Il n'avait jamais connu le repos; son lit de mort ne devait pas être paisible. Le duc Jean V, digne héritier de Jean de Montfort, son père, de celui qui ne recula pas devant le lâche guet-à-pens du château de l'Hermine, ni devant l'assassinat que commit à son instigation Pierre de Craon, Jean V, au mépris du traité signé par sa mère, et du droit que ce traité accordait au connétable de relever appel au parlement de Paris, l'avait fait condamner *pour crimes et maléfices* à une prison perpétuelle, et rassemblait ses hommes d'armes pour aller attaquer ce vieux lion *greveusement détenu de maladie;* car, malgré cet état, il ne fallait rien moins qu'une armée pour mettre à exécution une sentence contre un tel personnage. Clisson voulant mourir en paix, acheta le repos de ses derniers jours, et le duc n'eut pas honte d'exiger cent mille livres pour cette sorte de rançon si lâchement extorquée, et cela dans le temps même où il mariait sa sœur avec Alain IX de Rohan, petit-fils du héros qu'il persécutait.

Ce fut alors que Clisson dicta ce long testament recueilli par dom Morice aux archives de Nantes, et un codicile presque aussi long qui existait au château de Blain. Ils n'ont été publiés que par extraits au t. 2, p. 779 et 782 des preuves de l'histoire de Bretagne.

On lit dans ce testament :

« Premierement je recommande mon ame a Dieu nostre « dit pere et createur, a la benoiste et glorieuse Vierge Marie, « a Monsieur Sainct Michel et a toute la devote compaignie « de Paradis. Apres, je vueil, commande et ordonne que « mon corps, aprez mon decez de ce siecle, soit baillé et « livré à la sepulture de nostre Mère Saincte Eglise, *laquelle « sepulture je eslis en l'église de Nostre-Dame de Jocelin, « joignant de la sepulture de ma tres-chere et tres-amée « compaigne Marguerite de Rohan que Dieu absolle.* Item « vueil et ordonne que *une belle tombe et honneste soit faicte « et mise sur les corps de ma dicte compaigne et moy, et « dessus ycelle soient les ymaiges de nous deux, à l'ordon- « nance de nos executeurs cy aprez nommez.....* Item, je « laisse et donne a la dicte eglise (de N.-D. de Jocelin) deux « de mes breviaires, lesquelz soient enchaisnez sur la sepul- « ture de ma dicte compaigne et de moy, pour l'usage des « chapellains et clercs qui y viendront dire leurs heures. ».

Marguerite de Rohan, seconde femme d'Olivier de Clisson, était fille d'Alain VII, vicomte de Rohan, et de Jeanne de Rostrenen, et veuve de Jean, sire de Beaumanoir. Elle n'eut pas d'enfants de son second mariage. Son neveu, Alain VIII de Rohan, fils de son frère Jean Ier., épousa Béatrix de Clisson, fille du premier mariage du connétable avec Catherine de Laval. Ce mariage qui unissait deux illustres maisons, porta dans celle de Rohan, la plus grande partie des terres immenses que Clisson possédait en Bretagne. Marguerite était morte peu de temps avant son mari. Son testament est du 14 décembre 1406.

J'ai fait de vaines recherches pour trouver quelque chose de relatif à la construction du tombeau des deux époux. Il est à croire que cette construction eut lieu dans les cinq années qui suivirent la mort du connétable, espace de temps

pendant lequel on régla le partage de sa succession entre ses deux filles, Béatrix, vicomtesse de Rohan, qui, comme aînée, et d'après le testament de son père, prenait les deux tiers, et Marguerite, comtesse de Penthièvre, qui revendiqua si long-temps pour ses enfants le légitime héritage de Jeanne-la-Boiteuse, leur aïeule paternelle. Les deux sœurs durent contribuer proportionnellement aux frais de l'édification du tombeau.

L'auteur de cet élégant ouvrage est inconnu. Le nom d'aucun *tailleur d'imaiges* de cette époque n'a été conservé en Bretagne. Dans la partie du testament d'Olivier de Clisson, qui n'a pas été reproduite dans les preuves de dom Morice, on trouve un legs de trente livres fait à maistre Jehan *le maczon, maistre de l'œuvre du chasteau Jocelin.* Ce maistre Jehan, nommé *le maczon*, sans qu'on sache si ce nom était propre ou qualificatif, ce *maistre de l'œuvre du chasteau Jocelin*, qui exécutait, là et ailleurs, les nombreuses constructions ordonnées par le connétable *qui*, comme le dit d'Argentrée, *avoit esté grand bastisseur en son temps*, cet artiste, dis-je, ne pourrait-il pas être considéré comme ayant *taillé les patrons des ymaiges* et *mis en œuvre* le tombeau de son maître? Ceci n'est qu'une simple conjecture, et je ne la donne que pour ce qu'elle vaut, c'est-à-dire comme un faible renseignement.

Une autre conjecture qui n'aurait guère plus de force que la précédente, ce serait que le tombeau du sire de Clisson aurait été fait par les mêmes ouvriers que celui de Jean IV, qui était placé dans le chœur de la cathédrale de Nantes. Un sauf-conduit recueilli par Rymer, t. VIII, p. 510, et par dom Morice, preuv. t. II, p. 816, et donné par le roi d'Angleterre au patron de la barge *(bargea)*, le St. Nicolas de Nantes, nous fait connaître les noms de ces ouvriers, qui venaient d'être reconduits en Angleterre au mois de février

1409. C'étaient Thomas Colyn, Thomas Holewell et Thomas Poppehowe. Cet acte nous apprend encore qu'ils étaient venus à Nantes par l'ordre de la reine d'Angleterre, pour asseoir et poser sur la sépulture du duc de Bretagne, son premier mari, une tombe d'albâtre, *quamdam tumbam alabastri.*

Le tombeau du duc Jean IV a été détruit encore plus complètement que celui de Clisson, car il n'en reste absolument rien. Heureusement pour nous, dom Lobineau les avait fait dessiner l'un et l'autre par frère Jean Chaperon, et en inséra la gravure dans son Histoire de Bretagne. Dom Morice, dans la sienne, a reproduit les mêmes gravures. En comparant ces deux tombeaux on est frappé de la grande analogie qui existe entre leur genre d'ornementation, et ceci pourrait confirmer l'idée qu'ils sont dus à ces trois anglais qui retournèrent dans leur pays au commencement de 1409.

Quoi qu'il en soit, le tombeau resta dans la chapelle de N.-D. de Josselin pendant près de quatre siècles. Autour de la pierre qui supportait les figures se lisait et se lit encore en caractères du temps : *Cy gist noble et puissant seigneur Monseigneur Olivier de Clison, connetable de France, seigneur de Clison, de Porhouet, de Belleville et de la Garnache, qui trespassa en apvril le jour Saint Jorge l'an M. CCCC et VII. Priez Dieu pour son ame. Amen.* J'emprunte à M. de Fréminville (*Antiq. du Morbihan* 1835, *p.* 120) la description des statues. « Sur cette table de marbre « noir étaient placées les statues couchées et en marbre blanc « du connétable et de Marguerite de Rohan, sa femme, en- « terrée à côté de lui.... Clisson est représenté armé de « toutes pièces, excepté la tête. Par dessus sa cuirasse, il « porte une cotte d'armes ample et flottante, mais bien plus « courte que celle que l'on portait un siècle auparavant. Elle « laisse même apercevoir par le bas une partie du haubergeon « ou chemisette de mailles, que l'on mettait encore souvent

« sous la cuirasse. Son épée est suspendue à son côté par un « baudrier à demi déceint, ce qui, suivant le sentiment de « quelques antiquaires, signifie que le chevalier est mort « naturellement et dans son lit, tandis que ceux qui per- « daient la vie sur un champ de bataille étaient représentés « avec l'épée ceinte ou même nue à côté d'eux; opinion « vraie dans beaucoup de cas et par exemple dans celui-ci, « mais qui souffre de nombreuses exceptions. Les brassards, « les cuissarts et les grèves que porte ici Clisson, ont peu de « lames articulées, ce qui les rendait plus solides, mais ôtait « de la facilité au jeu de ces pièces d'armure, qui n'étaient « pas encore à cette époque aussi perfectionnées qu'elles le « furent vers la fin du siècle. La statue de Marguerite de « Rohan nous offre un exemple du costume des dames du « XIV^e^. siècle. Ses cheveux sont tressés, et ces tresses parta- « gées sur les côtés sont retenues à droite et à gauche dans un « réseau orné de perles. La coiffure carrée qu'elle porte « par dessus s'appelait *escoffion*. Sur sa longue robe ou *cotte-* « *hardie*, elle est vêtue d'un *surcot* fourré d'hermine, et « dont les manches sont longues et serrées. »

Le tombeau du connétable fut, comme je l'ai déjà dit, démoli et brisé dans la révolution. Un renseignement recueilli par M. de Frémainville, près d'un habitant de Josselin, apprend qu'à la même époque, on fouilla le tombeau, qu'on y retrouva toutes les pièces de l'armure d'Olivier de Clisson, qui paraît avoir été enterré revêtu de toutes ses armes, et que ces intéressants objets ont été dispersés et perdus.

Les statues mutilées et quelques parties de cette élégante dentelle de marbre, qui était si gracieusement suspendue au-dessus de la tête des deux époux, le lion, la levrette, restèrent long-temps dans la sacristie de l'église de Josselin. Dans le voyage qu'elle fit en Bretagne, en 1828, Madame la duchesse de Berry témoigna le désir que le tombeau de

Clisson fût restauré et donna 2,000 fr. pour cet objet. On ne sait pas précisément ce qui en advint; mais on vit s'élever, en 1830, dans le bas côté de la même église, une construction tumulaire, que M. Mérimée a comparée, avec beaucoup de raison, aux plus ridicules édifices du cimetière du Père Lachaise, et sur lequel, pour combler l'absurde, on a écrit ces mots : « Tombeau érigé *l'an* 1407 au connétable Olivier de Clisson et à Marguerite de Rohan *son* « *épouse*, détruit pendant les troubles révolutionnaires et « *restauré* en 1830!

Or, il est bon de savoir qu'aucun des fragments de l'ancien tombeau n'est entré dans la composition du très-moderne sarcophage. Au contraire, à la même époque, on envoya à Rennes les deux statues, le lion et un panneau des ornements qui étaient placés sur chacune des faces du piédestal. Ils y sont restés, depuis cette époque, chez M. Barré, sculpteur, qui les retient comme gage d'une somme de 150 ou 200 fr, qui lui est due, on ne peut dire au juste par qui.

La statue du connétable est brisée à un tiers de la longueur des cuisses; les genoux, brisés aussi, existent encore. La tête est fort belle, mais une grande partie du nez est emportée. Marguerite de Rohan a le corps brisé à peu près par la moitié, et d'une manière oblique, mais les deux parties se rapprochent très-exactement. La restauration de cette statue serait d'autant plus facile qu'elle a reçu par ailleurs assez peu de mutilations. Le lion est presque intact, ainsi que le panneau d'ornements.

Tous ces objets sont placés dans la cour de l'atelier de M. le sculpteur Barré, et sont exposés à toutes les intempéries.

Beaucoup d'autres fragments du même tombeau sont restés dans la sacristie de Josselin, et il est à craindre que des

acheteurs d'objets curieux ne parviennent, par des offres qui paraîtront avantageuses, à s'emparer de la majeure partie de ces débris.

On peut juger, par ces détails, que tout ce qui nous reste du tombeau de Clisson, est en péril de plus d'une façon; et qu'il est grand temps que la Société conservatrice s'en occupe.

Déjà dans la séance tenue à Paris le 25 janvier 1842, M. le comte de Saint-Priest a fait entendre à ce sujet une vive et éloquente réclamation. Je la renouvelle aujourd'hui et je demande : 1°. Qu'il soit pris sur les fonds de la Société la somme suffisante pour désintéresser M. le sculpteur Barré; 2°. Que les statues et autres fragments qui sont à Rennes soient provisoirement transportés dans un dépôt public, aux frais de la Société; 3°. Que l'inspecteur des monuments dans le département du Morbihan fasse un inventaire de tous les débris du même tombeau qui sont restés à Josselin, et qu'il s'entende, pour leur entière conservation, avec M. le curé de la paroisse de Notre-Dame; 4°. Enfin que la Société sollicite, avec les plus vives instances, près de l'autorité, la restauration complète, dans son ancienne place, d'un monument qui intéresse l'une des gloires de la Bretagne, et on pourrait même dire de la France.

M. Houël, à l'occasion de l'église de Josselin, donne des renseignements sur une fresque représentant une danse macabre qui existe dans une chapelle au fond de cette église; il demande que la Société exprime le désir qu'aucune dégradation ne soit faite à cette curieuse peinture.

M. Lorois exprime le désir que MM. les ecclésiastiques veillent avec soin à la conservation des vitraux coloriés des églises qui se dégradent journellement.

M. Biseul lit une notice sur les curieux vitraux de Ploermel et de Missiriac, et une autre sur les vitraux de Josselin.

*Ploermel.* — L'église de Ploermel a des vitraux très-remarquables et qui méritent d'être étudiés par les connaisseurs. J'indiquerai surtout un tableau représentant une très-nombreuse assemblée d'hommes écoutant une prédication. Ce sont d'admirables caractères de tête, qui me paraissent indiquer la main d'un artiste italien très-distingué.

Dans la vitre, à gauche du maître-autel, on retrouve les tours de cathédrales comme dans l'église de Josselin, aussi bien touchées et paraissant de la même main.

*Josselin. — Notre-Dame.* — Les fenêtres méridionales de cette église sont au nombre de quatre, genre ogive à cœurs et à deux meneaux, formant trois parties, dans chacune desquelles est peint un saint, placé dans une niche arrangée dans une tour de cathédrale gothique. Les figures de saints sont mal peintes, mais les tours gothiques le sont admirablement, et avec une variété d'ornements très-remarquables. Ces vitres étaient peintes du haut en bas, mais le tiers inférieur en a été brisé et rempli de débris de vitraux placés au hasard.

Sont proclamés membres de la Société :

MM. Le Guiader, aumônier du haras de Langonnet.

de Francheville fils, propriétaire à Sarzaux.

Cte. de Robien, propriétaire à Vannes, petit-fils du premier président de Robien, auteur de recherches importantes sur la Bretagne.

La séance est levée.

*L'inspecteur remplissant les fonctions de Secrétaire,*

E. Houel.

*Seconde séance du 22 septembre.*

Présidence de M. le B^on^. Lorois.

Prennent place au bureau : M. Lorois, président ; M. de Caumont; M. Houël, secrétaire; M. le V^te^. de Cussy, M. Biscul, de l'Institut des provinces; M. Taslé, maire de Vannes, et les membres du bureau de l'Association Bretonne.

M. de Caumont demande si, dans les séminaires ou dans les colléges du Morbihan et du Finistère, on s'occupe de l'archéologie, si des chaires sont établies dans ce but.

M. l'abbé Joubioux répond qu'il n'y a pas d'enseignement public, mais que beaucoup d'ecclésiastiques se sont procuré des ouvrages archéologiques.

M. de Cussy expose que des cours ont lieu au Mans, à Nantes, à Beauvais, et que cette mesure a les plus grands avantages pour les progrès de l'art et pour empêcher les dégradations.

M. l'abbé Joubioux assure que depuis long-temps aucunes dégradations n'ont eu lieu dans les églises du Morbihan.

M. de Caumont donne des explications sur la facilité avec laquelle on peut faire un cours dans les séminaires; on pourrait à la rigueur se borner à faire des lectures du cours qu'il a publié. La seule chose qui offrirait quelques difficultés serait l'application à chaque localité des principes qui sont émis; mais, par une étude peu longue, il est facile, dans chaque pays, de trouver des types de comparaison.

M. de Caumont recommande ensuite l'étude des fonts baptismaux et des vieux autels, que l'on dégrade trop souvent pour en faire de neufs, ou même que l'on expulse de l'église, à cause de la place qu'ils y tiennent ou de leurs formes particulières que l'on ne sait pas apprécier.

M. de Robien donne des explications fort intéressantes sur le nom de Locmariaker. Ce nom de Kaer était celui du pays et l'on a dit Locmariakaer, comme on dit le Plessiskaer : c'était un membre de la famille de Malestroit, seigneur de Kaer, qui s'établit au Plessis, et lui donna le nom de Plessis-Kaer.

Une discussion, à laquelle prend part M. de Lavillemarquet, s'engage sur le mot de Plessis qui, partout en Bretagne, se traduit par le mot Quinquis, qui veut dire *plaisant* et *agréable;* quelques personnes pensent que, selon la croyance commune, Plessis ne peut avoir d'autre étymologie que *Plexitum*, lieu palissadé.

M. Guièsse désigne parmi les fonts baptismaux les plus remarquables ceux de Locriste, près Plouescade, dans le Finistère; il demande qu'on fasse une liste des principaux monuments religieux du pays, liste qui serait envoyée à MM. les évêques, pour les prier de veiller à leur conservation.

M. Lorois donne des renseignements sur la pierre des chevaliers, dans l'église de Locmaria.

M. de Robien dit que cette pierre est la tombe d'un comte de Broerec, qui tomba malade à Locmaria et mourut.

M. Lorois cite des pierres tombales sur lesquelles il existe de curieuses sculptures, quelques-unes portent des épées.

M. de Caumont demande s'il existe des fanaux dans quelques cimetières.

On n'en connaît pas dans le pays.

M. Brizeux demande que la Société exprime le vœu que la langue bretonne soit enseignée dans les séminaires.

M. de Lavillemarquet appuie la proposition ; il fait observer que la langue bretonne dégénère de plus en plus; il rend cependant une justice éclatante aux travaux entrepris pour sa conservation par MM. les ecclésiastiques du Morbi-

han, principalement à MM. Joubioux, et qui ont contribué à la publication de livres bretons, écrits dans un breton très-pur.

M. de Lavillemarquiet signale le beau château de Rasteplan comme livré à des dégradations journalières.

M. Guiesse demande que les membres de la Société fassent des démarches auprès des orfèvres, pour qu'ils leur signalent toutes les antiquités d'or et d'argent qui pourraient leur parvenir.

M. Lorois demande que la Société exprime le vœu que le gouvernement accorde des fonds pour les réparations de la tour de Ploermel, qui menace ruine et risque d'entraîner la destruction de l'église.

La Société exprime ce vœu.

M. Jarry, supérieur du séminaire, annonce qu'il fera tout son possible pour répondre aux désirs de la Société, relativement à l'enseignement de l'archéologie et de la langue bretonne. Déjà les études archéologiques ont été encouragées par lui ; il compte, par la suite, y donner plus de développement.

M. le lieutenant-général comte de La Bourdonnaie annonce qu'il a été fait plusieurs réclamations par le conseil municipal d'Hennebont, pour obtenir la réparation de la belle église de cette ville.

Il prie la Société de formuler un vœu à cet égard. Ce vœu est mis aux voix et adopté.

M. Lorois annonce qu'une demande a été présentée au duc de Nemours à ce sujet.

La séance est levée.

*Le Secrétaire,*

E. HOUEL.

*Nota.* — Le 23 septembre, le conseil administratif a admis au nombre des membres titulaires de la compagnie :

MM. le Cte. DE LA BOURDONNAIE, député ;

Amand TASLÉ, maire de Vannes ;

BOSSIN, de Paris.

Un crédit de 80 fr. a été ouvert pour faire recueillir et classer les fragments gallo-romains découverts à Carhaix et épars sur le sol. M. du Chastellier, chargé de ce soin, devra avant de toucher cette somme, donner à la Société l'indication sommaire des objets qu'il aura réunis, et, s'il le peut, en faire parvenir une esquisse. Les inscriptions devront être soigneusement estampées, et un calque en sera également envoyé au directeur de la Société.

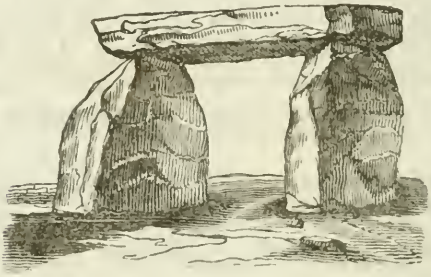

# PRIX PROPOSÉS PAR LA SOCIÉTÉ.

## *Rapport fait par M.* Arth, *dans la séance du 17 avril* 1843.

Les fondateurs de la *Société française pour la conservation et la description des monuments* ont compris qu'il importait avant tout de faire le dénombrement, de dresser un catalogue exact des richesses monumentales dont ils se constituaient les défenseurs; il ont donc, dès l'origine, vivement recommandé les statistiques monumentales par province, par départements et par arrondissements. Par suite de cet appel, un grand nombre de statistiques plus ou moins étendues, plus ou moins complètes sont déjà venues témoigner du zèle aussi infatigable que désintéressé des sociétaires, d'autres se préparent activement et ne tarderont pas à être publiées. Mais, en voyant ses ressources augmenter avec le nombre de ses membres, la Société a cru devoir imprimer une nouvelle impulsion à ses premiers travaux et en entreprendre de nouveaux. Déjà, dans une précédente séance, M. le Directeur a proposé des médailles d'or de différentes valeurs aux personnes qui auront *relevé* et *classé* un nombre donné d'inscriptions de la période gallo-romaine et du moyen âge; ces recueils partiels, d'abord imprimés séparément, formeront plus tard une collection complète et méthodique dont on ne saurait méconnaître l'intérêt et l'utilité.

*Prix proposé pour les statistiques monumentales des routes de France.* Aujourd'hui je suis chargé de vous communiquer

une décision qui ne sera pas moins féconde en bons résultats: afin de populariser les études archéologiques en rendant plus facile l'exploration des monuments historiques, sur lesquels les *Guides du voyageur* fournissent généralement des renseignements si incomplets et si peu satisfaisants, le conseil de la société a pensé qu'il serait utile d'encourager la description des monuments échelonnés sur nos grandes lignes de communication, d'après le modèle des *Statistiques routières de Normandie*, par M. de Caumont. Toutefois, pour ne point nuire aux travaux déjà publiés ni à ceux qui doivent paraître prochainement, le conseil a cru devoir se réserver la fixation successive des itinéraires. Il a donc décidé que deux médailles d'argent, chacune de 100 francs, seraient décernées aux auteurs de la meilleure Statistique monumentale des routes de Paris à Lyon et de Paris à Strasbourg par Châlons. Pour avoir droit à cette récompense, les concurrents devront signaler les restes d'antiquités celtiques et gallo-romaines situés à proximité des deux routes; les vestiges de voies romaines qui pourraient les côtoyer ou les traverser. Ils devront indiquer également, s'il y a lieu, les noms anciens des différentes localités, leur état sous la domination romaine, leurs agrandissements successifs, ainsi que les faits les plus saillants de leur histoire;—décrire plus ou moins en détail, selon leur importance, les différents monuments religieux, civils et militaires, situés sur les deux routes ou dans leur voisinage, à la distance d'une lieue environ, en mentionnant leurs dates de fondation, de reconstruction, les événements mémorables qui s'y rattachent, les objets d'art qu'ils peuvent renfermer, et, autant que possible, l'histoire des abbayes et des châteaux. Ces statistiques routières seront complétées par une courte notice sur les collections publiques et particulières dignes de fixer l'attention de l'artiste et de l'archéologue.

*Médaille décernée à MM. Martin et Cahier.* Outre ces sujets de prix, le conseil se félicite de pouvoir dorénavant multiplier les témoignages de son approbation envers les personnes dont les savantes recherches tendent à faire progresser les différentes branches de l'archéologie, et couronner les plus remarquables d'entre les nombreuses publications qui se succèdent chaque jour, grâces au développement qu'ont pris depuis quelques années les études archéologiques, développement auquel les travaux de la Société, et surtout ceux de son Directeur, ont, nous ne craignons pas de le dire, si puissamment contribué. Parmi les ouvrages publiés récemment, le conseil a surtout remarqué les deux beaux ouvrages de M. de Lasteyrie et de MM. Martin et Cahier, l'un déjà couronné, l'autre mentionné honorablement par l'Académie des inscriptions et belles-lettres (séances publiques du 30 juillet 1841 et du 12 août 1842). *L'histoire de la peinture sur verre en France*, par M. de Lasteyrie, renferme d'intéressantes recherches concernant la peinture sur verre chez les anciens, une savante exposition des monuments de la peinture sur verre à partir du XII^e^. siècle, et, ce qui est plus important, un classement chronologique des vitraux, le tout appuyé sur des monuments pris dans les différentes provinces de la France et dont le choix fait le plus grand honneur à l'auteur.—Sous le titre trop modeste de *vitraux de la cathédrale de Bourges*, MM. Martin et Cahier ont déjà réuni, dans les livraisons publiées jusqu'à présent, de savantes discussions sur l'objet principal de leur travail, de consciencieuses descriptions, des recherches intéressantes sur la symbolique chrétienne et la zoologie mystique au moyen âge.

Des planches coloriées, d'une exactitude et d'une exécution admirable, viennent encore augmenter le mérite de ces deux magnifiques publications.

Entre deux ouvrages si remarquables, si dignes tous deux

des suffrages de la Société, le conseil eût sans doute été fort embarrassé de fixer son choix, si ce choix n'eût été déterminé par le sujet même des deux ouvrages. En effet, le premier étant plus spécialement théorique et la Société ayant principalement pour but la description des monuments, le conseil a cru devoir se prononcer en faveur du second. En conséquence, il a décidé qu'une médaille d'argent serait décernée dans la séance de ce jour à MM. Martin et Cahier.

N^ta. Cette médaille a été remise publiquement à MM. Martin et Cahier, dans la séance tenue à Paris le 17 avril 1843.

Dans une séance précédente, une médaille avait été donnée à M. Gailhabaut, de Paris, pour son bel ouvrage intitulé : *Monuments anciens et modernes.*

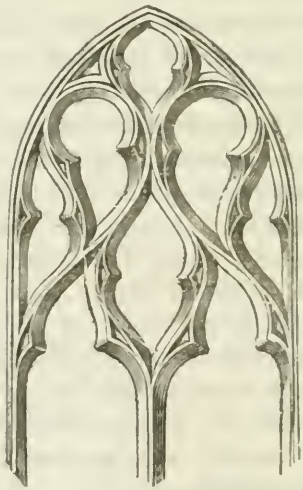

# COMPTE

*Rendu par le Trésorier de la Société pour la conservation des Monuments, des Recettes et Dépenses de l'année* 1843 (1).

RECETTE.

| | | |
|---|---|---|
| Excédant en caisse du compte de 1842. . . . . | 11,197 | 07 |
| Cotisations recouvrées sur l'année 1842.. . . . | 40 | » |
| Recette de 1843 (2). . . . . | 4,755 | » |
| Cotisation reçue par avance sur l'année 1844. . | 10 | » |
| | 16,002 | 07 |

DÉPENSE.

| | | |
|---|---|---|
| Règlement de compte avec le banquier pour solde des recouvrements de l'année 1842. . . . . | 50 | 50 |
| Trois cotisations de 1842 portées en recette et non acquittées. . . . . | 30 | » |
| Payé au banquier pour le recouvrement des cotisations de 1843. . . . . | 195 | » |
| Frais de retour de billets non acquittés. . . . . | 144 | 80 |
| Mémoire de l'imprimeur à Caen. . . . . | 556 | 50 |
| *A reporter.* | 976 | 80 |

(1) Le présent compte a été examiné et approuvé par une commission composée de MM. Dan de La Vautrie, de Formigny et Hardel, qui a pris connaissance des pièces justificatives.

(2) Il reste encore à recouvrer 80 cotisations pour l'année 1843 : il en sera rendu compte en 1844.

| | | |
|---|---|---|
| *Report.* | 976 | 80 |
| Affranchissement du compte-rendu des séances. . | 114 | 25 |
| Traitement du concierge jusqu'au 1er. janvier 1843. | 25 | » |
| Id. pour l'année 1843 et fournitures. | 51 | » |
| Vignettes pour le compte-rendu des séances générales. . . . . | 110 | » |
| Acquisition et gravures de médailles. . . . . | 68 | » |
| Cotisation au congrès d'Angers. . . . . | 30 | » |
| Ports de lettres, paquets, affranchissements, frais de copies, etc. . . . . | 195 | 10 |
| Frais des séances générales à Poitiers, Paris, Vannes et Nantes. . . . . | 485 | » |
| Dépenses de la division du Mans. . . . . | 36 | » |

ALLOCATIONS.

| *Membres chargés de la surveillance des travaux.* | | | |
|---|---|---|---|
| M. GODARD. | Réparations à l'église de Nueil (Maine-et-Loire). | 200 | » |
| M. ROBERT. | Réparations à l'église de St.-Léger-des-Landes (Gironde) | 100 | » |
| M. GODARD. | Id. à l'église Toussaint d'Angers. . . . . | 100 | » |
| M. THIOLLET. | Moulages à St.-Hylaire de Poitiers. . . . . | 68 | » |
| M. l'abbé EUDELIN. | Réparations à l'église de Campigny. . . . . | 100 | » |
| M. l'abbé LE PETIT. | Id. à l'église de Cheux. . . | 50 | » |
| M. DE CUSSY. | Restauration d'un tombeau à La Cambe (à compte). | 60 | » |
| M. DE CAYROL. | Réparations à l'église des Minimes de Compiègne. . . | 100 | » |
| | *A reporter.* | 2,869 | 15 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | *Report.* | 2,869 | 15 |
| M. l'abbé LE COUVREUR. | Réparations à l'église de Rucqueville. . . . . | 50 | » |
| M. l'abbé TOURNESAC. | Id. à l'église de Chaleaux (Sarthe). . . . . | 100 | » |
| Id. | Id. à l'église de la Roë (Mayenne). . . . . | 200 | » |
| M. DE CHERGÉ. | Moulages à Civray. . . . . | 100 | » |
| M. l'abbé BARRAUD. | Restauration des stalles de St.-Martin-aux-Bois. . . | 300 | » |
| | | 3,619 | 15 |

BALANCE.

| | | |
|---|---|---|
| Recette. . . . . | 16,002 | 07 |
| Dépense. . . . . | 3,619 | 15 |
| Excédant en caisse. . | 12,382 | 92 |

*Allocations faites en* 1842 *et* 1843, *non encore acquittées* (1).

*Membres chargés de la surveillance des travaux.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| M. GODARD. | Réparations à l'église de Toussaint à Angers. . | 100 | » |
| Id. | Reconstruction du tombeau du roi René d'Anjou. . | 100 | » |
| Id. | Réparation à l'église de Trèves. . . . . | 100 | » |
| Id. | Id. à l'église de Beaulieu. | 200 | » |
| M. l'abbé MANCEAU. | Restauration d'un portail de | | |
| | *A reporter.* | 500 | » |

(1) Le conseil de la Société prie MM. les membres chargés de la direction des travaux de les faire exécuter dans le plus bref délai possible, et d'en donner avis à M. le trésorier, qui soldera les allocations.

| | | | |
|---|---|---|---|
| | *Report.* | 500 | » |
| | la renaissance à Tours. | 50 | » |
| M. BARTHÉLEMY. | Id. à l'église de St.-Romain-du-Perche. . . . . | 200 | » |
| M. l'abbé MANCEAU. | Id. à l'église de Preuilly. | 100 | » |
| M. GUÉRIN. | Moulages à Tours. . . . | 50 | » |
| M. CALVET. | Dégagement du portail latéral de la cathédrale de Cahors. . . . . | 300 | » |
| M. le Vte. DE CUSSY. | Complément de la restauration d'un tombeau à la Cambe. . . . . | 140 | » |
| M. LE MESTAYER. | Réparation du prieuré de St.-Arnoult. . . . . | 150 | » |
| MM. ROBERT et LAMARQUE DE PLAISANCE. | Id. à l'église et à la croix de Nérigean. . . . . | 100 | » |
| Id. | Réparations à la chapelle d'Aussac. . . . . | 50 | » |
| Id. | Id. à l'église de la Sauve. | 100 | » |
| Id. | Id. id. de Ste.-Ferme. | 100 | » |
| Id. | Id. id. de Pujol. . . | 100 | » |
| Id. | Id. id. de Blasimont. | 100 | » |
| Id. | Id. id. de Moulis. . | 100 | » |
| Id. | Id. id. de Tauriac. . | 100 | » |
| M. l'abbé CIROT. | Moulages des tombeaux de St.-Seurin de Bordeaux. | 100 | » |
| M. LE COINTRE-DUPONT. | Réparation à l'église de Jaseneuil (Vienne). . . | 100 | » |
| M. DE LA FONTENELLE. | Id. de Vouvant. . . | 150 | » |
| Id. | Id. de Courcôme. . . | 100 | » |
| M. SECRÉTAIN. | Id. de St.-Mars-des-Landes. . . | 100 | » |
| | *A reporter.* | 2,790 | » |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | *Report.* | 2,790 | » |
| M. FILLON. | Id. de St.-Maurice de Gençay.. . . | 100 | » |
| M. SECRÉTAIN. | Id. de Maillezais. . . | 200 | » |
| Id. | Id. N.-D. de la Coudre. | 200 | » |
| M. LECOINTRE-DU-PONT. | Rétablissement d'une inscription à Montierneuf. | 50 | » |
| MM. GIRAUDET et DE LAMBRON. | Souscription pour le rachat de l'église St.-Julien de Tours.. . . . . | 100 | » |
| M. DE LA SICOTIÈRE. | N.-D. d'Alençon. . . . | 200 | » |
| M. HOUEL. | Somme mise à la disposition de l'Inspecteur du Morbihan. . . . . | 150 | » |
| M. LA CURIE. | Diverses restaurations en Saintonge.. . . . . | 150 | » |
| M. RIGOLOT. | Eglise de Berthaucourt. . | 400 | » |
| M. LANGLOIS. | Somme mise à la disposition de l'Inspecteur d'Ille-et-Vilaine. . . . . | 100 | » |
| M. DE CHASTEIGNER. | Crypte de la Libarde. . . | 100 | » |
| M. le CURÉ DE MÉZIDON. | Eglise du Breuil . . . | 100 | » |
| M. CAUVIN. | Somme mise à la disposition de l'Inspecteur divisionnaire du Mans. . . . | 100 | » |
| M. DE BEAUREGARD. | Location d'un terrain renfermant les ruines d'un bain romain, près de Saumur. . . . . | 50 | » |
| M. Theod. NAU. | Eglise de St. Jacques, à | | |
| | *A reporter.* | 4,790 | » |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | *Report.* | 4,790 | » |
| | Nantes. . . . . | 100 | » |
| Id. | Chapelle de Batz (Loire-Inférieure). . . . . | 100 | » |
| MM. TASLÉ et Ep. HOUEL. | Acquisition d'un tronçon du monument de Carnac. . | 200 | » |
| MM. DUCHASTELLIER et DU MARHALLA. | Transport à Quimper de fragments antiques. . . | 80 | » |
| | Total. . | 5,270 | » |

SITUATION FINANCIÈRE.

| | | |
|---|---|---|
| Excédant en caisse. . . . . | 12,382 | 92 |
| Allocations non encore acquittées. . | 5,270 | » |
| FONDS LIBRES. . . . . | 7,112 | 92 |

Arrêté à Caen, le 26 décembre 1843.

*Le Trésorier,*

L. GAUGAIN.

Conformément à la décision prise par la compagnie et indiquée dans le IX^e^. volume du Bulletin, p. 164, et dans le rapport ci-joint de M. Arth, une somme de 400 fr. sera tenue en réserve pour les premières médailles à décerner aux personnes qui auront présenté la collection des inscriptions d'un département ou un certain nombre d'inscriptions inédites (1).

Une somme de 200 fr. est reservée pour les médailles à décerner aux auteurs des Statistiques routières.

(1) Plusieurs notices ont été communiquées, mais aucune ne renfermait la description du nombre d'inscriptions prescrit par l'arrêté de la Société : les personnes qui ont adressé ces premiers travaux sont invitées à les compléter.

# TABLEAU

*Des Inspecteurs de département, nommés par le Conseil aux termes du règlement de la Société* (1).

| | |
|---|---|
| Nord. . . . . | M. LEGLAY, à Lille. |
| Pas-de-Calais. . . . . | M. DE GIVENCHY. |
| Somme. . . . . | M. RIGOLOT. |
| Oise. . . . . | M. l'abbé BARRAUD. |
| Calvados. . . . . | M. DE CAUMONT, à Caen. |
| Manche. . . . . | M. l'abbé DE LA MARRE. |
| Orne. . . . . | M. LÉON DE LA SICOTIÈRE. |
| Eure. . . . . | M. Antoine PASSY. |
| Seine-Inférieure. . . . . | M. DEVILLE. |
| Seine. . . . . | M. le Cte. DE MONTALEMBERT |
| Seine-et-Oise. . . . . | M. HUOT. |
| Marne. . . . . | M. PATY. |
| Seine-et-Marne. . . . . | M. DE BARTHÉLEMY. |
| Haute-Marne. . . . . | M. GIRAULT DE PRANGEY. |
| Sarthe. . . . . | M. CAUVIN, au Mans.<br>M. l'abbé TOURNES C. |
| Maine-et-Loire. . . . . | M. GODARD-FAULTRIER. |
| Mayenne. . . . . | M. MAGDELAINE. |
| Loir-et-Cher. . . . . | DE LA SAUSSAYE.<br>M. le Cte. DE VIBRAYE. |
| Cher. . . . . | M. HAZÉ. |
| Indre-et-Loire. . . . . | M. l'abbé MANCEAU. |
| Indre. . . . . | M. CHARLEMAGNE. |
| Nièvre. . . . . | M. GRASSET. |
| Puy-de-Dôme. . . . . | M. BOUILLET, à Clermont. |
| Cantal. . . . . | M. DE LALO. |
| Haute-Loire. . . . . | M. BRANCHE (Dominique). |
| Loire. . . . . | M. ROUX. |
| Lozère. . . . . | M. MALLAY. |

(1) Les capitales distinguent les noms de MM. les inspecteurs divisionnaires.

| | |
|---|---|
| Ille-et-Vilaine. . . . . | M. LANGLOIS. |
| Finistère. . . . . | M. DUMARHALLA. |
| Morbihan. . . . . | M. HOUEL. |
| Loire-Inférieure. . . . . | M. VERGER. |
| Vienne. . . . . | M. DE LA FONTENELLE. |
| | M. DE CHERGÉ. |
| Deux-Sèvres. . . . . | M. BRIQUET. |
| Vendée. . . . . | M. FILLON. |
| Charente-Inférieure. . . . . | M. MOREAU. |
| Haute-Vienne. . . . . | M. BUSSIÈRE. |
| | M. AIMA. |
| Creuze. . . . . | M. l'abbé TEXIER. |
| Charente. . . . . | M. l'abbé MICHON. |
| Gironde. . . . . | M. JOUANNET. |
| | M. ROBERT. |
| Dordogne. . . . . | M. l'abbé AUDIERNE. |
| Haute-Garonne. . . . . | M. DE CRAZANNES. |
| Gers. . . . . | M. . . . . |
| Lot . . . . . | M. CALVET. |
| Aude. . . . . | M. DE TOURNAL. |
| Arriége.. . . . . | M. DE LA MARIOUZE. |
| Hérault. . . . . | M. J. RENOUVIER. |
| Bouches-du-Rhône. . . . . | M. . . . . |
| Gard. . . . . | M. PELET. |
| Vaucluse. . . . . | M. RENAUX. |
| Rhône. . . . . | M. COMMARMONT, à Lyon. |
| Ain. . . . . | M. le C^te^. DE MOYRIAT. |
| Drôme. . . . . | M. . . . . |
| Isère. . . . . | M. DE LHORME. |
| Doubs. . . . . | M. WEIS. |
| | M. Victor BAILLE. |
| Jura. . . . . | M. Ed. CLERC. |
| Haute-Saône. . . . . | M. DE ROTALIER. |
| Moselle. . . . . | M. V. SIMON. |
| Meurthe. . . . . | M. BÉGIN. |
| Meuse. . . . . | M. |
| Vosges. . . . . | M. PUTON. |
| Bas-Rhin. . . . . | M. SCHWEIGHAUSER. |
| Haut-Rhin. . . . . | M. ARTH. |
| Côte-d'Or. . . . . | M. MARION. |
| Algérie. . . . . | M. DE BRIX, avocat-général à Alger. |
| Province d'Alger. . . . . | Mgr. DUPUCH. |

# LISTE GÉNÉRALE

*Des Membres de la Société Française pour la conservation des Monuments, dans l'ordre de leur réception* (1).

MM.

De Caumont, correspondant de l'Institut, fondateur de la Société, Caen.

* Lair (Pierre-Aimé), membre de plusieurs Académies, Caen.

* De Beaurepaire de Louvagny (le Cte.), ancien ministre plénipotentiaire, Falaise.

* L'abbé Daniel, recteur de l'Académie, Caen.

* Guy, architecte, Caen.

* Lambert, conservateur de la bibliothèque publique, Bayeux.

* De La Chouquais, président à la Cour royale, Caen.

* Léchaudé d'Anisy, membre de plusieurs Académies, Caen.

* Bellivet, membre de la Société des Antiquaires, Caen.

De Crazannes, correspondant de l'Institut, Montauban.

De La Fontenelle de Vaudoré, correspondant de l'Institut, Poitiers.

Le Glay, correspondant de l'Institut, Lille.

Jouannet, correspondant de l'Institut, Bordeaux.

* Le Prévost, membre de l'Institut et de la chambre des députés, Bernay.

De La Saussaye, correspondant de l'Institut, Blois.

Deville, correspondant de l'Institut, Rouen.

Pelet, membre de la Société royale des Antiquaires, Nîmes.

Schweighauser, membre de l'Institut, Strasbourg.

Cauvin, président de l'Institut

(1) L'astérique (*) indique les membres du conseil général administratif.

Les inspecteurs désignés dans le précédent tableau, font de droit partie du conseil.

des provinces de France, au Mans.

De Givenchy, membre de l'Institut des provinces, St.-Omer.

De Vauquelin (le B^on.), membre de plusieurs sociétés savantes, Ailly, près Falaise.

* De Milly, membre de l'Association normande, Bayeux.

V^te. de Guiton, membre de la Société des Antiquaires, Avranches.

C^te. de Vibraye, membre de plusieurs Académies, Blois.

De Bouville, id., id.

Hermand (Alexandre), membre de la Société des Antiquaires, St.-Omer.

Romain de Givenchy, id., id.

Bouillet, membre de l'Institut des provinces de France, Clermont-Ferrand.

De Jobal, Blois.

Requin, membre de plusieurs Académies, Avignon.

De Gaujal (le B^on.), membre de l'Institut, Paris.

Moreau, conservateur de la bibliothèque publique, Saintes.

Briquet, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, Niort.

L'abbé De La Mare, vicaire-général, Coutances.

Grille de Beuzelin, membre de la Société des Antiquaires de France, Paris.

C^te. de Beaufort, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, Plain-Marais (Manche).

Renouvier, membre de l'Institut des provinces de France, Montpellier.

L'abbé Audierne, vicaire-général, Périgueux.

Spencer Smith, membre de la Société royale de Londres, Caen.

* Cheveraux, secrétaire de la Société d'Agriculture, Evreux.

* Cardin, membre de plusieurs Académies, Poitiers.

* Graves, chef de division au ministère des finances, Paris.

Du Marhalla, membre de plusieurs Académies, Quimper.

Boileau, membre de plusieurs Académies, Tours.

Bonny-Pelieux, docteur en médecine, id., Beaugency.

* V^te. de Banville, membre de la Société des Antiquaires, Caen.

Le Bastard du Meneur, id., Rennes.

* C^te. de La Fruglaye, id., Morlaix.

D'Ursus (Charles), id., Caen.

De Vauquelin (Charles), membre de plusieurs Académies, Caen.

* Gaugain, trésorier de la Société, Bayeux.

De Bordecote, membre de l'Association Normande, Pont-Audemer.

De la Grange (le Mq^is.), id., député, Paris.

RICHARD, membre de plusieurs Académies, Remiremont.

JOVAT, avocat, id., Caen.

Mgr. BOUVIER, évêque du Mans.

L'abbé LOTTIN, Chanoine, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

L'abbé CHEVREAU, professeur de théologie, Mans.

CHARLEMAGNE, membre de plusieurs Sociétés savantes, Châteauroux.

* DAN DE LA VAUTERIE, id., Caen.

HUNAULT DE LA PELTRIE, id., Angers.

* DE COSSETTES (Édouard), id., Montreuil-sur-Mer.

COURTY, id., Caen.

L'abbé TOURNESAC, id., Mans.

MOQUIN TANDON, professeur à la Faculté, Toulouse.

GRASSÉ (Auguste), membre de plusieurs Académies, la Charité-sur-Loire.

LE BAILLIF, chanoine honoraire, au Mans.

* ANJUBAULT, conservateur de la bibliothèque, Mans.

DE LANGLE, membre de plusieurs Académies, Vitré.

PASSY (Antoine), sous-secrétaire-d'État de l'Intérieur, Paris.

Mme. CAUVIN, membre de plusieurs Sociétés savantes, au Mans.

RIVAULT, membre de plusieurs Sociétés savantes, Mans.

* DE LA PORTE (le Mqis.), membre de l'Institut des provinces de France, Vendôme).

PINAULT, architecte, Blois.

* DE SAULCY, membre de l'Institut, Paris.

Mme. DE REISET, propriétaire, Paris.

CHAUVIN-LALANDE, id., Pisieux (Sarthe).

A. DUCHALLAIS, pensionnaire de l'école de Chartes, Paris.

DOINARD, architecte du département de la Manche, St.-Lo.

LHUILLIER DE HOFF, capitaine d'état-major, Blois.

L'abbé MANCEAU, chanoine de la métropole, Tours.

* Mgr. L'ÉVÊQUE DE BAYEUX, Bayeux.

DESPORTES, conservateur du Musée, Mans.

* RICHELET, secrétaire de l'Institut des provinces, Id.

DROUET, membre de plusieurs Académies, id.

BEAUVAIS DE St.-PAUL, id., St.-Michel-de-Savaigne (Sarthe).

ESPAULART (Adolphe), id., Mans.

LIASARD, membre de plusieurs Académies, Mathieu (Calvados).

THOMINE-DESMAZURES, chanoine, Bayeux.

LANDEL, ancien conseiller de préfecture, au Mans.

DE LA RUE, architecte du département, au Mans.

L'abbé BOUVET, principal du collége, membre de l'Institut des provinces, id.

Le Cte. DE MAILLY, ancien pair de France, Requeil (Sarthe).

Le Chat, membre de plusieurs Académies, Mans.

Houel (Ephrem), directeur du haras de Langonay (Morbihan).

* Mgr. l'Archevêque de Sens, à Sens.

De Piperey (Amédée), membre de l'Association Normande, Rouen.

* De Clinchamps, président de l'Académie, Avranches.

De La Sicotière, membre de l'Institut des provinces de France, à Alençon.

Desnos, membre de plusieurs Académies, id.

Verdier, professeur de mathématiques, au Mans.

Basse, maire, député, id.

Le Gris de La Pommeraie, propriétaire, id.

Cte. de Tilly, id., id.,

Etoc-Demazy, secrétaire de l'Académie, id.

Bérard aîné, propriétaire, à Pontlieue (Sarthe).

Moreau, supérieur de la maison de St.-Joseph, au Mans.

De Marseuil, prêtre, membre de l'Institut des provinces, id.

Boyer, ancien professeur, id.

Cte. de Chaourges, Piacé (Sarthe).

David, architecte, au Mans.

Cte. Héracle de Polignac, propriétaire, Outrelaize (Calvados).

Cte. de Coislin, id., Montvarin (Seine-Inférieure).

Le Boucher du Vigny, membre de l'Association Normande, Coutances.

L'abbé Desponts, curé de St.-Nicolas, id.

Defresne, ingénieur des ponts et chaussées, Orléans.

Massy-Desmaisons, bâtonnier de l'ordre des avocats, Coutances.

Le Mqis. de Turgot, pair de France, Lantheuil (Calvados).

L'abbé de Dreux-Brézé, Paris.

L'abbé Gerault, curé d'Evron (Mayenne), membre de l'Institut des provinces de France.

Boursier, procureur du roi, au Mans.

Guepin, substitut du procureur du roi, id.

Simon, membre de l'Institut des provinces, Metz.

Bégin, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.

Bon. d'Huart, id., id.

Degoutin (Alphonse), substitut du procureur du roi, Briey.

De Jubécourt, membre de plusieurs Académies, Bacarat (Meurthe).

Guerrier de Dumast, président de l'Académie, Nancy.

Chauvassaigne (Louis), maire de Mirefleurs (Puy-de-Dôme).

* Thibault (Emile), membre de l'Académie, Clermont-Ferrand.

* L'abbé Croizet, curé de Néchers (Puy-de-Dôme).

* Thévenot, secrétaire de l'Académie, à Clermont-Ferrand.

MALLAY, architecte, id.

L'abbé LAFETAY, professeur au séminaire de Villiers-le-Sec (Calvados).

TAILHAND, président à la Cour royale de Riom.

JOLY-DESHAYES, officier de la garde municipale, Paris.

JULIEN, architecte du département du Cher, Bourges.

MENARD-BOURNICUON, chef de bataillon du génie, Mans.

DUGUAY, membre de plusieurs Sociétés savantes. id.

MORDRET, médecin, id.

C^te^. DE MONTALEMBERT, pair de France, Paris.

LARGÉ, inspecteur de l'Académie, Clermont.

F^s^. VILLERS, architecte, à Angers.

DE SALLEN, membre de l'Association Normande, Pierrepont (Calvados).

CALVET, procureur du roi à Marmande.

D'AIGNAUX (Paul), propriétaire, à l'Ile Marie (Manche).

Mg^r^. DU FÊTRE, évêque de Nevers.

DE BOISVILLETT, ingénieur des ponts et chaussées, Châteaudun.

* NOËL CHAMPOISEAU, membre de la Société académique de Tours.

DE BEAUREGARD, président de la Cour royale, Angers.

TURGOT, receveur des contributions, id.

L'abbé MEAUPOINT, vicaire de Notre-Dame, Tours.

Victor PAVIE, imprimeur, id.

A. PESCHERARD, architecte, Loches.

C^te^. DE TROBRILLANT, membre de plusieurs Sociétés savantes, Tours.

L'abbé BOURASSÉ, id., id.

Alonzo PÉAN, membre de plusieurs Sociétés savantes, St.-Aignan.

CHARLOT, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.

L'abbé GUILLARD, Tours.

BOISLÈVE, maire de Langeais (Indre-et-Loire).

Henri GOUIN, propriétaire, Tours.

ROSE CARTIER, id.

MARGUERON, id.

L'abbé SALMON, id.

Jules BACOT DE ROMANS, id

Le C^te^. DE LA SELLE, au château d'Asnières, près Saumur.

LANGE, membre de plusieurs Sociétés savantes, Saumur.

* DE ST. MESMIN, correspondant de l'Institut, Dijon.

* C^te^. DE CHASTELLUX, membre de plusieurs Académies, Paris.

DE GUILLERMY, id., id.

LE REFAIT, id., Pont-Audemer.

LE NORMAND, maître de pension, id.

DE LALO, procureur du roi, Mauriac (Cantal).

GONOD, conservateur de la bibliothèque publique, Clermont.

Bottin, membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.

Mathieu, professeur au collége royal, Clermont.

Weiss, membre de l'Institut, Besançon.

Commarmont, membre de l'Institut des provinces, conservateur des musées à Lyon.

Girault de Prangey, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Dardel, architecte, Lyon.

Bouet, curé de St.-Just, id.

Menjoulet, directeur du grand séminaire, Bayonne.

* Mgr. de Bonald, cardinal, archevêque de Lyon.

Pezet, président du tribunal civil, Bayeux.

L'abbé Morancé, vicaire, La Ferté-Bernard (Sarthe).

Pallu, juge au tribunal civil du Mans.

Le Mqis. de Pastoret, membre de l'Institut, Paris.

Huot, membre de plusieurs Académies, Versailles.

* Vte. de Cussy, membre de l'Institut des provinces à St.-Mandé (Seine).

Carraud, négociant à Lyon.

Edouard Clerc, conseiller à la Cour royale, Besançon.

Ch. de Rotalier, ancien officier d'artillerie, Vesoul.

Richard de Nancy, docteur-médecin, Lyon.

Jousset des Berries, juge d'instruction, Mans.

Yemeniz, négociant, Lyon.

David, avoué, Hâvre-de-Grâce.

* L'abbé Cochet, membre de plusieurs Académies, Rouen.

* Hardel, imprimeur, Caen.

* Le Petit, curé de Tilly (Calvados).

Derfineau, peintre, Angers.

Rigolot, docteur en médecine, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, Amiens.

Le Merchier, id., membre de l'Académie d'Amiens.

Cheussey, architecte, administrateur du musée, Amiens.

Duroyer, secrétaire perpétuel de l'Académie, maire de la ville d'Amiens.

Janvier, notaire, id.

Le Vte. Blin de Bourdon, député de la Somme, Amiens.

Le Cte. de Schulenburg, membre de la Société des Antiquaires, au château de Tilloloy, près Royes (Somme).

De Cayrol, membre de l'institut des provinces à Compiègne (Oise).

Voillemer, id., docteur en médecine, Senlis (Oise).

Labourt, id., ancien procureur du roi, Doullens (Somme).

Decrouy, id., ancien notaire, Compiègne.

De Malezieux, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, Senlis.

Boullet, premier président de la Cour royale d'Amiens.

De Marguerie, évêque de St.-Flour.

Le Mqis. de Montécot, propriétaire, Vergoncey.

De St.-Germain, président de la Société d'agriculture, à Avranches.

Carné, curé de St.-Hilaire-du-Harcouet (Manche).

Cte. de Bonvouloir, propriétaire, Mortain.

L'abbé Scelles, professeur de rhétorique, Vire.

Le Cher. Rougniard, Lyon.

De Coutancin, secretaire-général du département du Nord.

* L'abbé Arthur Martin, membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.

Le Cte. de Renneville, président du comice agricole, Amiens.

L'abbé de Valroger, supérieur du séminaire de Sommervieux. (Calvados).

Bazin, membre de plusieurs Sociétés savantes, Beauvais.

Gady, juge honoraire, Versailles.

L'abbé Barraud, membre de l'Institut des provinces, professeur d'archéologie au grand séminaire de Beauvais.

Gairal, conseiller à la Cour royale, Lyon.

De Lhorme, directeur du musée d'antiquités de Vienne.

De Caix, propriétaire, Quesnay (Calvados).

Anatole de Barthelemy, membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.

Laurance, principal du Collége, Bourg (Ain).

L'abbé Voisin, au Mans.

L'abbé Le Maxan, professeur au séminaire de Nantes.

De La Fosse, propriétaire, Bazouge-la-Peyrouse (Ille-et-Villaine).

* De La Villegille, secrétaire du Comité historique des chartes, près le ministère de l'instruction publique, Paris.

* L'abbé Aubert, membre de l'Institut des provinces, Poitiers.

L'abbé Marthe, directeur du collége de Goincourt (Oise).

Mme. la Bne. De Caillaud, propriétaire, au Mans.

L'abbé Texier, curé d'Auriat (Creuse).

* Le Cte. Félix de Mérode, ancien ministre, Bruxelles.

Mgr. de La Croix, évêque de Bayonne.

Le Vte. Ludovic d'Osseville, membre de plusieurs Académies, Camilly (Calvados).

L'abbé Corblet, membre de plusieurs Académies, Roye.

* Mgr. Robiou, évêque de Coutances.

* Bon. E. de Fontette, député du Calvados, Caen.

* Bon. Arthur de Cauvigny, id.

Léonce de Glanville, à Glanville, près Pont-l'Evêque.

L'abbé Eudelin, curé de Campigny, près Bayeux.

E. Paty, professeur à Paris.

Achard de Vacognes, propriétaire, Bayeux.

* Abel VAUTIER, propriétaire, Caen.

CASTEL, agent-voyer-chef, Bayeux.

* LA CURIE, secrétaire de la Société académique de Saintes.

* DE FORMIGNY, propriétaire, Caen.

L'abbé MIRBEAU, membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.

RICHARD (Fleury), membre de l'institut, Lyon.

Mme. la Mqse. DE CHAPONNAY, Lyon.

Cte. DE MOYRIAT, membre de plusieurs Académies, Nantua (Ain).

VERNOY DE St.-GEORGES, préfet des Deux-Sèvres.

* DE LA ROULIÈRE, président de la Société de statistique, Niort.

MARTIN-BEAULIEU fils, vice-président de la Société, id.

MARTIN BEAULIEU père, propriétaire, id.

GUÉRINAU père, avocat, id.

DU LAFFORES, ingénieur en chef du département des Deux-Sèvres, id.

VICTORIN DE LA ROULIÈRE, propriétaire, id.

* BEALGIER, id., id.

AUDOIN, professeur de dessin, id., id.

BARROIS, principal du collége, id.

A. ARNAULD, avoué id.

A. LEGRAND, propriétaire, id.

Ch. ARNAUD, correspondant du ministère de l'instruction publique, id.

CHAVONNET, architecte, Niort.

GUÉRINEAU fils, avocat, id.

AVRIL DE LA VERGNÉE, propriétaire, id.

L'abbé LOUIS, curé de Ste.-Marie-du-Mont (Manche).

Le Cte. PICOT DE VAULOGÉ, au château de Vaulogé (Sarthe).

CHATEL, professeur au collége St.-Vincent, Senlis.

DUVAL, professeur en médecine, Rennes.

LANGLOIS, architecte, id.

DE KERDREL, ancien élève de l'école des chartes, id.

LESBEAUPIN, avocat, id.

HARDOUIN, membre du conseil général d'Ille-et-Vilaine, id.

RABUSSEAU, recteur de l'Académie, Limoges.

* Mgr. DE St.-MARC, évêque de Rennes.

LE GONIDEC DE TRESSAN, propriétaire, Vitré.

LE CONTE, maire de Dinan.

LE START DU DEZERSEUL, Rennes.

DEVILLIERS, contrôleur des contributions, Rouen.

Cte. DE KERGARIOU, propriétaire, Rennes.

L'abbé DU BOURGDIEU, chanoine honoraire, id.

* BORY DE LA CHAPELLE, préfet du Lot.

ARDOUIN, propriétaire, Parthenay.

TARDIVEL, recteur de l'Académie de Bordeaux.
CRUVELLIER, propriétaire, Celles.
GEORGET, curé d'Airvault (Deux-Sèvres).
SAZÉ, docteur-médecin, La Mothe-St.-Heraie (Deux-Sèvres).
POUGNET, notaire, Niort.
* SEGRESTAIN, architecte du département des Deux-Sèvres.
GAROTEAU, notaire, Champdenier (Deux-Sèvres.)
GALLARD, propriétaire, Moncoutant (Deux Sèvres).
Cte. DE NETTANCOURT, colonel en retraite, Laures (Deux-Sèvres).
FILLEAU, curé de Notre-Dame de Niort.
AUDÉ, avocat, Bourbon-Vendée.
BRANCHE (Dominique), membre de plusieurs Sociétés savantes, Paulhaguet (Haute-Loire).
MOUQUET, sous-préfet, Dieppe.
Le Mqis. DE MANNOURY D'HECTOT, Aubry-en-Exmes (Orne).
PARMENTIER, curé de St.-Rémy, id.
ETOC-DEMAZI fils, Mans.
Mgr. PARISIS, évêque de Langres.
LORAIN, supérieur du grand séminaire de Langres.
BAILLE (Victor), architecte, Besançon.
Cte. DE MAGNONCOURT, député du département du Doubs.
* GUILLORY aîné, adjoint au maire de la ville d'Angers.
HENRY, recteur de l'Académie d'Angers.
V. GODARD-FAULTRIER, conservateur du Musée, id.
LECLERC-GUILLORY, trésorier de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
A. FRESLON, avocat, Angers.
BAILLOU DE LA BROSSE, propriétaire, Saumur.
* JOLY-LETERME, architecte, à Saumur.
Le duc DE BRISSAC, pair de France, Brissac.
DESCARS, principal du collége de Château-Gontier (Mayenne).
Le Mqis. DE PRÉAUX, maire de Puancé.
GOURY aîné, inspecteur divisionnaire honoraire au corps royal des ponts et chaussées, Angers.
Le Mqis. DE SENONNES, vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
SEBILLE AUGER, président du comice agricole de Saumur.
BOUTTON-LÉVÊQUE, maire des Ponts-de-Cé.
A. LERGY, horticulteur.
Th. JUBIN, avocat, à Paris.
MOREAU-MAUGARS, négociant-manufacturier, Angers.
DE LA BROSSE FLAVIGNY, ancien officier de cavalerie, Chazé-sur-Argos (Maine-et-Loire).

Le Comte de Gibot, maire de Bouzillé.

Pachaut, notaire, Angers.

Bellier, avocat à la Cour royale, id.

Boulet-Lacroix, docteur en philosophie, Château-Gonthier.

Elie Bigot, caissier du journal de Maine-et-Loire.

Goulay, docteur-médecin, Saumur.

J.-B. Royer, notaire, Angers.

Mars-Larivière, propriétaire, Angers.

Auguste Moutié, membre de plusieurs Sociétés savantes, Rambouillet.

Salmon, membre du conseil général de la Sarthe, Sablé.

* Xavier de Quirielle, Montbrison.

* Deshayes, membre de la Société des Antiquaires, Caen.

L'abbé Lallemant, professeur, St.-Lo.

* Th. Dumoncel, membre de la Société des Antiquaires Cherbourg.

* Planchenault, président du tribunal civil, Angers.

Le Gouz de Vaux, propriétaire, Caen.

Desnoyers, secrétaire de l'évêché, Orléans.

Poedavant, receveur de l'enregistrement, Ballon (Sarthe).

Emile Taillepié de Bondy, rue de Choiseul, n°. 7, Paris.

* Desmousseaux de Givré, préfet du Pas-de-Calais (Arras).

Paul Des Chaumes, avocat, Loches (Indre-et-Loire).

De Buière, membre de plusieurs Académies, rue Jacob, n°. 22, Paris.

Le Mqis. de La Tour Du Pin Gouvernet, Lauzanne (Suisse).

De Kéridec, propriétaire, Hennebont (Morbihan).

Crépet, architecte, Lyon.

L'abbé Pavy, doyen de la Faculté de théologie de Lyon.

L'abbé Pater, curé de Vaise, Lyon.

Dieudonné, professeur au collége royal de Caen.

Hucher, membre de plusieurs Sociétés savantes, Mans.

De Marcombe, président du Conseil général, à Angers.

Desmazières, premier président de la Cour royale, id.

Gaultier, procureur-général, Rouen.

Alain-Targé, avocat-général, Angers.

Dubure, conseiller à la Cour royale, id.

Langlois, id., id.

Perdreau, lieutenant-colonel d'artillerie, id.

De Nerbonne, propriétaire, id.

Grille, ancien bibliothécaire, id.

De Buzelet, membre du conseil général, id.

Chanlouineau, juge suppléant du tribunal civil, id.

Guinoiseau, négociant, id.
Cte. de Contades, propriétaire, id.
De Puisard, conseiller à la Cour royale, id.
Le Mis. de Montaigu, id
Allard, officier d'état-major, id.
Cte. de Quatre-Barbes, propriétaire, id.
De Boissart, propriétaire, id.
Le Chastellier, ingénieur des mines, id.
Berrault, conseiller à la Cour royale, id.
Gourdon, curé de la cathédrale id.
Thierry-Landais, peintre sur verre, St.-Georges-sur-Loire.
Haram, propriétaire, Beaufort.
L'abbé Vallée, secrétaire de l'évêché, Angers.
Mgr. Regnier, évêque d'Angoulême.
Théodore Nau, architecte à Nantes.
Fournier, ingénieur en chef à Angers.
Benoist, propriétaire, Châteaubriant.
Félix Peytal, membre de la Société archéologique, et président du tribunal civil de Rambouillet.
Fabry Rossius, docteur ès-lettres, Liége.
Crozet, curé de N.-D. de Montbrison (Loire).
Mme. la baronne de la Gatinerie, Hâvre.
Lucien Latouche, propriétaire, (Mayenne).
Cte. de Sesmaisons, id., Flamanville (Manche).
Ernest de Ruillé, id., Angers.
Le Bon. de la Gatinerie, commissaire-général de la marine, Hâvre.
De Serry, ingénieur des ponts-et chaussées, Valognes.
Eugène Peyre, vicaire-général d'Avignon.
L'abbé Roux, Feurs (Loire).
Mathon de Feugères, propriétaire, Bourg-Argental (Loire).
Courbon, propriétaire, Saint-Étienne (Loire).
Le Chr. Pourret des Gaux, propriétaire, Bourg-Argental.
Vernanges, docteur en théologie, Lyon.
Desjardins, architecte, Lyon.
Amédée Savaye, architecte, Lyon.
* Désiré Monnier, membre de plusieurs Sociétés savantes, Lons-le-Saulnier (Jura).
Pétion de Villeneuve, membre de plusieurs Sociétés savantes, Trévoux (Rhône).
Pellet de Tavernoz, rue du Perrat, Lyon.
De St.-Olive, négociant, port St.-Clair, Lyon.
Bausche, président du Jockey-Club, Lyon.
Chipier, architecte, à Ecueilly, près Lyon.
Labbé, juge de paix d'Hérieux (Isère).
* Mgr. l'Archevêque de Bor-

DEAUX.

* Georges DE SOULTRAIT, Montbrison (Loire).

DE LA TERRIE, Nantes.

L'abbé CANETO, supérieur du séminaire d'Auch.

BERTRAND DE DOUÉ, président de la Société d'Agriculture du Puy.

Louis DE LA PLAGNE, Paris.

Le comte Adolphe DE BREMONT, Lallier (Deux-Sèvres.)

L'abbé LE ROYER, supérieur du collége ecclésiastique de Combrée.

ARTH, licencié en droit, Saverne.

C^te^. DE VIBRAYE, au château de Bazoches, près d'Avallon.

C^te^. DE SAINT-PRIEST, pair de France, Paris.

REFFAY DE SULIGNAN, curé de Martiguat (Jura).

Henry JOURDAN DE SURY, au château de Sury-le-Comtal (Loire).

Aimé JOURDAN DE SURY, id., id.

VILLERS, membre de plusieurs Sociétés savantes, Bayeux.

BOUTOL, docteur-médecin, Rambouillet.

L'abbé CATOIS, ancien curé, au Mans.

DUBOIS, maître des requêtes, au château de l'Hopiteau, près Sillé.

DE GOLBÉRY, licencié en droit, Strasbourg.

LE COURT, avoué à Pont l'Evêque.

LAUNAY, professeur de mathématiques, Vendôme.

L. AIMA, inspecteur des écoles primaires de la Haute-Vienne.

DE CHERGÉ, inspecteur des monuments de la Vienne.

RENAUX, architecte du département de Vaucluse.

LAGARDE, juge de paix à Tonneins (Lot-et-Garonne).

ROZAN, docteur-médecin, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.

LA COMBE, juge suppléant et ancien maire de Marmande.

MANIN, avocat, Marmande.

L'abbé CARRÈRE, principal du collége, Marmande.

BECHADE, juge de paix à St. Barthélemy (Lot-et-Garonne).

Victor PISSIS, inspecteur de l'enregistrement et des domaines, Villefranche (Rhône).

M^me^. la C^te^. DE MACHECO, au château d'Alleret (Haute Loire).

Jules ROBERT, architecte, Bordeaux.

* DE CHASTEIGNER, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.

* LAMARQUE DE PLAISANCE, id.

* DESMOULINS, membre de l'Académie, id.

JULES DE PIN UD, trésorier de la fabrique de l'église cathédrale de St.-André de Bordeaux.

L'abbé CIROT, vicaire de St.-Seurin, Bordeaux.

GAUTHIER, architecte, Libourne.

Curmer, ancien député, membre du conseil-général de la Seine Inférieure.

Aussant, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes, Rennes.

L'abbé Rochet, membre de la Société archéologique, Saintes.

De Bonnechose, vice président de la Société des sciences, arts et agriculture de Bayeux.

Olive, docteur-médecin, membre de la Société des antiquaires de Normandie, Bayeux.

Le Mq^is^. de Banneville, Caen.

De Richebourg, propriétaire, au Mans.

Le Chevalier, avoué, Pont-l'Evêque.

Olivier, professeur à Nantes.

C^te^. Alexis de Gourgues, au château de Lanquais (Dordogne).

Zéphirin Robert, archiviste de la préfecture du Jura.

Reiner, fils, architecte, Strasbourg.

Perrin, architecte, Strasbourg.

Auguste Roch, professeur, Saint-Claude (Jura).

Emile Kuhlmann, licencié en droit, Colmar.

Kuhlmann, ingénieur civil, Colmar.

Le C^te^. de Landal, Caen.

L'abbé Varin, vicaire de S^t^.-Pierre, Caen.

L'abbé Person, membre de plusieurs Sociétés savantes, Saintes.

René-Toulmouche, avoué à la Cour royale de Rennes.

Le Ch^er^. de Camprond, propriétaire à Fougères.

Eugène Flottard, Paris.

L'abbé Vautier, curé d'Harcourt (Calvados).

L'abbé Boscher, curé de Maisoncelles-sur-Ajon, id.

Perraut-Meynaud, membre de l'Académie, Lyon.

* Lajard, membre de l'institut Paris.

Michel, directeur de l'art en province, id.

Dauvergne, peintre d'histoire, id.

Jules Marion, pensionnaire de l'école des chartes, id.

Imbert, architecte à Clermont.

Luthereau, membre de plusieurs Académies, id.

Pradié, capitaine instructeur au 2^e^. régiment de carabiniers, Beauvais.

Alfred Campion, avocat, Lisieux.

Le Clere, membre de l'institut et du conseil des bâtiments civils, Paris.

Victor Melin de Garentière, à Chartres.

C^te^. de Marolles, au château de Chissay (Loir-et-Cher).

Bouet, peintre d'histoire, Caen.

Anatole de Ponsort, à Chalons-sur-Marne.

Le V^te^. Arthur de Moyriat, Paris.

V^te^. Edmond de Damas, secré-

taire de l'institut catholique, Paris.

Isidore Lebrun, membre de plusieurs sociétés nationales et étrangères, à Paris.

Luthiérau, de Bayeux, membre de plusieurs sociétés savantes, Paris.

Cte. Ch. de Hays, id.

Mqis. Ch. de Dion, id.

Bonneton, architecte à Gannat.

Molay Bacon de Fourmigny, rue d'Enfer, 62, Paris.

Oudin, imprimeur-libraire, Poitiers.

De La Savette, propriétaire, id.

Mauduyt, conservateur du cabinet d'histoire naturelle, id.

Eugène Le Cointre, étudiant, id.

Redet, archiviste du département, id.

Beaucher-Filleau, id.

Adolphe de Chièvres, id.

Le Gentil, conseiller, id.

Pressac, bibliothécaire, id.

Girard, conseiller, id.

Choppin d'Arnouville, vérificateur de l'enregistrement, id.

Lamotte aîné, conducteur des ponts-et-chaussées, id.

Bourgnon-de-Layre, conseiller, id.

De Bernay, propriétaire, id.

De Favolle, id., id.

Vallette, Poitiers.

Adrien Valletle, id.

Robert, curé de N.-D., id.

Fillon, licencié en droit, id.

Robin, architecte, id.

De La Liborlière, prop., id.

L'abbé Gaillard, id.

Gabran de Balzan, conseiller, id.

Mairet, propriétaire, id.

Dubois, curé à Mignaloh, Vienne.

De Fleury, membre de plusieurs Académies, Poitiers.

Nicolas, id.

De La Tourette, docteur-médecin, Loudun.

Cousseau, supérieur du séminaire, Poitiers.

Rousseau, curé de Verruy (Deux-Sèvres).

Dupré, architecte, Poitiers.

Abbé de Chazelles, vicaire de St.-Hilaire, Poitiers.

Salmon, élève de l'école des chartes, Tours.

Pichot, lithographe, Poitiers.

Bas, docteur-médecin, id.

Menuet de La Thonne, étudiant en droit, Poitiers.

Guerry-Champneuf, avocat, id.

Jules de La Marsonnière, avocat, id.

Rabillaud, curé de Maillezais, Vendée.

Gaillard de La Dionnerie, juge à Poitiers.

Le Gentil, fils, Poitiers.

D'Imbert, préfet de la Vienne.

Fougart, Doyen de la Faculté de droit, Poitiers.

Gaillard de La Dionnerie, avocat, id.

Menard, proviseur du collége royal, id.
Loreau, directeur des Domaines, id.
Dartige, professeur à l'école normale, id.
Moine, 1er. présid. de la Cour, id.
Rondier, juge d'instruction, Melle.
Babault de Chaumont, juge.
Surrault, professeur au collége, Saintes.
Samovault, vicaire-général, Poitiers.
Brochain, conseiller, id.
Pestre, curé de St.-Hilaire, id.
Le Tourneux, procureur-général, id.
De Boismorand, propriétaire, id.
Delalleau, recteur, id.
Flandin, avocat-général, id.
Fradin, juge de paix, id.
Mgr. Guitton, évêque, id.
Jolly, maire, id.
La Croix, curé de Montierneuf, id.
De La Massardière, Châtellerault.
Orillard, avocat, Poitiers.
Dubois, curé de St.-Savin.
Adolphe de La Brosse, Poitiers.
Barbiez, Loudun.
De Courval, commandant du génie, à Caen.
Léon de Brivazac, rue St.-Christophe, Bordeaux.
Le Cte. de Mellet, à Chaltrait, près Montmort (Marne).
De Launay, architecte, Bayeux.
Bucaille, rue des Lombards, Paris.
Poulet-Malassis, Alençon.
Paul de Courcy, à St.-Pol-de-Léon (Finistère).
Tassilly, professeur à Caen.
Verdier, architecte à Tours.
Ch. de St.-Prix, propriétaire, Morlaix.
L'abbé Livet, aumônier de l'hospice, au Mans.
De Sollant, propriétaire, à Angers.
Vte. Alfred de Falloux, à Segré (Maine-et-Loire).
De Sercé, propriétaire, Angers.
Ernoult jeune, architecte, Angers.
Driolet, architecte, Nantes.
L'abbé Rousteau, professeur d'archéologie, Nantes.
Seheult, architecte de la Loire-Inférieure, id.
Le Bon. Lorois, préfet du Morbihan, à Vannes.
L'abbé Le Guyader, aumônier du haras, à Langonay (Morbihan).
De Robien, propriétaire à Vannes.
Cte. de Francheville, propriétaire, à Sarzeaux (Morbihan).
Armand Taslé, maire de la ville de Vannes.
Le lieutenant-général Cte. de La Bourdonnaye, député, Rennes.
Bossin, propriétaire, Paris.
Mqis. de Granval, au château de St.-Denis (Calvados).

De Ternisien, vérificateur des douanes, Bavay (Nord).

Ed. de Lesseville, à Châlons-sur-Marne.

Eugène de Montgion, Paris.

L'abbé Lochet, vicaire de La Couture, au Mans.

Boullier, curé de la paroisse Trinité, à Laval.

De La Beaulière, propriétaire, Laval.

Marais, propriétaire, à Epinay-sur-Odon (Calvados).

Maufras, professeur à Paris.

## *Membres étrangers.*

MM.

Geissel, archevêque de Cologne.

Wetter, membre de plusieurs Académies, Mayence.

Kull, id., id.

De Noel, id., Cologne.

Gally-Knight, id., Londres.

Britton, id., id.

Whewel, id., Cambridge.

Le duc De Sera di Falco, id., Palerme.

De Lasseaux, architecte du gouvernement, Coblentz.

Le Cer. Lopez, conservateur du musée d'antiquités de Parme.

Le Cte. De San Quintino, membre de plusieurs Sociétés savantes, Turin.

Duby, pasteur protestant, Genève.

Yates, membre de plusieurs Sociétés savantes, Londres.

Le Mqis. de Northampton, président de la Société royale de Londres.

L'abbé de Yorio, chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.

Le Cher. Avellino, conservateur en chef du musée de Naples.

Parker, membre de plusieurs Sociétés savantes, Oxford.

Willis, id., id.

Boer, conseiller aulique et professeur à l'université de Heidelberg.

Warnkoenig, conseiller aulique et professeur à Fribourg.

De Stampff, vice-président du tribunal de Munster.

De Brinckeu, conseiller-d'état, Brunswick.

Sulpice Boisserée, correspondant de l'institut de France, Munich.

De Krieg de Hochfelden, aide-de-camp de S. A. R. le grand duc de Bade, Carlsruhe.

Charles Schenase, procureur du roi, Dusseldorff.

Charles Mosler, professeur à l'Académie royale de Dusseldorff.

De Ring, membre de pusieurs Sociétés savantes, Fribourg (en Brisgaw).

De Florencourt, membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquités, Trèves.

Reider, professeur à l'école polytechnique de Bamberg.

Mone, directeur des archives générales du grand duché de Bade, Carlsruhe.

Schrierer, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

Wilhem, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

Cte. de Gelvet, Esloo, près Maestrech.

Hubsch, membre du conseil supérieur des bâtiments, Carlsruhe.

J. Tempest, membre de la Société des antiquaires à Londres.

Asworth, id. à Monnet (Yorkshire).

Atonio Panizzi, l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

Ed. Bold, capitaine de la marine royale à Southampton.

Dr. Bromet, membre de la Société des antiquaires de Londres.

Sheffeell Grace, à Knowb house, comté de Kent.

## COMPOSITION DU BUREAU CENTRAL.

Le conseil permanent d'administration se compose des membres du conseil général qui résident à Caen ou dans les villes voisines ; ce conseil se réunit une fois par mois. Les travaux du conseil sont dirigés par le bureau composé ainsi qu'il suit :

Président. M. De Caumont, directeur de la Société.

Secrétaires. MM. l'abbé Le Petit, curé du canton de Tilly.
l'abbé Varin, licencié ès-lettres, vicaire de St.-Pierre de Caen.

Trésorier. M. Gaugain, secrétaire de l'évêché à Bayeux.

La Société a nommé inspecteur divisionnaire pour l'Algérie, M. De Brix, avocat-général à la cour royale d'Alger.

Mgr. Dupuch, évêque d'Alger, est membre du conseil général de la compagnie et inspecteur de la province d'Alger.

# ERRATA.

| Pages | lignes | au lieu de, | lisez : |
|---|---|---|---|
| 29 | 19 | Où avait été versé *depuis* si long-temps, | *pendant* si long-temps. |
| 33 | 23 | Nos pères sont morts dans *leur lit*. | dans *leurs lits*. |
| 44 | 4 | Et ceux mêmes qui *les voient défigurés*, | qui *le voient déshonoré*. |
| 46 | 17 | Et d'un chevet *ajouté*, | d'un chevet *bâti*. |
| 54 | 27 | Ses nervures, *sa* forme, | *la* forme. |
| 70 | 17 | La création de ces fonctions *a* déjà produit, | .. *n'ait* déjà produit. |
| 75 | 25 | Epoque à laquelle elle fut élevée, *enfin* qu'après l'incendie de N.-D. hors les murs, arrivé en 1099, la S^te^.-Vierge ne *cessa* pas, | ... *afin* que.... ne *cessât* pas. |
| 78 | 6 | *St.-Martin-le-Vieux*, cénobite de Ligugé, | St.-Martin, *le pieux cénobite* de Ligugé. |
| 79 | 10 | Qui partageait *la* hauteur, | *sa* hauteur. |
| 81 | 28 | *S'élançait* un vaste dais, | *s'élança*. |
| 88 | 6 | Etait recouvert d'un *appareil et orné*, | d'un appareil, *et était orné*. |
| Id. | 9 | Sur les chapiteaux *reparait*, | .. *regnait*. |
| Id. | 21 | Etait devenu, *dit on*, un puit, | était devenu un puits. |
| 89 | 2 | Si elle *devient*, | si elles *devient*. |
| 163 | 24 | Recevant le *baptême*, | recevant *un bain après sa naissance*. |
| 165 | 27 | *Mizebats* tiré du mot *Jabah*, | *Mizbach* tiré du mot *Zabach*. |
| Id. | N^ote^ 3 | το θυθιυςκηρίον λιθος εσι τμν φυθιν, | το θυσιαστηριον λιθος εστι την φυσιν. |
| 167 | 22 | καὶαμος, | στυλισκος. |
| Id. | N^ote^ 1 | Incansæ, | incensæ. |
| Id. | 3 | θοθιαστηριον, | θυσιαστηριον. |
| 168 | 12 | Piarius, | Pierius. |
| 171 | 7 | Après ossibus une virgule. | |
| 183 | 7 | Nous sommes loin de le croire, nous pensons bien, | nous sommes loin de le croire. Nous pensons bien. |
| 185 | 21 | L'église de *Trezay*, | |
| 186 | 20 | Les apothéoses et les *riches* allégories, | ..les *sèches* allégories |
| 189 | 27 | Qui *essayait*, | qui *essayerait*. |
| 190 | 32 | παρεχωρχεν το πνευμα, | παρεδωρχεν. |
| 208 | 9 | Employer, | expliquer. |
| 218 | 15 | D'une fille, | d'une bru. |
| Id. | 18 | Jardin, ajoutez : | de campagne, à Denant. |
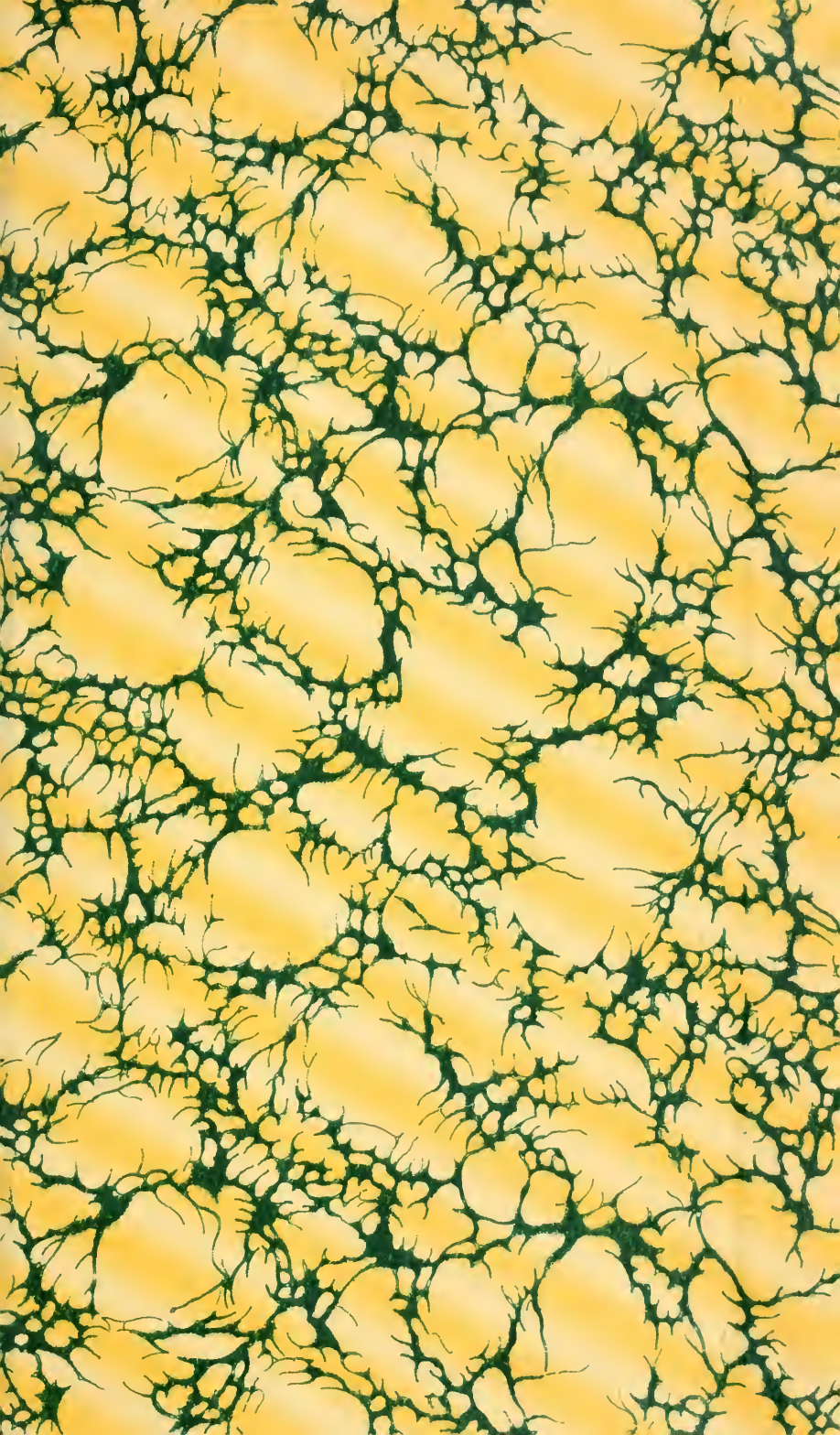
GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00671 3883